

Université de Montréal

**Les crimes motivés par la haine envers les homosexuels :
*une étude compréhensive du stigma homosexuel et de son impact
sur la reportabilité des événements de victimisation criminelle***

par

Joey Roy

École de criminologie
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.) en criminologie

Avril 2016

© Joey Roy, 2016

SOMMAIRE

Considérant la « nouveauté » du phénomène de dénonciation auprès des policiers et l'utilisation croissante du concept social de « crime motivé par la haine », peu d'études ont été réalisées au Canada sur l'incidence de ces crimes pour les personnes comme pour la société. Cette recherche exploratoire a comme objectif de comprendre la façon dont ce type de crime se distingue des autres manifestations de conflits ou d'incidents et de comprendre les impacts de ce type de victimisation pour les homosexuels en particulier. Plus spécifiquement, ce mémoire vise à approfondir la compréhension du stigmatisme homosexuel et son impact sur la reportabilité des événements de victimisation criminelle aux autorités judiciaires. Pour ce faire, cinq intervenants communautaires, deux policiers, un avocat et quatre victimes considérant avoir vécu des événements de violence homophobe ont été interviewés. Cet échantillon diversifié a permis de mieux comprendre le phénomène de sous-déclaration des incidents de violences homophobes de la part des victimes et d'obtenir une vue d'ensemble des perceptions des acteurs clés qui peuvent être confrontés au phénomène.

L'analyse des entretiens suggère d'importantes lacunes sur le plan de la formation des divers intervenants qui entraînent des difficultés à reconnaître une violence homophobe. Les intervenants confient ne pas se sentir pas suffisamment outillés pour intervenir auprès d'une victime de violence homophobe, n'estiment pas tous posséder les compétences et une compréhension suffisante des réalités des minorités sexuelles, de l'homophobie et de l'hétérosexisme, en somme, l'ensemble des savoirs ultimement nécessaires à une assistance et un accompagnement efficaces pour la déclaration aux autorités d'une telle violence vécue par les victimes. Du côté des victimes de violence(s) homophobe(s), il ressort que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle est encore prégnante dans leurs interactions quotidiennes. De leur point de vue, la banalisation et l'impunité de certains comportements homophobes par les instances judiciaires viennent renforcer l'idée chez les victimes et la société d'une forme d'infériorité de l'orientation homosexuelle. L'apposition d'une étiquette homosexuelle paraît ainsi avoir de multiples conséquences psychologiques et sociales sur les victimes, notamment sur leur développement identitaire et sexuel. L'intégration des stigmates homosexuels et l'autostigmatisation, qui les poussent à se déprécier, voire à déprécier l'ensemble de la communauté homosexuelle, surgissent de leur perception de la présence de forts stéréotypes homosexuels, d'une société majoritairement hétérosexiste et de l'opérationnalisation sociale d'une distanciation entre le « nous » hétérosexuel et le « eux » homosexuel. Par leur marginalisation, leur mise en infériorité historique, l'ambiguïté du concept de « crimes motivés par la haine », la non-compréhension de la violence et des répercussions qu'ont les intervenants communautaires et judiciaires de la situation et partant, dans bien des cas, de la prise en charge inadéquate qui en découle pour les victimes des violences homophobes, il est possible de comprendre les appréhensions mentales que les victimes entretiennent ainsi que leur réticence à solliciter de l'aide et encore plus à rapporter la victimisation vécue aux autorités judiciaires.

Mots clés : Crimes motivés par la haine, homophobie, hétérosexisme, stigmatisme sexuel, reportabilité

ABSTRACT

Given the “novelty” of the denunciation phenomenon with the police and the increasing use of the social concept of "hate crime", few studies have been conducted in Canada on the impact of these crimes for individuals and for society. This exploratory research aims to understand how this type of crime is different from other conflicts of events or incidents and to understand the impacts of this type of victimization on homosexuals in particular. More specifically, this paper aims to deepen understanding of the homosexual stigma and its impact on reportability of criminal victimization events to judicial authorities. For those purposes, five community stakeholder, two policemen, a lawyer and four victims who believes that they have experienced homophobic violence events were interviewed. This diversified sample allowed a better understanding of the phenomenon of underreporting of homophobic violence incidents by victims and a comprehensive overview of the perceptions of key stakeholders who may face this phenomenon.

The interviews analysis suggests significant deficiencies in the training of the various stakeholders that cause difficulties to acknowledge homophobic violence. Stakeholders entrusted feeling not sufficiently equipped to intervene with a victim of homophobic violence, acknowledge that they do not have the necessary skills and a sufficient understanding of the realities of sexual minorities, homophobia and heterosexism, in sum, all the knowledge ultimately necessary to provide assistance and effective support to report to authorities such violence experienced by victims. As for victims of homophobic (s) violence (s), it is clear that discrimination based on sexual orientation is still vivid in their daily interactions. From their perspective, the trivialization and impunity of some homophobic behavior by the courts reinforce the idea among victims and society of a form of inferiority of the homosexual orientation. The affixing of homosexual label appears to have multiple social and psychological consequences for victims, in particular on their identity and sexual development. The integration of gay stigma and self-stigma that drive homosexuals to depreciate themselves or the entire gay community, arise from their perception of the presence of strong homosexual stereotypes, a predominantly heterosexist society operationalizing social distancing between "us" heterosexuals and "them" gays. By their marginalization, their social inferiority position throughout History, the ambiguity of the concept of "hate motivated crimes", the lack of understanding of violence and the impact that community and judicial stakeholders of the situation and thus, in many cases, may be a consequence of inadequate care for victims of homophobic violence, it is possible to understand the mental apprehensions that victims have and their reluctance to seek help and even more, to report to judicial authorities their victimization.

Key words : Hate motivated crimes, homophobia, heterosexism, sexual stigma, reportability

REMERCIEMENTS

En préambule de ce mémoire, il m’importe d’adresser tous mes remerciements aux personnes qui m’ont apporté un soutien inestimable et qui ont ainsi contribué à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma gratitude à la directrice de ce mémoire, Marie-Marthe Cousineau, pour sa patience, sa disponibilité, ses judicieux conseils, et l’encadrement dont elle a fait preuve lors des moments plus difficiles.

Je désire aussi remercier l’ensemble des professeurs de l’École de criminologie de Montréal qui m’ont enseigné, et inculqué les fondements et outils, nécessaires à la réussite de mes études de cycle supérieur.

La réalisation de ce mémoire ne s’est pas faite sans embûches, alors il incombe de remercier chaleureusement ma famille, mes amis, collègues, et mon conjoint qui m’ont apporté leur inestimable support, tant intellectuel que moral. Un merci tout spécial à Maude pour les journées d’étude et à ma sœur, Sophie, qui trouvait toujours les bons mots d’encouragements.

Enfin, je tiens aussi à exprimer mon éternelle gratitude envers tous les intervenants et victimes qui ont participé de près ou de loin à l’étude, et qui ont guidé mes réflexions, accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions, au cours des trois dernières années.

À tous, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	I
ABSTRACT.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	IX
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : RECENSION D'ÉCRITS.....	5
1.1 Définition de l'objet d'étude : l'ambiguïté du concept des crimes motivés par la haine.....	5
1.2. Une prévalence difficile à établir.....	7
<i>1.2.1 La reportabilité.....</i>	<i>8</i>
<i>1.2.2 Dans les statistiques policières.....</i>	<i>10</i>
<i>1.2.3 Dans les sondages de victimisation.....</i>	<i>14</i>
1.3 Les crimes haineux envers les homosexuels.....	16
<i>1.3.1 Les victimes.....</i>	<i>16</i>
<i>1.3.2 Les agresseurs.....</i>	<i>17</i>
1.4. Les principaux concepts liés aux crimes motivés par la haine envers les homosexuels.....	18
<i>1.4.1 Homophobie ou hétérosexisme.....</i>	<i>18</i>
1.4.1.1 Homophobie et phobie clinique.....	20
1.4.1.2 L'homophobie et l'hétérosexisme.....	21
1.4.1.3 Les critiques entourant la définition du concept de l'homophobie.....	22
<i>1.4.2 L'homophobie intériorisée.....</i>	<i>24</i>
<i>1.4.3 Les impacts de l'homophobie intériorisée.....</i>	<i>27</i>
<i>1.4.4 Le stress des minorités.....</i>	<i>28</i>
1.5 La problématique.....	30
1.6 Le cadre théorique.....	32
<i>1.6.1 L'interactionnisme symbolique.....</i>	<i>33</i>
<i>1.6.2 Théorie de l'étiquetage modifiée.....</i>	<i>34</i>
<i>1.6.3 L'étiquetage social : déviance et stigmatisation.....</i>	<i>36</i>
<i>1.6.4 Le stigmat.....</i>	<i>37</i>
1.6.4.1 Le stigma homosexuel.....	38

1.6.4.2	<i>Les différentes composantes du stigma</i>	39
1.6.5	<i>L'interdépendance des éléments du stigma</i>	40
CHAPITRE II :	MÉTHODOLOGIE	44
2.1	Les objectifs poursuivis	44
2.2	Le choix d'une approche qualitative	44
2.3	La construction de l'échantillon	45
2.4	La réalisation des entrevues	51
2.4.1	<i>Stratégies de prise de contact</i>	52
2.4.2	<i>Le déroulement des entrevues</i>	52
2.4.2.1	La consigne de départ utilisée avec les intervenants	54
2.4.2.2	<i>Les principaux thèmes abordés avec les intervenants</i>	54
2.4.2.3	<i>La consigne de départ utilisée avec les intervenants</i>	55
2.4.2.4	<i>Les principaux thèmes abordés avec les victimes</i>	55
2.4.2.5	<i>La fiche signalétique</i>	56
2.5	Stratégie analytique	57
2.6	Considérations éthiques	58
2.7	LES LIMITES DE L'ETUDE	60
CHAPITRE III :	62
LORSQUE LES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES, POLICIERS ET JUDICIAIRES PARLENT DES VIOLENCES HOMOPHOBES :	62
CE QU'ILS EN DISENT	62
3.1	Sources de connaissance des acteurs communautaires, policiers et judiciaires des violences homophobes observées ou révélées	62
3.1.1	<i>La formation portant sur la question des violences homophobes acquise par les acteurs communautaires et judiciaires ainsi que leur milieu</i>	62
3.1.2	<i>La détermination des violences homophobes dans la pratique des acteurs communautaires et judiciaires</i>	65
3.2	Fréquences et formes des violences homophobes observées ou révélées	70
3.2.1	<i>La fréquence des violences homophobes</i>	71
3.3.2	<i>La nature des violences</i>	73
3.2.2.1	La violence verbale	74
3.2.2.2	La violence physique et la violence sexuelle	76
3.2.2.3	La violence symbolique	77
3.3	Les impacts des violences vécues par les victimes	81

3.4	L'intervention post-suspicion ou post-dévoilement du vécu d'une violence homophobe par une victime et la vision des acteurs concernant les collaborations.....	84
3.4.1	<i>L'intervention post-suspicion ou post-dévoilement du vécu d'une violence homophobe</i>	85
3.4.2	<i>La vision des collaborations</i>.....	86
3.5	La réaction des victimes et la perception de leurs rapports avec les instances judiciaires	89
3.6	Facteurs contributifs et facteurs d'abstention au dévoilement des incidents de violence homophobe.....	91
3.6.1	<i>La violence symbolique et les victimisations antérieures</i>	93
3.6.2	<i>La peur du dévoilement et l'homophobie interiorisée</i>	94
3.6.3	<i>La méconnaissance et la crainte face au système judiciaire</i>	95
3.7	Les pratiques préconisées et les pistes d'amélioration suggérées par les intervenants	96
3.7.1	<i>Les changements observés dans les pratiques au cours des dernières décennies</i>.....	97
3.7.2	<i>Les pratiques préconisées par les intervenants</i>.....	98
	CHAPITRE VI : LE VÉCU DES VICTIMES DE VIOLENCE HOMOPHOBE.....	104
4.1	La construction du stigma homosexuel	104
4.2.2	<i>La motivation des agresseurs : un désir de compréhension des victimes</i>	111
4.2.3	<i>Les réactions post-victimisation</i>.....	113
4.3	Les impacts des incidents de violence homophobe observés par les victimes .	115
4.3.1	<i>L'homophobie intériorisée</i>.....	117
4.3.2	<i>La culpabilisation et le blâme de soi</i>.....	118
4.3.3	<i>Des comportements autodestructeurs</i>	120
4.3.4	<i>La peur et le sentiment d'insécurité</i>	121
4.3.5	<i>L'hypervigilance</i>.....	121
4.3.6	<i>Le refoulement</i>	122
4.4	Le dévoilement ou non des incidents de violence homophobe	124
4.4.1	<i>Conditions particulières qui influencent le choix à la déclaration des incidents homophobes</i>.....	124
4.4.2	<i>Les facteurs contributifs au dévoilement des incidents de violence homophobe</i>...	126
4.4.3	<i>Les facteurs dissuasifs au dévoilement des incidents de violence homophobe</i>.....	127
4.4.3.1	<i>La confirmation de l'homosexualité de la victime</i>.....	127
4.4.3.2	<i>La peur et la honte</i>.....	128

4.4.3.3	<i>L'anticipation de culpabilisation ou d'une réponse homophobe</i>	129
4.4.3.4	La minimisation des incidents de violence homophobe	130
4.5	Les moyens utilisés afin de pallier les évènements de victimisations	131
4.5.1	<i>Perceptions / réactions positives face aux réponses reçues suite au dévoilement des évènements de victimisation</i>	131
4.5.2	<i>Perceptions / réactions négatives face aux réponses reçues suite au dévoilement des évènements de victimisation</i>	135
4.6	Les pistes d'améliorations suggérées par les victimes	137
CHAPITRE V : DISCUSSION – CONCLUSION - RECOMMANDATIONS		140
5.1.	Comprendre comment se construit le stigmatisme homosexuel	140
5.2	Comprendre comment les homosexuels assimilent, ou non, les stigmates liés à l'orientation sexuelle	143
5.3	Comprendre les répercussions des stigmates liés à l'orientation sexuelle sur la vie des victimes homosexuelles	144
5.3.1	<i>L'homophobie intériorisée</i>	146
5.3.2	<i>La culpabilisation et le blâme</i>	147
5.3.3	<i>La minimisation</i>	147
5.3.4	<i>La peur et le sentiment d'insécurité</i>	148
5.3.5	<i>L'hypervigilance</i>	148
5.3.6	<i>Le refoulement</i>	149
5.3.7	<i>Les comportements autodestructeurs</i>	149
5.4	Comprendre les conditions qui participent à la reportabilité, ou non, des événements criminels perçus par les victimes comme étant motivés par la haine envers les homosexuels	150
5.4.1	<i>Les facteurs contributifs au dévoilement des incidents de violence homophobe</i>	151
5.4.2	<i>Les facteurs entravant le dévoilement des incidents de violence homophobe</i>	152
5.4.3	<i>Une perception associée aux rôles des intervenants communautaires et judiciaires</i>	153
5.4.4	<i>Des éléments motivant plus spécifiquement l'abstention du dévoilement des incidents de violence homophobe</i>	153
5.4.2.1	La peur face au dévoilement de l'homosexualité	154
5.4.2.2	La présence d'une violence symbolique	154
5.4.2.3	La méconnaissance du système judiciaire et du processus de dénonciation	156

5.4.2.4	La minimisation des événements de violence homophobe	157
	RÉFÉRENCES	167
	ANNEXE I.....	X
	GRILLE D'ENTRETIEN S'ADRESSANT AUX INTERVENANTS	X
	ANNEXE II	XII
	GRILLE D'ENTRETIEN S'ADRESSANT AUX VICTIMES	XII
	ANNEXE III.....	XIV
	FORMULAIRE DE CONSENTEMENT S'ADRESSANT AUX PROFESSIONNELS	XIV
	ANNEXE VI	XVI
	FORMULAIRE DE CONSENTEMENT S'ADRESSANT AUX VICTIMES.....	XVI
	ANNEXE V	XVIII
	FICHE SIGNALÉTIQUE	XVIII
	ANNEXE VI	XIX
	CERTIFICAT ÉTHIQUE	XIX

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ADL	Anti-Defamation League of B'nai B'rith
CCSJ	Centre canadien de la statistique juridique
CÉRAS	Comité d'éthique à la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
DUC 2	Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire 2
ESG	Enquête sociale générale
FBI	Federal Bureau of Investigation
LGB	Lesbiennes, gais et bisexuels
LGBT	Lesbiennes, gais, bisexuels et transsexuels
PDQ	Poste de quartier
REZO	Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels
SDC	Société de Développement Commercial
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal

INTRODUCTION

Des crimes, motivés par la haine, dirigés vers les populations marginalisées et les groupes de minorités ethniques, raciales, religieuses ou sexuelles, ont eu lieu dans de nombreuses cultures, périodes et sur divers continents (Katz, 1976 ; Cook, 1989 ; Anti-Defamation League, 1990). Quelques tristes événements, tels la torture et l'assassinat de millions de juifs durant l'Holocauste, le nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine, la pendaison et le lynchage d'Afro-américains par le Ku Klux Klan aux États-Unis et l'apartheid en Afrique du Sud peuvent être cités à titre d'exemples de tragédies empreintes d'injustices sociales, d'intolérance et de violences nées d'une haine proférée envers certains groupes ou individus socialement marginalisés (Willis, 2004). Bien qu'il soit question de crimes de masse motivés par la haine, il reste que des individus sont impliqués tant comme agresseurs que comme victimes et, qu'en ce sens, il est aussi possible de parler de « crime haineux » sur une base interpersonnelle. En effet, les événements individuels cumulés peuvent se répercuter sur l'entourage et plus largement sur la population visée.

Depuis longtemps, il est observé que les taux d'occurrence des crimes motivés par la haine augmentent tant en Amérique du Nord qu'en Europe (Fish, 1989 ; Bowes, McCluskey et Sim, 1990). Ce type de crimes représente une forme distincte de violence interpersonnelle et intergroupe et peut impliquer des actes de vandalisme, d'intimidation, de harcèlement, d'agressions verbales et physiques et, dans sa forme extrême, l'homicide (Craig, 2002).

L'utilisation du terme « crime haineux » pour décrire des actes particuliers de violence et d'agressions intergroupes s'est imposée au cours des deux dernières décennies (Craig, 2002). Malgré cela, bien peu d'études ont été réalisées concernant cette forme de crimes motivés par la haine au Canada et son incidence pour les personnes comme pour la société. Un corpus documentaire plus important se trouve aux États-Unis, et ce, parce que les instances policières sont dans l'obligation d'en faire la divulgation. Reste que, jusqu'à maintenant, les études portant sur les crimes motivés par la haine ont été essentiellement descriptives et exploratoires (Green, McFalls et Smith, 2001 ; McDonald et Hogue, 2007). La voie des études compréhensives reste donc presque entière à développer. Notamment, le fait que ce type de

crime soit somme toute peu dénoncé individuellement, et les raisons qui expliquent ce frein à la reportabilité, reste tout entier à comprendre. C'est le défi que la présente étude, portant plus spécifiquement sur la violence homophobe, veut relever.

Considérant la « nouveauté » du phénomène de dénonciation auprès des policiers et l'utilisation croissante du concept social de « crime motivé par la haine », le débat canadien entourant ce type de crime est principalement orienté sur les dispositions des articles du Code criminel portant sur la propagande haineuse ainsi que sur l'objectif et les principes de la détermination de la peine s'y associant. Selon Roberts (1995), les crimes motivés par la haine sont les incidents les moins rapportés, et ce, parmi l'ensemble des formes de criminalité. Il appert que les rares statistiques en la matière sont altérées par la sous-déclaration chronique des incidents par les victimes. Malgré l'ambiguïté de la définition des crimes motivés par la haine, il est entrepris par cette recherche exploratoire de comprendre la façon dont ce type de crime se distingue des autres manifestations de conflits ou d'incidents, plus spécifiquement dirigés envers les hommes homosexuels, et de comprendre les impacts de ce type de victimisation sur la reportabilité des incidents.

S'appuyant sur une approche qualitative et un cadre théorique interactionniste symbolique, ce mémoire a pour objectif général d'approfondir les connaissances actuelles sur les *crimes motivés par la haine* envers les personnes homosexuelles ainsi que sur l'influence du stigmate homosexuel sur la déclaration des événements de victimisation homophobe aux autorités judiciaires, en référence au concept de reportabilité. Plus spécifiquement, il s'agit de : 1) comprendre comment se construisent les stigmates homosexuels; 2) comment les homosexuels assimilent, ou non, les stigmates liés à l'orientation sexuelle; 3) quelles sont les répercussions des stigmates liés à l'orientation sexuelle sur la vie des homosexuels et; 4) quelles conditions conduisent à la déclaration, ou non, aux autorités judiciaires des événements criminels perçus par les victimes comme étant motivés par la haine envers les homosexuels.

Le premier chapitre présente la recension des écrits portant sur les principaux concepts entourant les crimes motivés par la haine. Il y est question de la définition de l'objet d'étude, de la prévalence et de la reportabilité des crimes motivés par la haine en mettant l'accent sur les crimes haineux dirigés envers les homosexuels, du profil des victimes et agresseurs, des

principaux concepts liés aux crimes motivés par la haine envers les homosexuels ainsi que la notion du stress des minorités en soulignant les facettes distinguant les homosexuels des autres groupes minoritaires. Ce chapitre se termine par la formulation de la problématique à l'étude et par la description du cadre théorique qui traite plus spécifiquement de l'approche interactionniste symbolique, de la théorie de l'étiquetage modifiée, de l'étiquetage social ainsi que des divers éléments constituant le stigmatisme homosexuel.

Le deuxième chapitre précise la méthodologie adoptée dans le but de rencontrer les objectifs de l'étude. Y sont justifiés l'approche et le type de recherche privilégiés, la procédure d'échantillonnage et la construction de l'échantillon ainsi que le mode de collecte des données et y sont décrits le profil des répondants, les conditions de réalisation des entrevues, les stratégies analytiques utilisées et, enfin, les considérations éthiques s'appliquant étant donné la sensibilité du sujet. Pour finir, les limites de l'étude sont évoquées.

Les chapitres III et IV sont respectivement consacrés à l'analyse du point de vue des intervenants communautaires et judiciaires en regard de la problématique à l'étude et du témoignage d'hommes victimes de crimes haineux associés à leur orientation sexuelle. D'abord, l'analyse du point de vue des intervenants concerne : 1) la formation reçue en regard du phénomène à l'étude ; 2) la détermination de la nature haineuse d'événements rencontrés dans leur pratique ; 3) les fréquences et formes des violences homophobes révélées ou observées ; 4) les impacts des violences vécues par les victimes de leur point de vue ; 5) les interventions post dévoilement ou observation de la situation, et la vision des acteurs concernant la collaboration des victimes ; 6) leur perception de la réaction des victimes et de leurs rapports avec les instances judiciaires 7) les facteurs facilitant et ceux entravant le dévoilement des incidents de violence homophobe ; et finalement 8) les pratiques préconisées et les pistes d'amélioration envisagées.

Ensuite, l'analyse des grands thèmes abordés dans le cours du témoignage des victimes concerne: 1) la construction du stigma homosexuel ; 2) leur perception des événements de violence homophobe ; 3) les impacts des incidents de violence homophobe; 4) les éléments conduisant au dévoilement, ou non, des incidents de violence homophobe; 5) les moyens

utilisés afin de pallier les événements de victimisations et les impacts qui en découlent ; 6) les pistes d'améliorations suggérées par les victimes en vue de redresser les situations qu'elles dénoncent.

Le cinquième chapitre discute des résultats en tentant de répondre aux questions spécifiques de la recherche. Il se termine par la formulation de recommandations quant à la prise en charge des victimes de violence homophobe en fonction des besoins spécifiques devant être pris en compte pour ce groupe minoritaire révélés dans le cadre de l'étude.

L'intérêt de la présente étude réside essentiellement dans l'approfondissement des connaissances actuelles sur les crimes motivés par la haine envers les personnes homosexuelles et la création d'un savoir nouveau quant à l'influence du stigma homosexuel sur la reportabilité de tels événements de victimisation, notamment par la compréhension de la construction du stigmatisme homosexuel, de sa réception par la population visée et des répercussions de ce stigmatisme sur la vie des homosexuels. Ultiment, cette étude a pour visée de comprendre les conditions qui participent au dévoilement et éventuellement la déclaration, ou non, aux autorités judiciaires, des événements criminalisables motivés par la haine visant les homosexuels étant donné essentiellement leur orientation sexuelle.

CHAPITRE I : RECENSION D'ÉCRITS

Dans ce chapitre, les principaux éléments définissant la question de recherche, à savoir la reportabilité des crimes motivés par la haine, seront abordés. Une attention particulière sera portée aux crimes haineux ayant pour cible les personnes homosexuelles. Premièrement, s'inspirant des définitions déjà utilisées dans le cadre de différentes études, nous en viendrons à préciser ce que nous entendrons par « crimes motivés par la haine » dans le cadre de notre étude. Deuxièmement, la prévalence des crimes motivés par la haine sera abordée, tant celle trouvée dans les statistiques policières que dans les sondages de victimisation. Troisièmement, l'accent sera mis sur les crimes haineux plus spécifiquement dirigés envers les homosexuels, en visant à préciser le profil des victimes et des agresseurs de même que le type d'actes impliqués. Quatrièmement, les principaux concepts liés aux crimes motivés par la haine envers les homosexuels seront explicités, soit : l'homophobie ; l'homophobie intériorisée et ses impacts sur les homosexuels, notamment le stress des minorités et les impacts en découlant, en distinguant encore ici les impacts du stress plus spécifiquement liés au fait d'être homosexuel.

1.1 Définition de l'objet d'étude : l'ambiguïté du concept des crimes motivés par la haine

À l'instar de nouvelles terminologies surgies au fil du temps, comme *heterosexist violence* (Herek 1992), *ethnoviolence* (Pincus et Ehrlich, 1994), *antiforeigner violence* (Krell, Nicklas et Ostermann, 1996) ou encore *racially motivated crime* (Green, Strolovitch et Wong, 1998), les *crimes motivés par la haine* englobent un aspect de définition qui n'est pas restreint exclusivement à des actes de violence et s'adressent à un large éventail de cibles (Green, McFalls et Smith, 2001). Les récentes études tendent à promouvoir l'extension des crimes motivés par la haine à des crimes de masse interprétés comme des cas extrêmes de violence motivés par la haine tels les génocides, les conflits ethniques et la discrimination (Green, McFalls et Smith, 2001). Selon Green, McFalls et Smith (2001), les définitions existantes précisent : 1) les différents groupes ciblés ; 2) les différentes formes de comportements concernés socialement et légalement et ; 3) les fondements qui caractérisent les *crimes motivés*

par la haine. Il s'avère, en définitive, que lorsque les auteurs traitent de ce type de crime, ils définissent la problématique de diverses manières.

Le phénomène des crimes motivés par la haine est certes complexe. Par conséquent, il incombe d'exposer les définitions recensées abordant différents aspects de sa construction pour saisir plus adéquatement sa signification. Dans le cadre de la présente recherche, l'expression « crime motivé par les préjugés » (*bias-motivated crime*), employée dans certaines études et mesures législatives, tout comme d'autres terminologies apparentées feront indistinctement référence aux « crimes motivés par la haine » (McDonald et Hogue, 2007). En effet, ces deux expressions ont été abondamment utilisées aux États-Unis durant les années 1980 par les journalistes et dans le monde politique afin de décrire, à l'aide de ces nouvelles terminologies, la violence individuelle ou sectaire dirigée contre les juifs, les noirs et les homosexuels (Green, McFalls et Smith, 2001).

Green, McFalls et Smith (2001) estiment que le défi de la recherche en matière de crimes motivés par la haine est de montrer, autant conceptuellement qu'empiriquement, la façon dont ce type de crime se distingue des autres manifestations de conflits ou d'incidents (Green, McFalls et Smith, 2001). Il est observé que les chercheurs ont tendance à être plus inclusifs dans l'élaboration de leurs définitions du crime motivé par la haine, notamment aux États-Unis, que les responsables des projets de lois. Cependant, les limites des définitions peuvent varier considérablement d'une recherche à l'autre et aussi d'un contexte à l'autre (Green, McFalls et Smith, 2001). Jacobs et Potter (1998) précisent que le crime motivé par la haine est un construit social pour lequel aucune définition évidente ne s'applique.

Considérant la « nouveauté » du phénomène de dénonciation auprès des policiers¹ et l'utilisation croissante du concept social de « *crime motivé par la haine* », le débat canadien entourant ce type de crime est principalement orienté sur les dispositions des articles du *Code criminel* portant sur la propagande haineuse ainsi que sur l'objectif et les principes de la

¹ Les crimes de haine déclarés par la police affichent une hausse considérable en 2009, principalement dans les grandes régions métropolitaines de recensement (Statistique Canada, 2011).

détermination de la peine (Statistique Canada, 2004) visant des situations ainsi reconnues. McDonald et Hogue (2007) rapportent qu'au Canada la définition du crime motivé par la haine s'inspire autant des pactes internationaux, des dispositions du *Code criminel* et d'autres mesures législatives que de la jurisprudence ; notamment celle de la Cour suprême du Canada. Les dispositions sur la détermination de la peine sous l'alinéa 718.2 a) (i) du *Code criminel canadien* mentionnent que les tribunaux devraient considérer les éléments de preuves établissant « que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle »² pour déterminer la peine appropriée pour un tel crime.

Pour les fins de la présente étude, la formulation de Craig et Waldo (1996 : 113) est jugée la plus pertinente, à savoir que :

Crimes that are motivated by hate include words or actions intended to harm or intimidate an individual because of his or her perceived membership in or association with a particular group.

Cette définition a été retenue afin d'éviter toute ambiguïté en ce qui a trait à l'inclusion des actes de violence, tant verbale que physique, pouvant être jugés comme motivés par la haine et dirigés à l'endroit d'un groupe particulier, ici les minorités sexuelles, et plus spécifiquement les hommes homosexuels.

1.2. Une prévalence difficile à établir

Green, McFalls et Smith (2001) traitent des difficultés pratiques liées à la collecte de données en matière de crimes motivés par la haine. Ces auteurs estiment que toute explication à ce type de crime doit provenir de sa documentation. Or, tout comme c'est le cas de certaines publications d'organisations de défense des droits, bon nombre de canaux médiatiques dénoncent des incidents de crimes motivés par la haine alors que ces allégations témoignent d'une pauvreté méthodologique conduisant à mettre en doute la qualification de « crimes haineux » (Green, McFalls et Smith, 2001). Néanmoins, l'engouement médiatique pour des

² *Code criminel*, sous-alinéa 718.2 a) (i)

incidents pouvant s'apparenter ou s'avérer être des crimes motivés par la haine, associé à l'utilisation croissante du concept de « crime haineux », a poussé les pouvoirs publics à consacrer des ressources à la collecte de données s'y rapportant (Jacobs et Heney, 1996 ; Green, McFalls et Smith, 2001).

Or, bien que la prévalence statistique des crimes motivés par la haine fondée sur l'orientation sexuelle soit essentielle pour les décideurs, les chercheurs et les cliniciens, le fait que la déclaration des incidents se fasse sur une base volontaire vient complexifier l'évaluation de leur amplitude et de leur sous-estimation probable (United States Department of Justice, 2000).

1.2.1 La reportabilité

L'un des objectifs de la présente étude étant d'approfondir la connaissance des facteurs ayant une influence sur la reportabilité d'incidents criminels homophobes, il importe de bien définir ce à quoi réfère la notion de reportabilité : il s'agit des conditions faisant que les délits sont rapportés aux autorités judiciaires, faisant donc que les instances policières d'abord et pénales ensuite en ont connaissance. Les délits peuvent être rapportés par la victime elle-même, par des témoins ou des agents de la paix en cas de « flagrant délit » ou suite à un appel à l'aide ou de dénonciation.

En criminologie, il est bien connu que les statistiques policières ne présentent pas un portrait fidèle des événements de victimisation. Ouimet et Tessier-Jasmin (2009) estiment plutôt un enregistrement officiel de l'ordre de 27% du total des victimisations criminelles. Il est aussi connu que tous les événements ne sont pas également rapportés, et ce, pour différentes raisons (Cousineau, 1992)

Pour compléter les statistiques et tenter d'obtenir un portrait le plus représentatif possible, des sondages de victimisation ont fait leur apparition dans les années 1960 (Wemmers, 2003) et sont utilisés depuis aux fins de statistiques criminelles. Malgré la disponibilité de ces données, les chercheurs se heurtent sans cesse à l'obstacle relevant de la différence entre le nombre réel

de délits commis et le nombre recensé. À travers les années, différents facteurs ont été mis de l'avant dans une tentative d'identification des éléments ayant une incidence sur la reportabilité des événements criminalisables. Notons, entre autres la gravité du délit, le nombre de policiers attirés au territoire (Levitt, 1998) et la peur des représailles (Ouimet, 2010), la qualité de la victime (Baril 2004)³ et la perception que celle-ci a de sa qualité⁴. La reportabilité, dans la présente étude, s'exprime à travers la connaissance de ces incidents homophobes par les divers intervenants ainsi que par la déclaration d'une victimisation homophobe par les victimes.

Toutefois, avant d'en arriver à une telle observation et interprétation des données officielles, une importante dynamique s'opère avant d'en arriver à la dénonciation de l'événement aux autorités judiciaires, soit celle de la définition et de l'interprétation d'un acte comme étant criminel (Landreville, 1983). En effet, tel que le maintiennent Gottfredson et Gottfredson (1988 :15), avant même que le système de justice ne soit impliqué d'une quelconque façon dans le traitement d'un crime, et donc que les instances policières en aient connaissance, un processus décisionnel essentiel prend place : le comportement répréhensible doit d'abord être noté et défini comme étant un événement criminel. Ensuite, une personne en autorité doit admettre que ce comportement relève bien du système de justice criminelle et, finalement, une décision quant à l'inscription de l'événement dans le processus judiciaire doit être prise (Cousineau, 1992).

Ainsi, il importe de discuter de ces trois aspects, soit la visibilité, la détermination de l'événement et le renvoi aux instances judiciaires afin de bien comprendre le processus d'alimentation des données criminelles et donc, la reportabilité.

D'abord, l'événement, avant d'être soumis au processus décisionnel des instances judiciaires, doit être visible, c'est-à-dire qu'il doit être connu ou reconnu, soit par la victime elle-même, par un citoyen ou par une autorité du système de justice. Cet aspect est fonction du type d'événement et du contexte dans lequel l'action survient (Robert, 1977), et repose

³ On évoque ici le fait que la victime soit elle-même impliquée dans des activités criminelles (trafic de stupéfiants, prostitution...).

⁴ Qu'on pense, par exemple, aux personnes itinérantes, en états d'ébriété ou, encore ici, prostituées.

principalement sur la notion de dangerosité immédiate perçue ou ressentie et est aussi fonction du fait que l'événement se produit dans un espace privé ou public. De ce fait, les événements suscitant, d'une part, un sentiment de danger et d'autre part prenant place en public ou devant témoins sont davantage visibles. À ces notions, Chapman (1968) ajoute que la position sociale des acteurs impliqués peut influencer sur la visibilité. L'auteur soutient, à cet effet, que le mode de vie des acteurs et leurs activités sont étroitement liés à leur visibilité.

La visibilité de l'événement ne renvoie toutefois pas automatiquement au système de justice. Entre ici en jeu l'interprétation de celui-ci. Landreville (1983) souligne à cet égard qu'un événement donné peut facilement être interprété de multiples façons : il peut ainsi être considéré tolérable, insignifiant ou problématique. L'avis de la victime (Baril, 1984), l'explication manifestée par le fauteur, la présence de témoins (Scott et Lyman, 1970) et l'intervention d'une autorité compétente (Landreville, 1983) sont autant de facteurs qui peuvent influencer la lecture de l'événement. Finalement, ce n'est que dans le cas d'une action vue et reconnue comme étant délictuelle que celle-ci pourra faire l'objet d'un renvoi au système de justice. Et encore, pour les raisons évoquées plus haut (peur des représailles, considérations de la victime quant à la qualité de l'acte ou quant à la qualité de victime, pour ne nommer que quelques considérations prises en compte avant de faire appel aux autorités judiciaires), tous les événements répondant à ces qualifications, ne seront pas rapportés aux autorités.

L'ensemble des éléments associés à la reportabilité des événements criminalisables aux autorités judiciaires est susceptible d'influencer la décision de dénoncer les événements criminels homophobes aux autorités et leur inscription en tant que tels dans les statistiques criminelles. Nous verrons comment cela se traduit dans les statistiques criminelles et les sondages de victimisation.

1.2.2 Dans les statistiques policières

Dans son rapport publié en 1995 intitulé *Les crimes motivés par la haine au Canada : un préjudice disproportionné, une analyse des statistiques récente*, Roberts se positionne favorablement vis-à-vis l'adoption d'une approche uniforme et nationale dans la collecte de

données sur les crimes motivés par la haine. Néanmoins, le projet de loi C-445 (*Loi sur les statistiques relatives aux incidents dénotant de la prévention contre les minorités*) prévoyant la collecte statistique des incidents, initié en 1993, n'a jamais été adopté (McDonald et Hogue, 2007).

Selon Roberts (1995), les crimes motivés par la haine sont les incidents les moins rapportés, et ce, parmi l'ensemble des formes de criminalité. Il appert que les rares statistiques en la matière sont altérées par la sous-déclaration chronique des incidents par les victimes. Nombreux sont les motifs qui peuvent expliquer cette tendance à la sous déclaration par les victimes, notamment la peur des représailles, la croyance que leur victimisation ne sera pas prise au sérieux, ou alors la crainte d'une victimisation secondaire où une réponse négative faisant suite à la dénonciation de la victimisation initiale est anticipée considérant l'orientation sexuelle de la victime (Berk, Boyd et Hamner, 1992; Roberts, 1995; American Psychological Association, 1998; McDonald et Hogue, 2007).

Du côté policier, l'enregistrement d'un événement comme étant un « crime motivé par la haine » peut être affecté, dans le cas d'incidents moins « sévères », du fait que la détection du fondement du caractère haineux du crime est difficile, notamment parce que le rapport produit par la police est rempli plus sommairement et que l'incident n'est pas perçu comme étant motivé par la haine par les policiers. En contrepartie, dans le cas d'incidents graves, la motivation haineuse ayant conduit au crime peut être plus évidente et, conséquemment, une attention particulière serait alors portée à la dimension haineuse de l'incident par les instances policières (McDevitt, Levin, et Bennett, 2002).

Une enquête pilote portant sur les crimes motivés par la haine, dont les résultats ont été publiés en 2004, a été réalisée au Canada en 2001 et 2002 avec la participation de douze grands corps de police (Silver, Mihorean et Taylor-Butts, 2004).

Des 928⁵ incidents de *crime motivés par la haine* signalés comme tel, 57% étaient motivés par

⁵ Les juifs ont déclaré le plus grand nombre d'incidents (25%), suivis par les Noirs (17%), les musulmans (11%), les asiatiques (10%), les gais et les lesbiennes (9 %), les personnes d'origine ethnique ou raciale multiple (9 %), les personnes

la race ou l'origine ethnique, 43% par la religion, alors que l'orientation sexuelle est indiquée comme étant la motivation dans environ 10% des cas (Silver et coll., 2004). Dans 49% des cas signalés, les crimes ont été considérés comme des crimes violents motivés par la haine où la force physique et les menaces étaient majoritairement impliquées (McDonald et Hogue, 2007). De son côté, Janhevich (2004) fait le constat que les personnes ciblées en raison de leur orientation sexuelle sont plus susceptibles d'être victimisées de manière violente. Dans 48% des cas signalés où une personne a été ciblée en raison de son orientation sexuelle, l'agresseur a été identifié et accusé (Janhevich, 2002).

Aux États-Unis, les statistiques les plus récentes portant sur les crimes motivés par la haine fondée sur l'orientation sexuelle, compilées dans le *Federal Bureau of Investigation's Hate Crime Statistics 2000 summary*, rapportent 1 486 incidents de cette nature impliquant 1 558 victimes connues. De ces incidents, 68% (1 023) étaient considérés « anti-homosexuel homme », donc dirigés à l'endroit d'hommes gais ou présumés gais (United States Department of Justice, 2000). Des crimes « anti-homosexuel homme » motivés par la haine, 29,1% sont des voies simples, 28,6% sont des actes d'intimidation, 15,5% ont été des voies de fait graves, 0,4% ont été classés comme autres ou non spécifique et 2 personnes, soit 0,4% ont été assassinées (Willis, 2004).

Selon le *Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire 2* (DUC 2) de 2011, des 1 332 crimes motivés par la haine enregistrés par les services de police canadiens, 52% étaient motivés par la race ou l'origine ethnique, 25% par la religion et 18% par l'orientation sexuelle (Statistique Canada, 2013). L'orientation sexuelle et la race ou l'origine ethnique étaient par ailleurs les caractéristiques les plus susceptibles de conduire à des infractions avec violence (Statistique Canada, 2013). Le méfait, incluant le vandalisme, les graffitis et d'autres formes de destruction de biens, étaient les infractions motivées par la haine les plus souvent déclarées à la police. Les auteurs précisent que 64% des crimes motivés par la haine déclarés à la police en 2011 ont eu lieu dans les dix plus grandes villes canadiennes (Statistique Canada, 2013). Selon la DUC 2 de 2013 et en comparaison avec les données de

originaires de l'Est et du Sud-Est de l'Asie (9 %) et les Arabes/les personnes originaires de l'Asie occidentale (8 %) (Silver et coll., 2004).

2011, une diminution des affaires criminelles motivées par la haine est enregistrée au Canada avec 1 167 déclarations, alors qu'une augmentation de 4% des incidents avec violence est notée (Statistique Canada, 2015).

La proportion des crimes haineux déclarés par la police au Canada en 2013 se dessine ainsi en fonction de la cible : 51% étaient dans l'ensemble motivés par la race ou l'origine ethnique, 28% par la confession religieuse et 16% par l'orientation sexuelle (Statistique Canada, 2015), mais près des deux tiers (66%) des crimes haineux liés à l'orientation sexuelle étaient de nature violente, ce qui est nettement supérieur à la proportion de crimes motivés par la race ou l'origine ethnique (44%) et la religion (18%) considérés de nature violence (Statistique Canada, 2015).

McDonald et Hogue (2007) mettent toutefois en relief la grande difficulté d'estimer un tant soit peu précisément la prévalence des crimes motivés par la haine à l'échelle nationale, voire à l'échelle provinciale ou territoriale, notamment dû au fait que les victimes hésitent à s'adresser aux autorités. Janhevich (2001) fait aussi état d'un manque d'uniformité dans la collecte des statistiques sur les crimes motivés par la haine au Canada. Les auteurs de l'*Étude des besoins des victimes de crimes motivés par la haine* (McDonald et Hogue, 2007) constatent que :

Les avis divergent beaucoup quant aux meilleures méthodes pour recueillir les données et cette question, ainsi que les craintes très réelles et compréhensibles des victimes, font de la sous-déclaration une réalité qui complique la recherche de la nature du crime motivé par la haine et des besoins des victimes de ce type de crime (McDonald et Hogue, 2007 : V).

Selon le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) des États-Unis, en 1997, 70% des 8 049 crimes motivés par la haine rapportés aux autorités étaient des crimes contre la personne incluant de l'intimidation, du harcèlement, des agressions et des assassinats (US Department of Justice, 1999). Les résultats de plusieurs groupes de défense des droits aux États-Unis, tels *Anti-Defamation League of B'nai B'rith* (1994, ADL), *the National Gay and Lesbian Task Force* (1994) et le *Southern Poverty Law Center* (1994) soutiennent les constats du FBI. Le rapport annuel de 2011 du FBI portant sur les crimes motivés par la haine révèle que des 6 216

incidents répertoriés, 49,0% étaient motivés par la race, 20,8% par l'orientation sexuelle, 19,8% par la religion, 11,6% par l'origine ethnique, alors que 0,9% auraient été dirigés vers un individu présentant un handicap (U.S. Department of Justice – FBI, 2012). Il est à noter que depuis 1990, année de l'adoption par le Congrès américain de la *Hate Crime Statistics Act*, les États sont contraints de recueillir et transmettre au gouvernement fédéral les données sur les crimes motivés par la haine qui sont colligées soi-disant systématiquement aux États-Unis. Les types d'infractions liées aux crimes motivés par la haine, lorsqu'identifiés, sont des meurtres ou homicides involontaires coupables, des viols, des voies de fait graves, des voies de fait simples, de l'intimidation, des incendies criminels et de la destruction ou des dommages causés aux biens (United States Department of Justice, 1998).

1.2.3 Dans les sondages de victimisation

Répétée à tous les cinq ans au Canada, l'Enquête sociale générale (ESG) poursuit deux principaux objectifs qui sont : 1) de recueillir des données sur les tendances sociales afin de surveiller les changements dans les conditions de vie et le bien-être des Canadiens ; et 2) de fournir des renseignements actualisés sur des questions particulières de politique sociale d'intérêt actuel ou émergent. Il est entre autres visé par cette enquête nationale de mieux comprendre comment les Canadiens perçoivent le crime et le fonctionnement du système de justice ainsi que d'obtenir plus d'informations quant à leurs expériences de victimisation. Dans l'ESG de 2004, 3% des événements de victimisation auto-déclarés ont été considérés par les victimes comme des crimes motivés par la haine, alors que les 892 crimes motivés par la haine déclarés par les services de police du Canada, en 2006, représentent moins de 1% des incidents signalés. Dans les deux cas, la race ou l'origine ethnique était le motif le plus fréquemment évoqué comme élément haineux associé à l'événement (Statistique Canada, 2008).

En 2006, la moitié des crimes motivés par la haine enregistrés par la police était des crimes contre les biens et le tiers était des crimes violents. Les crimes de haine déclarés par les victimes de l'ESG étaient plutôt, pour leur part, davantage des crimes violents que des crimes contre les biens (Statistique Canada, 2008).

Selon les données de l'ESG de 2009, 5% des incidents de victimisation déclarés, soit environ 399 000, étaient perçus par les victimes comme étant des crimes motivés par la haine. Ceci constitue une augmentation de 3% par rapport aux incidents de cette nature déclarés en 2004, soit autour de 262 000 (Statistique Canada, 2013).

La disponibilité de renseignements sur les crimes motivés par la haine au Canada dépend du signalement des incidents par les victimes qui peut être influencé par la sensibilisation, la préoccupation du public, des initiatives spéciales concernant les crimes de haine et les politiques de divers services de police (Statistique Canada, 2013). Les données de l'ESG de 2009 sur la victimisation révèlent que seulement le tiers des répondants ayant déclaré avoir été victimes d'un incident motivé par la haine ont signalé ce dernier à la police. Les données actuellement disponibles doivent donc être analysées avec précaution considérant la probable sous-estimation de l'ampleur de ce type de crime au Canada (Statistique Canada, 2011, 2013).

À la lumière de ce qui précède, il appert qu'il est très difficile, voire impossible, d'estimer, avec une quelconque précision, la prévalence et l'ampleur du phénomène des crimes motivés par la haine au Canada. Néanmoins, les enquêtes sociales générales, répétées habituellement tous les cinq ans pour un sujet précis, permettent de mettre en relief le fait que les statistiques policières et les données officielles sont insuffisantes pour circonscrire convenablement les crimes de cette nature, et que ce type d'incidents est sous-déclaré.

Certains obstacles à la déclaration sont soulevés dans la littérature, notamment la peur de représailles, des barrières culturelles ou linguistiques et la crainte d'une victimisation secondaire par le système de justice pénale issue de la croyance que la victimisation ne sera pas prise au sérieux et que le signalement n'entraînera pas d'aide ou d'action (Roberts, 1995; McDonald et Hogue, 2007). Finalement, bien que des efforts soient déployés afin de mesurer l'ampleur du problème, il reste que les statistiques peuvent varier non seulement selon le type de collecte réalisée, mais aussi en fonction de la définition utilisée (Chakraborti et Garland, 2009).

1.3 Les crimes haineux envers les homosexuels

Une des réalités liées à l'homophobie est qu'elle sous-tend plusieurs pratiques juridiques qui « minimisent l'importance de la violence envers les *lesbiennes, gais, bisexuels* et *transsexuels* (LGBT) ou l'excusent, voire nient son existence » (Janoff, 2007). De plus, on l'a vu plus tôt, les *crimes motivés par la haine* manifestée à l'égard de l'orientation sexuelle sont davantage susceptibles d'être des crimes contre la personne, d'être un événement avec violence et d'engendrer des blessures que les crimes motivés par la haine ayant d'autres motifs (Nelson et Kiefl, 1995 ; Statistique Canada, 2004). Dans le document *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2009* (Statistique Canada, 2011), les trois quarts des événements haineux motivés par l'orientation sexuelle de la victime constituent une infraction violente. Ce type de crime peut avoir d'importantes répercussions pour les victimes, et apparemment moins pour les agresseurs, comme nous le verrons maintenant.

1.3.1 Les victimes

Selon le document intitulé *Les crimes motivés par la haine au Canada, 2006* de Statistique Canada (2008), les crimes haineux sont plus susceptibles d'impliquer des jeunes, victimes comme agresseurs. En effet, les taux les plus élevés de victimes de crimes violents motivés par la haine enregistrés par les autorités se trouvaient parmi les jeunes de 12 à 24 ans. Dans la littérature scientifique américaine portant sur les victimes de crimes motivés par la haine, où l'on met une emphase particulière sur l'incidence de la victimisation, Iganski (2001), Cogan (2002), Perry (2002) et Ardley (2005) indiquent que cette dernière ne se limiterait pas à la victime individuelle, mais aurait une capacité considérable d'atteindre la collectivité ou le groupe auquel l'individu s'identifie.

En ce qui a trait aux conséquences individuelles, Herek et ses collègues (Herek, Gillis, Cogan et Glunt 1997 ; Herek, Gillis et Cogan, 1999; Herek, Cogan et Gillis, 2002) tout comme Craig, (2002) constatent, dans leurs études menées auprès de lesbiennes, gays et bisexuels (LGB), que les victimes de crimes motivés par la haine éprouvent généralement d'importants symptômes psychologiques ainsi qu'une détresse émotionnelle extrême suite aux attaques violentes à l'identité de la victime. Les victimes ayant subi une victimisation hétérosexiste manifesteraient

des niveaux plus élevés de dépression, d'anxiété, de colère, de symptômes stress post-traumatique, accompagnés d'un sentiment de vulnérabilité faisant qu'elles éprouvent plus de difficultés dans leurs relations interpersonnelles que ceux ayant subi une agression sans motif sexiste. Gellman (1991), Weisburd et Levin (1994) et Lawrence (1999) ajoutent qu'elles semblent avoir besoin d'une période de récupération plus longue suivant une victimisation.

McDonald et Hogue (2007) soulignent que les victimes peuvent ainsi être doublement victimisées : dans un premier temps, par l'attaque à leur intégrité physique ou contre leurs biens, et dans un deuxième temps, par l'attaque de leur identité. Les mêmes auteurs affirment aussi que les crimes motivés par la haine peuvent créer des collectivités de victimes et un grand nombre de victimes indirectes telles la famille, les amis et les autres membres du groupe auquel la victime s'identifie. Ils ajoutent que ce type de crime, qu'il soit fondé sur la couleur de la peau, la race, la religion, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle, favorise l'insécurité au sein des collectivités en situation minoritaire (McDonald et Hogue, 2007).

1.3.2 Les agresseurs

Considérant la rareté relative de la dénonciation des crimes motivés par la haine et le fait que l'agresseur soit encore plus rarement identifié, la recherche sur la motivation des agresseurs demeure peu documentée (McDevitt, Levin et Bennett, 2002).

Néanmoins, certaines caractéristiques et motivations des agresseurs émergent. En effet, dès 1993, Levin et McDevitt (1993) proposent une typologie en trois catégories des auteurs de crimes « haineux », en fonction de leur motivation primaire : 1) les délinquants qui commettent leurs crimes pour l'excitation ou le plaisir ; 2) les délinquants qui se considèrent comme défenseurs de leur *territoire* ; et 3) un petit groupe de délinquants s'attribuant la mission d'éradiquer les groupes qu'ils considèrent comme mauvais ou inférieurs. D'autres auteurs (Craig, 2002 ; Dunbar, 2003) dressent un portrait plus « typique » des agresseurs qui seraient : 1) un jeune homme de race blanche ; 2) qui ne provient pas nécessairement d'un milieu défavorisé ; 3) n'a pas ou peu d'antécédents judiciaires et ; 4) ne fait pas partie d'un groupe haineux organisé.

Selon plusieurs auteurs (Levin et McDevitt, 1993 ; Levin, 2002 ; Ryan et Leeson, 2011), la plupart des crimes motivés par la haine ne sont pas le fait de membres d'un groupe de suprématistes de race blanche, mais plutôt des actes commis par des adolescents et jeunes adultes sans allégeance particulière. Craig (2002) et Dunbar (2003) affirment néanmoins que, dans le cadre d'un crime motivé par la haine, les agresseurs sont plus susceptibles d'agir en petits groupes qu'individuellement. Au Canada, les jeunes de 12 à 17 ans seraient le groupe affichant la plus forte concentration d'auteurs présumés (Statistique Canada, 2008). De plus, les crimes violents motivés par la haine au Canada enregistrés en 2006 seraient majoritairement commis par des agresseurs étrangers pour la victime. En effet, dans 77% des incidents de cette nature enregistrés par la police, les victimes ne connaissaient pas le ou les agresseurs, comparativement à 33% des cas pour les autres formes de crimes violents (Statistique Canada, 2008).

1. 4. Les principaux concepts liés aux crimes motivés par la haine envers les homosexuels

Lorsque les crimes motivés par la haine envers les homosexuels sont abordés dans la littérature scientifique et dans les sphères de l'activisme et de l'intervention sociale, le vocable utilisé se rattache généralement à l'homophobie plutôt qu'à l'hétérosexisme et l'hétéronormativité (Charlebois, 2011). Bien que le concept de l'homophobie ait été critiqué, notamment pour sa portée limitée et sa tendance à la psychologisation (Charlebois, 2011), tant l'homophobie que l'hétérosexisme représentent un danger pour les minorités sexuelles et les collectivités. En résumé, quiconque est LGBT ou présumé l'être est une cible potentielle, sujette à se voir inférioriser par des injures, l'intimidation, l'exclusion, les préjugés, la discrimination ou la violence.

1.4.1 Homophobie ou hétérosexisme

L'homophobie, un terme somme toute récent puisque son usage remonte au début des années 1970, désigne un phénomène qui l'est beaucoup moins (Tin, 2003). Certains précurseurs, tels les psychologues Kenneth Smith et George Weinberg (Smith 1971 ; Weinberg 1972), utilisent ce vocable en faisant référence à la source d'une peur (homo-phobie), alors que Borillo (2001), pour sa part, définit plutôt l'homophobie comme « l'attitude d'hostilité à l'égard des

homosexuels, hommes ou femmes » (Borillo, 2001 : 3). Pugnère (2011 : 46) précise que la « notion d'homophobie ne peut être réduite à un refus irrationnel ou à la haine manifestée envers les homosexuel-le-s parce qu'elle intègre aussi la dimension d'une manifestation arbitraire qui consiste à désigner l'autre comme contraire, inférieur ou anormal ». Quoiqu'il en soit, l'utilisation abondante et acceptée de la terminologie « homo-phobie » a constitué les ancrages institutionnels des attitudes négatives dans une émotion de peur vive, d'aversion envers les minorités sexuelles (Charlebois, 2011).

Bien que le retrait de l'homosexualité du DSM-III en 1973 marque l'arrêt de l'internement forcé des personnes homosexuelles, « la loi du silence »⁶ appliquée aux minorités sexuelles qui a duré une vingtaine d'années est indissociable du maintien d'une diffusion de théories où l'hétérosexualité continue de primer dans l'explication du développement sexuel, relayant l'homosexualité à un déficit qui requiert de plus amples explications (Peers et Demczuk, 1998; Ryan, 2003 ; Mulé, 2006).

Considérant que les minorités sexuelles n'ont pas eu droit à une exposition estimable, positive et inclusive, un changement du paradigme et des attitudes manifestées à l'endroit des minorités sexuelles n'a pas été immédiat, soulignent Brown (1996) et Charlebois (2011).

Dans la même lignée, plusieurs auteurs (O'Connor et Ryan, 1993 ; Brown, 1996 ; Isay, 1996 ; Peers et Demczuk, 1998 ; Borillo, 2000) s'entendent sur le fait que certains domaines d'étude et de pratique incluant la médecine, la psychiatrie, la psychanalyse, la psychologie, la sexologie et le travail social ont été d'importants vecteurs de théories qui problématisent et pathologisent les minorités sexuelles. Ces disciplines auraient participé à la répression des minorités sexuelles par l'institutionnalisation et le biais de thérapies « réparatrices » au sens où, considérées comme malades, il était estimé que les minorités sexuelles nécessitaient un traitement afin de les « guérir » de leurs maux. Charlebois (2011) constate que les personnes LGBT ont longtemps été négligées et même opprimées « par les institutions et les disciplines

⁶ « La loi du silence » réfère principalement à la non divulgation de son homosexualité en regard de pressions sociétales.

responsables de l'orientation et de la pratique des soins de santé et des services sociaux » (Charlebois, 2011 : 113).

Selon Pugnère (2011), ce n'est pas un hasard qu'au cours des années 1990 la conceptualisation de l'homophobie et son émergence dans le vocabulaire correspondent au moment où l'Organisation mondiale de la santé arrête de considérer l'homosexualité telle une pathologie. D'après cet auteur, il s'agit d'un changement de paradigme qui déplace fondamentalement le « problème » et permet à la recherche d'explorer un nouvel objet d'étude. Les auteurs qui traitent de l'homophobie invitent à considérer cet objet d'étude dans sa complexité ainsi que dans l'idéologie relative à son fondement. En d'autres termes :

le recours systématique à la notion d'homophobie mérite en effet qu'on s'y arrête, qu'on pèse ses avantages et ses inconvénients, et qu'on examine d'autres concepts visant à décrire et à analyser plus adéquatement la stigmatisation et les discriminations envers ces minorités, même s'ils n'ont jamais bénéficié d'une reconnaissance publique et politique aussi étendue que la notion d'homophobie (Perrin, Escoda et Parini, 2012 : 4)

1.4.1.1 Homophobie et phobie clinique

Selon Haaga (1991), l'appui du concept d'homophobie sur celui de la phobie clinique par certains chercheurs s'inscrivant dans la discipline de la psychologie (Herek, 1986 ; et plus tard Bohan, 1996) est erroné. L'auteur relève cinq inadéquations entre le concept traditionnel de l'homophobie et l'idéologie relative à son fondement : 1) la phobie est caractérisée par la peur, alors que l'homophobie est caractérisée par la haine; 2) les phobies sont reconnues par leurs possesseurs comme excessives et irrationnelles, alors que l'homophobie peut être considérée comme raisonnable et justifiée; 3) les phobies incitent à l'évitement, alors que l'homophobie incite au châtement; 4) la phobie n'a pas d'extension politique, alors que l'homophobie en présente une ; et 5) les gens qui possèdent une phobie reconnaissent qu'elle leur est une source de tort et se montrent plus motivés au changement que les personnes qui se révèlent homophobes (Haaga, 1991 ; Charlebois, 2011).

Borillo (2001 : 247) mentionne l'importance d'interroger l'interaction du psychologique et du

social étant donné que l'homophobie trouve ses racines au sein de relations complexes entre « une structure psychique de type autoritaire et une organisation sociale qui place l'hétérosexualité monogamique comme idéal sexuel et affectif ». Selon l'auteur, la considération des composantes psychologiques et sociales est essentielle à la compréhension de l'homophobie afin de mieux saisir les éléments la facilitant, l'encourageant ou la banalisant.

1.4.1.2 *L'homophobie et l'hétérosexisme*

Herek (2004) révèle que ce sont essentiellement des émotions de colère et de dégoût qui sont extériorisées par les personnes qui ont des attitudes négatives à l'endroit des minorités sexuelles. Bien qu'il reconnaisse que certaines personnes qui adoptent des attitudes négatives peuvent tendre à éviter les gais et lesbiennes par peur, l'auteur maintient que la concordance avec la phobie est faible. Charlebois (2011 : 123) ajoute que « l'émotivité négative manifestée devant les personnes lesbiennes et gais peut varier largement, allant de la violence physique à l'inconfort diffus ».

Pour sa part, Fassin (1999) propose une distinction entre les deux principales significations actuelles du terme qui opposent la dimension individuelle de l'homophobie à une dimension collective. Pour l'auteur, la première fait référence à « l'aspect phobique, psychologique, de l'homophobie, au rejet des homosexuels et de l'homosexualité », alors que la seconde a trait à une « idéologie établissant une inégalité des sexualités » (in Pugnère, 2011 :47). Pour bien distinguer ces deux dimensions, Fassin (1999) propose d'utiliser deux termes distincts : homophobie et hétérosexisme⁷.

Tin (2003), dans son œuvre le *Dictionnaire de l'homophobie*, ajoute à la proposition de Fassin (1999) que l'origine profonde de l'homophobie tient sans doute sa source dans l'hétérosexisme

⁷ Réfère à l'« affirmation de l'hétérosexualité comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles; pratiques sociales qui occultent la diversité des orientations et des identités sexuelles dans les représentations courantes, dans les relations et les institutions sociales, entre autres en tenant pour acquis que tout le monde est hétérosexuel » (Ministère de la justice, 2009 :14).

et qu'un tel régime tend à édifier l'hétérosexualité comme seule expérience sexuelle légitime, possible et même pensable. Il ajoute que l'hétérosexisme :

agit comme une pression latente, très forte, à se conformer à cette norme, une sorte de « pousse-à-l'hétérosexualité »... et mieux qu'une norme, qui supposerait encore une explication, l'hétérosexualité devient, pour ceux qu'elle conditionne ainsi, l'impensé de leur construction psychique particulière et l'a priori de toute sexualité humaine en général (Tin, 2003 : 123)

Borillo (2001) spécifie qu'en dehors de toute hostilité envers les homosexuels, une forme d'homophobie peut être manifeste et témoigner de l'existence de l'hétérosexisme. L'auteur mentionne qu'un individu peut se considérer comme « ami » des homosexuels, tout en étant objectivement homophobe.

Sans la présence d'hostilité irrationnelle ou de haine dirigée à l'endroit des minorités sexuelles, il est possible de relayer celles-ci à un rang inférieur en faisant appel à leur différence ainsi qu'au manque de considération à leur égard afin de leur donner plus de droits ou d'instaurer une discrimination positive en leur faveur.

1.4.1.3 Les critiques entourant la définition du concept de l'homophobie

De nombreuses critiques ont été formulées à l'endroit du concept d'homophobie. Plusieurs auteurs (Kitzinger, 1987 ; Neisen, 1990 ; Kitzinger, 1996 ; Adam, 1998 ; Demczuk, 1998 ; Plummer, 1998 ; Chambers, 2007) entérinent que cibler une personne en raison des relations qu'elle entretient ou de son « état mental » dépolitise et individualise la problématique. Kitzinger (1987) ajoute que considérer l'homophobie telle une pathologie personnelle tend à écarter les normes soi-disant égalitaires de la société, occultant ainsi l'analyse de l'oppression comme un problème politique enraciné dans les institutions et les organisations sociales.

Neisen (1990) estime que situer le problème dans la peur (phobie) au plan individuel revient à alimenter une idéologie déterministe voulant que des mécanismes psychiques homophobes soient présents ou latents à l'intérieur de toute personne, et ce, dès sa naissance. Charlebois (2011) précise que :

Le recours conscient ou inconscient à des explications déterministes n'est pas sans effet. Outre qu'il fait en sorte qu'on laisse intactes les structures et les idéologies légitimant l'infériorisation des sexualités non hétérosexuelles, il donne prise à la légitimation des comportements d'agression et nourrit la complaisance à leur endroit, laissant entendre que ces personnes n'agissent qu'en fonction de ressorts internes sur lesquels elles n'auraient que peu d'emprise (Charlebois, 2011 : 122)

Tel qu'explicité précédemment, au-delà du défi conceptuel que constitue la définition de l'homophobie en tant qu'objet d'étude, plusieurs auteurs se sont affairés à définir la notion de manières diverses. Nombres d'études (Leavitt et Klassen, 1974; Steffensmeier et Steffensmeier 1974 ; Lumby, 1976) utilisent le terme « homophobique » pour nommer toute attitude négative à l'endroit de l'homosexualité, alors que pour plusieurs auteurs (Weinberg, 1973 ; MacDonald, 1976 ; Hudson et Richetts, 1980 ; Fyfe, 1983 ; Fone, 2000), le terme « homophobie » renvoie essentiellement aux réactions de peur, d'aversion et de dégoût.

Weinberg (1973) définit l'homophobie comme le fait de redouter d'être dans un espace restreint, à proximité d'un homosexuel (Weinberg, 1973). Pour McDonald (1976), la définition renvoie à une peur et une appréhension irrationnelles et persistantes à l'égard des homosexuels, alors que toute autre réaction anti-homosexuelle est qualifiée par Hudson et Richetts (1980) d'« *homo-négativisme* ». Fyfe (1983 : 551) tient tout de même à nuancer ces derniers propos en insistant sur l'importance de différencier un biais socioculturel homo-négatif à l'endroit des minorités sexuelles des « *réactions phobiques à l'égard des homosexuels, en tant qu'expérience individuelle d'inconfort excessif et d'évitement lorsque l'individu est confronté à un stimulus générateur d'angoisse* ». D'autres définitions plus récentes, telle celle de Welzer-Lang (2002 : 18), propose de considérer l'homophobie comme « la discrimination envers les personnes qui montrent, ou à qui l'on prête, certaines qualités (ou défauts) attribuées à l'autre genre ». L'homophobie « bétonne » les frontières de genre, soutient l'auteur.

Un constat général peut être tiré des différentes approches proposées pour aborder l'homophobie, qu'on parle d'*hétérosexisme* (Weinberg, 1972), d'*homo-négativisme* (Hudson et Richetts, 1980) ou de *lesbophobie* (Tamagne, 2002): un des défis inhérent à la conceptualisation et la problématisation de l'homophobie est de rendre l'homosexualité aussi

légitime que l'hétérosexualité.

Aux fins de la présente étude, la définition retenue sera celle du ministère de la Justice du Québec (2009), car elle semble être suffisamment inclusive pour englober les différents concepts qui seront abordés. Celle-ci comprend :

Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte, envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité (ministère de la Justice, 2009 :14).

1.4.2 L'homophobie intériorisée

Dans la définition originale de l'homophobie de George Weinberg, qui englobe le sentiment de dégoût parfois manifesté envers les minorités sexuelles (Weinberg, 1972 : 83), l'auteur utilise déjà le vocable d'« homophobie intériorisée » pour désigner, par exemple, la peur d'être soi-même homosexuel, l'envie réprimée à l'endroit de « l'absence de responsabilité familiale pour les gais », la menace que représenterait l'homosexualité pour le système de valeurs sociales ou les tabous reliés à l'inversion des rôles de genre (Weinberg, 1972). Les prémisses de l'homophobie formulées par l'auteur ont été reprises par divers autres et, depuis, le concept d'homophobie intériorisée s'est précisé. Néanmoins, notons que les efforts de définition et de compréhension de l'intégration des stigmates sont toujours en mouvement. En effet, chercheurs, intervenants, militants LGBT et théoriciens critiques utilisent tant l'homophobie intériorisée (Weinberg, 1972), l'homonégativité intériorisée (Mayfield, 2001) et l'hétérosexisme intériorisé (Szymanski et Chung, 2003) pour référer à l'intégration de stigmates.⁸

Généralement, chercheurs et praticiens en santé mentale s'accordent sur l'assise de l'homophobie intériorisée, soit qu'elle implique des sentiments négatifs à l'endroit de sa propre homosexualité (Shidlo, 1994 ; Herek, Cogan, Gillis et Glunt, 1998). Ils ajoutent que les

⁸ Pour plus d'informations entourant la définition, l'étymologie et les discussions de ces termes connexes, voir: Herek, G. M. (2004). *Beyond "homophobia": thinking about sexual prejudice and stigma in the twenty-first century, Sexuality Research et Social Policy, 1(2), 6-24.*

considérations dans la manière de se concevoir, de se définir et d'opérationnaliser cette construction peuvent toutefois varier considérablement d'un individu à un autre.

Les difficultés psychologiques qui découlent d'une évaluation négative et de la stigmatisation sociétale dirigées vers les groupes minoritaires ne sont pas exclusives aux minorités sexuelles. Dans son ouvrage, Allport (1954) observe que les membres de groupes minoritaires, tels les minorités raciales, ethniques et religieuses, développent divers moyens de défense afin de répondre aux préjugés. L'auteur propose une distinction entre les défenses essentiellement « *extropunitives* », dirigées vers l'extérieure ou la source de discrimination, et « *intropunitives* », qui sont dirigées vers soi. Cette distinction dans la manière d'aborder l'homophobie intériorisée est fort intéressante. En effet, la défense *intropunitive* comprend l'interdiction des minorités sexuelles de s'identifier au groupe dominant, soit les hétérosexuels, et conduit à la haine de soi, qui peut impliquer un sentiment individuel de honte puisque l'individu possède les qualités méprisées de son « groupe », mais exprime un dégoût face aux autres qui extériorisent ces traits (Allport, 1954; Herek, 2004). En d'autres mots, l'homophobie intériorisée peut se traduire par le rejet des membres du groupe minoritaire qui possèdent les traits méprisés par le groupe dominant, et ce, afin de composer avec un sentiment de honte individuel qui découle d'une auto-attribution ou de la réalisation de la possession de certains des traits méprisés.

Tel qu'explicité par Pugnère (2011 : 52) : l'« *identification au « groupe dominant » et le déni d'appartenance à son propre groupe contribuent, tour à tour, à alimenter l'agressivité envers son propre groupe, et la haine de soi* ». Pour l'auteur, l'intériorisation de l'homophobie latente conduit les minorités sexuelles à se dévaloriser, même se détester, et peut mener aussi à diriger ces mêmes sentiments négatifs vers les autres personnes homosexuelles.

Allport (1954) et Malyon (1982) soulignent l'importance d'orienter les discussions autour de la honte, de la culpabilité, de la colère, de la haine et du dégoût plutôt qu'autour de la peur, dans la mesure où la peur est opérationnelle et qu'elle ne peut avoir la qualité irrationnelle d'une phobie.

On trouve dans la littérature diverses définitions de l'*homophobie intériorisée*. Sur un plan psychologique, les cliniciens utilisent ce vocable pour référer à l'internalisation des attitudes homophobes par les personnes de minorités sexuelles (Malyon, 1982). Meyer et Dean (1998 : 161) définissent l'*homophobie intériorisée* comme:

the gay person's direction of negative social attitudes toward the self, leading to a devaluation of the self and resultant internal conflicts and poor self-regard.

Pugnière (2011) mentionne qu'au plan psychologique, l'homophobie intériorisée peut être une source de honte, de culpabilité, de mal-être, une dégradation de l'estime de soi et des difficultés d'acceptation de ses préférences sexuelles et affectives. L'auteur ajoute qu'elle correspond à une sorte d'homophobie dirigée envers soi se caractérisant par la haine de soi, des sentiments de culpabilité, de honte ou de non-conformité ressentis en raison de l'intériorisation des préjugés homophobes.

La notion d'homophobie intériorisée décrite dans le *Dictionnaire de l'homophobie* est clairement associée au sentiment de honte :

La honte se nourrit d'une haine de soi qui dépasse les sujets homosexuels parce qu'elle n'est jamais ni complètement individuelle, ni absolument consciente. Elle renvoie à l'incorporation du mépris que les autres véhiculent envers eux (Chauvin dans Tin, 2003 : 223).

À partir d'une approche qualitative, Ryan et Frappier (1994) ont conceptualisé l'homophobie intériorisée en un modèle en quatre phases qui s'articule en fonction de l'acceptation de l'homosexualité de l'individu et de l'évolution des différentes formes que peut prendre l'homophobie intériorisée.

La première phase, *la négation*, fait référence à une forme de déni de son homosexualité. La deuxième phase, *l'intériorisation de l'oppression*, fait référence à l'intériorisation de l'homophobie pouvant mener à une haine du soi, marquée par une prise de conscience d'une orientation sexuelle ou bisexuelle non acceptée. Cette phase est souvent associée à une

période de haut risque suicidaire. La troisième phase, associée à *la différence entre soi et les autres*, réfère à des constats précédemment cités : la honte divise les minorités sexuelles plutôt que de les rassembler face à l'hostilité témoignée.

L'homophobie intériorisée se traduit souvent en un rejet des autres du « groupe minoritaire » alors que « la honte favorise l'isolation qui favorise la honte » (Chauvin, 2003 :224). Verdier et Firdion (2003) ajoutent que certaines dissonances cognitives, tel le fait de se considérer homosexuel mais différents des autres homosexuels, peuvent générer une importante anxiété pour les individus. La dernière phase, soit *l'analyse critique de l'attitude de la société*, correspond à l'acceptation de son orientation sexuelle. Néanmoins, Chauvin note qu'étant donné le caractère prédominant de l'homophobie dans notre société, l'acceptation de soi homosexuel, aux plans individuel et psychologique, requiert un rejet de l'homophobie en tant que problème social.

1.4.3 Les impacts de l'homophobie intériorisée

Selon Herek (2004), *l'homophobie intériorisée* implique nécessairement un conflit intrapsychique entre ce que l'individu croit qu'il devrait être, soit hétérosexuel, et la façon de vivre sa sexualité en tant que minorité sexuelle. Ryan et Frappier (1994) mentionnent qu'à l'adolescence, les gais et lesbiennes n'ont que très peu de modèles auxquels ils peuvent se référer en ce qui a trait à l'expression de leur sexualité homosexuelle. En l'absence d'images positives de l'homosexualité, les adolescents sont inéluctablement confrontés à la peur d'être rejetés et stigmatisés (Ryan et Frappier, 1994; Pugnère, 2011).

Pour leur part, Cass (1979 ; 1984), Cass, Coleman (1982) et Troiden (1989) estiment que les minorités sexuelles, une fois qu'ils acceptent leur orientation sexuelle stigmatisée, débutent un processus de *coming-out*. Morris, Waldo et Rothblum (2001) considèrent que l'homophobie intériorisée signifie l'échec de ce processus de *coming-out*, qui a comme visée de conjurer la stigmatisation et surmonter entièrement les attitudes négatives ainsi que les dissonances cognitives liées à la perception de soi. Pour ces auteurs, bien que *l'homophobie intériorisée* soit à son stade le plus aigu au début du *coming-out*, il est peu probable que celle-ci s'estompe complètement, même lorsque la personne aura accepté son homosexualité.

Différents auteurs affirment que les homosexuels entretiennent en effet des degrés divers

d'attitudes homophobes résiduels intégrées dans leur perception de soi, ce qui peut conduire à des problèmes de santé mentale (Malyon, 1982 ; Nungesser, 1983 ; Hetrick et Martin, 1984 ; Cabaj, 1988). Herek (2004) ajoute qu'en raison de la force des premières expériences de socialisation et de l'exposition continue à des attitudes négatives et homophobes, l'homophobie intériorisée est considérée comme un facteur important dans l'adaptation psychologique des minorités sexuelles tout au long de leur vie. Corneau et Holmes (2008) soutiennent pour leur part qu'une meilleure acceptation de son homosexualité et une sexualité épanouie peuvent constituer d'importants facteurs de résilience.

Bien que d'importants défis soient liés à la cohérence de la conceptualisation de l'homophobie intériorisée et à sa mesure (Shidlo, 1994; Ross et Rosser, 1996; Mayfield, 2001; Szymanski et Chung, 2001), une corrélation importante entre celle-ci et les troubles de santé mentale, tels la dépression et les symptômes d'anxiété, la toxicomanie et les idéations suicidaires (DiPlacido, 1998; Meyer et Dean, 1998; Williamson, 2000 ; Corneau et Holmes, 2008) ou encore diverses formes de mutilations, des troubles de l'alimentation et les conduites sexuelles à risque (Meyer et Dean, 1998 ; Williamson, 2000) émane de la littérature.

1.4.4 Le stress des minorités

La littérature portant sur le stress met une emphase particulière sur les stressseurs quotidiens ou les événements significatifs de la vie tels un changement d'état civil, d'emploi ou encore la mort d'un proche. En ce qui a trait à la communauté homosexuelle, il est impératif de prendre en compte qu'un autre type de stress s'additionne aux stressseurs quotidiens, soit le stress lié au fait d'être homosexuel (*gay-related stress*). Le concept du *stress des minorités*, qui émerge de l'élaboration de plusieurs théories sociales et psychologiques, se définit comme un état qui résulte de :

culturally sanctioned, categorically ascribed inferior status, social prejudice and discrimination, the impact of these environmental forces on psychological well-being, and consequent readjustment or adaptation (Brooks, 1981:107).

Pour leur part, Lindquist et Hirabayashi (1979) ont décrit le stress lié au fait d'être homosexuel tel un statut de minorité « marginal » où le statut de l'« *individu minoritaire* » entre en conflit avec les autres rôles qu'il revêt. Ils suggèrent que le stress lié au fait d'être homosexuel se

distingue des autres catégories de stress des minorités étant donné que les homosexuels peuvent ne pas avoir une identité culturelle en dehors de celle dominante et que, contrairement aux autres membres de minorités, ils peuvent voiler leur statut de minoritaire.

Meyer (1995) ajoute que le stress des minorités résulte non seulement d'événements négatifs, mais de l'ensemble de l'expérience de l'« *individu minoritaire* » dans la société dominante. Il affirme que les membres du groupe minoritaire, ici les homosexuels, sont soumis directement et indirectement à des événements de vie négatifs, tant liés à leur autostigmatisation qu'à la discrimination vécue ou observée par le groupe dominant.

Bien que Cory (1951) ait suggéré, il y a plus de 40 ans, l'idée que les homosexuels constituent un groupe minoritaire comparable à des minorités raciales, ethniques et religieuses, ce n'est que récemment que cette idée s'est imposée, et encore, pas intégralement, car on soutient par ailleurs que les homosexuels se distinguent des autres groupes minoritaires par différentes facettes leur étant propre (Paul, 1982; Herek, 1991). On s'entend toutefois pour dire qu'il est raisonnable de considérer qu'ils forment un groupe minoritaire puisqu'ils réunissent quatre importantes caractéristiques qui définissent les groupes minoritaires: 1) les homosexuels font partie intégrante d'un segment subordonné au sein d'une société d'État complexe et plus vaste; 2) ils présentent des caractéristiques qui sont peu estimées par les segments dominants de la société (Seeman, 1981; Tajfel, 1981; Paul, Weinrich, Gonsiorek et Hotvedt, 1982); 3) ils sont conscients d'être réunis en une communauté en vertu de ces caractéristiques (Altman, 1982; D'Emilio, 1983; Levine, 1979); et 4) ils reçoivent un traitement différentiel fondé sur ces caractéristiques passant de la discrimination à l'agression et la victimisation (Paul, 1982; Herek, 1989; Herek et Berrill 1990;).

Le stress lié au fait d'être homosexuel (*gay-related stress*) a court lorsque l'individu est confronté à des facteurs de stress qui sont propres à son orientation sexuelle (Lewis, 2003). L'étude de Lewis (2003) tend à lier la relation entre les expériences et le stress homosexuel aux symptômes dépressifs. D'autres prédicteurs potentiels de symptômes dépressifs ont été considérés tel l'homophobie intériorisée, la conscience du stigma (*stigma consciousness*), et l'ouverture sur l'orientation sexuelle (le *coming out*).

1.5 La problématique

Notre projet surgit dans une conjoncture où : 1) on observe une utilisation plus fréquente des termes « crime haineux » au Québec et au Canada ; 2) une préoccupation grandissante est portée aux atteintes aux droits et libertés causées par les discours haineux ou incitant à la violence et à leurs effets préjudiciables majeurs tant pour les victimes, les groupes visés, que pour la société dans son ensemble ; 3) une augmentation des crimes avec violence motivés par la haine envers les minorités sexuelles est enregistrée dans les statistiques criminelles (Statistique Canada, 2013; Statistique Canada, 2015) ; 4) ceux-ci sont l'objet d'une plus grande couverture médiatique ; et même 5) font l'objet d'un projet de loi⁹ (Projet de loi 59) ouvrant plus largement l'ensemble des « crimes motivés par la haines ».

Aux termes des consultations menées en septembre 2015 autour du projet de loi 59, il a été convenu que la définition de la notion de « discours haineux » devait être clarifiée et qu'un souci particulier serait apporté afin de ne pas attaquer la liberté d'expression, ceci en réponse aux commentaires récurrents formulés par différents experts appelés à se prononcer lors des consultations (Richer, 2015). Il est donc pertinent de considérer qu'il y aura sous peu des modifications aux dispositions législatives encadrant les crimes motivés par la haine au Québec.

Le rapport intitulé *Les crimes haineux au Canada : Un aperçu des questions et des sources de données* du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), publié en 2001, mentionnait déjà que, bien qu'elle devait être clarifiée, la notion de « haine » présentait un « intérêt sur le plan politique, social et criminel » depuis la publication du *Report to the Minister of Justice of the Special Committee on Hate Propaganda in Canada* de 1965. Janhevich (2001) rappelle

⁹ Le projet de Loi 59, disponible à : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-59-41-1.html>, toujours en consultation et présenté à la 41^e législature, édicte la *Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et suggère diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*⁹. Essentiellement, les mesures suggérées par le projet de loi 59, qui prévoit diverses mesures pour renforcer la protection des personnes, proposent : la modification de certaines règles relatives à la célébration d'un mariage et d'une union civile, l'attribution du pouvoir aux tribunaux judiciaires d'ordonner des mesures propres à favoriser la protection des personnes, l'ajout de pouvoirs d'enquête au ministre du secteur de l'éducation (primaire, secondaire et collégial), que la Loi sur la protection de la jeunesse soit plus explicite sur le fait que le contrôle excessif peut être une forme de mauvais traitement psychologique et finalement, d'accorder de nouveaux pouvoirs à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*, notamment celui d'enquête.

que les conséquences d'un crime motivé par la haine peuvent atteindre les victimes, certes, mais qu'elles peuvent aussi instaurer un climat malveillant dans la société et en détruire les valeurs.

La création d'unités de police spécialisées, la rédaction de monographies et l'adoption de lois axées sur cette question sont des signes évidents de la reconnaissance du phénomène depuis plus de quarante ans (McDonald et Hogue, 2007).

Ceci étant, tel qu'évoqué par Perry (2001), il est surprenant que les crimes motivés par la haine n'aient pas bénéficié d'une plus grande attention sociologique et criminologique en tant qu'objet d'étude spécifique. L'auteure ajoute avec éloquence:

Conceptually, it lies at the intersection of multiple themes that are currently to the fore: violence, victimization, race/ethnicity, gender, sexuality and difference for example. In spite of the centrality of violence as a means of policing the relative boundaries of identity, few attempts have been made to understand theoretically the place of hate crime in the contemporary arsenal of oppression (Perry, 2001: 2).

Même au plan conceptuel, les crimes motivés par la haine restent ambigus. L'étude des impacts qu'ils engendrent est quant à elle encore embryonnaire. Bien que les écrits portant sur les victimes de crimes motivés par la haine de manière générale produisent un corpus documentaire relativement important concernant les impacts psychologiques et les réponses comportementales à la victimisation, les attitudes et les perceptions des différents groupes concernés et donnent lieu à quelques données officielles, peu d'études se sont penchées sur la problématique des crimes motivés par la haine en visant spécifiquement les minorités sexuelles.

Certains constats émergent toutefois des quelques écrits que nous avons identifiés : 1) les crimes motivés par la haine envers les minorités sexuelles sont plus susceptibles d'être des événements de violence ; 2) les conséquences ne se limitent pas seulement à la victime directe, mais sont susceptibles d'atteindre la collectivité et de créer des victimes secondaires ; 3) les victimes de crimes motivés par la haine éprouvent des conséquences physiques et émotionnelles plus graves, notamment dû à la violence de l'attaque à son identité

individuelle ; et 4) on ignore la prévalence des crimes motivés par la haine envers les minorités sexuelles, mais il appert qu'ils seraient fortement sous-déclarés.

Ainsi, bien qu'un nombre croissant d'études se soient intéressé aux motifs et conséquences de plusieurs types de *crimes motivés par la haine* au cours de la dernière décennie, la prévalence des « *crimes motivés par la haine* » envers les LGBT est très peu documentée. Des auteurs soutiennent néanmoins que, les crimes homophones envers les homosexuels hommes seraient le type de crimes motivés par la haine envers les minorités sexuelles le plus fréquent (Willis, 2004). Par ailleurs, les théories explicatives de cette « *nouvelle problématique* » ne font pas consensus. L'intérêt de cette recherche réside donc dans l'avancement des connaissances concernant les crimes considérés homophobes visant les hommes homosexuels, plus spécifiquement dans la ville de Montréal, et dans la compréhension des interactions entre l'agresseur, la victime et son environnement social faisant que ces crimes finissent par être connus des autorités judiciaires.

1.6 Le cadre théorique

La réalisation de cette étude sera de type compréhensif, notamment par la prise en compte des éléments clés rapportés par les acteurs sondés. Il n'est pas entrepris de valider les théories explicatives en matière de crimes motivés par la haine, mais de créer un savoir nouveau à partir d'une approche compréhensive de la problématique. À cet effet, un cadre théorique de type interactionniste symbolique sera utilisé afin de mettre en évidence la vision constructiviste du monde de chacun des protagonistes déterminant leurs interactions sociales. La définition de l'interactionnisme symbolique ainsi que ses fondements, soit les concepts de l'étiquetage et de la stigmatisation résultant d'interactions sociales, seront étayés. Plus précisément, la théorie de l'étiquetage modifiée sera utilisée afin de mettre en relief l'impact de « l'étiquette négative homosexuelle » sur le processus de développement cognitif inhérent à l'identité individuelle et sexuelle des homosexuels, et sur leur propension à faire connaître les événements de victimisation criminelle qu'ils associent à cette identité à leur entourage et aux autorités judiciaires.

1.6.1 L'interactionnisme symbolique

Issue d'une perspective sociologique pragmatique initiée par le philosophe Georges Hebert Mead (1863-1931) et approfondie par Herbert Blumer (1900-1987) qui lui donne son nom, l'interactionnisme symbolique s'est développé conjointement et en réaction avec divers courants tels la théorie psychanalytique, de l'échange social, la phénoménologie, l'ethnométhodologie, la cognition sociale et le postmodernisme (Hewitt, 2003) et le béhaviorisme, où l'importance est accordée aux comportements observables (Charon, 2004). Aux fins de cette étude compréhensive, il est entrepris de définir les concepts fondamentaux de l'interactionnisme symbolique et d'approfondir les notions d'étiquetage et de stigmatisation. Hewitt (2003) met en relief qu'aucun conditionnement ne saurait fondamentalement déterminer une action individuelle et que les bases de l'interactionnisme symbolique soutiennent que la réalité d'un phénomène ne trouve pas sa source uniquement dans sa nature, mais bien dans les perceptions que les gens entretiennent ; en d'autres mots, la réalité est un construit social.

Essentiellement pragmatique et en convergence avec les idées de Mead, les interactionnistes estiment que l'analyse comportementale individuelle reste la manière la plus efficace de comprendre les individus, considérant qu'ils apprennent et que leurs croyances sont fonction des éléments qui leurs sont profitables (Charon, 2004). Malgré les difficultés de définition entourant l'interactionnisme symbolique, il est possible de dégager ses fondements théoriques de base, soit que :

- a) **l'action individuelle émerge des processus sociaux** : explicitement, la perspective interactionniste considère l'humain tel un être dynamique et met l'emphase sur l'interaction plutôt que la personnalité, la société ou l'influence des autres (Charon, 2004). Ceci étant, l'action individuelle ne peut s'expliquer uniquement par des efforts individuels ou idiosyncrasiques (Hewitt, 2004) ;
- b) **producteurs de sens, les symboles sont capitaux** : Charon (2004 :69) indique que « *the human being, because of the symbol, does not respond passively to a reality that imposes itself but actively creates and re-creates the world acted in* ». L'interactionnisme symbolique stipule donc que le sens que donne un individu à son environnement peut être mis en lumière par l'analyse de ses intentions et actions visibles ou non et verbalisées ou non (Blumer, 1962 ; Hewitt, 2003) ;

- c) **l'individu est au centre de ses interactions** : il est autant objet que sujet de sa propre expérience et ses sentiments, intérêts et l'image qu'il se fait de lui-même avant de porter une action (Hewitt, 2003) ;
- d) **les interactions structurent l'identité individuelle** : admettant que tout individu est doté d'une identité sociale et que l'interaction avec d'autres individus se traduit en une catégorisation de l'autre, l'identité est le produit d'une négociation avec son environnement et les autres où un processus de partage et d'apposition d'étiquette s'opère (Hewitt, 2003) ;
- e) **les comportements individuels sont structurés par une société et une culture données, mais sont aussi le produit de ces mêmes comportements** (Hewitt, 2003).

En somme, le produit du processus perpétuel d'assignation d'étiquettes et de l'interaction entre l'individu, son univers symbolique et celui d'autrui est l'autorégulation individuelle, en réaction au contact des autres et de son environnement, en fonction de la compréhension et de la réception de l'apposition d'étiquettes implicites ou explicites (Chouinard, 2011). Le contrôle social s'opère donc par le biais de ce processus incessant d'étiquetage (Cahill, 2004) ainsi que par l'établissement de normes ou de critères pour identifier ce qui est « déviant » (Chouinard, 2011).

1.6.2 Théorie de l'étiquetage modifiée

De manière complémentaire, la *théorie de l'étiquetage modifiée* sera utilisée afin de mettre en relief l'impact de « l'étiquette négative homosexuelle » sur le processus cognitif inhérent au développement de l'identité individuelle et sexuelle des homosexuels, passant tant par la maturation que par l'influence de l'environnement social. Ce cadre paraît particulièrement pertinent, car, comme le souligne Lacaze (2008 : 195) :

Au niveau théorique et empirique, les tenants de la théorie de l'étiquetage modifiée ont présenté un effort de systématisation, particulièrement à travers une théorisation synthétique des processus de stigmatisation et contribué à revisiter le concept de stigmaté lui-même. Ils ont aussi proposé un certain nombre d'outils conceptuels inédits comme ceux d'« autostigmatisation », ou de « sentiments de stigmaté ».

Cette théorie permettra ainsi de comprendre l'évolution individuelle et collective des homosexuels en regard de l'identité sociale attribuée par l'*autre* à partir de traits les étiquetant. La stigmatisation des homosexuels est un élément important de la présente démarche qui vise

à mettre en lumière la manière dont elle peut moduler l'intégration d'une identité individuelle et sociale. Le recours à cette théorie permet en outre de mieux comprendre ce qui peut mener les individus issus de minorité sexuelle, LGBT par exemple, à des pré appréhensions physiques et mentales.

En résumé, Link et Phelan (2001) ont effectué une révision critique des études réalisées sur le stigmatisme à partir de la théorie de l'étiquetage et ont répertorié cinq notions associées à celle du stigmatisme, qui guideront nos analyses soit : 1) l'étiquetage et les étiquettes; 2) la stéréotypisation ou les stéréotypes culturels liant les personnes étiquetées à des caractéristiques indésirables et des stéréotypes négatifs; 3) la distance sociale entre le « nous » et « eux »; 4) la perte du statut « égalitaire » et la discrimination ; et 5) les relations de pouvoir. Selon ces auteurs (2001 : 367) :

les cinq notions doivent être prises en compte et on applique donc le terme de stigmatisme lorsque des éléments d'étiquetage, de stéréotypisation, de séparation « eux » –« nous », de perte de statut et de discrimination ont lieu concurremment dans une situation de pouvoir qui permet aux composantes du stigmatisme de se développer.

La théorie de l'étiquetage modifiée intègre la notion essentielle d'auto-étiquetage qui émerge de son application dans le champ de la santé mentale. Les individus stigmatisés auraient ainsi tendance à s'auto-étiqueter, c'est-à-dire à s'appliquer à eux-mêmes des conceptions défavorables, péjoratives et auto-discriminatoires dû à l'intériorisation des préjugés et du blâme qu'ils perçoivent à leur égard.

Ces derniers éléments peuvent conduire les victimes à ne pas dévoiler une situation problématique, voire à minimiser le phénomène dans l'appréhension de la réception qui sera faite du dévoilement. Tout porte à penser que ce phénomène jouera un rôle important dans la reportabilité d'une victimisation criminelle, se traduisant ici par des événements de crimes haineux visant les hommes homosexuels.

1.6.3 L'étiquetage social : déviance et stigmatisation

La notion de déviance est le produit d'une transaction sociale où l'action ou le comportement d'un ou plusieurs individus est considéré inadéquat par un autre groupe d'individus, et que cette dite action suscite une réaction (Becker, 1963). Dans cette perspective, la déviance n'est pas propriété de l'acte, de l'individu, de sa réaction ou encore de règles qui sont éventuellement transgressées, mais surgit des situations et interactions où il peut advenir que soient désignés des déviants. Tel qu'explicité par Manseau (1988 : 42) :

ce qu'il importe de découvrir par l'analyse des problèmes sociaux, ce sont les forces sociales qui sont productrices de sens. Même si la misère humaine a des fondements réels, l'importance accordée à tel ou tel problème particulier, de même que les représentations qui l'entourent, dépend des individus qui ont réussi à imposer leur définition du problème dans un contexte social donné.

Bien que le processus de distinction entre les « normaux » et les « déviants » soit non linéaire et qu'il puisse faire l'objet de désaccords, l'implication du public et de la société est essentielle à la création d'une norme, et la collectivité doit s'appropriier et instaurer cette norme, sans quoi, aucune norme n'est transgressée. Becker (1963 : 186) ajoute que :

(lorsqu'une) norme existe, il faut qu'elle soit appliquée à des individus déterminés [...]. Il faut découvrir des délinquants, les identifier, les appréhender et prouver leur culpabilité (ou bien remarquer qu'ils sont « différents » et les stigmatiser pour cette non-conformité, dans le cas de groupes déviants qui [...] restent dans la légalité.

Dans le cadre de notre recherche traitant du sujet sensible des crimes motivés par la haine envers les homosexuels, il est entrepris, à l'aide de la perspective de l'étiquetage social (Becker 1963: 203), d'attirer l'attention sur les conséquences qu'implique, pour un individu, le fait d'être étiqueté comme déviant, notamment le fait qu'il lui devient plus difficile de poursuivre les activités ordinaires de sa vie quotidienne.

1.6.4 Le stigmatisme

L'étiquetage et les effets néfastes de son internalisation sur les individus sont plus clairs avec le concept de stigmatisme élaboré par Goffman (1963). Historiquement et en convergence avec les racines grecques du terme, qui fait référence à une marque visible sur le corps afin d'identifier les esclaves ou les personnes reconnues coupables d'un acte répréhensible (Goffman, 1963), la stigmatisation a généralement une connotation négative (Herek, 2004). Reconnaissant qu'historiquement les marques corporelles étaient « *designed to expose something unusual and bad about the moral status of the signifier* » (Goffman, 1963 : 1), Goffman met une emphase particulière sur la signification socialement construite de la marque, du *stigma* comme le nomme Herek (2009). En effet, par l'utilisation des termes « *an undesired differentness* » (Goffman, 1963 : 5) et « *an attribute that is deeply discrediting* » (Goffman, 1963 : 3) pour définir la notion de stigma, Goffman stipule qu'en raison de la marque, de la caractéristique ou de l'appartenance à un groupe, un individu est considéré divergeant par rapport à la norme édictée par la société dans laquelle il évolue (Herek, 2009).

Depuis l'essai fondateur de Goffman, la recherche portant sur le stigma a été très productive et tant les élaborations conceptuelles que les démonstrations de l'impact négatif de la stigmatisation sur les individus ont été associées à de multiples figures de cas telles : la lèpre (Opala et Boillot 1996), le cancer (Fife et Wright 2000), la maladie mentale (Angermeyer et Matschinger 1994; Corrigan et Penn 1999; Phelan, Link, Stueve et Pescosolido, 2000) et les familles homoparentales (Causey et Duran-Aydintug 1997).

D'autres auteurs soulignent que la stigmatisation est le produit de significations socialement construites fréquemment associées à une caractéristique, ces significations se révélant variables en fonction des situations (Jones, Farina, Hastorf, Markus, Miller et Scott, 1984 ; Crocker, Major et Steele, 1998;). Selon Link et Phelan (2001), les significations sociétales associées à un phénomène seraient le produit de l'enracinement des relations de pouvoir. La recherche portant sur la stigmatisation est en grande partie attribuable aux réalisations de psychologues sociaux qui ont utilisé les fondements de l'approche sociocognitive afin de

mettre en lumière comment les individus construisent des catégories et relient ces dernières à des croyances stéréotypées (Link et Phelan, 2001).

Afin de favoriser la compréhension des processus de stigmatisation, cet axe de recherche serait à préconiser considérant que la définition de la notion de stigmatisation est dynamique et variable (Stafford et Scott, 1986). Link et Phelan (2001) font état d'un manque de définition explicite par les chercheurs abordant la notion du stigma qui se réfèreraient en majorité à des définitions du dictionnaire, se limitant à « *a mark of disgrace* », ou se rapportant à des aspects connexes aux stéréotypes ou au rejet. Les auteurs ajoutent que la plupart des études où le stigma est explicitement défini utilisent la définition élaborée par Goffman, qui met l'accent sur : « (an) *attribute that is deeply discrediting* » et qui réduit le porteur du stigma « *from a whole and usual person to a tainted, discounted one* » (Goffman 1963 : 3).

1.6.4.1 *Le stigma homosexuel*

Tel qu'explicité précédemment, la construction de l'homophobie prend son sens lorsqu'elle est placée dans un contexte historique. Des similitudes évidentes entre l'homophobie et la xénophobie, terme utilisé pendant au moins un siècle pour décrire l'hostilité individuelle et culturelle envers ce qui est étranger ou marginal, sont révélées dans la littérature (Herek, 2004). L'utilisation similaire du terme *phobie* peut être constatée dans l'œuvre du sociologue Erving Goffman, *Stigma*, paru en 1963.

Avant l'avènement de l'utilisation du terme *homophobie* par Weinberg, en 1972, Goffman a utilisé la notion du stigma en associant successivement le terme à différents suffixes définissant tant les « *stigmaphobic responses* » s'appliquant à la majorité de la société, que les « *stigmaphile responses* » s'appliquant à la famille, aux amis et aux personnes ayant un statut de stigmatisés (Goffman, 1963 : 31). L'usage du terme *stigmaphile* paraît compatible avec l'auto-étiquetage des militants pro-gai des années 1950 et 1960 qui se désignaient "*homophiles*", où les termes "*stigmaphobe*" et "*homophobe*" étaient des homologues logiques (Herek, 2004).

L'homophobie a servi de modèle pour conceptualiser une variété d'attitudes négatives fondées sur la sexualité et le genre donnant naissance aux termes dérivés de *lesbophobia* (Kitzinger , 1986), *biphobia* (Ochs et Deihl , 1992), *effeminophobia* (Sedgwick, 1993), l'*heterophobia* (Kitzinger et Perkins , 1993) et la *transphobia* (Norton , 1997), lesquels ont émergé comme étiquettes servant à désigner l'hostilité manifestée envers, respectivement, les lesbiennes, les bisexuels, les hommes efféminés, les hétérosexuels et les transsexuels.

1.6.4.2 *Les différentes composantes du stigma*

En ce qui a trait au stigma, la littérature de la psychologie sociale (Goffman, 1963; Jones et coll., 1984; Link et Phelan, 2001) met en évidence cinq points considérés par Herek (2004) comme étant centraux lorsqu'un pont est créé avec le concept de l'homophobie que nous rapportons ici

- *Premièrement, le stigma fait référence à une condition ou un attribut durable, une marque physique ou figurative portée par un individu.*
- *Deuxièmement, l'attribut ou la marque n'est pas intrinsèquement significative, c'est-à-dire que ses significations sont le produit d'interactions sociales.*
- *Troisièmement, le sens attaché à la « marque » par le groupe ou la société en général implique une évaluation négative, une dépréciation d'un groupe ou d'un individu. L'attribut est agréé par tous pour signifier que son porteur est un méchant, voire criminel, faisant qu'il est digne de vivre la honte, l'ostracisme social, l'infamie, la condamnation. Ainsi, les individus stigmatisés ne sont pas simplement différents des autres, ils affichent une caractéristique que la société considère une « déviation » qui mérite d'être discréditée. Les réactions individuelles peuvent varier d'une personne à une autre en regard d'un stigma en particulier, bien que tout un chacun soit conscient du caractère négatif de la « marque » attribuée. Comme Goffman (1963) l'a souligné dans son analyse classique du stigma, le stigmatisé et le non-stigmatisé sont deux rôles sociaux où les attentes relatives à chacun sont appréhendées et comprises par tous, ce, indépendamment de son propre statut.*
- *Quatrièmement, le stigma attribué à un individu engloutit intégralement l'identité de la personne qui le possède. Le stigmaté l'emporte sur tous les autres traits et qualités et les réponses sont essentiellement fonction du stigmaté identifié chez un individu. En d'autres mots, les rôles du stigmatisé et de la personne « normale » ne sont pas simplement complémentaires ou symétriques et les réponses du non-stigmatisé se*

différencient par une relation de pouvoir où la marque « indélébile » du stigmatisé lui confère un statut inférieur ainsi qu'un accès moindre aux ressources disponibles.

- *Finalement, les rôles du stigmatisé et du non-stigmatisé ne sont pas complémentaires ou symétriques. Au contraire, ils reposent fondamentalement sur la relation de pouvoir de l'un sur l'autre. Depuis la popularisation de la notion du stigma par Goffman (1963), le terme a fait l'objet de nouvelles conceptualisations faisant référence à une « marque de honte ». Le terme est maintenant utilisé dans le langage commun afin de désigner des conditions ou affiliations socialement indésirables.*

Des auteurs tels Plummer (1975) et Rubin (1984) ont utilisé respectivement les vocables *sexual stigma* et *erotic stigma* pour référer à la stigmatisation associée à l'homosexualité masculine. Le concept du stigma sexuel sera développé dans une section subséquente.

1.6.5 L'interdépendance des éléments du stigma

Le concept du stigma est souvent critiqué en ce qui a trait à sa définition lacunaire et à son application individualisée (Link et Phelan, 2001). Afin de répondre à ces critiques, Link et Phelan (2001: 363) définissent la notion de stigma « *as the co-occurrence of its components – labeling, stereotyping, separation, status loss, and discrimination – and further indicate that for stigmatization to occur, power must be exercised* ». Les auteurs ont utilisé plusieurs critiques formulées dans la littérature académique, qu'ils développent dans leur article intitulé *Conceptualizing Stigma*, comme lentille analytique critique dans leur construction d'une conceptualisation révisée.

Tel qu'explicité précédemment, la relation entre différents concepts dans la conceptualisation de stigma est présente dans l'œuvre de Goffman lorsqu'il stipule que le stigma peut être considéré comme la relation entre un attribut et un stéréotype. Link et Phelan (2001) ont principalement élargi le lien entre divers éléments interdépendants afin d'obtenir un portrait plus complet des significations du terme. Nous verrons les cinq principaux éléments interdépendants constitutifs de leur conceptualisation qui rendent « réelle » la stigmatisation et qui s'intéressent plus particulièrement à la nature ainsi qu'aux conséquences de celle-ci, plutôt qu'à ses sources.

Le premier élément a trait aux différences d'étiquette. La grande majorité des différences humaines sont ignorées et ne sont pas considérées comme socialement importantes. Prenons à titre d'exemple la couleur des yeux ou encore les préférences alimentaires, ces dernières peuvent s'avérer pertinentes dans certaines situations et sont généralement sans conséquence. Inversement, certaines différences comme le genre, la couleur de la peau et les préférences sexuelles sont sujettes à avoir une incidence plus marquée sur les individus et la collectivité. Link et Phelan (2001) soulignent que cette dernière observation est grandement négligée considérant qu'une fois les différences qui importent socialement sont identifiées et les étiquettes créées, elles sont prises pour acquies et normalisent certaines différences en dichotomisant des catégories comme les noirs et les blancs, les voyants et non-voyants. Tenir pour acquies la nature de ces catégorisations est une des raisons qui font que ces désignations peuvent être un lourd poids à porter. Des simplifications substantielles nécessaires à la création de groupes alors qu'aucun critère d'inclusion ou d'exclusion fixe et précis ne balise ces dites-catégories peuvent s'appliquer à la catégorisation « homosexuel » ou « hétérosexuel » (Fullilove, 1998).

Le deuxième élément du stigma se produit lorsque les différences désignées socialement sont liées aux stéréotypes. Cet élément fait partie de la conceptualisation du stigma élaborée par Goffman (1963) et est maintenant un des points centraux de la définition contemporaine du stigma. En effet, le stigma est très présent dans la littérature psychologique sur la stigmatisation, car il met en lumière des questions critiques d'ordre psychologique concernant les processus de pensée qui facilitent les connexions entre l'étiquette et le stéréotype (Crocker, Major et Steele, 1998; Fiske 1998). Cet aspect du stigma, selon Link et Phelan (2001), implique une étiquette et un stéréotype, où l'étiquette relie une personne à un ensemble de caractéristiques indésirables qui forme le stéréotype.

Les études psychologiques en la matière tendent à élucider les processus cognitifs sous-jacents à l'utilisation de catégories et la création du lien entre ces dernières et les stéréotypes (Crocker et al 1998). Selon ces études, la catégorisation et les stéréotypes sont souvent « automatiques » et facilitent l'« efficacité cognitive ». Il appert que la nature automatique de l'utilisation de catégories et de stéréotypes, se traduisant en un jugement spontané, est un processus

préconscient et qu'il peut être utilisé afin de préserver une ressource cognitive (Link et Phelan, 2001). La création de catégories culturelles serait donc présente au niveau préconscient et fournirait aux individus une représentation leur permettant de prendre une décision ou poser un jugement hâtif leur permettant de vaquer plus rapidement à d'autres occupations. D'autres recherches en psychologie sociale révèlent une latitude considérable des processus cognitifs qui fait en sorte que les résultats peuvent grandement différer en fonction de la nature des cognitions que les individus emploient et des contextes dans lesquels ils se trouvent (Crocker et al 1998).

Le rôle central de la sélection sociale en regard des différences humaines se perçoit par le fait que les attributs jugés importants diffèrent drastiquement en fonction du temps et de l'espace. Puisque les différences humaines sont généralement établies en fonction de leur « observabilité », dans notre étude, le terme *étiquette* est utilisé plutôt que *attribut*, *condition* ou *marque*. L'utilisation du terme *étiquette* laisse une plus grande latitude d'interprétation en faisant de la validité de la désignation une question ouverte (Link et Phelan, 2001). Toujours selon Link et Phelan (2001), la question sociologique critique entourant le processus de stigmatisation est de déterminer comment les catégories créées culturellement surgissent et comment elles sont soutenues

Le troisième élément du stigma se produit lorsque les étiquettes sociales arborent une connotation de séparation opposant, en quelque sorte, le « nous » et les « autres » (Morone 1997, Devine et al 1999). Ainsi, les autres éléments du processus de stigmatisation deviennent la raison de croire que les personnes étiquetées ou portant les « marques négatives » sont fondamentalement différentes de celles qui ne partagent pas le même type d'étiquette.

Dans la forme extrême de l'étiquetage, les individus étiquetés sont considérés comme étant si différents du « nous » qu'ils ne peuvent, conséquemment, être réellement humains et, dans cette optique, d'horribles traitements réservés aux « autres » deviennent possibles. Parfois, l'effort de création d'une distinction claire entre « nous » et les « autres » transparait dans la nature même des étiquettes attribuées et, en conséquence, les titulaires de l'étiquette sont conditionnés à « être » l'étiquette attribuée (Estroff, 1989).

Les quatrième et cinquième éléments du processus de stigmatisation concernent respectivement l'expérimentation de l'individu étiqueté d'une perte de statut et de discrimination, éléments souvent oubliés dans la majorité des définitions. Selon Link et Phelan, (2001), l'étude du stigma doit impérativement prendre en compte ces deux aspects considérant que les individus qui sont étiquetés, en raison d'une caractéristique jugée indésirable, sont indéniablement confrontés à l'expérience de la perte de statut et d'une forme de discrimination.

Les éléments théoriques que nous venons de présenter guideront l'analyse des données que nous aurons recueillies. La section qui suit présente la méthodologie privilégiée pour recueillir ces données en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la présente étude.

CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE

Dans le présent chapitre, l'adéquation entre les critères de scientificité reconnus d'une recherche de type qualitative, le cadre conceptuel et la problématique de recherche sont discutés. Plus précisément, sont rappelés les objectifs poursuivis par l'étude, le choix ainsi que la justification de l'approche privilégiée, le principe de construction de l'échantillon, le portrait de l'échantillon finalement réuni, le processus de réalisation des entrevues, la stratégie analytique employée, les considérations éthiques liées au sujet sensible traité, et finalement les limites de l'étude.

2.1 Les objectifs poursuivis

L'étude a comme visée principale d'approfondir les connaissances actuelles sur les *crimes motivés par la haine* envers les personnes homosexuelles ainsi que sur l'influence du stigmatisme homosexuel sur la déclaration des événements de victimisation homophobe aux autorités judiciaires, en lien avec le concept de reportabilité.

L'objectif général se divise en quatre objectifs spécifiques qui consistent à :

- 1) comprendre comment se construisent les stigmates homosexuels;
- 2) comprendre comment les homosexuels assimilent, ou non, les stigmates liés à l'orientation sexuelle;
- 3) comprendre les répercussions des stigmates liés à l'orientation sexuelle sur la vie des homosexuels et;
- 4) comprendre les conditions qui participent à la déclaration, ou non, aux autorités judiciaires des événements criminels perçus par les victimes comme étant motivés par la haine envers les homosexuels.

2.2 Le choix d'une approche qualitative

Pour les fins de la présente étude, une approche qualitative est privilégiée, car ainsi il est permis d'avoir accès à un type de données qui est autrement difficile à obtenir (Kakai, 2008). Considérant qu'aucune base de données ne recense distinctement l'information concernant les incidents de crimes motivés par la haine dirigés vers les homosexuels, que la sous-déclaration

de ce type d'événements constitue un écueil majeur de la recherche en la matière, que les raisons du non report de ce type de crime sont très peu documentées et que le portrait de l'expérience vécue par les victimes demeure méconnue (Gerstenfeld, 2013), la réalisation d'entrevues en profondeur paraît s'imposer afin de contribuer significativement à l'apport de connaissances nouvelles.

Ce choix méthodologique s'affirme comme étant le plus adéquat lorsque sont considérés la singularité de l'objet d'étude, sa complexité et le caractère interactif inhérent aux crimes motivés par la haine. De façon plus spécifique, les entrevues permettront d'acquérir des informations concernant les perceptions des différents acteurs clés que sont les intervenants communautaires, policiers et judiciaires appelés à intervenir et, surtout, des victimes impliquées dans des situations de crimes haineux ayant ici pour cible l'orientation homosexuelle des victimes. Les entrevues seront mises à contribution afin d'enrichir ultimement les connaissances théoriques portant sur la compréhension du stigma homosexuel et son impact sur la reportabilité des événements de victimisation.

Cette étude sera donc de type compréhensif, notamment par la prise en compte des éléments clés rapportés par les acteurs sondés.

2.3 La construction de l'échantillon

La présente étude, portant essentiellement sur les crimes motivés par la haine envers les hommes homosexuels et l'influence du stigmate homosexuel sur la reportabilité des événements de victimisation homophobe, prend forme dans une société où l'homophobie et les violences envers les minorités sexuelles, bien que davantage dénoncées qu'auparavant, sont des réalités auxquelles les homosexuels sont confrontés sur une base quotidienne (O'Connor et Ryan, 1993 ; Brown, 1996 ; Isay, 1996, Peers et Demczuk, 1998 ; Borillo, 2000 ; Charlebois, 2011). C'est dans cette conjoncture que nous cherchons à comprendre comment l'intégration des stigmates homosexuels issue des interactions sociales a une influence sur la vie des homosexuels, et plus spécifiquement sur la dénonciation d'incidents de violence qualifiée d'homophobe.

Aux fins de la présente recherche et en fonction des limitations de la littérature quant à l'objet d'étude et des difficultés inhérentes au recrutement des participants, certains choix méthodologiques étaient essentiels et sont expliqués. Premièrement, peu d'études sont disponibles en ce qui concerne les crimes motivés par la haine et celles recensées tentent de valider les théories explicatives, alors que la définition de l'objet d'étude est toujours en construction (Jacobs et Potter, 1998; Green, McFalls et Smith, 2001; Perry, 2001). De plus, l'un des défis méthodologiques majeurs réside dans le recrutement de personnes appartenant à des populations stigmatisées dites « cachées », dans le cas présent les homosexuels (Flores-Aranda, Bertrand et Roy, 2014). L'échantillonnage de convenance par cas multiples de micro-unités sociales (Pirès, 1997) utilisé dans le cadre de l'étude s'est traduit dans la réalisation de plusieurs entrevues afin « d'appréhender et rendre compte des systèmes de valeurs, de normes, de représentations, de symboles propres à une culture ou à une sous-culture » (Michelat, 1975 : 230).

L'échantillon est finalement constitué d'hommes homosexuels de Montréal victimes de violence(s) homophobe(s), d'une part, et d'intervenants de divers milieux professionnels, d'autre part. Chacun est considéré comme « porteur de la culture et des sous-cultures auxquelles il appartient et qu'il en est représentatif » (Michelat, 1975 : 232).

Puisqu'il paraissait irréaliste d'inclure l'ensemble des minorités sexuelles LGBT (lesbiennes, gais, bi et transgenres auxquels s'ajoute maintenant les quirs (Moradi, Mohr, Worthington et Fassinger, 2009) comme population cible dans le cadre limité de la réalisation d'un mémoire de maîtrise, la présente étude cible uniquement des hommes s'identifiant comme gais, le choix de cette population s'arrimant notamment au fait qu'un corpus documentaire plus étayé, bien qu'encore embryonnaire, existe concernant les crimes perpétrés contre les « gais-hommes », comparativement aux autres minorités sexuelles. Considérant, comme on l'a vu au chapitre de la recension d'écrits, qu'aucune définition standardisée de l'orientation sexuelle n'est disponible dans la littérature, deux critères, estimés répondre aux objectifs de la recherche, ont été retenus pour constituer l'échantillon de victimes de violence homophobe, soit : *1) l'orientation sexuelle auto-rapportée des participants et 2) le comportement sexuel auto-*

rapporté ; à savoir, *avoir eu une ou plusieurs relations sexuelles avec un autre homme dans la dernière année* (Moradi, Mohr, Worthington et Fassinger, 2009 : 20). Comme notre étude adopte un angle d'étude compréhensif s'appliquant à un groupe restreint, ceci implique un intérêt pour la description en profondeur du phénomène étudié en diversifiant les angles de compréhension (Pirès, 1997). Ceci se concrétise ici par la diversification de l'échantillon à partir de la prise en compte des différents acteurs impliqués dans les interactions avec, d'un côté, les intervenants communautaires, policiers et judiciaires et de l'autre les victimes.

La diversification de l'échantillon permet d'espérer un portrait le plus fidèle possible d'une problématique donnée (Pirès, 1997). Pour les fins de notre étude, l'échantillon comprend une diversification externe, c'est-à-dire intergroupe, car tel qu'explicité, un grand intérêt est porté aux points de vue d'individus appartenant à différentes sous-cultures : d'une part les victimes de violence homophobe, et d'autre part, les intervenants communautaires, policiers et judiciaires appelés à intervenir dans ce cas. En somme, le point de vue personnel des victimes, teinté de leurs représentations sociales et expériences de vie et de victimisation, est confronté à celui plus général des intervenants qui est, pour eux, le produit d'une multiplication de cas de violence homophobe rencontrés dans leur pratique respective. La diversification externe de l'échantillon est aussi prescrite, car il est visé par l'étude de mettre en relief le contraste intergroupe sur le sujet (Pires, 1997). Une diversification intergroupe est importante afin de mettre en lumière les convergences et divergences de points d'intervenants de milieux de pratique diversifiés, soit communautaires, policiers et judiciaires

La construction « théorique » de l'échantillon était composée initialement de : cinq victimes, cinq intervenants communautaires, trois policiers et deux avocats. L'échantillon final de l'étude est composé du témoignage de quatre victimes et du point de vue de cinq intervenants communautaires, deux policiers et un avocat représentant à lui seul le point de vue judiciaire, avec toutes les limitations que ceci implique. En effet, divers écueils ont été rencontrés, notamment l'identification de victimes de violence homophobe ainsi que la prise de contact avec celles désirant témoigner de leur expérience. Pour pallier cette difficulté, la technique d'échantillonnage *boule de neige* a été utilisée pour la composition de l'échantillon des victimes participant à l'étude, c'est-à-dire la référence d'un interviewé par un autre. Afin de

faciliter la rencontre avec des acteurs ayant été en contact avec des victimes ou ayant été eux-mêmes victimes de violences homophobes motivées par la haine, la participation de diverses ressources communautaires tels REZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), Gai-Écoute et l'Astérisque a été sollicitée, mais sans succès.

Les écueils rencontrés dans le recrutement des intervenants sont davantage d'ordre professionnel, notamment la vocation du milieu, l'aisance à traiter d'un sujet aussi sensible et la présence de connaissances minimales afin de pouvoir traiter de l'objet d'étude. L'échantillon des intervenants s'est aussi construit par la technique *boule de neige*, mais également par *tri expertisé*, c'est-à-dire la référence d'un intervenant par un autre, parfois d'un milieu autre. L'échantillon représentant divers milieux est estimé nécessaire à la compréhension du phénomène de sous-déclaration des incidents de violences homophobes par le dessein d'un portrait de l'ensemble des perceptions des acteurs clés pouvant être confrontés au phénomène de victimisation homophobe.

L'unique critère d'inclusion déterminant la pertinence de la participation des intervenants à l'étude est d'avoir été confronté dans un cadre professionnel et dans leur pratique à une situation où un incident de violence homophobe a été porté à leur attention. En ce qui a trait aux victimes, les deux critères d'inclusion retenus sont : 1) être un homme homosexuel ayant vécu une victimisation homophobe et 2) résider sur l'île de Montréal. Les seuls critères d'exclusion tant pour les intervenants que pour les victimes est d'être âgé de moins de 18 ans ou de ne pas être habilité à donner un consentement libre et éclairé quant à sa participation à l'étude pour les personnes âgées de 18 ans ou plus.

L'ajout ou la cessation des entrevues en profondeur auprès des acteurs clés qui composent les différents groupes d'interviewés est fonction du principe de saturation empirique (Ouellet et Saint-Jacques, 2000). La saturation des données est jugée atteinte lorsqu'il n'y a plus d'informations supplémentaires ou différentes capables d'enrichir les données recueillies jugées essentielles pour les fins de l'étude (Pires, 1997). Considérant que l'étude se fait dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise impliquant qu'un délai de réalisation devait être respecté, et qu'il est impossible de prédire le nombre d'entretiens nécessaires à l'atteinte

d'une saturation empirique sur tous les thèmes abordés, il avait été convenu, d'entrée de jeu, que le recrutement se terminerait après la réalisation d'une douzaine d'entrevues, à condition qu'il y ait suffisamment de données riches pour permettre de répondre, ne serait-ce que partiellement, aux objectifs formulés.

Dans les faits, il faut convenir que la cessation des entrevues auprès de policiers s'est faite à la demande du SPVM, alors qu'un seul avocat s'est montré disposé à participer à l'étude, malgré un très grand nombre de prises de contact. Celui-ci, spécialisé en droit de l'immigration et LGBT, a contribué à l'obtention d'une très grande quantité d'informations grâce à la réalisation d'une entrevue de plus d'une heure trente.

Profil des intervenants interviewés

<i>Nom fictif</i>	<i>Âge</i>	<i>Scolarité</i>	<i>Fonctions professionnelles</i>
Luc	Soixantaine	Baccalauréat : histoire	Écouteur rémunéré chez Gai-Écoute
Jean	Trentaine	Baccalauréat : sexologie	Intervenant /chercheur chez REZO
Karl	Cinquantaine	Privée	Offre des formations adaptées aux écoles
Sandra	Trentaine	Baccalauréat : communication	Intervenante chez Astérisque
Louis	Trentaine	Baccalauréat par cumul	Intervenant chez REZO et écouteur chez Gai-Écoute
Fred	Trentaine	Technique policière	Policier du SPVM
Max	Quarantaine	Technique policière	Policier du SPVM
Paul	Cinquantaine	Études en droit et Barreau	Avocat spécialisé en droit de l'immigration et LGBT

Événements significatifs vécus

<i>Nom fictif</i>	<i>Âge</i>	<i>Scolarité</i>	<i>Événements significatifs vécus</i>
Martin	Trentaine	Certificat : universitaire	<p>1. <u>Agression sexuelle : viol</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Description de l'événement: Martin travaillait dans un restaurant pendant l'événement la Fierté Montréal. Il a quitté avec un ami de son employeur qui était venu lui faire du charme. L'homme l'a avisé qu'il allait revenir à la fin de son quart pour avoir une relation sexuelle et Martin a trouvé ça affriolant et innocent, un jeu de séduction. • Martin s'est fait trainer par l'homme dans une ruelle et lorsqu'il a tenté de quitter, s'est fait asséner un coup de poing au visage. Une relation sexuelle non consentie s'en est suivie. •
Alex	Vingtaine	Baccalauréat : travail social	<p>1. <u>Intimidation scolaire et homophobie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs événements d'intimidation verbale, soit diverses insultes à caractères homophobes, et physique, tels se faire encercler, pousser et cracher au visage, ont eu lieu au cours de sa scolarité, surtout au secondaire. • Alex a vécu à plusieurs reprises de l'homophobie sous forme verbale à Montréal, se faisant traiter « d'osti de fif, fagot, tapette ». Il souligne aussi avoir observé sur une base quotidienne des regards de dégouts. <p>2. <u>Agression sexuelle : tentative de viol</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Description de l'événement : Alex s'est dirigé aux toilettes d'un bar près de la station Rosemont et s'est fait insulter par deux hommes qui l'ont suivi aux urinoirs. Ne répondant pas aux insultes formulées, il a été trainé dans une cabine contre son gré par un des hommes d'une grande force. L'homme n'a pas réussi à avoir une érection, alors Alex a saisi l'opportunité pour se sauver.
Antoine	Trentaine	Secondaire 5	<p>1. <u>Intimidation scolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Antoine raconte avoir vécu beaucoup de violence verbale et psychologique au secondaire, incluant de la part du personnel enseignant. Il dit avoir abandonné l'école car c'était insoutenable. <p>2. <u>Voies de faits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Description des événements : <ul style="list-style-type: none"> a) Avec son copain de l'époque, près d'un bar gai, il s'est fait insulter par un groupe de quatre hommes tenant des propos homophobes et s'est fait cracher au visage par l'un d'eux. Il a fait de même à son agresseur et ce dernier lui a donné un coup au visage qui lui a perforé le tympan. b) En sortant d'un bar gai, il se dirigeait vers le métro et s'est fait interpeller par trois individus assez jeunes. Il dit avoir été encerclé, poussé violemment et s'être fait casser un bras au cours de l'altercation.

Marc	Vingtaine	Secondaire 5	<p>1. <u>Voie de faits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Description des événements</u>: Marc et son conjoint quittaient l'appartement d'une amie suite à un souper et un homme, visiblement intoxiqué, les a interpellés à un arrêt d'autobus. Marc et son copain se sont fait insulter, d'une part par des propos homophobes et d'autre part racistes étant donné l'origine ethnique minoritaire de son conjoint, et Marc a reçu un violent coup de pied sur la hanche. Une altercation physique entre l'homme et son conjoint s'en est suivie jusqu'à ce qu'ils prennent la fuite. Ils se sont fait poursuivre jusqu'à l'appartement où le souper avait eu lieu et où ils sont allés trouver refuge.
------	-----------	--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de cette recherche compréhensive exploratoire, il est estimé que tous les thèmes abordés n'atteignent pas une saturation « complète » des données, mais que celles recueillies aient une grande valeur et contribuent convenablement à la formulation de recommandations.

On observe une plus grande saturation empirique des données au sein des victimes que des intervenants. Ceci peut s'expliquer notamment par la diversification des milieux de pratique des intervenants rencontrés, et une assez grande homogénéité de l'échantillon des victimes composés d'hommes homosexuels, caucasiens, âgés entre 24 et 32 ans et résidant sur l'île de Montréal.

2.4 La réalisation des entrevues

La recherche d'intervenants et de victimes intéressés à participer à cette étude, qui traite d'un sujet sensible, a été laborieuse. De plus, la réalisation des entrevues est un long processus où l'aisance des interviewés est primordiale afin d'établir un bon premier contact et s'assurer de créer un contexte de « confiance » facilitant le dialogue qui doit principalement être alimenté par l'interviewé. Premièrement, les stratégies de prise de contact et de recrutement utilisées afin de construire l'échantillon final de l'étude seront expliquées. Deuxièmement, la procédure de collecte de données par l'étudiant chercheur sera présentée. Finalement, le déroulement des entrevues auprès respectivement des intervenants et des victimes, sera raconté.

2.4.1 Stratégies de prise de contact

Diverses stratégies de prises de contact ont été retenues afin de construire un échantillon pertinent à cette étude. Dans un premier temps, le recrutement des intervenants s'est fait principalement par l'entremise de prises de contact avec différents milieux communautaires, le SPVM ainsi qu'à l'aide du Répertoire des avocats du Québec.

Les prises de contact se sont faites dans un premier temps par entretiens téléphoniques et courriels ainsi que par la référence de certains milieux vers d'autres. Tous les intervenants ayant témoigné un intérêt à participer à l'étude se sont montrés ouverts et disponibles, bien que parfois plusieurs prises de contact ont été nécessaires afin de convenir d'une rencontre. Dans un deuxième temps, le recrutement des victimes s'est poursuivi par personne interposée, c'est à dire grâce au bouche à oreille des intervenants et amis qui avaient pris connaissance de l'étude et avaient conscience de sa nature. Une annonce publiée sur le réseau social Facebook a aussi permis un contact initial avec une victime, mais celle-ci ne se sentait pas disposée à aborder son expérience de victimisation.

Une description détaillée du projet a été présentée à toutes personnes intéressées à participer afin de favoriser la compréhension de leur potentielle contribution et répondre à certains questionnements qui se posaient.

2.4.2 Le déroulement des entrevues

Étant donné la nature sensible du sujet et pour s'assurer le confort des interviewés, l'étudiant-chercheur leur a laissé l'entière liberté de choisir l'endroit ainsi que le moment où se tiendrait l'entrevue. Les intervenants ont principalement décidé de réaliser les entrevues dans leur milieu de travail respectif, ou, pour 3 d'entre eux, dans un café et un restaurant. La durée des entrevues auprès des intervenants varie entre 37 et 93 minutes. Du côté des victimes, deux ont choisi de réaliser les entrevues à leur domicile et les deux autres dans un café où ils se sentaient à l'aise. La durée des entrevues tenues avec les victimes varie entre 34 et 75 minutes. Les victimes étaient aussi invitées à lire et à remplir un formulaire de consentement (voir

annexe IV), accepté par le Comité d'éthique à la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CÉRAS) de l'Université de Montréal.

Les entretiens ont tous été enregistrés sur support audio, avec l'autorisation des participants, afin d'en faciliter la transcription et permettre une écoute active efficace durant l'entrevue et éviter la perte d'informations pouvant s'avérer pertinentes pour l'analyse.

L'étudiant chercheur a tenté de respecter, dans la mesure du possible et tel qu'énoncé par Mucchielli (1996), un entretien de recherche non-directif où la présence et l'empathie de l'intervieweur à l'égard de l'interviewé sont essentielles afin de lui laisser la liberté de parcourir comme il l'entend la question ouverte posée.

Néanmoins, puisqu'il est entrepris dans le cadre de cette étude de cerner et comprendre une problématique précise, les entretiens, tous réalisés par l'étudiant chercheur, se sont articulés autour de quelques questions ouvertes formulées afin : 1) de centrer la discussion autour de la problématique à l'étude et rediriger le participant par des techniques d'entrevues telles l'approfondissement et la reformulation; 2) de ne pas suggérer de réponses aux participants et laisser le répondant libre de formuler ses réponses en fonction de ses expériences et perceptions. Considérant l'hétérogénéité de l'échantillon et la diversité des thèmes à aborder, d'une part avec les intervenants et d'autre part avec les victimes, deux grilles d'entrevues thématiques distinctes ont été créées (voir annexes I et II). En définitive, certaines relances ont été formulées par l'intervieweur suite à la consigne de départ afin de fouiller en profondeur la question à l'étude et obtenir le plus d'informations pertinentes possible sur les thèmes présentés plus loin. La fin des entrevues avait lieu lorsque l'étudiant chercheur estimait que le participant n'avait plus d'informations nouvelles à approfondir ou à donner en regard des thèmes abordés. Une question finale du type : « est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez ajouter » était alors posée aux participants afin de s'assurer qu'ils ne désiraient pas s'exprimer davantage sur le sujet ou aborder un nouveau thème.

Tous les entretiens se sont déroulés de la même façon, débutant par l'énoncé de la consigne de départ. Précisons qu'avant même que débute l'entretien avait lieu le rappel du contenu du

formulaire de consentement accepté par CÉRAS de l'Université de Montréal (voir annexes III et IV) qui devait être signé avant le début de l'entretien à savoir : 1) les objectifs de la recherche ; 2) les modalités de leur participation; 3) les clauses de confidentialité liées à l'entretien; 4) les avantages et inconvénients liés à leur participation; et 5) le droit de refuser de répondre à une question ou de mettre fin à l'entrevue à tout moment.

2.4.2.1 La consigne de départ utilisée avec les intervenants

Les entretiens menés auprès des intervenants sont principalement axés sur les événements de violence homophobes rencontrés dans un cadre professionnel et sur leurs pratiques lorsque ces situations sont portées à leur attention. La consigne de départ utilisée pour réaliser les entretiens auprès des professionnels est : ***la question de la violence motivée par la haine constitue une préoccupation grandissante. Dans votre pratique, comment se dessine la question des violences haineuses ?***

2.4.2.2 Les principaux thèmes abordés avec les intervenants

Les thèmes abordés avec les intervenants communautaires et judiciaires visaient à couvrir la réalité de leur milieu en lien avec les victimisations homophobes et ne constituent pas des questions clairement formulées. Leur formulation avait pour objectif d'orienter adéquatement les entrevues sans omettre de facettes pertinentes ayant émergé de la recension d'écrits, ou encore, des premiers entretiens réalisés. Les principaux thèmes abordés avec les intervenants se présentent comme suit :

- les fonctions, tâches et formations liées à la question à l'étude ;
- les événements de violences homophobes rencontrés dans leur pratique ;
- le rôle et le fonctionnement de la prise en charge des victimes ainsi que la vision des collaborations dans ce contexte ;
- les raisons pouvant influencer le choix de déclaration ou de silence des victimes concernant les événements de victimisation vécus ;
- les façons d'effectuer un diagnostic clair de la situation et de référer les victimes aux ressources adaptées ;

- les bonnes et mauvaises pratiques observées dans l'intervention en matière de crimes motivés par la haine envers les homosexuels ainsi que les changements observés dans la culture d'intervention au cours des dernières années ;
- des commentaires ou suggestions sur les méthodes ou possibilités de prise en charge des victimes

2.4.2.3 *La consigne de départ utilisée avec les victimes*

Les entrevues réalisées auprès des victimes sont de type *récit de vie* afin de répondre aux objectifs de la présente recherche. Il s'agit d'éclairer le vécu des victimes de violences homophobes et de montrer, en une histoire cohérente, comment les événements vécus et les liens avec les autres individus et l'ensemble de la communauté ont pu teinter leurs actions et réactions en tant que victimes. La consigne de départ utilisée pour réaliser les entretiens auprès des victimes se formulait ainsi : « ***vous avez accepté de participer à cette entrevue parce que vous avez vécu une situation de victimisation que vous qualifiez de violence homophobe. J'aimerais que vous m'en parliez ?*** »

2.3.4.4 *Les principaux thèmes abordés avec les victimes*

Les thèmes abordés avec les victimes de violence homophobe visaient à comprendre le vécu de ces dernières et les répercussions de l'événement sur leur vie. Encore une fois, les thèmes ne constituent pas des questions clairement formulées, mais ont permis d'orienter adéquatement les entrevues en fonction de facettes pertinentes qui avaient émergé de la recension d'écrits ou des premiers entretiens réalisés. Les principaux thèmes abordés avec les victimes se présentent à leur tour comme suit :

- le contexte d'émergence de l'homosexualité et la réaction de l'entourage au dévoilement de l'homosexualité ;
- vivre sa sexualité dans la société québécoise actuelle ;
- le ou les expérience(s) de violence homophobe vécue(s) (source, forme, contexte, motivation de l'agresseur) ;

- l'incidence des violences homophobes vécues (impacts physiques et psychologiques, modifications des comportements et pensées) sur la vie de la victime ;
- les facteurs contribuant à ou empêchant le dévoilement des expériences de violence homophobe ;
- les ressources utilisées et moyens pris pour pallier la situation de violence vécue ;
- les perceptions / réactions face aux réponses reçues et aux expériences de prise en charge ;
- les pistes de recommandations et suggestions formulées par les victimes

Les deux grilles thématiques, une fois bâties et respectivement testées à l'aide de deux entrevues auprès d'intervenants et de victimes, n'ont pas été modifiées. En effet, aucun nouveau thème susceptible d'amener une modification de la grille n'a émergé des premières entrevues réalisées. Ainsi, la présente étude n'a pas eu recours à un ensemble de questions spécifiques devant respecter un ordre établi, mais les thèmes utilisés introduits à l'aide de questions ouvertes ont permis d'obtenir un corpus d'informations non seulement descriptives, mais aussi compréhensives en encourageant les participants à porter un regard critique sur leur passé et leur présent. En somme, « les discours singuliers sont ainsi détruits et structurés. Les extraits d'entretiens se rapportant au même thème sont regroupés et traités transversalement. L'intérêt est de confirmer ou d'infirmer des hypothèses » (Couvreur et Lehuède (2002 : 14).

2.4.2.5 La fiche signalétique

Une fois l'entrevue réalisée, une fiche signalétique a été complétée pour tous les interviewés afin de dresser un portrait général des sondés. Celle-ci comprend : 1) les coordonnées de l'entretien (date, heure, lieu, durée, notes sur le déroulement de l'entrevue, nom de l'interviewé) et 2) les caractéristiques sociodémographiques concernant l'interviewé(e) : sexe (pour les intervenants), groupe d'âge, origine ethnique, niveau de scolarité et profession, champ de spécialisation. (Voir annexe V).

2.5 Stratégie analytique

L'ensemble des résultats obtenus, autant à partir des entrevues réalisées que de la recension des écrits, a été recoupé et analysé conjointement afin de les contraster. Les stratégies analytiques avaient pour objectifs d'interpréter, de façon détaillée, le phénomène des crimes motivés par la haine envers les homosexuels et de comprendre le stigma homosexuel et son impact sur la reportabilité des événements de victimisation (Manning, 1997; Savoie-Zajc, 2000). En addition, l'analyse inductive des entrevues se prête bien « à l'analyse de données portant sur des objets de recherche à caractère exploratoire, pour lesquels le chercheur n'a pas accès à des catégories déjà existantes dans la littérature » (Blais et Martineau, 2006). L'analyse inductive a été utilisée pour faire apparaître des dimensions encore inexplorées quant à l'objet d'étude.

Premièrement, chacune des entrevues a été retranscrite textuellement sous forme de verbatim. Une première analyse verticale de chacun des entretiens pris pour lui-même, ce que Huberman et Miles (1991, 1994) appellent en d'autres termes l'analyse intra-cas, a permis de se faire une idée du vécu et des perceptions de chacun concernant le phénomène à l'étude. Dans le cours de cet exercice, les principaux thèmes émergents de chaque entretien ont été identifiés.

Un arbre de codification a été réalisé suivant l'identification des thèmes et concepts abordés le plus fréquemment, que les perceptions concernant ceux-ci convergent ou divergent.

L'analyse verticale avait aussi pour but d'ajuster la grille d'analyse en fonction de nouveaux thèmes, non identifiés à partir de la recension d'écrits, émergeant de l'entretien. Ceux-ci, s'ils étaient répétés d'une entrevue à l'autre, pouvaient alors être introduits dans la grille de collecte de données et être explorés systématiquement dans le cours des entrevues subséquentes. Parallèlement, l'arbre de codification initialement construit devait être modifié en cours de route en fonction des nouvelles données pertinentes identifiées, l'exercice devant donner lieu au plan d'analyse final.

L'analyse verticale, réalisée au fur et à mesure, allait aussi permettre de constater si une certaine saturation empirique se dessinait. Par saturation empirique, nous entendons « *le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique* » (Pires, 1997 : 67).

Il est à noter que l'atteinte d'une saturation empirique est questionnable dans le cadre de notre étude, notamment dû au petit nombre d'entrevues menées auprès d'acteurs diversifiés, elle-même fonction du contexte limité de production d'un mémoire de maîtrise. En effet, on ne saurait nullement prétendre à la représentativité des informations obtenues auprès de chacun des groupes d'acteurs, car ce qui était surtout recherché était avant tout la diversité des points de vue.

Afin de contraster les thèmes traités et positions exprimées par chacun des groupes d'acteurs consultés, une analyse transversale des entrevues a été réalisée. Tel qu'explicité par Couvreur et Lehuede (2002 : 14), « l'analyse transversale des entretiens découpe ce qui d'un entretien à l'autre se réfère au même thème. Elle permet de dégager la structure, les processus et les thématiques propres à chacun des sous-groupes qui composent la population ». Les convergences et divergences des vues de chacun des groupes d'acteurs interviewés (intragroupe) étaient recherchées pour ensuite les contraster entre les différents groupes d'acteurs (intergroupe). En résumé, la réalisation d'une analyse transversale devait permettre de contraster les points de vue des différents acteurs à l'intérieure d'un groupe, le cas échéant, puis d'identifier les convergences et divergences entre les différents groupes sur les thèmes communs et cerner d'éventuelles spécificités propres à chaque groupe (Paquay, Crahay et De Ketele, 2006)

2.6 Considérations éthiques

La présente étude traite d'un sujet sensible (Renzetti et Lee, 1993), notamment car : 1) l'objet d'étude relève de la sphère privée et demande d'aborder des expériences extrêmement personnelles, voire traumatisantes ; 2) l'étude porte sur des comportements ou des attributs qui

peuvent être considérés comme « déviants » par certains membres de la société et; 3) l'attention médiatique est grandissante à l'égard des droits de la communauté LGBT et du phénomène des violences envers les minorités sexuelles (Jacobs et Heney, 1996 ; Green, McFalls et Smith, 2001).

Ceci étant, il fallait respecter des mesures éthiques standardisées afin d'éviter ou de minimiser les impacts qui peuvent découler d'une participation à l'étude. Le comité d'éthique de la recherche en arts et sciences (CÉRAS) de l'Université de Montréal a accepté la réalisation de cette étude le 25 septembre 2014 (voir certificat d'éthique à l'annexe VI). Les participants à l'étude sont tous majeurs et aucun n'était inapte à donner un consentement libre et éclairé à sa participation à l'étude. Les informations de nature nominative ou confidentielle recueillies par le chercheur ne sont partagées avec aucune autre personne ou organisme que le chercheur. Il est aussi établi que la participation à l'étude ne présente pas de risques physique, psychologique, social, professionnel ou économique. Néanmoins, nous reconnaissons qu'étant donné la sensibilité du sujet traité, il est possible que les participants ressentent un certain malaise à se confier au cours de l'entrevue. Advenant le cas où certaines questions ravivaient des souvenirs liés à une expérience désagréable, il a été énoncé avant chacun des entretiens que l'interviewé pouvait à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue momentanément ou définitivement. Aussi, la référence à diverses ressources collaborant à l'étude était prévue dans le cas où l'interviewé manifestait le désir de les consulter, voire d'être prise en charge.

Tous les participants ont dûment signé un formulaire de consentement, aussi approuvé par le CÉRAS (voir Annexe III pour les intervenants et IV pour les victimes). Une copie du formulaire a été remise aux participants et une deuxième copie est conservée, comme il se doit, sous clé au domicile de l'étudiant chercheur pour une période d'un an suivant le dépôt final du mémoire, après quoi ils seront déchiquetés et jetés. Quant aux données informatisées, tant l'enregistrement audio des entrevues que leur transcription verbatim sont protégés par un mot de passe connu uniquement de l'étudiant chercheur. Ceux-ci seront supprimés une fois le mémoire déposé.

Enfin, aucune forme de compensation n'a été offerte aux participants considérant que le chercheur s'est déplacé pour toutes les entrevues et que l'étude n'était pas subventionnée.

2.7 Les limites de l'étude

Plusieurs limites, tant empirique et conceptuelle que statistique, marquent les jalons de l'étude des *crimes motivés par la haine*. Premièrement, peu d'études sont disponibles concernant ce type de crime et celles recensées tentent généralement de valider les théories explicatives, alors même que la définition de l'objet d'étude est toujours en construction. Aussi, la majorité des études portant sur les crimes motivés par la haine et sur les pratiques sociales auprès des minorités sexuelles proviennent des États-Unis, où les réalités et contextes sont parfois bien distants des réalités connues ici à Montréal.

L'un des défis méthodologiques majeurs s'appliquant à ce type d'étude réside dans le recrutement de personnes appartenant à des populations stigmatisées dites « cachées » (Folres-Aranda, Bertrand et Roy, 2014), dans le cas présent les minorités sexuelles. Afin de pallier cette limite, la population cible, soit des hommes homosexuels qui résident à Montréal, a été clairement circonscrite et des stratégies de recrutement adaptées aux populations stigmatisées « cachées » ont été utilisées.

Reste que certains éléments viennent limiter la portée de la recherche. D'abord, l'échantillonnage restreint de 12 participants, incluant des intervenants des divers milieux de pratiques et des victimes, ne peut certes pas être jugé représentatif de l'ensemble de la réalité vécue par les personnes de minorités sexuelles victimes de crimes haineux, mais expose plusieurs pistes compréhensives et suggestions de travaux qui pourraient néanmoins favoriser l'avancement des connaissances concernant l'expression de violences homophobes, ses impacts sur les victimes et sur la collectivité. Très clairement, aucun lien causal ou même corrélationnel ne doit être tissé à partir des affirmations et témoignages des répondants ayant accepté de participer à cette recherche exploratoire. Là n'était d'ailleurs pas le but de l'étude.

De fait, cette étude n'a pas de prétention explicative, mais prétend plus humblement initier la compréhension des conditions qui participent à ou entravent à la reportabilité d'une victimisation homophobe en contextualisant les points de vue des acteurs communautaires, policiers et judiciaires et en les confrontant aux témoignages d'hommes homosexuels rapportant avoir été victimes de violence homophobe. Afin de favoriser la compréhension et poursuivre l'approfondissement des connaissances de cet objet d'étude complexe, il paraît évident qu'il serait pertinent que d'autres études s'y intéressent et utilisent des angles différents portant, par exemple, sur les pratiques des intervenants auprès des minorités sexuelles ou l'influence des stigmates homosexuels sur plusieurs aspects de la vie de ceux qui les intègrent.

CHAPITRE III : LORSQUE LES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES, POLICIERS ET JUDICIAIRES PARLENT DES VIOLENCES HOMOPHOBES : CE QU'ILS EN DISENT

Le présent chapitre fait place aux résultats de l'analyse des huit entretiens réalisés avec des intervenants des milieux communautaires et judiciaires concernés par la question des crimes motivés par la haine manifestée envers les hommes homosexuels, et plus spécialement sur les conditions entourant la reportabilité de tels événements aux autorités judiciaires. Il y est question des sources par lesquelles les intervenants prennent connaissance de l'existence de manifestations de violence homophobe, de leurs perceptions de la fréquence et de la nature de ces actes et de leurs impacts sur les victimes et sur la société, des facteurs facilitant ou entravant le dévoilement de cette violence et sa dénonciation aux instances judiciaires, et enfin des pratiques préconisées en regard de la problématique à l'étude.

3.1 Sources de connaissance des acteurs communautaires, policiers et judiciaires des violences homophobes observées ou révélées

Les intervenants des milieux communautaire et judiciaire ayant accepté de participer à notre étude ont été appelés à formuler leurs points vus concernant leur connaissance de la question des violences homophobes. Ils ont été plus spécifiquement interrogés sur : la formation reçue en regard du phénomène à l'étude, de la détermination de la nature haineuse d'incidents rencontrés dans leur pratique, des type et fréquence des violences de cette nature observées ou dévoilées.

3.1.1 La formation portant sur la question des violences homophobes acquise par les acteurs communautaires et judiciaires ainsi que leur milieu

Dans un premier temps, les intervenants rencontrés dans le cadre de cette étude ont été invités à élaborer sur la formation qu'ils ont reçue et les connaissances acquises en regard des violences homophobes. Connaissant les formations suivies par les intervenants, il devient plus

facile de comprendre la dynamique s'opérant entre eux et les victimes de violence homophobe. Il s'agissait donc de vérifier premièrement la disponibilité de telles formations et de vérifier ensuite si les acteurs appelés à intervenir sont, ou se sentent, suffisamment outillés pour agir dans les cas présumés de violence homophobe. Les formations reçues, le cas échéant, contribuent-elles à une meilleure compréhension des intervenants des impacts particuliers vécus par les victimes de violence homophobe. En connaissant mieux les formations suivies, il devient ultimement possible de formuler des recommandations en vue de les améliorer, si nécessaire, objectif visé par cette présente étude.

D'abord, un consensus est remarqué à l'effet qu'aucune formation spécifique à la violence homophobe n'aurait été suivie par les intervenants, ou même n'aurait été offerte par ou dans les milieux d'intervention. Les participants détenaient bien une formation relative à l'emploi occupé, mais cette formation ne ciblait en aucun temps les particularités de la violence homophobe. Les intervenants du milieu communautaire peuvent être sensibilisés à la question dans le cadre de leur parcours académique, sans toutefois être outillés spécifiquement pour intervenir dans le cas d'un acte de violence homophobe, indique Karl en ciblant notamment la formation des intervenants en milieu scolaire :

Ce qui est ressorti tu vois [...] c'était le manque de formation initiale. Je pense autour de 80% des gens qui n'étaient pas formés pour contrer l'intimidation (Karl, formateur en milieu scolaire)

Du côté des milieux policier et judiciaire, il semble que les intervenants ne reçoivent aucune notion spécifique en ce qui a trait aux violences homophobes dans leur formation initiale :

La formation d'avocat ne prépare pas les gens pour ça, mais vraiment pas (Paul, avocat LGBT et immigration)

ou même concernant les violences conjugales homosexuelles, précise Max :

À l'école, tsé, ça nous est pas enseigné (la réalité des violences homophobes). On a des cours de droit, des cours de loi, oui on a des cours de communication, mais tsé, gérer une violence conjugale de tous et chacun c'est entre un homme et une femme [...] On a pas de formation, au niveau du service pour des violences conjugales homosexuelles (Max, policier, SPVM)

Des acteurs du milieu communautaire convergent avec les deux policiers rencontrés en soutenant que l'expérience du professionnel s'acquière essentiellement dans sa pratique et tient avant tout dans les capacités personnelles à interagir avec une victime de violence homophobe.

En effet, des participants des deux milieux affirment que la formation qu'ils acquièrent concernant les violences homophobes est essentiellement basée sur leur fréquence d'exposition à des incidents de cette nature ainsi que sur leurs capacités à mettre leurs caractéristiques personnelles à profit lorsqu'il s'agit d'intervenir devant une telle situation ; plus ils y sont confrontés, plus ils se sentent compétents en la matière, confient-ils :

Plus tu es présent à l'écoute dans un groupe comme le nôtre (Gai-Écoute), plus tu as une expérience pertinente des comportements éprouvés qui vont te permettre d'avoir une meilleure écoute [...] En ce qui me concerne, c'est sûr que plus de fois je vais travailler, le plus de fois je vais faire des quarts d'écoute, plus je vais avoir les informations pertinentes à donner aux appelants qui vont me venir à l'esprit (Luc, Gai-Écoute)

Côté homophobe, je pense que c'est l'expérience de chacun, le vécu de chacun et ce qu'il connaît (qui est déterminant). Au fur et à mesure qu'on voit, nos expériences dans le métier [...] mais comme je te dis, c'est chacun son expérience, son vécu, sa personne elle-même... parce qu'il y en a qui sont bons pour parler avec des personnes et il y en a qui ne le sont pas (Fred, policier SPVM)

Une nuance est toutefois à apporter en regard du manque de formation. Certains intervenants soulignent que leur milieu procède d'abord à un processus d'embauche très sélectif et ne conserve ainsi que de bons atouts pour leurs équipes. Ensuite, une formation continue est offerte selon les problématiques récurrentes observées. Chez *Gai-Écoute*, par exemple, la raison d'être de l'organisme étant centrée sur l'écoute active, les intervenants sont sensibilisés à différentes réalités vécues par les homosexuels, mais pas spécialement l'homophobie :

Ils (les recruteurs de Gai-Écoute) essaient de mesurer si ces gens-là peuvent avoir une qualité d'écoute [...] ils ont des critères assez sévères [...] On s'adresse à des gens, à des acceptations d'orientation, à des problèmes de solitude, mais on est pas spécialisés vraiment en homophobie [...] On a la formation de base, mais nous on a des rencontres une fois par mois et le but de ces rencontres, c'est avant

tout d'améliorer notre écoute en nous sensibilisant à des sujets donnés, comme l'homophobie –Luc, Gai-Écoute

Ceci tient en partie au fait qu'il n'y a pas tant d'appels qui concernent des cas d'intimidation qui pourraient avoir pour motif l'homophobie, estime Louis :

On a des formations continues mensuellement [...] Ça dépend des bassins de personnes qui appellent et on axe les formations en fonction de ce qu'on observe le plus fréquemment, mais il n'y a pas tant d'appels d'intimidation (Louis, REZO et Gai-Écoute)

Dans le même esprit, Fred considère que la formation ponctuelle ou continue offerte en milieu policier doit répondre à une problématique présente dans le cadre de leur pratique. Concernant l'homophobie, il estime qu'une formation s'y rapportant ne s'impose pas, considérant que les policiers ne seront qu'exceptionnellement confrontés à un incident s'y rapportant.

Les formations qu'on a, on va l'avoir peut-être une fois et that's it, on l'aura pas à chaque année ou six mois [...] Dépendant où tu es et le type d'interventions le plus fréquent, ben tu vas avoir un cas (d'homophobie) ou zéro par an (Fred, policier SPVM)

Il ressort, en fait, que lorsqu'une formation est donnée aux policiers, elle s'adresse à tous, sans égard à la clientèle spécifique ou aux problématiques rencontrées dans leur pratique en fonction du territoire desservi. Ainsi, aucune formation adaptée aux réalités spécifiques n'est donnée au PDQ 22, desservant le village gai, où 75% de la clientèle est homosexuelle.

3.1.2 La détermination des violences homophobes dans la pratique des acteurs communautaires et judiciaires

En continuité avec la formation acquise par les acteurs des milieux communautaires et judiciaires, il est essentiel de s'attarder au processus de détermination des actes de violence homophobe en se demandant, notamment, si des indicateurs précis sont mis en place afin d'orienter les acteurs dans l'identification de ce genre de victimisation.

Les participants à notre étude des deux milieux, communautaire et judiciaire, s'entendent pour dire qu'il n'y a pas de procédé clair à suivre dans le cadre de leur pratique relativement à la détermination de la nature homophobe d'une agression, sauf à Gai-Écoute où un registre des actes homophobes est tenu. En effet, les intervenants rapportent plutôt se fier à leur jugement

pour qualifier la situation rapportée. La subjectivité est dans ce cas très présente selon les interviewés qui considèrent qu'un important vide juridique est à combler, considérant que l'homophobie ne constitue pas un crime en soi, ce qui complique grandement la dénonciation, en particulier lorsqu'il s'agit d'intimidation verbale :

On a pas d'outils particuliers, humm je pense que ça va toujours au gros bon sens : c'est quoi le contexte, la situation, en quoi l'orientation sexuelle est-ce que c'est un élément prenant ou pas [...] On a pas de ligne directrice je te dirais sur les actes de violence (Jean, REZO)

Souvent, ça va être ce qui a été dit durant l'attaque [...] C'est vraiment la circonstance qui va faire que ça va être haineux [...] Mais il y a eu certains événements cette année qu'on a classé haineux dû au langage utilisé lors de l'attaque puis des choses comme ça là. – Max, policier PDQ22

C'est vraiment difficile à identifier! [...] Veut veut pas, il n'y a pas d'infraction claire liée à l'homophobie, faque tsé. je vais pas non plus m'attarder à plus que ça, moi je vais chercher l'acte, je vais chercher directement c'est quoi l'infraction qui a été commise –Fred, policier SPVM

Il y a d'importants vides juridiques en ce qui concerne l'intimidation verbale, c'est assez difficile à prouver en cours [...] C'est la répétition, c'est la répétition, et quand c'est lié à l'homophobie, ben, généralement c'est les injures qui vont ressortir beaucoup : fif, tapette, pousseux de crotte, enculé [...] – Karl, formateur en milieu scolaire

De plus, deux participants, provenant de chacun des milieux communautaire et judiciaire rapportent que l'identification d'un acte homophobe repose souvent sur une reformulation des propos de la victime par l'intervenant. Les participants se disent en mesure de déterminer si un tel acte a été produit lorsqu'ils reformulent le récit de la victime et que celle-ci confirme qu'il s'agit bien de ce qu'elle a tenté de rapporter ou de dénoncer. Ce procédé semble donc être la tangente prise pour déterminer s'il s'agit d'une violence homophobe. Par l'utilisation de cette méthode, Luc intervenant chez *Gai-Écoute* rapporte être en mesure d'identifier adéquatement qu'il s'agit d'un acte haineux :

Je t'envoie une certaine reformulation pour être certain que j'ai bien saisi ce que tu m'as dit et là, un moment donné, tu me dis : « non non, c'est pas ce que je voulais dire ». Je pense qu'on est bien outillé avec

notre formation et nos talents individuels à bien cerner les situations du genre –Luc, Gai-Écoute

Paul, avocat, en parle comme de la « technique miroir » :

La technique du miroir, je sais pas si ça te dit quelque chose. Bon, c'est tout simple à utiliser : on reprend ce que la personne disait, avec d'autres mots : « Si je comprends bien ce que vous dites... » –Paul, avocat LGBT et Immigration

Pour Louis et Sandra, acteurs du milieu communautaire, la victime est le meilleur juge de sa situation en ce qui concerne la détermination d'un acte homophobe. Ainsi, on doit se fier à elle afin de déterminer s'il s'agit effectivement d'une violence qualifiable d'homophobe, affirment-ils :

Je dirais, en premier lieu, le ressenti de la personne ; si tu as l'impression d'avoir été victime d'une violence homophobe, sans doute que c'est vrai [...] Si on est honnête envers nous-mêmes, je pense qu'on peut le savoir – Sandra, Astérisik

On peut tout de même aider la victime à se « rendre compte », soutient Louis, intervenant à Gai écoute :

J'ai envie de dire que c'est eux-mêmes qui sont leur propre détecteur, parce que quand on écoute la personne, même si elle banalise ce qu'elle a vécu ou quelque chose d'intense, tu fais : « ok, ouin. C'est parce que là, tu es en train de te faire intimider, tu te fais harceler tsé. Je ne sais pas si tu t'en rends compte » – Louis, Gai-Écoute

Pour leur part, les policiers ne font état d'aucune ligne directrice encadrant leur façon de déterminer la présence d'une violence homophobe. De fait, ils signalent porter davantage d'intérêt à l'identification du délit en tant que tel et à la proposition de solutions afin de contenter les deux parties, plutôt que de s'attarder aux circonstances et à la raison motivant l'agression. Dans le cadre de leur pratique, hormis les situations où des propos haineux visant l'orientation sexuelle de la victime sont explicites, l'acte est considéré comme un *délit général* et non pas comme un incident homophobe. En d'autres termes, la dimension haineuse doit être clairement exprimée lors de l'agression pour que les policiers concluent à un acte homophobe, pratique qui est d'ailleurs déplorée par Paul, avocat :

Ben c'est tout dépendant c'est quoi qui a été dit ou écrit, du genre « criss de juifs », il faut que les mots soient directs. Même chose pour un homosexuel, ce serait : « Osti de fif décâlisse », ou « tu ne mérites pas de vivre » ou des affaires de même, là on voit qu'il y a un élément haineux envers un type de personne, par son orientation –Fred, policier SPVM

D'ailleurs il y a une étude réalisée dans les années 90 [...] Il fallait par exemple pour certains que le crime soit motivé exclusivement par l'attribut de la personne : sexe, race, orientation sexuelle etc OK. Alors qu'en général ce n'est pas le cas –Paul, avocat LGBT et Immigration

Il y a donc matière à discussion au sein même des intervenants du milieu judiciaire. Pour les policiers, un acte de violence survenant dans le village gai et impliquant une personne homosexuelle et une autre hétérosexuelle ne conduit pas automatiquement à une conclusion de crime haineux, car une multitude de causes peuvent avoir mené à la commission de l'acte de violence.

Je le prends comme une victime du moment genre, ce n'est pas nécessairement homophobe visant la personne, c'est plus sur le moment pour X raison, les événements ont fait que c'est arrivé entre deux partis. Fred, policier PDQ22

C'est peut-être juste une accumulation de choses dans l'événement qui fait qu'il y a de la violence [...] pas parce que nécessairement il y a des personnes homosexuelles qui se font battre [...] à la fin d'un club que c'est nécessairement haineux. Max, policier SPVM

Dans le cadre de leur travail, les policiers doivent considérer les versions des deux parties, qui diffèrent bien souvent entre elles, ainsi que celles des témoins, le cas échéant. La dissidence émanant des témoignages des parties impliquées peut compliquer la tâche des policiers dépêchés sur les lieux d'une agression, puisque dans de telles circonstances, les dires des opposants doivent être équitablement considérés, comme en témoigne Fred :

On se fie sur le témoignage de l'un et l'autre pour statuer s'il s'agit d'un crime haineux. On essaie le plus possible de trouver les témoins

partiels, mais c'est pas toujours évident, des tiers là, mais veut veut pas, quand on a deux partis, il faut en prendre et en laisser de la part des deux partis – Fred, policier SPVM

Pour Paul, le simple fait d'être vu à la sortie d'un bar gai peut-être suffisant pour susciter la haine de quelqu'un et rendre cette personne vulnérable en raison de son orientation sexuelle déduite de sa fréquentation du bar :

Il faut souvent déconstruire l'événement avec la personne pour savoir qu'est-ce qui se passait autour : est-ce à la sortie d'un bar? Est-ce que c'est quelque chose qui aurait pu permettre à l'agresseur de t'identifier comme gai ou lesbienne, oui ? Non ? Si oui, pourquoi est-ce que c'est vous qui intéressez la personne ? Et ça, c'est important parce que, par la suite, si en effet le suspect est arrêté, il devra subir un interrogatoire là-dessus [...] En général les policiers ne le font pas. On va prendre ta déposition, on va classer ça uniquement comme un vol, vol avec agression ou voies de fait, c'est tout. – Paul, avocat LGBT et Immigration

Enfin, un fait est admis par trois des participants à notre étude qui, bien qu'ils affirment tous considérer à différents degrés la version de l'homosexuel victimisé, apportent une nuance : ils indiquent avoir parfois l'impression que le témoignage de la victime est altéré par une perception biaisée de l'incident, allant même jusqu'à identifier de la paranoïa chez celle-ci :

Je peux me rendre compte jusqu'à quel point ça peut être de l'homophobie et me rendre compte à quel point quelqu'un éventuellement peut un peu paranoïer sur des choses, ou comment il peut interpréter des comportements non verbaux qui ne sont pas de l'homophobie –Luc, Gai-Écoute

On ne peut pas prendre toute la version de la victime parce que, veut veut pas, la victime elle est sur le choc, donc il y a peut-être des choses qui ont été dites, il y a peut-être des choses, des paroles qu'elle dit avoir entendues ou qui... Parfois elles vont donner un synonyme, mais parfois ça change énormément le tout, surtout concernant des menaces – Fred, policier SPVM

Paul déplore cette perception que peuvent avoir les intervenants des différents milieux et soulève un lien intéressant entre le manque de lignes directrices ou d'un cadre conceptuel visant la détermination d'un acte homophobe et leur manque de reconnaissance de la

problématique. Là où certains perçoivent de la paranoïa, lui relève une détresse psychologique associée à une agression subie en raison de son orientation sexuelle :

Ce que je vois, exemple chez les enquêteurs, c'est qu'ils ne sont pas préparés pour ce genre de problème, ils trouvent que les gens sont paranoïaques, parce que, évidemment, ils n'ont pas de distance versus ce qu'ils ont vécu [...] Je voyais des phénomènes semblables de stress post-traumatique [...] Il y a une absence totale de formation pour travailler avec une clientèle qui vivent ou subissent des difficultés psychologiques – Paul, avocat LGBT et Immigration

En somme, la majorité des intervenants rencontrés s'accordent pour dire que la détermination d'un acte homophobe, n'étant pas encadrée par des prémisses claires, demeure subjective. Pour les acteurs du milieu communautaire, la victime est le point central des actions entreprises et la perception de celle-ci face à l'incident et aux motivations présumées de l'agression demeurent les bases de l'intervention. Les intervenants communautaires visent un accompagnement en fonction du cheminement personnel de la victime afin d'éviter l'ingérence. Pour leur part, les policiers soutiennent que la visée homophobe d'un crime doit être clairement exprimée lors de l'agression. Ceux-ci rappellent que, dû à la nature de leur travail, ils doivent être impartiaux et accorder autant de crédibilité à toutes les dépositions, peu importe qu'elle émane de la victime ou de l'agresseur. Paul, avocat, déplore le vide juridique relatif à la détermination d'un crime haineux. Il soulève l'importance de porter une attention particulière à l'état psychologique de la victime indiquant qu'il n'est pas nécessaire que cette dimension soit explicite au moment de l'agression. En somme et tel qu'explicité par ce dernier lors de l'entretien, le simple fait d'être une personne présentant de plus grandes vulnérabilités, dans le cas présent un homosexuel, nécessite une plus grande investigation du volet haineux lors d'un incident de violence homophobe que lors d'un incident impliquant deux partis non-issus de groupe minoritaire.

3.2 Fréquences et formes des violences homophobes observées ou révélées

Toujours dans l'optique d'établir dans quelle mesure le stigmatisme homosexuel influence la reportabilité des actes de violence homophobe, les intervenants des divers secteurs que nous avons rencontrés ont été invités à préciser ce qui est concrètement observé ou rapporté dans le

cadre de leur pratique, ce, afin de dresser un portrait des éléments pouvant faciliter ou freiner la déclaration d'une violence homophobe.

3.2.1 La fréquence des violences homophobes

Les intervenants du milieu communautaire, à l'exception de Karl, convergent quand vient le temps d'évaluer la fréquence des événements de violences homophobes en rapportant une occurrence peu élevée de ce type d'incidents :

À dire que c'est fréquent, non, je ne dirais pas que c'est fréquent qu'on nous appelle et puis que le but de l'appel c'est que c'est suite à des actes homophobes, ça arrive, mais c'est loin d'être régulier – Luc, Gai-Écoute

Puisque ça se présente pas si souvent dans mon travail, c'est pour ça que j'ai pas le réflexe d'aller chercher cette information là – Jean, REZO

Karl, formateur en milieu scolaire, rapporte au contraire, une occurrence élevée d'actes homophobes dénoncés dans le cadre de ses fonctions. Il précise qu'un pourcentage élevé d'hommes, homosexuels comme hétérosexuels, lui ont témoigné avoir été victimes d'homophobie :

Moi, ce qui m'a frappé le plus quand j'ai commencé [...] C'est les hétérosexuels qui venaient me voir, adultes, qui me disaient moi je ne suis pas gai, mais tu as écrit mon histoire [...] C'est autour de 40-43% des gars dans les écoles qui ne seront pas homosexuels, mais qui vivent de l'homophobie – Karl, formateur en milieu scolaire

Karl met l'emphase sur le déni de certaines institutions face à l'intimidation de manière générale et suggère que la faible occurrence des actes s'y rapportant peut découler directement du manque de reconnaissance de la problématique sur le terrain.

Ça aussi il faut faire comprendre ça à la population [...] Il y a encore aujourd'hui des écoles qui vont dire : « nous on a pas d'intimidation ici, ce n'est pas un problème » – Karl, formateur en milieu scolaire

Les policiers se sont aussi prononcés sur la question. Tel que soulevé précédemment, ceux-ci font souvent référence à la violence conjugale entre conjoints de même sexe lorsqu'il est question de la violence homophobe :

C'est soit entre eux-mêmes, parce que, comme tout le monde, un couple c'est un couple, c'est beaucoup entre eux-mêmes – Fred, policier SPVM

On est plus enclins à avoir des problématiques en lien avec ces événements-là, dont les violences conjugales, soit entre deux hommes ou deux femmes, ce qui est contraire à d'autres PDQ [...] Max, policier SPVM

Autrement, les policiers rencontrés révèlent que les policiers peuvent être confrontés à certains délits tirant leur origine de l'orientation sexuelle de la victime, particulièrement dans des endroits où les homosexuels s'affichent ouvertement, comme dans le Village Gai à Montréal. Max considère toutefois que ce type d'incident est plutôt rare et ne serait pas en augmentation :

Le fait qu'on a des clubs qui sont ouï pour les homosexuels, mais qu'il y a de plus en plus de personnes hétérosexuelles qui viennent, parfois, ça fait des confrontations, puis malheureusement, parfois il y a des situations de violence [...] Mais c'est pas quelque chose qui est très fréquent, et ce n'est pas quelque chose qui est en augmentation – Max, policier SPVM

Max attire l'attention sur la variabilité de la fréquence en fonction de la saison. Pour lui, les actes de violence homophobe seraient plus fréquents l'été, du moins à Montréal, ceci s'expliquant en grande partie par la plus grande activité extérieure, la nuit :

L'été il y en a peut-être un peu plus parce qu'il y a plus de monde dans les rues et la rue Ste-Catherine est fermée, et ça apporte une nouvelle clientèle qui n'est pas nécessairement habituée avec le mode de vie un peu du night life des homosexuels, ou même durant la journée –Max, policier PDQ22

Finalement, en continuité avec son discours sur la détermination des actes de violence homophobe et le manque de formations des intervenants de tous les milieux permettant de les reconnaître, Max laisse entendre que la faible fréquence des actes homophobes recensés

pourrait découler d'une définition trop restreinte de ceux-ci, et surtout, d'une sous-déclaration des incidents pouvant s'y rapporter :

Pourquoi les événements à crimes haineux il y en a si peu, c'est qu'il y en a beaucoup qui ne doivent pas être répertoriés [...] J'ai même pas d'appel dans le système, j'ai même pas rien de répertorié (cette année). C'est ça qui est difficile, mais on peut pas les forcer non plus à venir nous voir au poste (alors que le collectif Carré Rose ont plusieurs incidents qui ont été apportés à leur attention, sans toutefois avoir fait l'objet d'une déclaration officielle aux instances policières) – Max, policier SPVM

Ce qui fait dire à Paul, avocat, qu'il faut faire du motif – haineux ou homophobe – une composante de l'infraction :

Il faut vraiment maintenir une définition qui est plus large, à savoir que ce soit une composante de l'infraction –Paul, avocat LGBT et Immigration

3.3.2 La nature des violences

En ce qui concerne la nature des violences homophobes observées par les divers intervenants participants à cette recherche ou qui leur sont révélées, ceux-ci pointent majoritairement dans la même direction indiquant qu'il s'agit ordinairement de violences verbales, particulièrement chez les jeunes, et de violence de peu d'intensité lorsqu'il est question d'agression physique :

[...] Je te dirais que selon moi, ce serait plus verbal et je te dirais que ce serait plus les jeunes...Ça m'est arrivé à quelques occasions des jeunes, donc pas adultes nécessairement– Fred, policier SPVM

Il y des hommes, des femmes, mais aussi des transgenres, tsé des hommes qui s'habillent en femmes. Tsé, des fois il y a des personnes qui vont passer et sont pas habitués... ils vont passer des commentaires, la chicane va pagner et, à ce moment-là, il y a des personnes qui se blessent et finissent par se battre, mais c'est pas quelque chose qui est très fréquent –Max, policier SPVM

En général, l'intimidation, les agresseurs vont essayer de ne pas laisser de trace (entendre de marques) – Karl, formateur en milieu scolaire

Je t'avoue que l'intimidation c'est plus au secondaire que j'entends ça, que dans la vie adulte – Louis, REZO et Gai-Écoute

Avant de présenter les résultats des analyses relatives à chacune des formes de violences homophobes qui ont été abordées, il est de mise de définir chacune de ces catégories. Bien qu'à ce jour, « aucune définition de la violence ne fasse l'objet d'un consensus, du au fait que toute tentative de définition se heurte à la difficulté d'établir des limites ou encore à préciser la perception qu'en ont celles et ceux qui les proposent » (Jolly, 2002), il sera entendu, pour la présente recherche que :

- 1) la violence verbale se définit comme regroupant les commentaires négatifs, les blagues péjoratives, les injures, les rumeurs et l'utilisation du mauvais nom / surnom. En bref, toutes communications verbales qui visent à inférioriser la victime en fonction de son orientation sexuelle (Chamberland., Émond., Julien. et Otis, 2008);
- 2) la violence physique se définit comme étant « *a behaviour by which person(s) intentionally hurt another person physically* » (Steen et Steinar, 2004) ;
- 3) alors que la violence symbolique, liée ou non à des violences physiques, se définit comme : « *une souffrance dont le noyau central est l'atteinte portée au moi identitaire (par opposition au moi corporel ou physique). Celui-ci se construit autour de représentations qui renvoient directement à l'ordre du symbolique. On entend par là ces systèmes de schèmes cognitifs intimement associés à des projections émotionnelles, qui rendent le monde intelligible et permettent aux individus de s'y positionner les uns par rapport aux autres en tant que membres de groupes* » (Braud, 2002 : 36).

Baud (2002 : 34) précise que la violence symbolique s'opère dans l'ordre des représentations et que :

c'est le critère de la souffrance vécue et perçue par la victime (qui la détermine). La violence n'a de sens qu'à travers le point de vue subjectif de la victime qui subit, et de l'observateur qui l'enregistre ; elle acquiert sa réalité tangible dans l'ébranlement émotionnel qu'elle provoque. Outre son éventuelle incidence corporelle, elle comporte toujours une dimension proprement psychologique : l'anxiété de se sentir vulnérable, le sentiment diffus (ou trop éclatant) d'être mis en infériorité.

3.2.2.1 La violence verbale

D'abord, l'analyse des entretiens a révélé que la violence verbale est la forme de violence la plus fréquemment observée ou témoignée aux participants dans le cadre de leur pratique. À cela, s'ajoute le fait qu'elle survient généralement chez les jeunes et dans un contexte scolaire.

Lorsqu'interrogé sur l'occurrence des violences qui leur sont confiées, tous les intervenants identifient la violence verbale homophobe comme étant la plus récurrente, allant même parfois jusqu'à la qualifier de commune. Cette manifestation de violence prend forme autour d'attributs de la personne qui sont généralement liés à des stéréotypes homophobes. D'ailleurs, plusieurs intervenants se réfèrent à l'intimidation pour qualifier et reconnaître les violences verbales à connotation homophobe :

Il y a pas eu d'agression physique, mais où il y a des comportements verbaux de la part des agresseurs – Luc, Gai-Écoute

(Sandra se remémore avoir assisté à une violence verbale dirigée envers son colocataire gai un bar) *Je me rappelle pas de ce que l'homme a dit, mais ça a vraiment interpellé mon coloc qui est de grandeur moyenne je te dirais, mince, soigné et légèrement efféminé de voix et de manière et il s'est fait insulter de façon homophobe – Sandra, Astérisk*

C'est plus dans un cadre scolaire, mais aussi général, tsé des insultes, c'est plus ça en général qui se passe. En exemple, j'ai entendu heummm, ben les communs qu'on dit tout le temps et qu'on entend là : ostie de tapette, fife, c'est une mauviette, ostie de faggot – Fred, policier SPVM

Paul établit un rapport entre les violences verbales observées et la géographie des lieux. Ainsi, il appert que la fréquence des événements de violence verbale homophobe est accrue dans le village et plus spécifiquement sur la rue Sainte-Catherine à Montréal lorsque celle-ci est ouverte aux voitures. Il indique que la fuite devient plus facile lorsque les gens circulent à bord d'une automobile: ils peuvent ainsi insulter les piétons et quitter rapidement les lieux :

Dès qu'elle est rouverte (la sur Ste-Catherine), ça arrive de nouveau et il y a des gens qui se font carrément insulter de « criss de tapette » parce qu'on se tient la main dans la rue et des choses comme ça tsé! C'est scandaleux! [...] Il n'y a pas vraiment de réponses policières qui est possible face à ça parce que c'est quelqu'un qui passe assez vite; à moins de noter le numéro de plaque et appeler la police pour tout ça – Paul, avocat LGBT et Immigration

La majorité des intervenants notent que bien qu'elle soit une forme de violence homophobe communément rencontrée, cela ne l'empêche pas de créer un profond malaise chez la victime :

Ces gens-là (agressés verbalement) se sont sentis bien mal et rejetés, et peut-être un peu menacés. – Luc, Gai-Écoute

Louis signale que le fait que la violence verbale soit tellement commune fait en sorte qu'on vient à la craindre avant même qu'elle se produise :

Ça c'est pas toujours produit, mais ils ont peur de se faire intimider, de se faire battre, de se faire agresser, écœurer, c'est souvent ça – Louis, REZO et Gai-Écoute

3.2.2.2 La violence physique et la violence sexuelle

Les participants à notre étude sont plutôt divisés en ce qui a trait à la violence physique. Certains révèlent n'avoir été que très rarement, voire jamais, confrontés à un cas de violence physique homophobe. Sans en nier l'existence, ils rapportent que cette violence est définitivement moins largement observée que la violence verbale dans le cadre de leur pratique

Hum physiquement, je pense pas déjà avoir été en contact à REZO, de gars qui me l'ont dit explicitement. Peut-être, mais ils en ont pas nécessairement parlé la! – Jean, REZO

Physique, personnellement, j'ai jamais entendu ça à Gai-Écoute, on est en 2015, peut-être que ça a changé – Louis, REZO et Gai-Écoute

Présentement ici à Montréal dans le secteur 22, on en a pas de répertoire – Max, policier PDQ 22

En contrepartie, certains des participants amènent des exemples marquants d'agressions physiques qui témoignent de l'existence de la problématique, sans toutefois qu'elle soit répandue. Il est alors question de voies de faits simples, d'infliction de lésions corporelles, d'agression sexuelle et, dans sa forme extrême, d'homicide :

Niveau physique, c'est pas mal toujours manger des coups, mais pas non plus agression armée ou blessure grave, c'était plus des voies de fait simples dans mon cas – Fred, policier SPVM

Il y avait encore, il y a pas très longtemps, deux phénomènes que je voyais, soit des skins ou néofascistes qui voulaient manger du pédé ou

tabasser des tapettes. D'ailleurs, j'ai assisté à un événement où c'était pas des tapettes, mais un jeune arabe qu'ils avaient pris pour un pédé à la sortie de la station de métro et ils l'ont tabassé à coups de pied dans le ventre avec des caps d'acier et tout ça [...] Il y avait l'époque, juste avant ça, une série de meurtres à Montréal d'hommes homosexuels et il y avait le soupçon que c'était peut-être un meurtrier en série –Paul, avocat LGBT et Immigration

Il s'est fait battre, gravement à l'hôpital et il était au primaire là [...] Tsé il avait des côtes fracturées, je pense qu'il s'est fait casser les dents aussi [...] des coups de poings, on se met une gang, on le prend, on le retient, on lui donne des coups – Karl, formateur en milieu scolaire

Jean, pour sa part, signale l'existence de violences sexuelles :

C'est sûr qu'il a les violences de type sexuelles [...] il y a des gars qui ont eu des relations sexuelles avec des gars dont ils n'étaient pas vraiment consentants, ou qui avait du consentement mais que ce n'était pas trop clair, ou après avoir été drogués, des choses comme ça là –Jean, REZO

Plus loin, dans le témoignage de Jean, celui-ci soulève la complexité de déterminer d'abord si un acte sexuel est une agression et ensuite, si tel est le cas, de statuer si celle-ci met en cause l'orientation sexuelle de la victime :

Donc, ce n'est pas nécessairement lié à de la violence homophobe, ce n'est pas par rapport à leur orientation sexuelle mais plutôt dans leur sexualité et c'était entre, j'imagine, hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes –Jean, REZO

Ceci rappelle la difficulté de déterminer la nature homophobe d'une violence subie précédemment abordée.

Notons également le choix de mots de Jean, disant qu'il « imagine » qu'il s'agissait d'une relation sexuelle initialement homosexuelle qui n'a pas eu la fin escomptée. Ces propos soulignent la subjectivité de l'intervenant dans la détermination d'un acte.

3.2.2.3 La violence symbolique

L'analyse des entrevues menées auprès des acteurs des milieux communautaire et judiciaire a permis de révéler une troisième forme de violence, soit la violence symbolique. Rappelons-

nous que cette dernière « *provoque une souffrance dont le noyau central est l'atteinte portée au moi identitaire* » et qu'elle comporte « *toujours une dimension proprement psychologique : l'anxiété de se sentir vulnérable, le sentiment diffus (ou trop éclatant) d'être mis en infériorité* » (Braud, 2002 : 34)

Premièrement, au sein des cas relatés, la victime subit de l'homophobie indirecte de son entourage ou de son environnement qui tient des propos qui établissent une supériorité de l'orientation hétérosexuelle. En effet, le message, tant transmis que reçu, est celui d'une infériorité d'un groupe social dû aux caractéristiques qui lui sont associées, ici une diminution des individus en fonction de leur homosexualité :

Souvent l'homophobie on va le voir, bon exemple, quelqu'un va nous téléphoner parce qu'elle a de la difficulté à accepter son orientation sexuelle et, en même temps, elle se dit que je crains tellement, surtout chez les jeunes, que je crains tellement de l'homophobie de la part de ma famille et de mes amis [...] L'homophobie, le plus souvent lorsque je suis en contact avec des événements comme ça, c'est à l'intérieur de gens qui veulent se dévoiler, faire leur coming out, qui sont craintifs et souvent avec raison. Souvent ils ont tenté une approche et ils ont pu être rejetés par leurs parents – Luc, Gai-Écoute

(Il est facile de) viser plus facilement (les homosexuels) pour des crimes d'ordre économique, parce qu'ils ne vont pas se plaindre, parce qu'ils vont avoir peur par exemple de divulguer leur homosexualité si jamais il y a un contact avec la police, alors je vais jouir d'une certaine impunité! Donc je choisis le groupe en question parce que la personne fait partie d'un tel groupe social –Paul, avocat LGBT et Immigration

La violence symbolique, souligne Paul, peut être observée lorsque des personnes appartenant à la communauté homosexuelle sont ciblées et abusées en raison de leur orientation, et bien que non-physique ou verbale, elle peut aussi devenir d'ordre économique.

Deuxièmement, Paul ajoute qu'une violence gratuite peut aussi résulter de l'impression qu'une certaine personne possède un ou des attributs homosexuels, jugés inférieurs, et légitimer la violence à son endroit par le ou les agresseurs. :

Et puis les autres phénomènes qu'on peut voir sont les incidents de violence dans le village. Il y avait encore, il y a pas très longtemps, deux phénomènes que je voyais, soit des skins ou néofascistes qui voulaient manger du pédé ou tabasser des tapettes. D'ailleurs, j'ai assisté à un événement ou c'était pas des tapettes, mais un jeune arabe qu'ils avaient pris pour un pédé à la sortie de la station de Métro (du Village gai) et ils l'ont tabassé à coups de pied dans le ventre avec des caps d'acier et tout ça. Et de voir des jeunes qui arrivent de la banlieue, West-Island par exemple, qui arrivent samedi soir avec un peu d'alcool et font carrément du harcèlement – Paul, Avocat LGBT et Immigration

Troisièmement, de témoignages reçus et de sa propre expérience, Karl indique que l'agresseur peut adopter un comportement perçu *typiquement* homosexuel et l'infliger à sa victime en termes de soumission. Cette pratique s'apparente à celle des initiations et vient souligner l'infériorité qui, selon les agresseurs, devrait caractériser les groupes de minorités sexuelles :

Dans les vestiaires, c'est encore un gros problème. D'ailleurs, le petit gars quand on était à Baie-Comeau, c'est ce qu'il disait : les gars veulent pas qu'il se déshabille dans le vestiaire après le sport parce qu'il pense qu'il veut coucher avec tout le monde [...] C'est assez étrange d'ailleurs parce que des gars qui se disent hétérosexuels peuvent être même des agresseurs sexuels par rapport aux gens qui sont ciblés homosexuels [...] Moi, ils se mettaient et ils se bandaient, ils se faisaient bander devant moi dans le vestiaire pour essayer de m'exciter, ben voyons ! Si vous êtes hétéros, c'est quoi ce comportement-là tsé, il y a beaucoup d'homophobes qui vont avoir ce genre de comportement-là, on en entend des fois même ils l'ont violé – Karl, formateur en milieu scolaire

Dans un même ordre d'idées, Louis relate des manifestations d'hostilité reçues chez Gai-Écoute, organisation clairement vouée à répondre aux questionnements liés à l'homosexualité :

Il y a du niaisage qui est fait à Gai-Écoute. Il y a des appels d'hostilité qui sont faits à Gai-Écoute, et ça arrive, oui oui! [...] il y avait un intervenant [...] il s'est fait appeler 12 fois pour des conneries [...] des jeunes qui déconnent, oui vous êtes gais, gang de fifs [...] Tsé ils vont appeler pis nous juger – Louis, Gai-Écoute

Finalement, une autre forme de violence symbolique mise en relief par Sandra et Paul est l'intervention et le message envoyé par les représentants de l'ordre. Qu'il s'agisse

d'arrestations de masse, d'intervention ciblée sur un groupe social précis ou de violence physique exercée par des policiers, l'homophobie peut également revêtir cette forme, laissent-ils entendre :

Lui, il était là et il s'est fait, ben c'est un jeune trans, et il s'est fait rentrer dedans pendant une manif tsé, et c'était une violence à cause de, soit son expression de genre ou de son, c'est un jeune gars trans, mais c'est ça, c'était une attaque physique par la police, les antiémeutes – Sandra, Astérisk

On a eu quelques dossiers à l'époque qui relevaient d'arrestations massives dans les bars, des choses comme ça, avec souvent des comportements abusifs, justement de la part des policiers : des mots insultants, de traiter les hommes arrêtés en femmes, ainsi de suite et ainsi de suite. Parfois, il y avait parfois des tentatives de refuser qu'ils puissent rencontrer un avocat – Paul, Avocat LGBT et Immigration

Premièrement, l'ensemble des intervenants témoignent observer une occurrence peu élevée des violences homophobes, mais reconnaissent les lacunes en termes d'outil de détection et le manque de connaissances inhérentes à la problématique. Toutefois, Karl reconnaît l'ampleur du phénomène en milieu scolaire et déplore le déni de certaines institutions en regard de l'intimidation, plus largement des violences verbales homophobes. Les policiers reconnaissent le phénomène de sous-déclaration, mais indiquent, par leur témoignage, faire difficilement une distinction entre violence homophobe et violence conjugale chez les couples de même sexe.

Deuxièmement, la violence verbale homophobe est la plus fréquemment observée ou témoignée aux intervenants, encore plus dans un contexte scolaire, allant parfois jusqu'à la qualifier de commune : plusieurs intervenants se réfèrent à l'intimidation pour qualifier et reconnaître les violences verbales à connotation homophobes.

Troisièmement, les violences physiques et sexuelles, bien qu'ils n'y aient pas tous été confrontés, ils relatent des exemples marquants d'agressions qui témoignent de l'existence de la problématique, tels que des voies de faits simples, d'infliction de lésions corporelles, d'agression sexuelle et, dans sa forme extrême, d'homicide. La complexité de la

détermination d'une violence physique ou sexuelle basée sur l'orientation sexuelle de la victime est aussi soulevée.

Finalement, la violence symbolique, où l'atteinte au moi identitaire de la victime crée une anxiété à se sentir vulnérable et d'être mis en infériorité en regard de son orientation sexuelle, peut : être d'ordre économique lorsque ciblées et abusées en raison de leur orientation, légitimer la violence à l'endroit de certaines personnes qui possèdent un ou des attributs jugés homosexuels alors qu'elle s'identifie hétérosexuelle et se traduire par l'adoption d'un comportement perçu *typiquement* homosexuel et l'infliger à sa victime en termes de soumission. En addition, des manifestations d'hostilité à l'égard d'organisations ouvertement vouées à la communauté LGBT et l'abus physique ou verbal de représentants de l'ordre en raison de l'orientation sexuelle sont aussi des formes que revêt la violence symbolique.

3.3 Les impacts des violences vécues par les victimes

Suite aux constats que la détermination d'un acte de violence homophobe repose sur des critères principalement subjectifs et que leur occurrence semble modérée, il est pertinent de mesurer les impacts des violences vécues par les victimes tels que perçu par les divers intervenants. Interrogés sur la question, les acteurs des deux milieux soulèvent nombre d'impacts pouvant être vécus, principalement d'ordres psychologique et physique.

Premièrement, sur le plan psychologique, les intervenants indiquent que les victimisations peuvent conduire à des difficultés d'acceptation de soi et un refus de cohabiter avec ses pulsions homosexuelles, principalement chez les jeunes garçons. Dans ce cas, l'homosexuel peut aller jusqu'à renier son identité sexuelle, s'empêchant d'être lui-même avec son entourage et devenant parfois lui-même un agresseur afin d'éviter les représailles :

Les garçons ben c'est tout le volet à l'adolescence, ben ça il y a des études là dessus qui prouvent que les garçons hétéros ont de la difficulté à cohabiter avec des pulsions homosexuelles [...] ça peut être uniquement un fantasme, un rêve, qui ne sera jamais manifesté physiquement, et tout ça les gars ont de la difficulté à négocier avec ça [...] Il faut que tu le dises aux parents que 40% des garçons qui vont être victimes d'homophobie à l'école et qui vont avoir les mêmes

problèmes de santé mentale que les autres Karl, formateur en milieu scolaire

La victime peut percevoir une finalité en son agression et craindre que de tels événements perdurent. Les incidents peuvent avoir des répercussions sur différentes sphères de la vie quotidienne de la victime et plusieurs craintes se traduisent par l'appréhension d'escalade du degré de violence, des inquiétudes quant à son intégrité physique, la peur du rejet ainsi que le refoulement et la crainte de se dévoiler :

Les gars eux, souvent ils vont plus se refermer sur eux-mêmes, ils vont prendre un pas de recul et ils vont angoisser par eux-mêmes par en dedans –Max, policier SPVM

Elle a peur, elle s'isole et n'en parle pas [...] ils ont peur de se faire intimider, de se faire battre, de se faire agresser, écœurer, c'est souvent ça [...] Il est pris et il pense même au suicide – Louis, REZO et Gai-Écoute

Les conséquences peuvent d'abord varier en intensité, passant du sentiment de mal être, d'anxiété et de menaces, aux idéations suicidaires allant jusqu'à une tentative de suicide :

Il ne faut pas oublier que dans tout ça, surtout chez nos jeunes et nos plus vieux, il y a des cas de suicide –Luc, Gai-Écoute

(Témoignage d'un hétérosexuel victime d'homophobie) *Il m'avait dit qu'il voulait se suicider, qu'il voulait mourir* – Karl, formateur en milieu scolaire

Ensuite, les intervenants communautaires et l'avocat soulignent une crainte manifestée à l'égard des policiers. Les homosexuels peuvent parfois présenter des inquiétudes face à l'attitude des policiers allant jusqu'à craindre une démonstration d'homophobie de leur part. Cette crainte découle autant d'une expérience d'abus de pouvoir ou d'arrestation abusive que de l'homophobie intériorisée ou de l'hétérosexisme :

Style 50 policiers vont rentrer dans un bar avec des gants de caoutchouc tassant tout le monde physiquement comme un échec au hockey, on peut voir qu'il y avait alors une crainte [...] cependant lorsque c'est une arrestation abusive [...] il y a un côté traumatisant là-dedans, et j'avais plusieurs clients qui me disaient qu'ils ne dormaient pas carrément pendant plusieurs mois ou bien ils avaient

des cauchemars après [...] Et il y a des gens qui ont déjà eu une mauvaise expérience avec la police, personnelle ou collective [...] Et en tant qu'élément de preuve encore aujourd'hui c'est que j'entends : quand je vois un policier sur le trottoir, je change de côté de rue – Paul, avocat LGBT et Immigration

Selon certains participants, cette crainte varie fonction de l'ouverture présentée par les différents PDQ. En exemple, les policiers pratiquant dans le village gai de Montréal seraient plus enclins à l'acceptation, qui se distingue d'une simple tolérance, et davantage sensibilisés à la problématique des actes de violence homophobes :

C'est sûr que nous on a la mentalité de l'homme, l'homme est fort et tout, quand on voit un gars qui braille, t'es comme t'es pas un bébé [...] Soit ils ont peur de se faire juger en les prenant pas au sérieux, soit par rapport aux autres événements antérieurs – Fred, policier SPVM

Ça va vraiment beaucoup dépendre du policier. Probablement que si tu vas dans le village, tu risques d'être bien reçu et ils sont déjà sensibilisés à cette cause là. Si tu vas voir au poste de police de Maniwake, peut-être moins [...] Si ça se passe dans Hochelaga, t'es pas sûr que si tu vas au poste de police, ça va être bien reçu, c'est sûr que c'est très local comme impact. – Jean, REZO

Louis apporte toutefois une nuance importante quant à la crainte envers les policiers. Il indique qu'elle peut également découler d'une crainte préalable au dévoilement ou d'une perception de supériorité masculine des policiers : la personne homosexuelle craint de se faire doublement victimiser :

Les peurs, je sais que c'est parce qu'ils étaient pas connus comme homosexuels dans leurs milieux, donc qu'ils seraient obligés de se déclarer – Louis, REZO et Gai-Écoute

Deuxièmement, les participants rapportent des impacts sur le plan physique, soit : des troubles de la concentration et des séquelles physiques allant jusqu'à l'hospitalisation. Tel que soulevé précédemment par Karl, des personnes d'orientation hétérosexuelle peuvent également être la cible d'une agression homophobe sur la base de caractéristiques personnelles et elles sont enclines à vivre les mêmes répercussions que les homosexuels :

Lui il se faisait intimider parce qu'il faisait du patinage artistique, encore c'est encore un grave problème. Là, il est en sport étude et ça va bien, mais il s'est fait battre, gravement et est allé à l'hôpital et il était au primaire là, juste parce qu'il faisait du patinage artistique – Karl, formateur en milieu scolaire

Souvent le jeune va avoir des problèmes d'insomnie, des troubles d'anxiété en général [...] c'est assez pour un moment donné enlever la concentration, enlever des aptitudes, enlever la volonté de vivre aussi – Karl, formateur en milieu scolaire

Au sein des impacts des violences vécues par les victimes, les intervenants relatent divers impacts psychologiques, notamment : les difficultés d'acceptation de soi, le refus de cohabiter avec ses pulsions homosexuelles, l'appréhension d'escalade du degré de violence, les inquiétudes quant à son intégrité physique, la peur du rejet ainsi que le refoulement et la crainte de se dévoiler. Les conséquences peuvent d'abord varier en intensité, passant du sentiment de mal être, d'anxiété et de menaces, aux idéations suicidaires allant jusqu'à une tentative de suicide.

La crainte des victimes à l'égard des policiers est expliquée principalement par l'expérience d'abus de pouvoir ou d'arrestation abusive, l'homophobie intériorisée et la peur de se dévoiler et de l'expérimentation d'hétérosexisme ou d'une perception de supériorité masculine des policiers où la personne homosexuelle craint de se faire doublement victimiser. Quant aux impacts physiques, les principales ont traits à des troubles de la concentration, d'insomnie, des troubles d'anxiété en général et des séquelles physiques allant jusqu'à l'hospitalisation.

3.4 L'intervention post-suspicion ou post-dévoilement du vécu d'une violence homophobe par une victime et la vision des acteurs concernant les collaborations

Pour faire suite aux impacts qu'éprouvent les victimes de violence homophobe relatés par les participants, ils ont été invités : 1) à élaborer sur les interventions ou actions prises lorsqu'ils suspectent ou se font relater un tel incident ; et 2) à se prononcer sur leur vision des collaborations entre les divers organismes et instances pouvant jouer un rôle dans le processus d'intervention. Par l'analyse des réponses obtenues, il est entrepris de déterminer la capacité,

réelle ou perçue, des participants à intervenir lorsqu'ils sont en présence d'une victime de violence homophobe et de comprendre si les actions entreprises peuvent influencer la reportabilité des incidents.

3.4.1 L'intervention post-suspicion ou post-dévoilement du vécu d'une violence homophobe

Dans un premier temps, les participants issus du milieu communautaire reconnaissent tous l'urgence d'agir lorsqu'ils soupçonnent qu'il y a eu un acte de violence homophobe. Ils orientent leurs actions en fonction de leur compréhension des événements, du degré et du type d'agression subie ainsi que de l'état psychologique de la victime.

Lorsqu'ils sont confrontés à une telle situation ou invités à se projeter devant un cas de violence, ils mentionnent suggérer à la victime de porter plainte auprès des instances policières. Dans l'éventualité où la victime refuse, elle sera alors référée à d'autres organismes, tels la *Commission des droits de la personne* et *Suicide Action*, qui sont perçus comme étant mieux outillés pour intervenir et supporter ce type de victimes :

Par exemple on est en ligne avec un gars ou une femme qui a vécu un acte homophobe et qui est vraiment démoli et que je me rends compte en jasant avec cette personne là qu'elle a des idées suicidaires, je vais lui référer suicide-action ou je vais même éventuellement l'accompagner en restant au téléphone avec elle, je vais contacter suicide-action et je vais expliquer à l'intervenant qui me répond, bon c'est un cas d'homophobie et puis cette personne-là est complètement désemparée et qu'éventuellement ça pourrait être dangereux Luc, Gai-Écoute

À cet effet, les intervenants sondés n'estiment pas être suffisamment outillés pour intervenir. Ce sentiment est souvent en lien avec la mission ou la nature du milieu et le fait qu'ils considèrent ne pas être fréquemment confrontés à cette problématique. Par exemple, la mission de *Gai-Écoute*, qui repose sur l'écoute active, œuvre plus spécifiquement sur l'exploration des ressentis afin d'orienter l'appelant vers l'organisme approprié : aucune intervention directe. Les intervenants ne veulent imposer aucune solution à la victime, prônant qu'elle doit provenir de la personne elle-même en fonction de son cheminement :

On peut même leur offrir de porter plainte pour eux [...] C'est un peu la façon dont ont va agir avec l'appelant, donc le mettre en confiance,

mesurer ses sentiments par rapport à ce qu'il a vécu, et puis l'encourager à porter plainte, si c'est pas cette fois-ci, peut-être il sera prêt une prochaine fois aussi – Luc, Gai-Écoute

L'organisme REZO offre une possibilité de rencontre individuelle afin d'accompagner la victime dans son cheminement lorsque ses besoins ne peuvent être comblés via les ateliers généraux offerts. L'objectif de ces rencontres est de définir et comprendre les besoins de la personne afin d'être en mesure de l'orienter vers la bonne ressource :

Si ce serait de la violence physique, j'aurais peut-être tendance à demander à la personne si elle veut porter plainte [...] ici on est peut-être pas assez outillé. Les gens qui ont vraiment une grosse souffrance psychologique suite à un genre d'événement comme ça, j'aurais plus tendance à référer à ce moment-là – Jean, REZO

3.4.2 La vision des collaborations

Dans un deuxième temps, bien qu'aucun partenariat officiel ne fût témoigné, les intervenants du milieu communautaire sont à l'affût des ressources existantes et disponibles pour les victimes. En fonction des besoins et de la détresse manifestée par la victime, les participants estiment être en mesure de référer la personne afin qu'elle bénéficie de services optimaux. Chez AstérisK, le spectre d'intervention et le rôle de chacune des ressources sont clairement définis pour faciliter la référence, alors que chez Gai-Écoute, un guide de ressources est disponible en ligne à des fins de consultation publique. Il est possible d'effectuer une recherche selon différents critères qui orientent le bénéficiaire vers l'organisme approprié en fonction des besoins :

Je le redirigerai vers des ressources mais tout dépendant de l'intensité – Louis, REZO et Gai-Écoute

Si ça l'a vraiment marqué au point où le gars est troublé, je vais l'encourager à aller à une forme de thérapie, contacter un psychothérapeute, ou éventuellement d'aller à son CLSC, de rencontrer un travailleur social. Ce sont des gens, contrairement à nous, qui font de l'intervention [...] Quand on a besoin d'informations, comme mettons bon quelqu'un au téléphone nous dit je réside au Saguenay, y a-t-il une association ou il y a tu un lieu de réunion, on a

sur internet un guide de ressources qui est passablement mis à jour qui peut donner l'heure juste parce qu'on a beaucoup de gens qui s'informent – Luc, Gai-Écoute

Les acteurs du milieu judiciaire attestent que le volet de l'intervention n'est pas le point central de leur pratique. Les policiers sondés montrent l'importance de demeurer neutres dans leur travail. Ils interviennent le plus uniformément possible dans tous les événements impliquant plusieurs partis sans égard à leur orientation sexuelle, afin que ceux-ci ne se sentent pas jugés. Considérant que la formation reçue par les policiers consiste à identifier, traiter et résoudre un délit, l'ensemble de leurs tâches repose sur un crime et non pas sur l'individu : la mission première de leur pratique est d'offrir une sécurité à la population. Ils indiquent qu'ils ne peuvent se permettre de demeurer sur les lieux d'une intervention pendant plusieurs heures afin de soutenir, écouter et comprendre les besoins d'une victime. Une fois que celle-ci est sécurisée et que son intégrité physique ou psychologique n'est plus menacée, ils quittent pour l'intervention suivante :

C'est sûr que tsé on veut qui se sentent à l'aise de nous parler [...] je ne veux pas que la personne se soit sentie jugée et je veux qu'elle soit à l'aise, je ne veux pas qu'elle soit, je veux pas dire gênée de sortir dehors, mais je veux pas qu'elle se sente comme une victime inutilement –Max, policier PDQ22

Comment je vais intervenir! Sincèrement, la même chose qu'avec n'importe qui d'autre [...] je vais me concentrer sur l'infraction qui été commise [...] veut veut pas il faut rester le plus neutre possible [...] On peut pas non plus rester là avec la victime pour essayer quelle se sente mieux [...] On va la référer, mais une fois que notre travail est fait, qu'elle est en sécurité, nous on continu et c'est à la personne aussi à appeler et à trouver d'autres ressources là – Fred, policier SPVM

Toutefois, ils sont en mesure de référer les victimes d'agression de toutes sortes vers différentes ressources, admettant cependant n'en connaître que quelques-unes. De façon générale, un cas impliquant une victime est référé à la CAVAC ou au CLSC et les policiers leur laisse le soin d'orienter la victime vers la ressource appropriée : une nuance est apportée par Max, qui travaille au PDQ du village gai de Montréal. Celui-ci mentionne porter une

attention particulière aux crimes haineux, notamment envers les homosexuels, et assurer un suivi de l'enquête. Bien que l'attention soit portée sur le cheminement de l'enquête et sur la résolution de l'incident plutôt que sur la détresse de la victime, il s'assure d'un suivi auprès de celle-ci et il confirme que sa déclaration a bel et bien été considérée. Le partenariat avec le collectif *Carré Rose*, une équipe pluridisciplinaire formée dans une optique d'intervention auprès de victime homosexuelle, est relaté par Max et la collaboration entre les deux entités est plus tangible dans cet arrondissement de la ville. Le policier rapporte l'existence d'une équipe d'aide psychologique, soit l'*UPSJ*, habilitée à se rendre sur les lieux en cas de détresse extrême, mais Max mentionne ne jamais y avoir fait appel en dix ans de carrière :

Moi je m'assure de faire un suivi au niveau des enquêtes, tout ce qui est crime haineux, je laisse toujours un délai de deux semaines pour que le rapport se rende à un enquêteur, l'enquêteur fait quelques démarches et moi je fais un suivi auprès de la victime à ce moment -là [...] Ben nous si on voit que ça fonctionne pas, on a un service d'aide psychologique qui peuvent se déplacer sur l'événement, c'est le UPSJ
– Max, policier PDQ22

Finalement, outre la référence à des ressources d'aide, la majorité des participants élabore sur l'importance du réseau social et d'évaluer si la victime entretient des liens, sur le plan personnel, qui pourront l'aider à surmonter la victimisation

En somme, lorsqu'invité à élaborer sur les interventions ou actions prises lorsqu'ils suspectent ou se font relater un tel incident, les intervenants reconnaissent tous l'urgence d'agir et orientent leurs actions en fonction de leur compréhension des événements, du degré et du type d'agression subie ainsi que de l'état psychologique de la victime. Ils ajoutent offrir la possibilité à la victime de déclarer l'incident et valider si une ressource d'aide n'est plus adaptée aux besoins identifiés lorsqu'ils ne s'estiment pas suffisamment outillés, sentiment partagé par l'ensemble des intervenants. Sur le plan des collaborations, aucun partenariat direct n'est recensé auprès des organismes communautaires, mais en fonction des besoins et de la détresse manifestée, les participants estiment être en mesure de référer la victime vers des ressources plus adaptées. Quant aux acteurs du milieu judiciaire, ils attestent que le volet de l'intervention n'est pas le point central de leur pratique. Les policiers sondés montrent l'importance de demeurer neutre dans leur travail par le biais d'une intervention uniforme

sans égard à l'orientation sexuelle. Toutefois, de façon générale, un cas impliquant une victime est référé à la CAVAC ou au CLSC et les policiers leur laisse le soin d'orienter la victime vers la ressource appropriée et un partenariat tangible entre le PDQ22 et le collectif *Carré Rose*, équipe pluridisciplinaire formée dans une optique d'intervention auprès de victime homosexuelle, est relaté. Sensibilisé davantage à la question, Max du PDQ22 assure offrir un suivi auprès des victimes et confirmer que la déclaration est bien été considérée.

3.5 La réaction des victimes et la perception de leurs rapports avec les instances judiciaires

Les intervenants communautaire et judiciaire ont été interrogés quant à la réaction qu'ils perçoivent chez les victimes suite à leurs interventions. Dans un premier temps, les acteurs du milieu communautaire affirment vouloir appuyer et accompagner la victime en l'invitant à dénoncer l'incident de violence auprès des instances policières, mais ils notent une méfiance des homosexuels envers les policiers. Ils expliquent cette méfiance par une appréhension : de l'accueil policier, de la non-reconnaissance de la victimisation ainsi que de la crainte d'être identifié homosexuel. Néanmoins, ils précisent avoir observé une évolution marquée de l'interaction *policiers-clientèle homosexuelle*, notamment dû à une plus grande ouverture et sensibilisation du milieu :

Il y a 30 ans, un LGBT n'aurait pas osé s'adresser, ça aurait été impensable de communiquer le service policier parce qu'il n'était pas vraiment sensibilisé et il était plein de préjugés, même si je dis pas maintenant que ça n'existe plus du tout, mais il y eu beaucoup de sensibilisation et puis leur attitude s'est beaucoup adoucie –Luc, Gai-Écoute

Concernant les rapports entretenus avec le milieu communautaire plus spécifiquement, les participants perçoivent généralement une réponse positive des victimes. Néanmoins, Louis témoigne que les usagers d'un certain organisme dénoncent, presque systématiquement, une mauvaise expérience au sein de celui-ci.

Dans un deuxième temps, selon les acteurs du milieu judiciaire, la réponse perçue diffère considérablement de celle soulevée par les intervenants du milieu communautaire, excepté

Paul qui soulève une crainte réelle des victimes face aux policiers, admettant lui aussi l'amélioration des relations avec la clientèle homosexuelle :

Il y avait encore cette crainte face à la police [...] et il y a des gens qui ont déjà eu une mauvaise expérience avec la police, personnelle ou collective – Paul, Avocat LGBT et Immigration

Max affirme recevoir des témoignages plutôt favorables. Depuis sa collaboration avec le collectif *Carré Rose*, il perçoit une plus grande confiance de la communauté LGBT envers l'intervention policière :

L'ouverture d'esprit de chaque policier qui travaille ici fait en sorte qu'on est capable de pouvoir donner un bon service aux gais et aux lesbiennes [...] sur le site des Carré Rose et sur Facebook, ça dit un bon service au niveau du service de police, la personne responsable c'est moi, je suis sur le site du SPVM justement pour ça. – Max, policier PDQ22

Fred nuance et affirme que les expériences antérieures peuvent influencer la perception d'une victime face à un policier et qu'à ce jour, les réponses des victimes sont plutôt mitigées. Il met en relief le fait que le policier est également un être à part entière qui réagit en fonction de ses expériences passées et de ses valeurs :

Je pense que la communauté homosexuelle est moins à l'aise parce qu'en même temps, je crois qu'ils pensent qu'on peut rien faire pour eux [...] Au début il y a toujours une certaine résistance, mais une fois qu'ils se sont ouverts, souvent ils sont contents – Fred, policier SPVM

Max et Fred convergent à l'idée que : 1) la méconnaissance du système et du processus de déclaration peut ternir l'interaction entre les policiers et les victimes, voire même miner la confiance de celles-ci face à la Justice; et 2) l'image des services policiers projetée par les médias et exacerbée par l'opinion publique peut également influencer les réponses perçues des victimes :

Souvent ils vont penser qu'il n'y a vraiment rien qu'on peut faire, mais on est pas toujours obligé d'aller au criminel. On peut aller rencontrer les partis, on peut les aviser, on peut des fois juste notre présence c'est assez. – Fred, policier SPVM

Ces personnes là souvent vont prendre ça comme un refus et qu'on ne veut pas collaborer avec eux, mais ça c'est juste un côté légal (ne pas prendre de dépositions alors qu'ils sont intoxiqués) [...] ils ont l'opinion publique pareil comme n'importe qui d'autre [...] ils pensent qu'on porte des jugements et qu'on est des gros machos, mais c'est pas ça là! On fait vraiment le plus qu'on peut avec ce qu'on est – Max, policier SPVM

En bref, les organismes à vocation LGBT font preuve d'une plus grande popularité et entretiennent un rapport différent de celui du milieu judiciaire avec les victimes. Bien que la consultation auprès de ressources ne soit pas, d'emblée, toujours accueillie favorablement, les victimes semblent plus aisées à rapporter leur victimisation auprès d'un organisme que de porter plainte formellement auprès d'un service policier. Néanmoins, Paul souligne une quasi inexistence d'organismes pouvant offrir une intervention adéquate à une victime d'homophobie.

3.6 Facteurs contributifs et facteurs d'abstention au dévoilement des incidents de violence homophobe

Dans l'optique d'amélioration des connaissances quant aux variables pouvant influencer la reportabilité des incidents de violence homophobe, les participants ont été interrogés sur les facteurs qu'ils estiment inciter, ou au contraire, freiner la dénonciation des victimes. Dans un premier temps et tel qu'explicité précédemment, il y a consensus en ce qui a trait à la faible fréquence des dénonciations. En effet, les intervenants admettent y être confrontés rarement, voire jamais, et que régulièrement, les victimes plus enclines à dénoncer n'en sont pas à leur première victimisation. Néanmoins, tous convergent à l'effet que l'absence de dévoilement n'est pas synonyme de l'inexistence de la problématique.

Premièrement, les participants se sont prononcés sur les facteurs qui, selon eux, favorisent le dévoilement d'un incident de violence homophobe : un environnement sécurisant, qui garantit un accueil positif face à la dénonciation ainsi qu'un accompagnement réel et tangible lors du processus. De plus, Karl met en relief l'importance qui doit être accordée à une victime qui

rapporte et dénonce les incidents. En effet, il mentionne à quel point il est crucial d'enclencher un processus actif afin d'accompagner, aider et soutenir la personne qui sent le courage de dénoncer : il met en évidence l'effet bénéfique qui peut résulter de l'implication de l'entourage immédiat :

C'est à nous de leur montrer qu'ils vont être accueillis, c'est à nous de montrer que le milieu peut être rassurant, donc plus ton milieu va être rassurant, et plus tu vas avoir vu un ou deux jeunes s'en sortir, plus tu vas avoir peut-être le goût aussi d'aller le dire (déclarer), de demander de l'aide – Karl, formateur en milieu scolaire

Tous mettent l'emphase sur l'importance de l'entourage, personnel ou professionnel, qui favorise le lien de confiance de la victime et offre un contexte plus favorable à la dénonciation. Malgré la volonté des intervenants de voir la victime dénoncer son agression, le processus doit se faire de pair avec l'évolution de la victime et qu'en aucun temps, celle-ci ne doit se voir dans l'obligation de porter plainte. Sandra témoigne qu'il ne s'agit pas d'une recommandation systématique et que les efforts déployés consistent à mobiliser l'environnement et les ressources adéquates afin d'offrir un sentiment de sécurité à la victime :

Je pense qu'ils (les intervenants) vont jamais forcer un jeune à porter plainte parce que c'est vidant émotionnellement. Tu dois être prêt et ce n'est pas tous les jeunes qui ont le temps, l'argent, la disponibilité émotionnelle pour le faire [...] Je pense que c'est soutenir la personne où elle en est à ce moment – Sandra, Astérisk

Fred ajoute la crainte à son intégrité physique comme facilitateur à la dénonciation. Ainsi, les homosexuels qui craignent pour leur sécurité et qui vivent dans un contexte de peur seraient plus enclins, selon le policier, à rapporter les événements de violence vécus.

Finalement, les intervenants ont élaboré sur ce qui pouvait freiner la dénonciation de violences homophobes. De façon générale, les obstacles rencontrés sont soulevés conjointement par les divers acteurs et peuvent être regroupés selon trois catégories, soit :

3.6.1 La violence symbolique et les victimisations antérieures

D'abord, les intervenants considèrent la violence symbolique, vécue ou anticipée, tel un facteur frein à la dénonciation. Ils perçoivent chez les victimes une appréhension face à la réception de la déclaration de la violence vécue, due entre autres à l'intériorisation d'une expérience, collective ou personnelle, d'homophobie. Les intervenants soulèvent qu'une victimisation antérieure n'est pas nécessairement un obstacle à la dénonciation. D'emblée, par l'adoption d'un comportement violent, l'agresseur s'autorise une emprise et une supériorité sur sa victime et cette relation de force peut, selon les intervenants, être intériorisée par les victimes d'homophobie. Ainsi, dans certains cas, la victime intériorise son appartenance à une minorité sexuelle « inférieure ». La perception de sa propre victimisation en est affectée et peut être considérée comme de la dominance, ou de l'hétérosexisme, plutôt qu'une agression :

Ça reste une violence systémique si on veut, de ne pas inclure ces communautés-là, de ne pas les considérer, de ne pas considérer leurs besoins spécifiques [...] méfiance à cause d'expériences passées, à cause de traumatismes de la communauté [...] certains qui ont vécu de la violence ou qui ont été témoins de violence faite par la police, donc manque de confiance et je dirais dans certain cas, justifié – Sandra, AstérisK

Il y a clairement une période de temps avant d'aller déclarer, s'ils y vont, mais les raisons je sais pas. Peut-être qu'ils trouvent que c'est pas assez sérieux [...] peut-être ils appellent pas ou ils laissent passer parce qu'ils se sentent déjà intimidés ou niaisés parce qu'ils viennent de se faire écœurer. Ils veulent ou ils pensent que ça va arrêter là et que c'est juste un événement fermé [...] Je pense que la réticence vient soit qu'on les prendra pas au sérieux, parce que j'imagine qu'il y a eu d'autres événements antérieurs que les policiers savaient pas comment intervenir avec les personnes [...] Soit ils ont peur de se faire juger en les prenant pas au sérieux, soit par rapport aux autres événements antérieurs où ils ne se sont pas sentis aidés suffisamment dans le passé – Fred, policier SPVM

En addition, Jean soulève l'expérience discriminatoire vécue par des homosexuels dans le système de santé. En effet, il témoigne qu'en plus de ne pas solliciter l'aide de ressources communautaire et judiciaire, plusieurs victimes s'abstiennent également de consulter des professionnels de la santé afin de recevoir les soins appropriés. Cette réticence à la

consultation découle habituellement d'une mauvaise expérience passée lors de laquelle elle peut avoir subi un acte discriminatoire :

Les gens qui ne fréquentent pas les services de santé (suite à une agression), ils n'iront pas dans une clinique médicale, ils n'iront pas à l'hôpital parce qu'ils ont peur de la réaction, de se faire juger sur leurs pratiques sexuelles, ils ont reçu des mauvais services dans le passé – Jean, REZO

Ensuite, les participants notent qu'une victimisation antérieure à caractère homophobe peut, indépendamment de l'incorporation de la violence symbolique, représenter en soi un obstacle à la dénonciation. Bien que les intervenants aient soulevé qu'ils puissent également s'agir d'un incitatif, aucun consensus n'a clairement été éprouvé par l'analyse des entretiens. Dans certains cas, de concert avec l'idée d'une mauvaise réception de la déclaration, les intervenants indiquent la crainte de la réaction de leur entourage immédiat et des représentants de l'ordre. Ainsi, le fait d'avoir déjà été victimisé ou d'avoir vécu le jugement péjoratif du réseau social peut freiner la victime dans son processus de dénonciation. Il est toutefois à noter que, bien qu'il y ait divergence de points de vue quant à l'impact d'une victimisation antérieure, la majorité des intervenants s'entendent pour dire que l'intensité de cette agression passée est la variable la plus susceptible d'influencer la réponse subséquente lors de l'avènement de nouveaux incidents de violence homophobe.

3.6.2 La peur du dévoilement et l'homophobie intériorisée

Par la suite, bien que la victime ait normalement conscience que sa victimisation ciblait son orientation sexuelle, les intervenants entérinent tous que le dévoilement peut être freiné par la crainte d'être contraint à dévoiler son homosexualité. Cette inquiétude est étroitement reliée avec le concept de l'homophobie intériorisée. Ainsi, l'individu peut se percevoir négativement dû à son orientation sexuelle et utiliser cette prémisse comme explication valide à sa victimisation. Les participants rapportent percevoir, chez certaines victimes, une lacune quant à sa propre acceptation, qui peut être transposée sur l'entourage. L'hésitation à dénoncer un incident peut également s'expliquer par une appréhension de la réponse de l'intervenant recevant la déclaration :

Ce qui fait que les gens en parleront pas, c'est qu'ils ne veulent pas ou ne veulent plus être identifiés [...] Premièrement, si tu sais que tu es gai, ben tu ne veux pas nécessairement le dire à tes parents ou à ton environnement pour plein de raisons et c'est correct, parce que des fois aussi, tu es en négociation avec toi-même, donc c'est ce qui crée à mon avis une difficulté vers la dénonciation – Karl, formateur en milieu scolaire

Faire ce qui est nécessaire, c'est d'aller voir quelqu'un que je ne connais pas du tout et lui dire : bonjour, je suis homosexuel [...] Donc c'est clair qu'il y a énormément d'hésitation chez les gens qui sont encore victimes de l'homophobie intériorisée, c'est clair, c'est clair! – Paul, avocat LGBT et Immigration

C'est déjà rough en tant que tel d'avoir été victime d'un acte criminel. Ça peut être encore plus rough d'aller essayer de dénoncer et d'être rabroué que juste garder ça pour soi ou essayer de dealer avec d'une autre façon que par la dénonciation de l'agresseur – Jean, REZO

3.6.3 La méconnaissance et la crainte face au système judiciaire

Finally, certains participants ont soulevé l'ampleur du processus de déclaration et la complexité qui peut émaner du système de justice comme freins à la dénonciation. D'une part, la méconnaissance de la gamme d'interventions policières possibles, en plus d'affecter la relation avec les victimes, est considérée comme un facteur faisant embûche au rapport d'un incident de violence homophobe. D'autre part, le fait de ne pas être adéquatement renseignée quant aux diverses étapes à suivre peut engendrer des inquiétudes qui freineront la victime dans son processus. De plus, ce manque de connaissances et d'accompagnement devant l'opulence du processus porte la victime, toujours selon les intervenants, à questionner la pertinence de dénoncer leur agresseur :

Des fois, c'est aussi qu'ils ne savent pas nécessairement comment ça fonctionne, comment ça marche à la cour, appart pour certaine chose, mais surtout pour le harcèlement, des fois, il faut expliquer comment ça marche pour pouvoir porter plainte, comment ça marche à la cour, les rapports, les ci les ça! – Fred, policier SPVM

Tout d'abord je crois qu'il y a une perception générale que ça, pas juste chez les homosexuels mais de façon générale, heum, que ça ne mènera à rien [...] les gens ont peur de suivre le processus judiciaire.

Et c'est pas évident et ce n'est pas un processus qui est facile pour la victime [...] De devoir revivre le processus et tout ça, devoir aller en cour et devoir témoigner peut-être devant un tribunal qui est ouvert au public [...] c'est traumatisant, c'est humiliant pour les gens –Paul, avocat LGBT et immigration

En somme, invités à se prononcer sur les facteurs qui favorisent le dévoilement d'un incident de violence homophobe, les intervenants ont dégagé : un environnement sécurisant, la rapidité de l'offre d'accompagnement, d'aide et de soutien, l'importance du lien de confiance en regard de l'entourage immédiat - personnel ou professionnel – et la crainte à son intégrité physique lors de l'agression. En addition, tous s'entendent à l'effet que le processus doit se faire de pair avec l'évolution de la victime. À l'inverse, lorsque questionnés quant aux freins à la déclaration, ces derniers en ont relaté plusieurs qu'il est possible de séparer en trois catégories soit : 1) la violence symbolique et les victimisations antérieures ; 2) la peur du dévoilement et l'homophobie intériorisée ; et 3) la méconnaissance et la crainte face au système judiciaire.

3.7 Les pratiques préconisées et les pistes d'amélioration suggérées par les intervenants

Pour clore les entretiens menés auprès des intervenants, ils ont été invités à développer sur leurs perceptions quant à l'efficacité des pratiques préconisées dans leur milieu et d'émettre des pistes d'amélioration en termes d'intervention et de prise en charge des victimes. L'analyse des témoignages permettra de confronter l'efficacité perçue des pratiques par les intervenants à celle vécue par les victimes afin de comprendre l'incidence de cette composante sur la reportabilité des incidents. De plus, les pistes d'amélioration suggérées par les participants sont d'une importance non négligeable dans la formulation de recommandations et permettent d'évaluer la capacité des intervenants à cibler et comprendre les besoins exprimés par les victimes. La présente section est donc divisée en trois parties : 1) les changements observés dans les pratiques au cours des dernières décennies ; 2) les pratiques préconisées par les participants ; et 3) les pistes d'amélioration suggérées par les intervenants.

3.7.1 Les changements observés dans les pratiques au cours des dernières décennies

D'abord, la création d'un registre des actes homophobes chez *Gai-Écoute*, conçu afin de pouvoir comptabiliser officiellement les incidents rapportés à l'organisme et faire valoir la problématique auprès des instances gouvernementales, est considérée comme un avancement important des dernières années. Alors que tous reconnaissent la présence de lacunes en termes d'outils et de mesures clairement établies afin de contrer le phénomène, certains présentent l'arrivée de registres comme une avancée importante dans le processus de reconnaissance d'avènements de violence homophobe :

Va (le registre des actes homophobes) servir au fil des années auprès des instances gouvernementales à agir davantage au niveau de l'homophobie [...] tu vois Gai-Écoute existe depuis bientôt 35 ans, dis toi bien que pendant 32 ans, ça n'existait pas – Luc, Gai-Écoute

Il y a un registre aussi des actes de la fondation émergence qui, c'est ça, permet de mieux quantifier ça étant donné que c'est pas tout le monde qui va dénoncer à la police. Ça permet aussi de sensibiliser en même temps-là, c'est pas juste statistique comme outil – Jean, REZO

Dans le même ordre d'idée, mais relevant du milieu judiciaire, Max réitère que la création du collectif *Carré rose* est un changement marquant de la dernière année. Ce groupe, en plus de reconnaître l'existence d'une problématique de violence homophobe, offre une intervention pluridisciplinaire auprès des victimes :

Ce qui a beaucoup changé depuis la dernière année, c'est le service de carré rose qui est excellent, et les policiers du (PDQ) 22 sont tous au courant de ce groupe-là, puis ils les réfèrent énormément, et ils leur disent : si vous êtes pas prêts à faire avec les policiers, il y a le groupe de carré rose qui peut vous aider, vous référer, psychologues, côté légal, avocats des choses comme ça –Max, policier PDQ22

D'autres participants félicitent les mouvements de sensibilisation tenus au cours des dernières années qui ont permis d'éduquer autant la population générale que les policiers. En effet, une plus grande ouverture d'esprit a été observée collectivement, bien que plus marquée dans certaines zones géographiques telles que le Village gai de Montréal et la reconnaissance par les policiers d'une problématique de violences haineuses basée sur l'orientation sexuelle est

reconnue par tous. Les organisations communautaires ajoutent adopter une approche moins paternaliste et travailler de concert avec les victimes selon leurs cheminements et besoins :

Il y a beaucoup de sensibilisation [...] l'ouverture démontrée par les PDQ [...] les policiers ont été mieux formés à la violence conjugale et tout ça [...] il y en a aussi chez les gais et bisexuels, juste ça, ben ça ouvre quand même la porte à l'idée qui peut avoir des violences basées sur l'orientation sexuelle - Jean REZO

Il y a un changement qui s'opère tranquillement [...] une approche qui est différente, qui est axée sur la personne, ses besoins spécifiques, sans jugement – Sandra, Astérisk

L'homosexualité est pas juste vécue dans le Village gai à Montréal maintenant. C'est beaucoup plus accepté au sein de la société, c'est ben, beaucoup plus fréquent, plus fréquent parce que les gens en parlent plus [...] Les gens sont beaucoup plus ouverts d'esprit et je pense que c'est un effet de société – Max, policier SPVM

3.7.2 Les pratiques préconisées par les intervenants

Questionnés sur les pratiques préconisées, les intervenants du milieu communautaire misent davantage sur une écoute active visant à respecter le cheminement de la victime où la reconnaissance des besoins de la victime est un point central aux interventions. Plusieurs indiquent l'importance des propos tenus par la victime et la nécessité de la laisser s'exprimer : il faut entendre la victime, l'accompagner et l'encadrer sans faire preuve d'ingérence dans sa vie :

Laisser le survivant, la survivante d'un acte de violence nommer sa réalité pour elle-même, l'écoute active je pense que c'est une composante importante [...] c'est une excellente pratique [...] suggérer des choses et ne pas présumer qu'on sait mieux que la personne ce qui c'est passé ou c'est quoi les démarches à suivre – Sandra, Astérisk

On va prendre le temps de l'entendre et d'être là avec elle et de la sécuriser aussi, lui montrer qu'elle est en lieu sûr, que je suis avec toi et non contre toi et que je ne te jugerai pas. Je suis pas là pour te dire qu'est-ce que tu as fait, comment ça se fait que tu t'es fait basher, on est là pour l'écouter et c'est thérapeutique – Louis, REZO et Gai-Écoute

Toutefois, selon la nature et la mission de l'organisme, la liberté d'action des intervenants peut être limitée et se traduire en une référence à une ressource plus appropriée et Jean reconnaît la rapidité des services offerts comme facteur important de la prise en charge :

À REZO, c'est quand même assez rapide, faque la rapidité de service d'après moi peut jouer un rôle (dans le choix de reporter ou non une violence homophobe) – Jean. REZO

Bien qu'il y ait convergence d'opinions en ce qui concerne l'approche basée sur l'écoute active, celle-ci ne peut être suffisante sans les qualités d'empathie, d'écoute, de respect et de patience. En effet, tous reconnaissent l'importance de ces traits afin que la victime se sente rassurée et en confiance. Ainsi, pour que l'intervention soit une réussite, la façon dont le message est transmis par l'intervenant est d'une grande importance.

Sandra et Karl soulignent l'importance des collaborations entre les professionnels et les différents organismes. Une cohésion multidisciplinaire est l'une des approches préconisées par ces deux intervenants :

Les liens avec la communauté, avec les autres organismes et ne pas hésiter à référer à ceux qui sont le mieux outillés [...] Laisser la personne informer de ses droits, des ressources qui existent – Sandra, Astérisk

Avec les élèves, les parents, les policiers communautaires, la direction, les enseignants, les services de garde, pour arriver à créer un climat bien veillant [...] créer un milieu qui se tient, tout le monde intervient toujours de la même façon – Karl, formateur en milieu scolaire

Pour les intervenants du milieu judiciaire, la meilleure pratique est l'homogénéité des interventions. En effet, les policiers témoignent structurer leurs actions de la même façon pour tous les événements impliquant une victime, peu importe la raison de l'agression :

On veut traiter tout le monde égaux (lors des interventions) – Max, policier SPVM

Sincèrement moi la bonne pratique c'est de travailler comme que je fais dans n'importe quel autre appel [...] je vais rester le plus neutre possible, prendre les versions et que ça soit un crime contre une personne, un groupe ou autre [...] Donc moi la bonne pratique c'est

*de faire ce qu'on a à faire sans importer qui est devant nous –Fred,
policier SPVM*

Bien que la nature de l'intervention soit différente, la transmission du message et le comportement de l'intervenant sont tous aussi importants pour les intervenants judiciaires. En effet, l'ouverture d'esprit et le fait de ne pas poser de jugement sur la personne sont des attitudes qui sont valorisées par les policiers.

Ils nous disent d'être emphatiques et c'est vrai [...] On va essayer de l'encourager à travers ça et que c'est pas de sa faute et qu'il y a des caves [...] Elle veut se sentir sécurisée et bien après tsé. Qu'elle puisse dormir tranquille – Fred, policier SPVM

4.8 Les pistes d'amélioration suggérées par les intervenants

Enfin, les participants ont été invités à formuler de possibles pistes d'amélioration. D'abord, une meilleure cohésion en termes d'interventions entre les diverses ressources. Les intervenants communautaires déplorent un certain degré d'égoïsme des organisations qui s'explique entre autres par la compétition relative aux subventions :

Mais je trouve qu'il devrait y en avoir personnellement (des partenariats entre ressources). Il y a trop de on va partout en même temps, je sais pas [...] Je serais pour rallier nos forces, mais en ce moment, c'est un peu chacun pour soi, course à la subvention, surtout aujourd'hui avec le gouvernement - Louis, REZO et Gai-Écoute

Encourager les collaborations et établir des partenariats clairs avec des rôles définis est une piste d'amélioration suggérée. Jean croit qu'ainsi, la rapidité des suivis serait grandement améliorée, incitant davantage les victimes à poser des requêtes et dénoncer leurs agressions :

Je pense que ce serait bon d'établir de nouveaux partenariats, de travailler plus conjointement avec d'autres organismes [...] Je pense que ce serait précieux qu'on travaille plus conjointement ensemble – Luc, Gai-Écoute

S'il y a des délais avant de parler à quelqu'un, si c'est compliqué, il faut prendre un rendez-vous [...] il y a certaines personnes qui sont soit pas à l'aise, soit pas outillées, pis ce que je me rends compte, c'est que ces personnes-là vont refuser le service ou dire : ben moi je m'y connais pas, mais ont rarement le réflexe de référer à quelqu'un ou essayer de trouver quelqu'un qui va pouvoir répondre à leurs besoins.

Donc à défaut de pouvoir intervenir avec tous les types de problématiques de clientèles, le fait d'avoir des ressources de prêtés pour des situations, probablement que ça aiderait pas mal – Jean, Rezo

En plus de prôner les partenariats et une meilleure collaboration des organismes, les participants souhaitent une meilleure visibilité des différentes ressources pouvant être mises à contribution. En effet, plusieurs déplorent l'ignorance de l'existence d'organisations par le public « cible », soit les personnes appartenant à une minorité sexuelle :

On a toujours l'impression qu'on a pas une assez grande visibilité – Luc, Gai-Écoute

Ce serait vraiment de publiciser davantage que tu peux aller en parler à un organisme gai, mais tsé un genre d'affiche dans les écoles pour la communauté gai [...] juste mentionner que les organismes gais ont vraiment leur place – Louis, REZO et Gai-Écoute

Ensuite, les intervenants dénotent l'importance de poursuivre les activités de sensibilisation. À ce propos, Louis propose de miser sur l'interaction avec les gens plutôt que de concentrer les efforts sur de la propagande écrite et impersonnelle. En misant sur la réalité de la problématique et sur des échanges verbaux, les événements de sensibilisations auraient, selon Louis, un meilleur impact :

T'en fais la promotion [...] des journées contre l'homophobie [...] Plus tu travailles sur ta communauté, et ta communauté ce n'est pas juste les élèves là, c'est les enseignants, les intervenants, les parents, c'est la communauté donc c'est le policier, c'est tout le monde – Karl, offre des formations aux écoles.

Oui oui oui, sur place tsé, ils ont accès à nous directement, pas juste un poster qui dit : fait attention, l'intimidation auprès des gais fait mal [...] Je suis pas sûr que ça, oui ça fait une job, mais j'aime bien l'idée qu'il y ait des êtres humains qui vont sur place et qu'ils parlent de leur vécu et qu'ils verbalisent, témoignent, je suis sûr que ça marche – Louis, REZO et Gai-Écoute

Finalement, en ce qui a trait à l'intervention policière, les intervenants du milieu communautaire souhaitent voir les policiers bénéficier d'une meilleure formation quant à la réalité des crimes haineux, notamment les violences homophobes. Pour sa part, Paul témoigne

de la nécessité à former et sensibiliser l'ensemble des acteurs appelés à interagir avec une victime : une meilleure compréhension de la réalité et des conséquences subies par les homosexuels ayant été victimisés est souhaitée :

Il y a des choses qui ont changés quand même, la police est plus ouverte, bien qu'aujourd'hui il n'y ait pas de structure d'échange entre la communauté (gai) et la police malgré la recommandation des chefs de police de l'Ontario, par exemple, qui ont sorti des documents superbes avec toute une série de recommandations de formation [...] pour le procureur de la Couronne, comment est-ce qu'on va mettre à l'aise la lesbienne qui a été battue ou qui s'est fait insulter, se fait harceler par son voisin ou n'importe quoi, comment on met à l'aise – Paul, Avocat LGBT et Immigration

Max et Fred, bien que tenant des propos plus nuancés, admettent constater une problématique auprès de policiers moins expérimentés à intervenir auprès d'une clientèle vulnérable et se montrent ouverts à l'amélioration des pratiques actuelles :

Ça peut être qu'on en voit trop souvent ou encore que nous, de notre point de vu, on va trouver ça ridicule [...] Sincèrement, c'est pas nécessairement les interventions à crime haineux, disons de hétéro contre gai, mais je dirais plus le côté intervention : de ne pas prendre à la légère ou de faire une différence disons deux gars, deux filles ou un gars une fille – Fred, policier SPVM

C'est des personnes des postes limitrophes qui viennent prendre nos appels (lorsque les ressources policières du PDQ 22 ne sont pas disponibles), pis on le voit juste par comment ils ferment l'appel qu'ils ne sont pas habitués - Max, policiers SPVM

En bref, questionnés quant aux changements observés dans les pratiques au cours des dernières années, les intervenants félicitent l'apparition de registres d'actes homophobes, les mouvements de sensibilisation auprès de la population et des professionnels ainsi que l'adoption fréquente d'une approche qui vise un travail de concert avec les victimes en fonction de leur cheminement et besoins. Ensuite, les intervenants ont élaboré sur les pratiques qu'ils préconisent, soit principalement : une écoute active visant à respecter le cheminement de la victime où la reconnaissance des besoins, une cohésion multidisciplinaire et l'importance

des collaborations entre les professionnels et différents organismes, faire preuve d'une grande ouverture d'esprit, la rapidité de prise en charge ainsi qu'entendre la victime, l'accompagner et l'encadrer sans faire preuve d'ingérence dans sa vie. Puis, interrogés sur les pistes d'amélioration à envisager, les intervenants voudraient voir : une meilleure cohésion en terme d'interventions entre les diverses ressources, plus de collaborations et l'élaboration de partenariats clairs avec des rôles définis, une plus grande visibilité des différentes ressources, la poursuite des activités de sensibilisation plus adaptées ainsi qu'une meilleure formation quant à la réalité des crimes haineux et compréhension de la réalité et des conséquences subies par les homosexuels victimisés.

À la lumière des analyses d'entretiens, il appert que la plupart des acteurs ayant à intervenir auprès d'une victime de violence homophobe ne se sentent pas suffisamment outillés, bien qu'ils présentent plusieurs atouts pouvant être bénéfiques à la relation d'aide, tels l'empathie, l'écoute active et le respect. Malgré l'évolution de la perception collective et des pratiques envers les homosexuels, plusieurs freins à la dénonciation ont été identifiés. Les acteurs des divers milieux conçoivent et reconnaissent la problématique et suggèrent des pistes d'amélioration. Unaniment, la formation, la cohésion et la connaissance des ressources sont identifiées comme des pistes d'amélioration à privilégier.

CHAPITRE VI : LE VÉCU DES VICTIMES DE VIOLENCE HOMOPHOBES

Dans ce chapitre, c'est au tour des victimes de s'exprimer sur leurs expériences de victimisation. Il nous est apparu important de rendre compte non seulement de l'expérience de victimisation mais de confronter le vécu des victimes de violence homophobe, en abordant autant l'expérience de leur construction identitaire et du processus d'acceptation de l'homosexualité que les expériences de victimisations homophobes, à celui des intervenants communautaires et judiciaires afin de dresser un portrait le plus fidèle possible de la réalité telle qu'elle a été vécue et témoignée par les victimes.

4.1 La construction du stigma homosexuel

Dans un premier temps, les victimes de violence homophobe ont été invitées à élaborer sur le processus d'acceptation de leur homosexualité, car cet aspect propre aux minorités sexuelles est une démarche qui est personnelle, progressive et variable dans le temps (Ryan et Frappier, 1994). Il s'agissait de bien comprendre comment la construction identitaire dans toute sa complexité peut influencer la représentation que la victime se fait d'elle-même. Pour ce faire, les victimes interviewées ont été incitées à faire part de leur développement personnel, de l'enfance à aujourd'hui, en mettant l'accent sur leur vécu quant à l'acceptation de leur homosexualité ainsi que sur les impacts pré et post-dévoilement observés sur leur quotidien. En lien avec le sujet du mémoire, nous allons chercher, plus loin, à voir comment cette expérience vécue par tout homosexuel a pu, de près ou de loin, influencer la décision de rapporter ou non un incident de violence homophobe.

D'abord, il est aisé de constater que pour toutes les victimes sondées, la phase d'acceptation a été une période difficile de questionnement, de refoulement et de crainte. Bien qu'ils considèrent tous avoir eu une enfance « normale » avec des parents aimants, l'introspection des participants à l'étude à l'égard de leur éveil à l'homosexualité s'est dessinée différemment pour chacun d'entre eux : Pour Antoine, la conscience s'installe dès l'école primaire et si, au

début, il a tenté de passer outre ses impressions en se disant que « ça passerait », il a fini par se rendre compte que ce ne serait pas le cas :

J'ai commencé à avoir des doutes quand j'étais en 5 ou 6^e année du primaire [...] Mais au début quand tu commences à t'en apercevoir, tu ne veux pas t'en apercevoir non plus. Donc je me suis dit : « je vais arrêter de penser à ça et un moment donné, ça va me passer ». [...] Mais je me suis rendu compte ça ne passerait jamais [...] L'acceptation de soi, c'est selon moi ce qui est le plus difficile. En tout cas, pour moi, c'est ce qui a été le plus difficile – Antoine

Pour Marc et pour Martin, le doute s'installe à l'adolescence. Martin révèle qu'il a tout fait pour se tourner plutôt vers les filles, mais en vain :

Au secondaire, ça ne marchait plus, j'avais aucun aucun aucun succès auprès des filles, mais j'essayais j'essayais j'essayais, et j'ai l'impression que j'essayais pour avoir la chance de lutter contre mes désirs pour les gars, mais ostie que c'est les gars que je regardais – Martin

À l'adolescence, quand j'ai commencé à réaliser ce que ça impliquait, je ne voulais pas me l'avouer, l'accepter. C'est l'acceptation qui était difficile, je l'ai vécue très mal – Marc

Alex, quant à lui, met l'accent sur la crainte qu'il avait d'être rejeté :

M'accepter en tant qu'homosexuel, ça vraiment été difficile, pas autant l'accepter pour moi qu'accepter que j'étais différent pis qu'il y a du monde que t'aimes qui vont te renier – Alex

Pour les victimes interviewées, la réalisation d'une attirance homosexuelle et la confirmation de l'homosexualité se sont donc opérationnalisées à des moments différents dans leur parcours personnel, entre le primaire et le Cégep. À partir du témoignage des participants à notre étude, on comprend que l'acceptation de son homosexualité est un processus difficile qui peut se traduire soit par un désir de conformité hétérosexuel, soit par le déni de l'homosexualité ou le refoulement d'émotions éprouvées envers des hommes, ou encore par le développement de craintes sous-jacentes, notamment la peur du rejet.

Les dévoilements de l'homosexualité relatés par les victimes que nous avons rencontrées paraît avoir été provoqué par des motivations intrinsèques surpassant la crainte du rejet, comme c'est le cas pour Marc qui, prenant conscience que tout son entourage était au courant a choisi de révéler son homosexualité à son père avant que quelqu'un d'autre ne le fasse, ses craintes d'une réaction négative s'avérant finalement non fondées :

Il l'a bien pris, j'étais vraiment nerveux parce que je l'ai dit à ma mère avant de le dire à mon père parce que je me rappelais toujours les propos homophobes qu'il avait quand il passait la parade à la télévision [...] Ce qui m'a motivé à aller vers lui et lui dire, c'est le fait que j'avais un copain - Marc

De même, Alex estime maintenant qu'il aurait dû s'ouvrir avant puisqu'il a constaté qu'il aurait ainsi pu compter sur le support de ses parents qui « le savaient », alors que lui cherchait à leur cacher :

Honnêtement, peut-être que plusieurs disent ça, mais j'ai eu de supers parents qui m'auraient encore plus supportés si j'avais plus parlé au lieu de refouler [...] Moi j'avais genre préparé mon plan pour pas que mes parents aient à subir ça et plus jamais les revoir. Ça été plus difficile de m'en faire tout ce temps qu'une fois l'avoir avoué je pense – Alex

Enfin, Antoine constate qu'il n'avait rien à craindre puisque le meilleur ami de sa mère est gai :

Mes parents ont toujours été très très ouverts [...] le meilleur ami à ma mère était gai et il était là avant même que moi je sache que j'étais gai, donc chez nous, j'ai jamais entendu ça : ha les ostis de tapettes! – Antoine

Le parcours de vie des victimes vers et autour du dévoilement est différent de l'un à l'autre et divers éléments sont amenés par eux, notamment la perception de l'ouverture du milieu familial à l'homosexualité, les propos tenus par l'entourage, l'avènement d'une relation amoureuse ou encore, le niveau d'intelligence émotionnelle témoigné par les victimes à divers moments de leur développement pour expliquer qu'ils s'y adonnent. Ces éléments ont été déterminants dans le processus décisionnel du dévoilement de leur homosexualité. Au-delà des appréhensions exprimées, les réponses perçues de l'entourage ont toutes été plus positives

qu'anticipées. Néanmoins, il est impératif de mettre en relief les répercussions vécues par les victimes suite au dévoilement de leur homosexualité. Bien qu'il soit considéré que l'homosexualité est devenue une réalité sociale de plus en plus visible et reconnue, l'un des principaux impacts négatifs vécus par les victimes sondées est l'expérience d'hétérosexisme, plus spécifiquement par une différence de traitement à leur endroit.

Marc relate que l'homophobie exprimée par son père à son égard l'a mené vers de plus grands problèmes que l'acceptation de son homosexualité :

C'était vraiment rough parce que mon père était homophobe et c'était difficile de, ça m'a apporté vers des problèmes plus gros que ça, je veux dire quand tu n'es pas capable de t'accepter! – Marc

Bien qu'Alex et Antoine mentionnent que le fait de s'être acceptés comme homosexuels aide à avoir une certaine résilience face aux comportements de rejet témoignés ou ressentis, Alex relate avoir remarqué des comportements d'évitement, de déni d'amitié et de dégoût à son endroit :

Des comportements, de l'évitement, du déni d'amitié, du dégoût face à la personne que tu es réellement, même s'ils en avaient pas quand tu te mentais à toi-même et à eux par la bande – Alex

En mettant un accent important sur la difficulté du processus d'acceptation individuelle, les interviewés témoignent de leur incompréhension face au rejet et attitudes de certains membres de leur entourage, aux commentaires désobligeants formulés, aux changements observés au sein de la dynamique familiale plus largement considérée, et expriment des sentiments de tristesse et de déception.

En effet, Antoine relate avoir perdu quelques amis en raison de son homosexualité, vivre de l'incompréhension et trouver difficile l'acceptation de son orientation sexuelle. En addition, il révèle avoir vécu des sentiments de déception et de tristesse face au rejet vécu :

J'ai perdu quelques amis c'est sûr. C'est certain que ce n'est pas nécessairement facile, à l'âge que j'avais en plus, je ne comprenais pas pourquoi, et le plus dur de tout, c'est de réussir à s'accepter soi-

même [...] Mais bon, c'est certain que c'est de la déception, de la tristesse, parce que tu te fais rejeter aussi – Antoine

Malgré les réponses négatives dénotées, certains impacts positifs ont été recensés, soit : l'amélioration des rapports familiaux, une plus grande transparence permise avec les personnes significatives, savoir savourer les libertés d'être soi-même et s'accepter plus largement dans une société majoritairement hétérosexuelle. Marc reconnaît que le dévoilement de son homosexualité lui a permis de se rapprocher de son entourage, notamment dû au retrait de barrières précédemment fixées :

C'est certain que ça m'a permis de me rapprocher un peu plus de pas mal tout le monde, parce qu'en en parlant, évidemment, tu as plus d'accès, tu as moins de barrières – Marc

Quant à Alex, il constate une période de découverte, de familiarisation et d'émancipation, conséquence d'une meilleure compréhension des implications liées à son homosexualité :

(Ça amène) Plein de découvertes, autant sur toi même que la vie en général, tu te fais de nouveaux amis. Peut-être plus de compréhension envers une certaine fermeture que j'avais. Je dirais une meilleure compréhension du passé, présent et de la réalité pour mon futur [...] une plus grande ouverture à parler du sujet, pouvoir parler ouvertement de mes projets avec mon chum, être moi et arrêter de tout cacher – Alex

Finalement, Martin affirme s'être senti libéré et vivre un plus grand épanouissement personnel :

Vu que j'étais juste moi-même, ça s'est tellement mieux passé à partir de ce jour-là. Il y avait vraiment moins de pression, c'était naturel [...] Je me suis épanoui, vraiment, j'ai arrêté de me tenir recroquevillé. Ça a résolu plein de mystères que j'avais de moi-même. C'est ce jour-là que j'ai commencé à apprendre à découvrir qui je suis, ce que je veux, qu'est-ce que j'aime. – Martin

La construction identitaire des homosexuels s'opère au-delà du processus de l'acceptation de l'homosexualité, pouvant aller jusqu'à une vie durant, selon le sexe et la pression normative à

l'hétérosexualité qui s'exerce selon la société sur les hommes (Lhomond et Michaels, 2000). S'articulant sur un continuum variable et personnel, la phase post-dévoilement apporte son lot de considérations et le vécu des victimes en fait état, notamment pour ce qui est de la manière dont ils vivent leur sexualité au quotidien une fois qu'eux-mêmes se sont identifiés et « *acceptés* » comme homosexuels.

Antoine met l'accent sur le fait que si un choix lui avait été proposé, il aurait choisi d'être hétérosexuel :

Si on m'avait donné le choix, ce n'est pas ce que j'aurais choisi, j'aurais choisi d'être hétéro parce que c'est la facilité dans le fond, tu rentres dans le moule, donc tu ne te feras pas chier – Antoine

Le regard des autres reste toujours un irritant avec lequel doivent composer les homosexuels et ces derniers témoignent en être toujours blessés et avoir de la difficulté à en faire abstraction. Tel qu'explicité par Alex, il est difficile de vivre sa sexualité au quotidien, car une peur constante de se faire diminuer en raison de son orientation sexuelle est présente :

Mes amis, famille et collègues le savent et l'acceptent [...] Le reste de la planète, je ne l'expose pas, parce que j'ai pas envie de dealer avec ça. Dans le fond, c'est de la peur cachée [...] Je touche pas mon chum et je l'embrasse pas en public [...] On en a jamais parlé, c'est comme instinctif, on veut pas se faire chier avec les ostis de regards pas gentils, les commentaires, tout! – Alex,

De même, Marc aborde la difficulté de faire preuve de résilience face aux regards perçus dans son cheminement personnel, et ce, autant dans la sphère familiale que sociale :

Il ne faut pas que tu accordes trop d'importance à ce que les autres pensent, mais j'ai de la misère [...] C'est pas facile. [...] Le regard des autres blesse beaucoup – Marc

En définitive, il appert que le processus d'acceptation et le dévoilement de l'homosexualité sont des processus non-linéaires qui peuvent se modeler dans le temps. De plus, le

dévoilement de l'homosexualité n'est aucunement une fin au processus d'acceptation de soi, mais bien un levier important de ce long cheminement. La construction identitaire est un processus individuel qui s'opère sur un continuum variable et l'apport de cette notion réside principalement dans la représentation que l'individu se fait de lui-même à différentes périodes significatives de sa vie. Une plus grande compréhension de la construction identitaire des victimes à l'étude permet de mettre en contexte plus aisément les appréhensions physiques et psychologiques de ces dernières à différents moments de leur développement, comme nous pourrions le constater dans les témoignages subséquents.

4.2 La perception des événements de violence homophobe

Aux fins de l'étude, les victimes ont été invitées à développer sur leur(s) expérience(s) de victimisation homophobe. En les sondant sur leurs perceptions des événements, la motivation des agresseurs et leurs réactions suivant les incidents, nous cherchions à établir un portrait de : 1) la manière dont elles ont vécu leur victimisation, 2) leur niveau de compréhension des événements identifiés comme homophobes; et 3) leur état d'esprit pendant et suivant le ou les épisodes de victimisation. La compréhension du développement de leurs schèmes de pensées est importante car les réponses individuelles des victimes suite aux violences peuvent faire varier considérablement l'établissement du processus de dénonciation.

4.2.1 Les sentiments lors de la victimisation

Les victimes ont raconté comment elles ont vécu les incidents de violence. Antoine se dit d'abord étonné :

Étonné je te dirais d'être victime de ça, parce que je savais que ça existait, mais sans plus, donc quand ça m'est arrivé, je ne m'attendais pas à ça premièrement. La première fois ce n'était pas si pire, mais la deuxième fois, j'ai eu un peu plus peur – Antoine

et Marc, très stressé par la tournure que risquait de prendre l'événement :

J'étais vraiment stressé, j'avais peur et j'avais vraiment la chienne. Je savais pas ce qui allait se passer, je ne sais pas ce qu'il avait dans ses poches [...] j'avais vraiment la chienne parce que je ne voulais pas que mon copain se batte non plus parce qu'il est immigrant réfugié – Marc

Martin, pour sa part, dit être passé par toute une gamme d'émotions allant de l'insouciance, à l'inquiétude, à la peur, à l'incompréhension et une certaine forme d'incrédulité face au dénouement de l'agression sexuelle :

C'est passé de innocent, à : c'est drôle, à : qu'est-ce qui se passe, à : fuck c'est sérieux, à qu'est-ce qui c'est passé [...] Et pis je ne comprenais pas pourquoi il faisait ça, je me disais, il est vraiment stupide ce gars là – Martin

L'état d'esprit des victimes lors des incidents diffère grandement en fonction des interactions pré-victimisation et du cheminement personnel des individus lors des incidents.

4.2.2 La motivation des agresseurs : un désir de compréhension des victimes

Dans le cours de leur récit, les victimes ont fait part des motivations perçues ou observées chez les agresseurs. Les motivations qu'y voient les répondants sont diverses et les déclencheurs sous-jacents à la victimisation souvent difficiles à identifier avec certitude, comme en témoigne Marc, qui y voit, en bout ligne, l'expression d'une violence gratuite :

On peut penser à vraiment pleins de scénarios pour venir tenter de justifier, mais pas excuser, mais je pense que c'était de la haine gratuite [...] il voulait se battre le gars, je sais pas si sa motivation principale c'était de se battre [...] c'était plus homophobe parce que c'est quand qu'il s'est mis à nous traiter de faggot, tapette, gai et bla bla que là j'ai vu que ça l'a crinqué dans son motif de vouloir se battre, il l'avait sa raison là de vouloir foutre le bordel – Marc

Antoine considère, un peu de la même façon, concernant les deux incidents de violence homophobe vécus dans le Village gai, que : 1) la motivation était anti gai, mais qu'il s'explique mal pourquoi de tels événements se produisent dans un milieu ouvertement gai ; et 2) sans avoir identifié de raisons spécifiques aux propos homophobes tenus lors de la deuxième agression, ceux-ci pourraient être liés à la possible intoxication des agresseurs ou à des problèmes de comportement. Mais globalement, les raisons ayant motivé l'agression restent incertaines :

JE NE LE SAIS PAS! [...] Moi je pense que oui, oui (motivation anti gai), mais tsé, bon c'est sûr que moi, j'ai de la misère à comprendre pourquoi ils viennent jusqu'ici (village) pour faire ça [...] Souvent ils sont dans la drogue ou ils ont des problèmes de comportement et na na na, mais, je ne dirais pas que j'associerais ça à ça, mais puisque depuis que le refuge (pour adolescents) est là, il a plus de violence homophobe dans le village, mais, jusqu'à preuve du contraire, ça pourrait être une petite piste explicative [...] Les mots utilisés c'est osti de tapette et bla bla bla,, et là ils ont commencé à me pousser – Antoine

Alex et Martin entrevoient des explications différentes, certaines issues de l'éducation des agresseurs, plus spécifiquement lorsque l'agression se produit dans un cadre scolaire :

Peut-être que c'est quelque chose en lien avec la manière qu'ils ont été élevés et ils reproduisent ce que leurs parents disent à tous les jours, tsé le genre de parents clairement homophobes qui font tout le temps des ostis de commentaires sur les gais et tapettes et fifs et tu vois [...] Bref je sais pas, mais c'était pas une motivation d'amour mettons. – Alex

ou liés aux caractéristiques homosexuelles attribuées à la victime :

Sérieux, je suis pas dans leur tête, mais c'est sûr que c'est le fait de m'avoir identifié comme gai qui fait en sorte qu'ils insultent ou qui pètent un câble et t'agressent dans une toilette dégueu tsé [...] Donc, en bout de ligne, je sais pas trop, je sais que c'est visiblement le fait que je sois gai qui dérange pis c'est ça, d'après moi ils sont juste ignorants ou vraiment fermés d'esprit – Alex

ou encore à l'anticipation du mutisme de la victime par l'agresseur :

Sa motivation, je ne sais pas s'il avait consommé, je ne sais pas s'il était saoul ou gelé, je ne sais pas c'était quoi son thrill [...] Moi ce que je trouvais comme un peu chien dans cette histoire-là, c'est que je ne sais pas s'il a profité du fait que c'était l'ami de mon boss, le propriétaire du restaurant, ça j'y ai pensé un peu, je veux dire, il le savait que j'allais rien pouvoir faire parce que j'aimais ma job pis je ne voulais pas la perdre – Martin

Le désir de compréhension des victimes de violence homophobe est néanmoins fort et transparaît dans leur discours, et comme le relate Alex, il peut être difficile à vivre :

J'essaie des fois d'y penser, mais ça me perturbe plus que d'autres choses – Alex

et rester sans réponse, comme pour encore là, Alex et aussi Marc :

Je veux dire que je provoquais pas personne là. Je ne sais réellement pas. [...] je comprends pas ce qu'ils en tirent en bout de ligne [...] c'est quoi la discussion que c'est deux gars-là ont eu avant de me suivre? « Hey, vient mon chum de gars viril, on va aller se faire sucer par la tapette pour lui montrer c'est quoi deux hommes? » Sérieux je suis, je sais pas trop. – Alex

J'ai essayé de comprendre et de trouver des raisons autres que juste de la gratuité comme ça, mais j'ai pas trouvé - Marc

4.2.3 Les réactions post-victimisation

Les victimes de violence homophobe ont aussi développé sur leurs réactions suite aux incidents homophobes dont ils considèrent avoir été victimes. Alex signale que ses réactions face aux expériences de victimisation à l'école secondaire diffèrent de celles vécues à l'âge adulte. Il attribue cette différence à une meilleure introspection et compréhension de son orientation sexuelle. Il estime néanmoins que les événements de violence homophobe s'attaquent directement à l'identité individuelle des victimes, peu importe à quel moment ils sont vécus :

Je dirais que c'est différent la manière que je l'ai vécu à l'adolescence pis à l'âge adulte. Secondaire, ben je savais même pas, ben j'étais pas certain de comprendre ce que j'étais. Tsé j'étais dans une phase de découverte et à tous les jours, tu as des personnes qui te rappellent que tu ne mérites pas d'être sur terre pour ce que tu es. C'est pas juste des blagues parce que tu as un gros nez genre, ça attaque directement qui tu es. Tu es jeune, tu veux pas non plus faire du mal à ta famille pis tes amis à cause de ce que tu es, une grosse crisse de tapette! Faque je fermais ma gueule pis j'accumulais [...] (maintenant) mon orientation je la vis bien à mon emploi, tout le monde est au courant et on se permet de faire des jokes de bon goût, faut aussi comprendre le second degré, mais sinon c'est ça. Mes amis, famille et collègues le savent et l'acceptent – Alex

Pour sa part, Alex met en relief son état d'esprit lors des incidents vécus en milieu scolaire :

J'étais carrément dans une phase où tu te demandes qui que tu es, là t'as plein de monde qui pense savoir plus que toi ce que tu es pis ils s'acharnent sur toi pour montrer quoi ? Honnêtement je ne sais pas : que eux ils le sont pas, ou qui se pensent plus forts, sérieux je suis pas certain – Alex

Marc reconnaît pour sa part avoir été choqué et fâché suite à l'évènement :

J'étais choqué un peu, j'étais plus fâché parce que ça m'était jamais arrivé. Moi je viens pas de Montréal, je viens de Rimouski. En région c'est encore plus « tough » que ça, tu comprends. Faque ça m'était jamais arrivé et pour moi ce n'est pas quelque chose d'acceptable et de concevable, je veux dire « what the fuck ». À quelque part ça m'a juste vraiment choqué [...] il a vraiment fallu que j'en parle parce que ce n'est pas normal. J'étais outré, j'étais complètement fâché – Marc

Antoine, de son côté déballe une succession de sentiments allant de la colère, à un véritable choc nerveux s'accompagnant de la crainte de fréquenter certains endroits voire de sortir tout bonnement, pour finalement choisir de recommencer à vivre normalement sa vie tout en se tenant, plus qu'avant, sur ses gardes. Ce qui demeure pour lui, somme toute, c'est un sentiment de déception :

De la déception [...] La première fois j'étais vraiment fâché, la deuxième fois c'était vraiment comme un choc nerveux après là [...] Moi la première réaction que j'ai eu après la deuxième fois ça été : bon, je ne sortirai plus dans le Village, je vais sortir ailleurs, puis un moment donné tu reviens à la réalité et tu te dis : « NON, j'ai le droit, j'ai rien fait de mal » [...] Mais oui je suis plus craintif. Tsé je suis vraiment plus craintif qu'avant, je fais attention et tout ça – Antoine

Alors que pour Martin, ce qui subsiste, après une première réaction de colère, c'est un sentiment d'incompréhension :

Je l'imagine comme dans une scène de film très dramatique [...] J'ai commencé à envoyer chier le monde qui me regardait sur leur balcon et je me rappelle de la rage que j'avais pour les gens qui me

regardaient [...] je suis retourné chez moi comme un peu énervé, bah oui c'est sûr, et surtout en me disant : What the fuck! Je ne comprenais pas ce qui c'était passé – Martin

À la lumière des témoignages que nous avons recueillis, nous retenons que l'état d'esprit des victimes lors et suivant les agressions diffère grandement d'un individu à un autre, notamment en raison des interactions pré-victimisation, soit les circonstances entourant la victimisation et du type de prise de contact avec les agresseurs, du cheminement individuel de la victime en regard de son orientation sexuelle et de la gravité des incidents de victimisation subis. Dans la gamme des émotions ressenties en regard de la victimisation vécue, notons le questionnement et l'incompréhension, l'étonnement, le stress et, dans une plus grande mesure, de la peur. Les témoignages qu'ont livré les victimes ont mis en évidence un grand désir de compréhension, notamment parce qu'elles ne se sentent pas en mesure de statuer sur les motivations primaires des agresseurs. Bien que les victimes reconnaissent que les motivations peuvent être multiples et non-exclusivement basées sur la haine des homosexuels, toutes rapportent l'utilisation d'un vocable péjoratif lors des agressions.

4.3 Les impacts des incidents de violence homophobe observés par les victimes

En premier lieu, parmi les impacts physiques recensés par les victimes, notons principalement un bras cassé, un tympan fissuré et des ecchymoses. En plus des impacts physiques recensés, Antoine relate avoir subi des impacts économiques importants, car quelques jours avant son agression, il avait quitté son emploi afin de se réorienter :

[...] après ça, c'était le chômage maladie qui n'a pas fonctionné non plus, donc c'est sûr que là ils ont resserré les lois à l'accessibilité et au chômage et à l'aide sociale donc hem... Tu te sens pas mal abandonné. Quand tu as 30 ans et que tu n'as jamais fait appel ni au chômage, ni à l'aide sociale, surtout quand ce n'est pas ta faute et que tu n'as pas quitté ton emploi pour te pogner le cul là – Antoine

Un accent plus important est accordé par les victimes aux conséquences psychologiques dans leurs récits de victimisation. En effet, celles-ci affirment que les violences homophobes constituent une attaque identitaire profonde et que la construction d'une carapace dès

l'adolescence comme moyen de défense n'est pas sans conséquence sur l'estime personnelle et la confiance en soi :

Se faire attaquer sur son identité c'est certain, mais je pense que la carapace est assez forte pour encaisser ça [...] C'est certain qu'au travers de la construction de ma carapace, j'ai souffert énormément c'est sûr. – Marc

Comment veux-tu arriver à t'aimer. Tu as toujours quelqu'un pour te rappeler que tu n'es pas normal pis presque tu mérites pas de vivre tsé. Faque, veut veut pas, ça vient te jouer dans le cerveau ces affaires-là [...] Ils te montrent carrément que c'est dégueulasse d'être ce que tu n'es même pas certain d'être toi-même. Comment commencer ta vie, ben la construction de ton identité de manière saine pis avoir confiance en toi, en ce que tu es. Pantoute sérieux – Alex

Bien qu'Antoine estime que les incidents de victimisation ont contribué à forger son caractère, il relate qu'en 5^e secondaire, face à l'intimidation constante vécue de la part des élèves et du corps professoral, il a dû quitter l'école, car il subissait trop de pression et jugeait que la situation était trop difficile :

En secondaire 5, au mois d'octobre, moi j'ai lâché, vraiment là. C'était trop, c'était par-dessus la tête là [...] ça n'a vraiment pas été facile non. J'ai vraiment pas aimé mon secondaire. – Antoine

Les participants à notre étude soulignent donc, à travers leur témoignage, que les victimisations vécues à l'adolescence et au cours de leur construction identitaire peuvent avoir des répercussions qui perdurent dans le temps, affectant la façon dont ils se perçoivent et leurs relations interpersonnelles, et, conséquemment, la façon dont ils vont vivre les victimisations subséquentes.

Au secondaire, c'était pas nécessairement facile, surtout au début je te dirais. Après bon, tu te construis une carapace pis t'essaies d'être fort parce que tu veux pas que ta famille le sache, tes amis etc. Faque qu'est-ce que tu fais, tu refoules au max tout ce que tu as en dedans pis en même temps t'essayes de composer avec toute les insultes que tu reçois au quotidien, pis tu te demandes toujours : pourquoi ostie! Qu'est-ce que j'ai fait! Je suis tu normal? [...] sur une base quotidienne, toi t'es même pas sûr de te connaître et encore moins de t'apprécier pis t'as les autres cons qui te tappent dessus. Comment veux-tu arriver à t'aimer. Tu as toujours quelqu'un pour te rappeler

que tu n'es pas normal pis presque tu mérites pas de vivre. Fek veux veux pas, ça vient te jouer dans le cerveau ces affaires-là. C'est comme tout ton identité, ton toi qui est visé à tous les jours pour tu ne sais pas trop quoi [...] Sérieux tu te sens comme un moins que rien pendant ben ben ben longtemps. Mais tu fais semblant d'être fort et heureux – Alex

Parmi ces impacts à long terme survient l'homophobie intériorisée. Bien que l'ensemble des minorités sexuelles vivent de l'homophobie intériorisée à divers degrés, une grande variabilité peut être observée chez deux individus qui ont vécu des incidents de victimisation similaires (Weinberg, 1972; Shidlo, 1994; Herek, Cogan, Gillis et Glunt, 1998; Waldo et Rothblum, 2001; Tin, 2003). Aucun lien de cause à effet ne peut être dressé entre un incident de violence homophobe en particulier et l'observance de signes d'homophobie intériorisée chez les victimes sondées. Nous désirons rappeler que les considérations dans la manière de se concevoir, de se définir et d'opérationnaliser cette construction identitaire varient considérablement d'une victime interviewée à l'autre.

4.3.1 L'homophobie intériorisée

L'homophobie intériorisée se traduit de différentes façons chez les victimes rencontrées. Pour certains, il est aisé de constater l'intégration de préjugés sociaux homophobes ou hétérosexistes, allant du mépris de son individualité en raison de son homosexualité au rejet de l'entièreté de la communauté homosexuelle. À titre d'exemple, Alex fait état d'une dualité intérieure du fait qu'il n'était pas en mesure de lutter contre son homosexualité et de se conformer aux attentes sociétales, c'est-à-dire être hétérosexuel. Il ajoute qu'une dépréciation générale et une honte relative à son individualité est conséquence d'un sentiment d'infériorité dû aux commentaires péjoratifs récurrents dans son environnement :

Tu te dis aussi que c'est ta faute parce que tu n'es pas capable de lutter contre ce que tu ne veux pas être, tu veux être normal. Tsé c'est comme si tu essaies de bien te construire toi aussi, mais on te dit que les pièces que t'as pour le faire sont pas les bonnes, pis que tu mérites pas d'avoir une place. Mais c'est à répétition qu'on te dit ça. Faque tu finis par l'intégrer dans le fond [...] Je me rendais compte de plus en

plus que j'étais attiré par les gars, faque que j'étais vraiment une osti de criss de tapette [...] C'est lourd avoir juste ça comme cadre de référence. Tous les commentaires que tu entends autour de toi c'est négatif. Donc t'en viens à te voir comme quelqu'un de mal entre guillemets, pis ben c'est ça, de négatif. Ben pas une personne normale qui a autant de droits que les autres. Vraiment inférieure dans le fond, ou qui devrait carrément pas exister – Alex

Tsé mon père était homophobe, j'entendais ses commentaires pas très nice pendant la parade gai ou juste utiliser des insultes genre : ostie de criss de tapette, de fofolle, de pousseux de crottes, pis c'était à longueur de temps [...] Faque quand tu te rends compte que tu es tout ça, que tu viens de région et que c'est pas mal juste ça que tu as entendu, pis à tout les jours là [...] que t'as comme pas d'images de c'est quoi un gai [...]ben tu te dis vraiment que t'es pas trop une bonne personne, que ce que tu ressens, ben ce que t'essais de pas ressentir plutôt, c'est le diable pis ben, que dans le fond tu trouverais plus simple de disparaître qu'être de quoi de dégueu [...] pis le pire c'est que même quand t'es seul tu te dis que t'es mauvais, que ce que tu penses c'est pas normal pis que t'es une personne sale et que tu mérites les roches qu'on te lance [...] le pire c'est quand tu as (sens) le mal que la roche te fait, (ça) te fait du bien parce que là, tu sais pourquoi tu as mal au moins tsé! – Marc

4.3.2 La culpabilisation et le blâme de soi

Des victimes de violence homophobe que nous avons rencontrées, Martin qui a été victime d'une violence sexuelle par l'ami de son patron et Alex, victime d'intimidation scolaire, d'homophobie et d'une tentative de viol, ont témoigné avoir souvent un sentiment de culpabilité, notamment en s'attribuant le blâme de l'agression subie suite à l'analyse des conduites ou réactions qu'ils ont eues et qu'ils jugent « provocatrices ». La recherche d'une réponse concernant les motivations de l'agression est souvent prépondérante dans l'élaboration d'un schème de pensées conduisant à s'attribuer le blâme des incidents de victimisations vécus :

On flirtait pour vrai! Pis je ne veux pas dire que c'est moi qui l'a provoqué, mais il y avait clairement quelque chose qui se passait entre nous deux [...] Écoute je ne l'ai pas perçu comme un prédateur, parce que, je sais que le préjugé c'est : « elle a couru après » (en référence

aux femmes agressées sexuellement), des affaires de même, et là, j'ai flirté avec lui intensément – Martin

Oui tu te poses beaucoup de questions et tu te remets en question beaucoup aussi. Bon j'ai tu fais quelque chose qui les a provoqués [...] Donc non ce n'est pas facile [...] La première fois, je me blâmais oui, parce que je me dis je l'ai provoqué aussi parce que je lui ai craché dessus aussi, mais en même temps bon, ce n'était pas sans raison, ce n'était pas gratuit – Antoine

En addition, il est possible d'observer que Martin porte la responsabilité des événements vécus sur certains de ses désirs charnels, alors que la victimisation violente vécue ne correspond en rien aux limites qu'il aurait désiré imposer :

J'avais tellement l'impression que ça correspondait à ce que je voulais et à quelque chose qui m'excitait à quelque part, que c'était comme une dualité. C'est pas correct ce qui vient de se passer, mais en même temps, ça correspond un peu à, ben je veux pas dire ce que je voulais parce que j'ai jamais rêvé de me faire crisser un coup de poing sur la gueule – Martin

Par l'observance de culpabilisation et du blâme de soi, une forte tendance à la dédramatisation, qui de fait minimise la gravité perçue de l'acte par les victimes, est recensée dans le témoignage de toutes les victimes interviewées dans le cadre de notre étude. À titre d'exemple, celles-ci mentionnent avoir tenté de rationaliser ou dédramatiser les événements vécus, et ce, même si elles sont conscientes des répercussions négatives que ces mécanismes de défense ont engendrées par le passé, comme l'illustrent les témoignages de Marc et pour Alex :

J'essaie de dédramatiser un peu en me disant que je ne suis pas à l'hôpital, mon copain n'est pas à l'hôpital. [...] je pense qu'il y a ben des choses pires qui arrivent à d'autres – Marc

Je te dirais qu'on ne devient pas désensibilisé, mais qu'on minimise souvent les situations de merde qui nous arrive. Il faudrait se rappeler un peu plus de ce qu'on a vécu pis comment on a été blessé longtemps [...] Je pense pas que c'est de la faiblesse, mais une manière d'arriver

à composer avec, une genre de méthode de protection pas ben ben adéquate – Alex

4.3.3 Des comportements autodestructeurs

Les victimes ont témoigné avoir eu ou entretenir des comportements autodestructeurs qui se traduisent plus spécifiquement par l'abus de substances, l'automutilation et, dans sa forme extrême, par l'idéation suicidaire ou une tentative de suicide. L'adoption de ces comportements est généralement liée à un mal-être intérieur profond et les motivations qui y sont associées sont multiples, notamment engourdir les sentiments négatifs découlant de l'expérience de victimisation, oublier le présent et éviter une réflexion approfondie de la source de la détresse ressentie :

Je me mutilais, j'avais des exacto (couteaux) dans mes étuis d'école, dans mon sac, et mes amis me les enlevaient parce que je me coupais partout, sur les bras, sur le ventre, les cuisses [...] Donc c'est là que j'ai eu des idées suicidaires, de la mutilation, ces affaires là – Marc

On constate en outre, notamment dans le récit d'Alex qui a eu recours à des comportements autodestructeurs, qu'il avait une faible estime de soi ainsi qu'une grande propension à se déprécier en raison de son orientation sexuelle, ce qui n'est pas propre qu'à lui d'ailleurs :

Je me suis déjà mutilé les avant-bras pis les cuisses quand j'étais jeune, je te dirais à 15 ans, pis un peu plus tard vers 16 ans, quand j'ai réalisé que j'étais une grosse criss de tapette et que les autres avaient raison, ben j'ai longtemps pensé à vouloir mourir [...] L'automutilation, honnêtement, c'est pour au moins comprendre d'où ta douleur vient [...] Pis je pense pas que l'automutilation et l'alcoolisme sont d'excellents moyens de vivre avec ta douleur, mais bon, j'ai passé par là [...] J'ai eu des épisodes de dépression au secondaire [...] c'est là aussi que j'ai commencé à boire, mais un peu démesurément pour un jeune de mon âge. Au moins ça engourdissait pis, ben, t'arrivais à penser à autre chose [...] L'alcool, la drogue, ben ça t'aide à oublier, à avoir un sentiment de bien-être une... je m'excuse, mais une christ de fois dans ta vie – Alex

4.3.4 La peur et le sentiment d'insécurité

La peur et le sentiment d'insécurité sont fréquemment abordés par les victimes. En effet, bien qu'elles témoignent plus fréquemment d'une forme d'insécurité « subjective », c'est-à-dire qu'elles disent vivre avec un sentiment d'insécurité constant, il arrive aussi qu'elles fassent état d'une insécurité « objective » réelle en raison de la proximité des agresseurs et de leur présence dans un univers circonscrit telle l'école secondaire. Tel qu'explicité par Alex et Marc, le sentiment de peur peut passer d'un pincement à un sentiment de sécurité quasi nul en raison de contraintes spatiales, d'une peur constante d'être victimisé. Plus largement visible, la peur des représailles est un sentiment évoqué à cet égard et les préoccupations sécuritaires des victimes sont fonction de peurs individuelles et d'inquiétudes pour l'avenir :

C'est juste que c'est une peur constante que tu as dans la tête, non-stop, de te faire niaiser sur quelque chose que tu es, que tu ne peux pas changer [...] Tsé quand tu es dans un milieu scolaire et que tu te sens zéro en sécurité. Quand les « pauses » pour toi c'est synonyme de stress, de te faire écœurer, de te faire dénigrer, de te faire agresser verbalement et physiquement [...] Ça fait mal, pis c'est franchement dur d'avoir toujours ça en tête – Alex

Un petit grain, un petit pincement je te dirais à cause de ça (la victimisation). Chaque fois que je dois me rendre là-bas (sur les lieux de l'agression), j'ai peur de le recroiser ou en croiser un autre du genre dans le fond – Marc

En dernier lieu, les victimes ont témoigné avoir remarqué le recours, de manière volontaire ou involontaire, à diverses conduites de contrôle ou techniques d'évitement afin de pallier les impacts psychologiques des événements de victimisation homophobe vécus, notamment par l'hypervigilance et le refoulement.

4.3.5 L'hypervigilance

Dans les récits des victimes que nous avons recueillis, l'hypervigilance s'illustre par une tentative de contrôle de l'environnement dans lequel elles évoluent en adoptant diverses

stratégies telles, accorder une attention particulière et parfois démesurée aux stimuli environnants, l'évitement d'endroits spécifiques ou le changement des habitudes pré-victimisation, pouvant aller jusqu'à s'armer :

Je suis vraiment plus alerte je te dirais. Tsé quand je sors d'un bar à trois du matin, j'essaie toujours de faire attention. Si je suis seul, j'essaie d'être plus alerte, de remarquer des choses. Ben c'est sûr que tu es plus craintif aussi là. Mais dans mes habitudes de vie, c'est vraiment plus le soir et puis dans le Village plus je dirais – Antoine

Je te dirais que tu es constamment stressé. Tu sais jamais si tu vas retomber sur ceux qui t'écoeure, ben plutôt, tu sais que tu vas les revoir, tu es dans un petit milieu tsé. Faque t'essaies vraiment d'éviter les endroits où tu penses qu'ils peuvent être, tu prends des chemins plus longs [...] je change de trottoir, j'évite de croiser des gens le plus possible le soir, j'évite les groupes, de jour comme de soir [...] j'évite les regards, je change de wagons si j'aime pas la vibe – Alex

Je me promène avec un couteau dans mes poches de manteau maintenant ! Je me suis dit : « ben regarde, c'est arrivé deux fois, mais ça n'arrivera pas une troisième » – Antoine

Alex ajoute avoir parfois l'impression d'avoir des épisodes de paranoïa de faible intensité qui se traduisent normalement par un sentiment de persécution engendré par des soupçons dirigés envers les autres d'avoir des intentions malveillantes à son égard :

Dans le fond, des fois j'ai l'impression que je paranoïe [...] mais en même temps, j'ai vécu assez de situations vraiment moches pour l'estime que, tsé,, tu te protèges comme tu peux. Mais bon, c'est pas la meilleure des façons (de réagir), mais c'est ça. – Alex

4.3.6 Le refoulement

Alex et Martin font état d'un refoulement profond qui se traduit par l'isolement de la victime, un déni des événements de victimisation et, plus largement, l'évitement de faire face à certaines émotions difficiles :

Mes émotions, je te dirais que j'ai depuis longtemps quelques diplômes dans l'art de refouler [...] Il y a aussi tout l'aspect de « je me referme

sur moi »! [...] Honnêtement, on est bon pour se dire que tout est ok, alors qu'on vit des agressions au quotidien. C'est con là parce que ça m'aide pas, pis ça aide personne en fait, mais c'est refouler – Alex

J'ai peut-être évité la vérité, mais j'ai l'impression que j'ai jamais été dedans cette situation-là. C'est arrivé, ça a fini, c'est tout. [...] Mais tu vois comment j'ai lâché ça, je réalise, je m'écoute parler et je réalise que je suis vraiment en mode défensif là, autant de moi que de lui – Martin

En définitive, bien que les impacts physiques soient plus faciles à constater, il s'avère que les violences homophobes, allant de l'intimidation symbolique ou verbale à la violence physique, ont d'importants impacts sur la santé psychique des victimes homosexuels. Les impacts peuvent se répercuter à long terme et certaines victimes témoignent devoir toujours composer avec. L'homophobie intériorisée est dans une plus grande mesure visible dans le récit des victimes traitant de leur adolescence, ce qui fait sens, car c'est à cette période qu'ils témoignent tous avoir entamé leur construction identitaire et, conséquemment, le processus d'acceptation de leur homosexualité. Tel qu'explicité par les victimes, sous le poids de pressions hétérosexistes sociétales et par l'intégration de préjugés homophobes, la construction identitaire se révèle très ardue et l'acceptation de soi fonction du niveau d'intégration des préjugés ressentis. L'intensité de l'homophobie intériorisée peut varier dans le temps, pour une même personne, en fonction des expériences vécues.

Outre l'homophobie intériorisée, d'autres conséquences psychologiques sont révélées par les victimes : la culpabilisation et l'auto-attribution du blâme des incidents, la minimisation des événements vécus par une tentative de rationalisation ou de dédramatisation, l'adoption de comportements autodestructeurs tels l'abus de substance, l'automutilation et l'idéation suicidaire voire une tentative de suicide, un sentiment de crainte et d'insécurité constant, de l'hypervigilance qui se traduit par la modification d'attitudes ou des comportements, des épisodes de paranoïa de faible intensité ainsi que la présence du mécanisme de défense qu'est le refoulement afin d'éviter d'aborder les émotions souffrantes éprouvées.

Les éléments susmentionnés permettent de dresser un portrait des impacts des victimisations directes ou collatérales sur le développement identitaire des victimes. L'influence de ces éléments, plus ou moins présents chez chacune des victimes rencontrées sur la reportabilité d'incidents de violence homophobe sera maintenant abordée.

4.4 Le dévoilement ou non des incidents de violence homophobe

La présente section a comme visée d'étayer les facteurs pouvant influencer le choix de reporter un incident de violence homophobe, ou à l'inverse, de s'en abstenir. Le report d'un incident fait ici indistinctement référence au choix des victimes de faire connaître la situation à son entourage ou à des amis ou aux intervenants communautaires et judiciaires. Dans un premier temps, les victimes ont été invitées à développer plus largement sur les événements post-victimisation et à exposer leur schème de pensées quant au choix de déclarer ou non à leur entourage et aux autorités les incidents de violence homophobes desquels ils estiment avoir été victimes.

4.4.1 Conditions particulières qui influencent le choix à la déclaration des incidents homophobes

Il est possible de dégager certaines pistes explicatives quant aux facteurs pouvant influencer le choix de déclaration des incidents de violence homophobe. À titre d'exemple, Marc relate que l'incident a eu lieu avant de se diriger vers une soirée entre amis prévue et que son comportement non-verbal à son arrivée à la soirée, puisqu'il était sous le choc et nageait en pleine incompréhension en regard de l'incident, a contribué à ce qu'il en parle. Il n'a alors pas senti le besoin de déclarer l'incident aux intervenants judiciaires, mais a quand même abordé avec eux le sujet alors qu'ils devaient se présenter à un PDQ afin de respecter des conditions légales imposées relativement à des événements passés:

Il a vraiment fallu que j'en parle parce que ce n'est pas normal. J'étais outré, j'étais complètement fâché. [...] Des amis oui certainement, pas d'organisme ni la police [...] je shakais un peu, j'étais encore sous le choc mais j'en ai parlé! Ha oui j'en avais parlé avec la police oui, mais dans des circonstances différentes où l'évènement (la victimisation homophobe) était passé et je n'avais aucune preuve, rien – Marc

Antoine, lui, lors d'une première victimisation, a communiqué avec la police puisque les agresseurs étaient à proximité, mais il n'a pas porté plainte ou dévoilé cet incident formellement aux instances judiciaires. Lors d'une deuxième victimisation, il a ressenti la nécessité de dévoiler et de formuler une plainte officielle et il atteste avoir parlé des incidents avec son entourage : bien qu'il ressentait une certaine honte :

Moi, je me suis levé et je les suivais et j'ai appelé la police en même temps. Pis là il y a un char de police qui est arrivé, alors eux ils sont partis, donc les policiers se sont mis à courir après eux, mais tsé, après on a laissé ça comme ça là, on a pas porté plainte [...] La deuxième fois oui j'ai fait une plainte officielle. Pis la deuxième fois oui, j'ai vraiment vu la nécessité de le faire donc c'est là que j'ai décidé de le faire tsé. Donc oui tu en parles autour de toi, mais il y a une forme de honte tsé. – Antoine

Martin de son côté évoque le fait que son conjoint ait été sous l'influence d'une substance illicite au moment de l'agression, en disant que cela a retardé la déclaration de l'évènement aux autorités. Il mentionne en avoir toutefois parlé à des amis sous forme d'anecdote :

Ça pris deux trois jours que je lui ait dit (à un ami) « écoute, j'étais vraiment bizarre ce soir là parce qu'il est arrivé ça [...] Premièrement, quand je suis arrivé chez nous, mon chum avait consommé, donc je voulais pas, il avait fumé un joint donc je voulais pas le faire bad tripper avec ça, c'était ça en grande partie, ça joué dans l'équation, et pourquoi j'ai attendu trois jours (pour raconter l'évènement)[...] Pas ma famille non, je l'ai dit à certains amis, mais c'était vraiment sous forme d'anecdote là (rire malaise), c'était pas grave, je ne voulais pas inquiéter personne avec ça là [...] Donc, c'est ça qui a motivé mon choix, et puis, encore une fois, j'aurais raconté ça à la police sur le même ton que j'utilise en ce moment: c'est pas vraiment grave tsé hem, il était beau hem, je ne sais pas si on devrait vraiment mettre des efforts là-dessus – Martin

Enfin, Alex mentionne avoir parlé à ses amis des victimisations verbales vécues, mais ne pas avoir abordé avec personne les incidents de violence homophobe de plus grandes intensités :

Pour être honnête, non j'ai jamais rien déclaré à la police ou à d'autres organismes [...] En fait, j'ai juste parfois glissé un mot à mes amis de ce qui se passe quand je me fais crier des choses comme tapette ou criss de fif – Alex

4.4.2 Les facteurs contributifs au dévoilement des incidents de violence homophobe

Plus largement abordées, les victimes homosexuelles ont mis en relief les facteurs ayant contribué au dévoilement des incidents de violence homophobe vécus. Au nombre des facteurs recensés, notons la fréquence et la gravité des événements, la rapidité avec laquelle les événements sont abordés, la qualité du support du tissu social, les traits de personnalité de la victime ainsi que les éléments circonstanciels propres au déroulement des incidents.

La fréquence et la gravité des incidents de violence sont des facteurs qui sont considérés par Marc et Antoine. En effet, ceux-ci constatent une certaine évolution de leur mentalité en regard de la répétition des événements de victimisation et Antoine met une emphase particulière sur la gravité des blessures liées à l'agression :

Dans mon évolution de mentalité, je ne sais pas ce qui c'est passé entre le « ce n'est pas assez grave » à « je serais plus enclin à aller le dénoncer ». [...] Je pense que c'est parce que probablement qu'un événement qui se produit une deuxième fois comme ça, tu ne le vis pas de la même façon – Marc

Tsé vu que c'était la deuxième fois, c'est la frustration qui m'a poussé à aller porter plainte, et la gravité des blessures – Antoine

Le temps passé entre l'événement et son dévoilement à l'entourage paraît jouer un rôle dans le dévoilement. Marc laisse en effet entendre qu'il faut avoir l'occasion d'en parler rapidement :

Peut-être interprétation, mais la rapidité avec laquelle tu vas aborder les événements [...] je pense vraiment que c'est ça, je n'étais pas tout seul et j'en ai parlé avec plein de mes amis immédiatement, c'est ça – Marc

Marc ajoute l'importance de la réaction de l'entourage ainsi que l'ouverture et la sensibilité de celui-ci face à la réalité des minorités sexuelles, dans l'incitation à dévoiler l'expérience de victimisation :

Parce que ça fait du bien de voir des gens qui se révoltent face à ça et qui essaient de te rassurer que c'est eux qui sont cons, et pas toi – Alex

4.4.3 Les facteurs dissuasifs au dévoilement des incidents de violence homophobe

Après avoir abordé les facteurs ayant de près ou de loin favorisé la déclaration des événements de victimisation auprès de proches et instances communautaires ou judiciaires, les victimes ont développé sur les facteurs ayant entravé la déclaration des incidents à savoir : le fait que le dévoilement de l'incident correspondrait au dévoilement de l'homosexualité à l'entourage, la peur et la honte.

4.4.3.1 La confirmation de l'homosexualité de la victime

La confirmation de l'homosexualité se divise en deux principaux volets, soit : 1) la confirmation de l'homosexualité à autrui, donc à la famille, à l'entourage immédiat et aux amis ; et 2) la confirmation à soi-même de sa propre homosexualité. En effet, les victimes ont témoigné se résoudre à ne pas divulguer ou déclarer les incidents de victimisation homophobe afin, d'une part, ne pas heurter son entourage immédiat par la confirmation de son homosexualité, et d'autre part, parce que la construction identitaire et le processus d'acceptation de sa propre homosexualité ne sont pas achevés :

Bon, quand tu es ado, tu ne parles pas super gros de tes émotions non plus en général, je suppose, pis je voulais surtout pas parler de ça (l'homosexualité) à mes parents non plus tsé – Antoine

Mais bon, tu veux pas l'avouer aux autres et encore moins à toi-même parce que ça va te confirmer que tu es juste une merde dans la vie [...] En même temps tu veux pas le dire à tes parents parce que : 1) tu sais pas si t'es vraiment gai et 2) tu sais qui vont être vraiment vraiment déçus – Alex

4.4.3.2 La peur et la honte

La peur et la honte sont des facteurs ayant un poids décisionnel important dans la reportabilité d'un incident. En effet, Antoine relate avoir ressenti de la honte face à l'intimidation vécue en milieu scolaire, mais aussi avoir eu peur de subir de la victimisation secondaire suite à une déclaration, notamment par l'adoption de propos culpabilisant à son égard :

Oui j'en ai parlé à des proches, mais ça m'a pris quelques temps je te dirais. Il y avait une certaine forme de honte peut-être, je ne sais pas (gêné) [...] Ben tsé, des fois, bon l'imbécilité humaine il y en a partout et parfois c'est hallucinant, donc heum j'avais peur des : « ouin, mais tsé tu étais peut-être à quelque part, tu as peut-être fait exprès de le provoquer » – Antoine

Alex, de son côté, témoigne ne pas avoir bien compris ce qui venait de se passer dans les moments suivants l'agression et qu'un moment, afin d'analyser la situation, était requis. En effet, il dit explicitement avoir vécu de la honte en regard de son homosexualité, intimement liée à son homophobie intériorisée au secondaire, car il désirait éviter d'être associé à tous les préjugés véhiculés et plus largement intégrés. La peur de représailles et de l'augmentation de l'intimidation et des violences homophobes à son égard sont aussi des peurs témoignées par ce dernier :

Sont partis tout de suite après pis moi ben j'en ai pas parlé tout de suite à mes amis, je comprenais pas trop ce qui venait de se passer pis faillait que j'analyse tout ça! Mais bon, j'aurais peut-être dû en parler, mais [...] au secondaire, c'était plus de la honte. Honte de ce que tu es, de le confirmer [...] tu veux pas être associé avec ce qui est mal, dégueulasse, honteux bref – Alex

Tout comme Alex, Martin mentionne ne pas savoir comment aborder l'événement tout en craignant d'avoir à nouveau l'occasion de croiser son agresseur sur les lieux de l'agression, un restaurant, ce qui ne s'est pas passé. Le fait que l'agresseur ait été l'ami de son employeur l'aurait amené à taire l'événement de crainte ultimement de perdre son emploi :

Je te dirais que j'étais peut-être mal à l'aise quand j'étais au resto de peur de le voir, mais je l'ai jamais revu [...] Je ne savais pas du tout

comment l'aborder, c'est une histoire, c'est correct ou pas correct, je ne le savais vraiment pas sur le coup et puis non, la police, ça ne m'a jamais, ben non c'était l'ami de mon boss, donc pas question de [...] je ne veux pas dire que ma job était en jeu, ben écoute peut-être qu'elle aurait été en jeu – Martin

4.4.3.3 L'anticipation de culpabilisation ou d'une réponse homophobe

Marc et Alex mettent en relief que l'incertitude de la réponse de l'entourage dans le cadre d'une dénonciation est un facteur important entravant la reportabilité. Alex ajoute que la peur d'être jugé, d'être culpabilisé davantage et le fait d'avoir expérimenté par le passé des réponses similaires sont des freins à la déclaration :

Par après, j'ai réfléchi jusqu'à la réponse que j'aurais pu recevoir, je suis certain que c'est un des facteurs qui ont fait en sorte que j'ai pas voulu le dire aux policiers sur le champ – Marc

La peur, la peur d'être jugé encore plus, devoir constamment te justifier, est-ce que tu marchais comme une fille quand tu t'es fait crier ça, c'est des commentaires que j'ai déjà entendus à la job. Faque même si tu sais que tu es sensé traiter avec des personnes éduquées, ben apparemment ils ont passé à côté de quelque chose dans leurs classes – Alex

Un autre facteur dissuasif soulevé par Alex a trait à la reviviscence des incidents de violence et à l'anticipation de l'exacerbation du sentiment de persécution suite à la réponse policière, allant jusqu'à la non-reconnaissance de la validité de la démarche de déclaration :

Je suis bon pour refouler mes émotions et parfois ben le fait de déclarer ou d'aller plus loin, j'ai l'impression que ça va juste plus me mettre dans le bain d'évènements négatifs pis j'ai pas envie de paranoyer (sic) que ceux ou j'irais chercher de l'aide, genre la police, soit aussi des homophobes ou juste pas en accord avec ton type de vie tsé. [...] Des fois j'ai l'impression de soit je suis « chicken », ou j'ai juste peur de subir un autre revers qui va me prouver que je suis différent des autres et que ce que je vis est mérité – Alex

4.4.3.4 La minimisation des incidents de violence homophobe

La minimisation des incidents de violence homophobe est une pratique courante parmi les victimes homosexuelles interviewées. Ces dernières ont toutes jugé que les incidents vécus n'étaient pas d'intensité ou de gravité suffisante pour résulter en une déclaration aux autorités, et ce, bien que certains aient témoigné avoir été grandement marqués et choqués par les événements :

En fait j'ai voulu le faire (déclarer à la police), mais pourquoi je l'ai pas fait [...] Je sais pas, j'ai pas jugé que c'était assez grave sur le coup et que ça ne valait pas la peine. C'est ça qui s'est passé – Marc

Antoine ajoute que le fait d'être confronté à une prise en charge lacunaire des policiers lors des événements, combiné à la minimisation des impacts, puisqu'il croyait ne pas avoir de séquelles physiques, ont contribué au non-report de l'évènement de victimisation :

Je pensais que j'avais rien tsé, pis on a croisé l'auto de police et tout et eux ils étaient occupés à courir après eux-autres donc bon, j'ai juste l'oreille bouchée, c'est pas grave, je ne voyais pas la nécessité de le faire [...] Ça n'a pas passé et finalement, je suis allé voir le médecin et il m'a dit : « alors voilà, vous avez le tympan défoncé » – Antoine

Finalement, Martin met une emphase particulière sur le fait que dans le spectre des violences sexuelles, il considère que le viol vécu n'était pas d'intensité aussi importante que d'autres victimes de violences sexuelles et que ceci justifiait le non-report de l'évènement aux autorités judiciaires. Il réalise lui-même pratiquer la minimisation et la banalisation de sa victimisation et que ceci se traduit par un témoignage anecdotique des violences vécus à son conjoint et à certains de ses amis. Un des leviers ayant permis d'aborder les incidents est la réalisation que son conjoint avait senti un certain malaise les jours suivants la victimisation et qu'il estimait qu'il était en droit de comprendre la provenance de ce malaise :

Je trouvais que ce n'était pas important ce qui est arrivé [...] je l'ai dit à certains amis, mais c'était vraiment sous forme d'anecdote là, c'était pas grave, je ne voulais pas inquiéter personne avec ça [...] Ben je minimisais beaucoup. Encore aujourd'hui là, c'est ça, c'est une anecdote. [...] Si on parle vraiment d'agression sexuelle, j'avais

l'impression qu'il y en avait des un milliard d'infini de fois plus graves que la mienne. – Martin

En somme, il est possible d'identifier comme facteurs dissuasifs au dévoilement des incidents de violence homophobe subie par les victimes rencontrées : la confirmation de son homosexualité à soi-même et à son entourage, la peur des représailles et une honte liée à son homosexualité, l'incertitude de la réponse dans le cadre d'une dénonciation ainsi que la minimisation des incidents par les victimes.

4.5 Les moyens utilisés afin de pallier les évènements de victimisations

À partir du témoignage des victimes, il est possible d'identifier le recours à de multiples ressources afin de pallier les incidents de violence homophobe vécus. Au nombre des ressources informelles ou formelles utilisées ou approchées, notons la famille et les amis, LIVAC, l'aide sociale, les CSSS (CLSC) ainsi que la police et, plus particulièrement dans un cadre scolaire, un psychologue, un travailleur social ainsi qu'un sexologue. Les victimes ont élaboré sur leurs perceptions et réactions en regard des réponses reçues suite au dévoilement des évènements de victimisation. La section qui suit vise à mettre en relief les facteurs qui contribuent à rendre les expériences de déclaration positives ou, à l'inverse, négatives.

4.5.1 Perceptions / réactions positives face aux réponses reçues suite au dévoilement des évènements de victimisation

Le recours au soutien et services des ressources communautaires ou judiciaires peut être motivé par différents médiums. En effet, il appert que la référence aux ressources provient de connaissances que la victime avait préalablement, ou alors, suggérée dans le cours d'une intervention informelle, soit par la famille, les amis et l'entourage, ou formelle, lors de consultations des ressources communautaires ou judiciaires. Le moment où la victimisation est vécue, l'environnement de la victime et la force du tissu social au moment du dévoilement des épisodes de victimisation, notamment dans le cas d'intimidation en milieu scolaire, semblent être d'une grande importance dans le processus décisionnel de recherche d'aide par les victimes.

Les expériences de prise en charge varient grandement d'une victime à une autre, et ce, indistinctement de la gravité perçue des événements. Le recours à une ressource d'aide ou de soutien se dessine donc comme un cheminement individuel où les caractéristiques de la victime et la qualité de l'aiguillage de l'entourage, des intervenants communautaires et judiciaires influencent la trajectoire suivie.

Antoine met en relief son expérience satisfaisante avec L'IVAC suivant la référence par les policiers, considérant le champ d'action et la latitude de l'offre de service de L'IVAC. Il ne ressentait pas le besoin de support psychologique, mais il mentionne avoir ressenti une forme de honte de devoir formuler une demande à l'aide sociale, bien que, selon la nature de ses blessures, il n'était pas en mesure de travailler. L'IVAC paraissait alors une option, mais la ressource n'a pu répondre à son besoin :

Oui ça ils m'en ont parlé (les policiers de L'IVAC), mais ils m'ont plutôt référé sur le site de L'IVAC pour voir si je serais intéressé et faire ma demande [...] Moi, je me suis fait expliquer clairement que si j'avais besoin de soins ou de soutien, oui il était possible de m'indemniser, mais puisque que tu ne peux pas travailler, on ne t'indemniser pas. Donc, le plâtre m'avait rien coûté et je n'avais pas nécessairement besoin de soutien psychologique non plus, faque mon dossier s'est comme fermé à LIVAC – Antoine

Pour sa part, Marc mentionne avoir vécu une expérience de prise en charge positive par le sexologue de son école. Il estime que l'intervention offrait un encadrement adéquat et que le soutien était adapté à sa réalité, chose qu'il n'a pas ressenti avec les autres professionnels en milieu scolaire :

Quand j'ai été avec le sexologue, je me sentais plus, c'était plus personnel et plus encadré. Je sentais qu'il était là pour moi alors que l'autre (psychologue), c'était sa job – Marc

Finalement, Marc et Alex mettent une emphase particulière sur le support informel que sont les amis, car ceux-ci leur ont permis de valider si leurs sentiments et l'analyse de l'incident de victimisation étaient justes. Marc mentionne que le fait de ne pas avoir été seul lors de la victimisation peut avoir eu une incidence sur la nécessité d'une recherche d'aide formelle, dans ce cas-ci, ne pas en avoir besoin, mais les deux répondants s'entendent pour statuer que

les réactions d'aberrations exprimées par leur entourage face à leur victimisation ont donné lieu à un sentiment d'être compris qu'ils estiment très important :

*Je ne l'ai pas vécu tout seul, je l'ai vécu avec quelqu'un d'autre [...] De voir qu'ils trouvaient que ça ne faisait aucun sens eux (ses amis) non plus, j'ai trouvé ça important d'avoir du respect et je pense que le fait qu'eux comprennent aussi ce qui s'est passé et qu'ils jugent que c'est inacceptable, c'est beaucoup plus facile de se sentir compris –
Marc*

A fortiori, le sentiment de compréhension et l'empathie ressentie lors du dévoilement d'un événement de victimisation semblent être déterminants quant au processus décisionnel de rapporter formellement l'incident de violence vécue ou alors de sollicitation pour l'obtention d'une aide appréciable auprès de l'entourage ou de ressources communautaires :

*Ils (ses amis) m'ont aidé à relativiser, ils m'ont écouté [...] C'est un peu de te montrer que c'est pas toi qui est en cause, mais le manque d'éducation, pis aussi de les voir frus, ben qu'ils s'indigent contre ça, ça fait un léger baume je dois avouer [...] faque le fait d'en avoir parlé avec mes amis a fait que j'ai pas eu besoin d'aller voir une police, ben dans le fond ils me l'ont pas nécessairement conseillé, ben ils l'ont abordé pis ils m'ont offert de le faire avec moi, mais moi je pense que juste les réactions de mes amis c'était assez, j'avais pas besoin d'aller dans un poste (PDQ) bizarre pis expliquer encore tout ça, mais bon, ils auraient été là pis c'est vraiment l'fun de le savoir.
– Alex*

À la lumière des témoignages recueillis, il est possible de dégager l'importance de la réponse de l'entourage immédiat et des intervenants judiciaires et communautaires lors du dévoilement des incidents de victimisation homophobe.

L'expérience du témoignage des violences vécues auprès des amis des victimes est considérée comme positive, entre autres par Antoine, qui met l'accent sur l'écoute active observée, le support ressenti ainsi que l'aide à la rationalisation. Assez d'ailleurs pour qu'il juge ce soutien suffisant :

Le fait d'en parler à mes amis, ça m'a fait du bien, c'était correct. Je me sentais écouté et supporté par les personnes autour de moi, mais pas assez pour aller voir le psy ou quoi que ce soit. Donc, pour moi, le support de mes amis et de ma famille était suffisant [...] D'abord, tu te sens écouté, tu te sens aimé, tu te sens apprécié, donc déjà là, ça fait du bien après ce que tu as vécu tsé! – Antoine

En effet, voir les différentes réactions d'aberrations et de frustration face l'injustice reconnue des violences vécues aide d'une part les victimes à se sentir appréciées tel qu'elles sont, et, d'autre part, à diminuer, voire dégager la victime du sentiment de responsabilité qu'elle s'attribuait face aux événements de victimisation vécus :

Je me rappelle que quand mon ex était frustré de ce qui est arrivé, ça m'a comme fait du bien, qui soit fâché : (mimant son conjoint de l'époque) OUI, c'est qui, j'vas aller y peter la gueule. Je lui disais : eille arrête-là voyons donc, mais dans le fond, ça, ça m'a fait du bien que ça le fâche parce qu'il me défendait [...] Dans le fond ça me confirmait que c'était mal ce qui c'était passé pis que c'était peut-être pas tant de me faute que ça tsé, je l'ai suivi mais bon, je me suis pas auto-violé si on veut ! – Martin

Le dévoilement des victimisations auprès des membres de la famille paraît se passer de la même manière qu'auprès des amis, bien que la famille soit rarement notifiée des événements vécus. En effet, Antoine est le seul qui relate avoir parlé de certains événements de victimisation à sa famille :

Le fait d'en parler à mes amis ben tsé, ça m'a fait du bien, c'était correct. Je me sentais écouté et supporté par les personnes autour de moi [...] Donc pour moi, le support de mes amis et de ma famille était suffisant. C'est ce que je suis allé chercher comme aide dans le fond. D'abord tu te sens écouté, tu te sens aimé, tu te sens apprécié, donc déjà là, ça fait du bien après ce que tu as vécu tsé- Antoine

Les victimes témoignent aussi avoir expérimenté des expériences positives avec des intervenants des ressources telles L'IVAC, notamment grâce au sentiment d'importance qu'ils

parviennent à faire ressentir aux victimes par un intérêt marqué concernant leur vécu ainsi que par la qualité de leur écoute active :

Avec L'IVAC plus supporté, mais c'est leur job de poser des questions et tout, mais je pense qu'ils sont plus aptes à le faire que la police [...] C'est ça, je me suis senti important, bien pas important mais écouté, je parle de l'intervenante de L'IVAC, je sentais qu'elle était intéressée et qu'elle désirait savoir ce qui c'était passé et tout et tout. – Antoine

Antoine relate pour sa part que le fait que les policiers étaient déjà au courant de la situation et qu'ils avaient été notifiés de l'incident la veille a facilité les démarches auprès de ces derniers dès le lendemain. Il ajoute que les points positifs de son expérience avec la police sont la compréhension initiale de l'évènement, la sympathie observée à son égard ainsi qu'un sentiment de bien-être lié à l'écoute de son témoignage et au fait d'être « traité comme une victime » :

Au poste de police, je me suis senti écouté à tout le moins quand je suis allé faire la plainte et tout, tsé ça pas l'air fake, le policier qui était là, il avait l'air prêt à m'aider [...] le policier était super sympathique et ils m'ont traité un peu comme une « victime », c'était bien, je me sentais encadré – Antoine

En somme, les victimes interviewées ont témoigné que le sentiment de compréhension ainsi que l'empathie des protagonistes face à la situation de victimisation est la pierre angulaire d'une expérience positive. Ces sentiments sont essentiels afin de ne pas cristalliser dans les mentalités qu'il n'y a aucun recours possible ou légitime pour les victimes de violence homophobe.

4.5.2 Perceptions / réactions négatives face aux réponses reçues suite au dévoilement des évènements de victimisation

Si certaines expériences liées à la révélation de l'évènement sont vécues positivement, cela n'est pas toujours le cas. En effet, en ce qui a trait à l'expérience des victimes auprès des ressources communautaires et judiciaires sollicitées, certains interviewés ont relevé quelques perceptions ou réactions négatives des acteurs des différents milieux, notamment une prise en

charge lacunaire ou non-adaptée à la réalité des victimes issues de minorités sexuelles, un manque d'accessibilité aux ressources de base ainsi qu'un suivi inadéquat suite à la déclaration des incidents de violence témoignés.

Parmi les interventions jugées déplorables ou inadaptées à leur réalité, notons la grande déception de Marc en regard de la réponse policière reçue. En effet, ce dernier juge que lors du dévoilement formel de l'incident, la réponse policière était insatisfaisante considérant que la police représente l'instance principale en matière de sécurité et de protection et qu'aucune prise en charge n'a été initiée afin de s'informer si la victime avait subi des conséquences nécessitant une référence à une ressource d'aide appropriée :

J'en avais parlé avec la police oui, mais dans des circonstances différentes où l'évènement était passé et où je n'avais aucune preuve, rien. Mais ça n'a rien donné et j'ai eu comme réponse : « ha, c'est plate, mais ça arrive des choses comme ça. As-tu de preuves ? ». Ben non, donc rien de tangible, « qu'est-ce que tu veux faire avec rien de tangible ?, on peut rien faire » [...] J'ai trouvé ça vraiment stupide, parce que, je veux dire, c'est des choses qu'on essaie de contrer, et quand tu essaies d'avoir quelque chose de l'autorité qui représente de la sécurité, ben tu as des réponses comme ça! Ils auraient pu prendre le soin de me demander si j'étais bien, si j'avais besoin de ressources, pas besoin de quelque chose! – Marc

Toujours en lien avec les services policiers, Antoine déplore la lenteur du déploiement des ressources policières suivant l'agression, soit près de 25 minutes alors que le poste de quartier le plus près est à moins de 500 mètres du lieu de l'agression, ce qui a motivé son choix de ne pas faire enregistrer l'incident immédiatement. Suivant la déclaration de l'évènement au poste, Antoine mentionne avoir ressenti un manque de support, s'être senti délaissé, voire abandonné. Ceci étant, il estime que la charge de l'évènement incombe à la victime étant donné qu'aucun suivi n'a été réalisé suite à la déclaration formelle des violences vécues :

Je suis allé faire une plainte au poste de police avec la description que j'avais et tout, mais hem, j'ai pas eu de suivi [...] Tu te sens un peu délaissé je te dirais, tu ne te sens pas supporté. Tsé si je n'avais pas été

moi-même aux nouvelles, ce serait comme tombé dans le néant. Donc oui, avec la police, c'était correct, mais après tu te sens un peu comme c'est un dossier qu'ils viennent de tasser [...] Tu te sens pas mal abandonné. Tsé, quand tu as 30 ans et que tu n'as jamais fait appel ni au chômage, ni à l'aide sociale, surtout quand ce n'est pas ta faute et que tu n'as pas quitté ton emploi pour te pogner le cul là, mais oui tu te sens abandonné parce que tu te dis que ce n'est pas de ta faute. – Antoine

Une autre réponse jugée défavorable par les victimes a trait à la prise en charge non-adaptée aux besoins spécifiques des minorités sexuelles victimes de violence homophobe ainsi qu'au manque d'accessibilité à des ressources compétentes répondant à leurs besoins immédiats. À cet effet, Marc fait état du manque d'empathie et de compréhension des ressources d'aide en milieu scolaire, notamment de la part du psychologue, alors qu'Antoine déplore, plus largement concernant la condition des victimes de violence homophobe ou non, se sentir abandonné en conséquence du resserrement des politiques gouvernementales en matière d'accessibilité au chômage et à l'aide sociale ainsi qu'à la non référence de L'IVAC à d'autres ressources compétentes malgré les multiples communications téléphoniques.

4.6 Les pistes d'améliorations suggérées par les victimes

Des suites des expériences témoignées, les victimes ont mis en relief des pistes d'améliorations qu'ils considèrent essentielles pour pallier les lacunes identifiées. Elles soulignent la nécessité d'éduquer la population générale sur différentes sphères dès l'enfance, et ce, en adressant l'homosexualité dans une optique d'éloge à la diversité.

Plus spécifiquement, les victimes rencontrées ont jugé pertinent d'émettre quelques pistes d'améliorations quant à la formation des acteurs judiciaires, plus spécifiquement les policiers, et quant à leurs expériences personnelles de prise en charge plus largement considérée. D'un point de vu plus macro, les victimes interviewées entérinent tous le constat qu'un très grand travail d'éducation reste encore à faire. Les interviewés estiment que l'éducation quant à la diversité sexuelle doit s'opérer autant dans un cadre familial, scolaire, qu'auprès des

intervenants spécialisés et que des valeurs de tolérance et de respect doivent être inculquées tant dans l'environnement proche des enfants que dans la population en général :

Le manque de connaissances et le manque d'éducation... Je pense que l'homophobie ça part des parents d'abord et avant tout. Oui l'école a une responsabilité là-dedans, mais les parents ont vraiment une grande responsabilité aussi [...] pas juste par rapport à l'homophobie mais aussi par rapport à des valeurs de tolérance, de respect et d'amour des autres – Antoine

L'importance de revoir la façon dont les rôles sociaux sont présentés aux enfants est primordiale selon les victimes afin d'éviter de transmettre les valeurs d'une société jugée hétérosexiste et de minimiser l'intégration de préjugés homosexuels liés à l'importance accordée aux rôles sociaux en fonction du sexe :

Tsé les petits garçons, le nombre de fois qu'on leur dit, je sais pas si c'est parce que je viens de région, mais qu'on leur dit : « tiens-toi pas comme ça, fait pas si comme ça, ne fait pas tel sport, ne joue pas de tel instrument et tout, c'est gai [...] Je pense vraiment qu'il faut commencer à changer de discours surtout pour les jeunes de bas âge parce c'est dès cet âge-là que tu commences à être inconfortable avec qui tu es – Alex

D'un point de vue plus micro, les victimes font consensus à l'effet que les policiers nécessitent une formation particulière portant sur la question des minorités sexuelles afin d'être adéquatement outillés pour faire face aux événements de violence homophobe qui ont des répercussions uniques sur les victimes et la communauté :

Souvent les policiers ne sont pas formés pour faire face nécessairement à des situations comme ça [...] Je pense que la réalité du Village c'est une réalité qui n'est pas pareille [...] ils devraient peut-être plus prendre le temps de choisir les policiers qu'ils mettent dans le Village, ou en tout cas, qui sont intéressés à travailler dans le Village, les former plus! – Antoine

Ainsi, l'apport de policiers communautaires sensibles à la réalité des minorités sexuelles est à considérer.

En somme, l'éducation, l'éloge de la diversité et une formation adaptée aux besoins des victimes de violence homophobe sont des avenues à privilégier de l'avis des victimes sondées afin d'opérer un changement marqué des mentalités en regard de l'homosexualité et, conséquemment, sur la façon dont elles se perçoivent elles-mêmes et abordent les ressources d'aide disponibles suivant une expérience de victimisation que l'on qualifie d'homophobe.

CHAPITRE V : DISCUSSION – CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

Ce chapitre regroupe la discussion sur les résultats de recherche et la conclusion de ce mémoire. Le propos s'articule en réponse à l'objectif principal poursuivi qui consistait à approfondir les connaissances actuelles sur les crimes motivés par la haine envers les personnes homosexuelles et sur l'influence du stigmatisme homosexuel sur le dévoilement et, éventuellement, la déclaration des événements de victimisation homophobe aux autorités judiciaires. Plus spécifiquement, la discussion sera orientée autour de la compréhension de la construction du stigmatisme homosexuel, de son assimilation ou non par la personne homosexuelle, de ses répercussions sur la vie des homosexuels et sur les conditions qui participent à la déclaration, ou non, aux autorités judiciaires de l'événement criminel perçu par la victime comme étant motivé par la haine envers les homosexuels.

Par la prise en compte des éléments rapportés par les acteurs sondés, il ne s'agit pas de valider les théories explicatives avancées jusqu'à présent, mais de contribuer à la création d'un savoir nouveau à partir d'une approche compréhensive de la problématique. L'apport du cadre théorique interactionniste symbolique permet de mettre en évidence la vision constructiviste de la réalité de chacun des protagonistes et de mettre en perspective le sens des actions et phénomènes marquant leurs interactions quotidiennes.

5.1. Comprendre comment se construit le stigmatisme homosexuel

Les entrevues réalisées auprès des victimes de violence homophobe montrent que la phase d'acceptation et d'éveil à l'homosexualité s'est dessinée différemment pour chacun, mais qu'elle a été un processus difficile de questionnement, de refoulement et de crainte où la peur du rejet et un désir de conformité hétérosexuel sont présents dans tous les cas.

Les répercussions positives vécues et témoignées par l'ensemble des victimes homosexuelles rencontrées suivant le dévoilement de leur homosexualité sont principalement un sentiment d'émancipation, le retrait de craintes liées au rejet, une plus grande introspection relative à sa sexualité ainsi que la rationalisation des implications liées à l'homosexualité. En effet, tel

qu'avancé par Corneau et Holmes (2008), une meilleure acceptation de son homosexualité et une sexualité épanouie constituent d'importants facteurs de résilience retrouvés chez les victimes. L'ouverture du milieu familial à l'homosexualité, l'avènement d'une relation amoureuse ainsi que le niveau d'intelligence émotionnelle témoigné par les victimes ont tous été identifiés comme étant déterminants dans le processus décisionnel conduisant au dévoilement de l'homosexualité, et aussi quant aux répercussions positives vécues des suites du dévoilement.

Reste que, en convergence avec les conclusions de Meyer (1995) qui stipule que les personnes homosexuelles, en tant que groupe minoritaire, sont soumises directement et indirectement à des événements de vie négatifs, tant liés à leur autostigmatisation qu'à la discrimination vécue ou observée de la part du groupe dominant, les victimes à l'étude signalent toutes des impacts négatifs vécus suite au dévoilement. Ceux-ci se traduisent par l'observance d'hétérosexisme et de rejet, et par des comportements d'évitement, de déni d'amitié jusqu'à ce qui est ressenti comme la manifestation d'une certaine forme de dégoût.

Au même titre que l'étude de Lewis (2003), portant sur la relation entre les expériences et le stress liés au fait d'être homosexuel et la manifestation de symptômes dépressifs, nos entrevues révèlent de grands sentiments de tristesse et de déception vécus par plusieurs victimes suite au dévoilement de leur homosexualité, plus spécifiquement en lien avec le rejet et les attitudes dépréciatrices de leur entourage. En mettant un accent important sur la difficulté du processus d'acceptation individuelle, l'ensemble des victimes témoigne de leur incompréhension face au rejet et attitudes de certains membres de leur entourage, aux commentaires désobligeants formulés ainsi qu'aux changements observés dans la dynamique familiale.

Le cheminement identitaire et l'acceptation de soi paraissent ensuite avoir une incidence importante sur la perception des événements de victimisation homophobe vécus se répercutant tant sur la manière dont est vécue la victimisation et la compréhension des événements identifiés comme homophobes que sur l'état d'esprit pré et post-victimisation. La recherche d'un sens aux motivations des agresseurs et aux déclencheurs des événements de victimisation

est forte chez les victimes rencontrées. Il reste toutefois difficile pour elles d'en faire sens, hormis dans le cas de l'utilisation d'un vocable péjoratif et dégradant s'attaquant directement à leur orientation sexuelle, car la motivation du ou des agresseurs n'est pas toujours clairement ou exclusivement la haine des homosexuels, signalent les interviewés. Or, tel que le constatent tour à tour Landreville (1983) et Gottfredson et Gottfredson (1988), une importante dynamique s'opère dans le processus définissant la reportabilité des événements criminels, soit celle de la définition et de l'interprétation d'un acte comme étant criminel. Le comportement répréhensible doit en effet d'abord être noté et défini par la victime comme un acte criminel pour que la reportabilité opère, soutiennent les auteurs. Les victimes et intervenants expriment que le laxisme, voire l'inexistence de lois et de sanctions qui prohibent les violences verbales homophobes vient ancrer dans les mentalités que ce type d'actions, non ou faiblement jugé répréhensible socialement, est « anodin » voire « accepté ».

Le stigmatisme homosexuel est pour sa part fonction de la marque figurative que la société porte sur un individu. Dans le cas qui nous occupe, l'homosexualité et les significations sociales qui y sont rattachées partant des interactions sociales que vivent les victimes homosexuelles interviewées peuvent s'imposer à elle comme une forme de stigmatisme. Les participants à l'étude suggèrent que le sens attaché à l'homosexualité implique généralement une évaluation négative, une dépréciation de la part des hétérosexuels qu'ils côtoient, l'observation d'une forme de dégoût manifesté à leur égard et l'intégration, à mesure variable, du sentiment qu'ils « méritent » de vivre de la honte, de l'ostracisme social justifiant ainsi la condamnation de leur orientation sexuelle sur une base quotidienne. Les victimes interviewées expriment en fait qu'elles ont le sentiment d'afficher une caractéristique que la société considère toujours « déviant » faisant qu'elles peuvent être discréditées légitimement. Comme Goffman (1963) l'a souligné dans son analyse classique du stigma et mis en relief par l'ensemble des victimes, les réponses du non-stigmatisé (hétérosexuel) se différencient par une relation de pouvoir où la marque « indélébile » du stigmatisé (homosexuel) lui confère un statut inférieur. Ce faisant, le stigmatisé perçoit avoir un accès moindre aux ressources tant communautaires, policières que judiciaires disponibles (Herek, 2004) et agit en conséquence en évitant d'y faire appel.

5.2 Comprendre comment les homosexuels assimilent, ou non, les stigmates liés à l'orientation sexuelle

L'état d'esprit et les sentiments qui animent les victimes interviewées lors des incidents de victimisation diffèrent grandement en fonction des interactions pré-victimisation et du cheminement personnel de celles-ci, passant de la peur intense à une certaine forme d'incrédulité face à l'agression vécue. De plus, bien que les victimes considèrent que leur victimisation constitue toujours une attaque directe à leur identité, les réactions face aux violences homophobes diffèrent en fonction de l'âge de la victime, passant de l'adolescence à un âge adulte plus ou moins avancé, conséquemment à une meilleure introspection et compréhension de leur orientation sexuelle.

Les homosexuels que nous avons rencontrés révèlent avoir vécu de l'homophobie indirecte dans leur environnement sur une base quotidienne. Ils estiment que le message, tant avant qu'après le dévoilement de leur homosexualité, est celui de l'infériorité des homosexuels. Afin de bien faire sentir l'infériorité de l'orientation homosexuelle, Karl indique que certains agresseurs hétérosexuels vont jusqu'à adopter des comportements perçus *typiquement* homosexuels. De leur côté, des participants à l'étude témoignent avoir de la difficulté à faire abstraction du regard des autres, qui est un irritant quotidien pour plusieurs, allant même jusqu'à exprimer le désir d'être hétérosexuel plutôt qu'homosexuel et se qualifier eux-mêmes d'« *osti de criss de tapette* ».

Tel qu'explicité par Lewis (2003), il appert que les victimes de violences homophobes éprouvent plus de difficultés à composer avec les événements de victimisation lorsque, se reconnaissant homosexuelles, elles ont conscience du stigmate associé à cette *condition*. Dans la gamme des réactions et sentiments post-victimisation vécus par les victimes interviewées, notons de la déception, de la frustration et de la rage, de la crainte, un sentiment d'insécurité ainsi que des chocs nerveux.

L'assimilation des stigmates homosexuels par les victimes participant à notre étude paraît s'opérer suivant les premières expériences de victimisations homophobes, en particulier

lorsqu'il s'agit de violences verbales, et ce, même si la victime ne s'affirme ou ne s'identifie pas encore homosexuelle au moment de la victimisation. Elle paraît en outre s'amplifier en fonction de la récurrence des propos tenus par l'entourage qui constitue leur cadre de référence à l'égard de l'homosexualité. Afin d'illustrer les précédents propos et appuyer la manière dont les victimes de violences homophobes en arrivent à intégrer qu'elles sont issues d'une minorité sexuelle inférieure, rappelons l'exemple poignant du témoignage d'Alex, lorsqu'il confie :

Tous les commentaires que tu entends autour de toi, c'est négatif. Donc t'en viens à te voir comme quelqu'un de mal, entre guillemets, pis ben c'est ça... de négatif. Ben pas une personne normale qui a autant de droit que les autres. Vraiment inférieure dans le fond, ou qui devrait carrément pas exister.

Ceci paraît concorder avec les observations faites par Tin dans son œuvre le *Dictionnaire de l'homophobie*, où il stipule que l'homophobie tient sans doute sa source dans l'hétérosexisme alors qu'un tel régime tend à édifier l'hétérosexualité comme seule expérience sexuelle légitime, possible et même pensable, induisant une pression latente pouvant agir tel un « *pousse-à-l'hétérosexualité* » pour certains homosexuels.

5.3 Comprendre les répercussions des stigmates liés à l'orientation sexuelle sur la vie des victimes homosexuelles

Les impacts particuliers qu'éprouvent les victimes de minorités sexuelles suite à l'expérience d'une victimisation peuvent être d'ordre physique, psychologique et aussi économique, ces catégories n'étant évidemment pas mutuellement exclusives.

Parmi les impacts physiques recensés, notons des blessures plus ou moins graves, telles des ecchymoses, un tympan défoncé et un bras cassé, pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation.

Les répondants ont toutefois accordé plus d'importance aux conséquences psychologiques des victimisations homophobes. Celles-ci, de leur point de vue, constituent une attaque identitaire profonde et ont des répercussions qui perdurent dans le temps, retentissant tant sur la façon

dont les homosexuels se perçoivent et perçoivent leurs relations interpersonnelles que sur les victimisations subséquentes. En effet, trois des intervenants sondés indiquent avoir parfois l'impression que le témoignage de la victime est altéré par une perception biaisée de l'incident, allant même jusqu'à identifier de la paranoïa. Différents intervenants estiment que certaines victimes peuvent en venir à interpréter des comportements qui ne sont pas homophobes comme des violences motivées par leur orientation sexuelle. Ceux-ci estiment que les victimes sous le choc peuvent parfois interpréter ou modifier de manière involontaire les actions ou les paroles entendues. Une victime rencontrée confie de son côté avoir parfois l'impression de vivre des épisodes de paranoïa de faible intensité qui se traduisent par un sentiment de persécution, engendré par des soupçons envers les autres d'avoir des intentions malveillantes à son égard dans un environnement où il se sent vulnérable, et d'anticiper des réponses homophobes dans un processus de recherche d'aide qui *prouveraient* son infériorité et sa différence et légitimeraient en retour la violence vécue. Mais plus souvent, les victimes révèlent avoir vécu de la détresse psychologique associée à l'agression subie en raison de leur orientation sexuelle et témoignent avoir été confrontées à des symptômes de stress post-traumatique.

En somme, bien que les impacts physiques soient plus faciles à constater, les violences homophobes ont d'importants impacts sur la santé psychique des victimes qui se répercutent à long terme. Les principaux impacts recensés des suites des incidents de violences homophobes sont, pour les victimes que nous avons rencontrées, d'ordre psychologique. Les auteurs, comme les interviewés évoquent en ce sens l'homophobie intériorisée, la culpabilisation et le blâme, la minimisation de l'événement et de ses conséquences, la peur et l'insécurité. Associés à ces sentiments, le manque de lignes directrices, d'un cadre conceptuel clair quant à la détermination du caractère homophobe d'une violence ainsi que le manque de reconnaissance de la problématique et de connaissances des impacts des victimisations homophobes sur les victimes peuvent constituer des pistes explicatives du non report d'un incident de victimisation homophobe.

5.3.1 L'homophobie intériorisée

L'homophobie intériorisée se traduit, comme Weinberg (1972), Shidlo (1994) et Herek, Cogan, Gillis et Glunt (1998) le désignent, par l'intégration de préjugés sociaux homophobes ou hétérosexistes, allant du mépris de son individualité et de la communauté homosexuelle, à l'adoption de comportements homophobes, répondant à un sentiment d'infériorité faisant suite aux commentaires péjoratifs récurrents reçus de son environnement. Les considérations dans la manière de se concevoir, de se définir et d'opérationnaliser cette construction varient considérablement d'une victime interviewée à l'autre. Morris, Waldo et Rothblum (2001) signalent pour leur part que l'homophobie intériorisée a d'importantes conséquences sur le développement identitaire individuel. Ceci est observé dans notre étude tant à l'adolescence qu'à l'âge adulte chez toutes les victimes interrogées. Comme avancé par Tin (2003), l'homophobie intériorisée est clairement associée à un sentiment de honte porté par les victimes de notre étude se traduisant par l'internalisation du mépris que les autres, par leurs regards, attitudes ou actions, véhiculent envers eux, indiquent-elles.

Dans leur conceptualisation de l'homophobie intériorisée, Ryan et Frappier (1994) expriment que la phase de l'intériorisation de l'oppression et de l'homophobie, lorsque son orientation sexuelle n'est pas acceptée, s'associe à une période de haut risque suicidaire, sentiment partagé par les intervenants de notre étude se basant sur les témoignages reçus dans le cadre de leur pratique, tout comme par l'une des victimes de notre échantillon confiant avoir entretenu des idéations suicidaires suite à l'agression homophobe vécue.

Finalement, tel qu'avancé par Malyon (1982), Nungesser (1983), Hetrick et Martin (1984), Cabaj (1988) et Herek (2004), divers degrés d'homophobie intériorisée sont observés chez les victimes même après leur « *coming out* ».

5.3.2 *La culpabilisation et le blâme*

Plusieurs victimes confient avoir ressenti un sentiment de culpabilité faisant qu'ils s'attribuent le blâme de la victimisation. La recherche d'une réponse aux motivations de l'agresseur est prépondérante dans l'élaboration de ce schème de pensées.

En convergence avec les témoignages des victimes rencontrées, Lacaze (2008) ainsi que Pugnière (2011) mettent en évidence qu'au plan psychologique, l'homophobie intériorisée et l'homophobie dirigée envers soi peuvent être une source des sentiments de culpabilité et de blâme, de mal-être, de honte et de non-conformité en raison de l'intériorisation des préjugés homophobes. En d'autres termes, le sentiment de culpabilité et le blâme que s'attribuent les victimes de violences homophobes se manifestent principalement par la croyance, parfois profonde et inconsciente, que les mauvais traitements qui leur sont infligés sont légitimes.

5.3.3 *La minimisation*

Deux grandes tendances sont observées chez les victimes de violences homophobes, soit la minimisation de la responsabilité du ou des agresseurs en attribuant une part de responsabilité à leurs actions et aux attitudes pré-victimisation et, plus largement, la minimisation de la gravité et des impacts des événements de victimisation. Le phénomène de minimisation des victimisations s'accorde aux constats de Janoff (2007), qui mentionne qu'une des réalités liées à l'homophobie est qu'elle sous-tend plusieurs pratiques juridiques qui « minimisent l'importance de la violence envers les *lesbiennes, gais, bisexuels* et *transsexuels* (LGBT) ou l'excusent, voire nient son existence ». De plus, tel que recensé par Lacaze (2008) et vu précédemment, les impacts liés à l'auto-étiquetage et l'intégration de l'infériorité des minorités sexuelles peuvent conduire les victimes à ne pas dévoiler une situation problématique, ou encore à minimiser l'importance de leur victimisation. Le constat d'une minimisation de la gravité de l'acte est en fait constaté dans le témoignage de toutes les victimes de notre échantillon. Elle se constate notamment par une tentative de rationalisation ou de dédramatisation des incidents, malgré qu'on soit conscient des répercussions négatives que de tels mécanismes de défense engendrent.

5.3.4 La peur et le sentiment d'insécurité

Tout comme le remarquaient Robert (1995) et McDonald et Hogue (2007) dans leur étude respective, la peur des représailles et les préoccupations sécuritaires sont fréquentes chez les victimes interviewées. L'ensemble de ces sentiments témoignent plus fréquemment d'une insécurité « subjective », soit vivre avec un sentiment d'insécurité constant, qu'« objective », soit réelle en raison de la proximité des agresseurs, par exemple. À cet égard, on constate, notamment, que le fait que la violence verbale homophobe soit tellement commune fait en sorte que les victimes en viennent à la craindre avant même qu'elle ne se produise.

McDonald et Hogue (2007) soulèvent que les crimes motivés par la haine envers les minorités sexuelles favorisent l'insécurité au sein des collectivités en situation minoritaire et inspire la crainte, sentiment partagé par les victimes à l'étude. La peur des représailles est un sentiment unanimement évoqué par les victimes et leurs préoccupations sécuritaires sont fonction de peurs individuelles et d'inquiétudes pour l'avenir.

5.3.5 L'hypervigilance

En congruence avec les propos tenus par Chakraborti et Garland (2015 : 191, 196) dans leur ouvrage *Responding to Hate Crime: The Case for Connecting Policy and Research*, pour tenter de pallier les sentiments de peur et d'insécurité, nous avons constaté que les victimes ont recours à l'hypervigilance, qui s'illustre par une tentative de contrôle de l'environnement et par l'adoption de comportements, comme le port d'arme, ainsi que par l'attribution d'une attention démesurée aux stimuli environnants, l'évitement d'endroits spécifiques ou le changement d'habitudes pré-victimisation. En addition, tout comme le soulignent plusieurs victimes et les auteurs Peterkin et Risdon (2003: 173) dans leur ouvrage intitulé *Caring for Lesbian and Gay People: A Clinical Guide*, les homosexuels « may be hypervigilant or 'on guard' against exposure or ridicule and become even more estranged from themselves, wich can affect their ability to develop real intimacy with friends and family or to develop trust across relationships».

5.3.6 Le refoulement

Toutes les victimes que nous avons rencontrées paraissent avoir vécu une période de refoulement de leur homosexualité lors de la phase d'acceptation et pré-dévoilement de celle-ci, et ce, bien qu'elles estiment toutes avoir eu une enfance « normale » avec un entourage aimant. Le refoulement des événements de victimisations homophobes peut se traduire par l'isolement de la victime et le déni des incidents pour éviter d'affronter certaines émotions difficiles et les crises de reviviscence liées au souvenir de l'événement traumatique. Le refoulement est une pratique courante observée chez les minorités sexuelles, notamment car elle permet aux victimes de créer une séparation entre l'attaque identitaire vécue et leur vie quotidienne. Il est possible d'observer que la tendance au refoulement, dans certains cas, est tant en lien avec la construction identitaire des homosexuels sondés que lors de victimisations homophobes, et ce, indépendamment de la gravité de la victimisation. En effet, comme les auteurs Chakraborti et Garland (2015: 94) le soulignent, certaines victimes tendent à éviter l'étiquette de victime « as a result of the negative connotations of this with passivity and powerlessness, yet this reluctance has implications for the work of police, housing, and support services in responding to homophobic abuse as victims may be less likely to seek recourse to justice through the available criminal justice system ».

5.3.7 Les comportements autodestructeurs.

L'adoption de comportements autodestructeurs, principalement liés à une faible estime de soi et à la propension à se déprécier en raison de son orientation sexuelle, s'est traduite chez les victimes sondées par l'abus de substances, l'automutilation et, dans sa forme extrême, par l'idéation suicidaire ou une tentative de suicide. Comme le remarquent DiPlacido (1998), Meyer et Dean (1998), Williamson (2000) et Corneau et Holmes (2008), il est possible d'identifier une corrélation importante entre l'homophobie intériorisée et les troubles de santé mentale, tels la dépression et les symptômes d'anxiété, la toxicomanie et les idéations suicidaires. En addition, Hatzenbuehler (2009) a proposé un cadre de médiation psychologique, en lien avec le stress des minorités de Meyer (2003), tout en identifiant les processus psychologiques qu'initie la stigmatisation liée aux stigmates et fait le postulat que :

- a) les minorités sexuelles sont confrontées à une exposition accrue au stress résultant de la stigmatisation ;
- b) ce stress lié aux stigmates créer des hausses de stress en matière :

d'adaptation générale et de régulation des émotions, de problèmes sociaux et interpersonnels ainsi que sur les processus cognitifs conférant un risque de psychopathologie ; et c) ces processus peuvent jouer un rôle entre le stress lié aux stigmates et la psychopathologie. Bien que les auteurs (Hatzenbuehler, Corbin et Fromme, 2011) aient porté une attention particulière aux problèmes liés à la consommation d'alcool et les stigmates résultants de la discrimination, le cadre initialement proposé par Hatzenbuehler (2009) paraît être en convergence avec de multiples problématiques d'adaptation soulevées par les victimes de notre étude, notamment les comportements autodestructeurs, l'ensemble des appréhensions mentales que les victimes entretiennent ainsi que leur réticence à solliciter de l'aide et encore plus à rapporter la victimisation vécue aux autorités judiciaires. Bien que le cadre proposé porte à s'interroger sur les processus psychologiques intra et interpersonnels où le stress lié aux stigmates conduit à la psychopathologie, davantage de recherches portant sur la médiation psychologique sont nécessaires afin de statuer sur la validité de ce cadre intégratif proposant un paradigme intéressant des conséquences du stress que vivent les minorités sexuelles sur les disparités de santé mentale de la population LGBT.

S'ajoutant aux répercussions des stigmates liés à l'orientation sexuelle des victimes, les intervenants ont révélé des troubles de la concentration, d'insomnie et des troubles d'anxiété généralisée. Les conséquences psychologiques des victimisations ont aussi d'importants impacts sur la vie des victimes de violence homophobe.

Les répercussions des événements de victimisation associés à l'homophobie que nous venons de voir varient en intensité selon les caractéristiques individuelles de la victime et se répercutent sur différentes sphères de leur vie quotidienne et sur les craintes relatives au fait de se dévoiler comme homosexuel, d'être rejeté, sur le refoulement, l'appréhension d'escalade du degré de violence et la peur que son intégrité physique soit menacée.

5.4 Comprendre les conditions qui participent à la reportabilité, ou non, des événements criminels perçus par les victimes comme étant motivés par la haine envers les homosexuels

Le recours aux soutiens et services des ressources communautaires ou judiciaires est motivé tant par la connaissance de la victime de la ressource, par la référence formelle d'une

ressource communautaire ou judiciaire à une autre que par une référence informelle de son entourage immédiat. Pour toutes les victimes, cette démarche est un cheminement individuel et les éléments suivants sont déterminants dans le processus de recherche d'aide formelle ou informelle : 1) le moment où la victimisation est vécue ; 2) l'environnement de la victime ainsi que la force du tissu social au moment du dévoilement de la victimisation et ; 3) la qualité de l'aiguillage de l'entourage, des intervenants communautaires et judiciaires.

5.4.1 Les facteurs contributifs au dévoilement des incidents de violence homophobe

Les intervenants participant à notre étude estiment que les éléments suivants contribuent positivement au dévoilement d'une violence homophobe : 1) un environnement sécurisant ; 2) la rapidité de l'offre d'aide et de soutien tangible, prenant notamment la forme d'un accompagnement dans les démarches entreprises ; 3) l'importance du lien de confiance avec l'entourage, tant personnel que professionnel, qui peut aider la victime à surmonter le choc produit par la victimisation et ; 4) la fréquence et la gravité des événements entraînant la crainte pour son intégrité physique advenant une nouvelle agression . Tous s'entendent par ailleurs sur le fait que le processus devant conduire à la dénonciation du crime aux autorités judiciaires doit se faire en respectant le rythme d'évolution de la victime.

Pour leur part, les victimes sont d'avis que : 1) la fréquence et la gravité des événements ; 2) la rapidité avec laquelle les événements sont abordés ; 3) la qualité du support et du tissu social ainsi que l'ouverture et la sensibilité des confidents face à la réalité des minorités sexuelles sont des éléments qui peuvent favoriser le dévoilement d'une violence homophobe aux intervenants communautaires et judiciaires.

Notons que tant les intervenants que les victimes soulignent l'importance de la réponse de l'entourage immédiat ainsi que des intervenants communautaires et judiciaires lors du dévoilement d'un incident de victimisation homophobe.

Pour l'ensemble des victimes, la perception d'une réponse positive lors du dévoilement des événements de victimisation à l'entourage immédiat ou aux instances formelles dépend :

1) d'une écoute active qui permet de valider si leurs sentiments et l'analyse de l'incident sont justes; 2) du support ressenti; 3) de l'empathie témoignée et des réactions d'aberration manifestées face à la victimisation vécue et ; 4) d'un intérêt marqué à l'égard de leur vécu de victimisation, donnant lieu notamment à un encadrement adéquat et un soutien adapté à leur réalité.

En résumé, les victimes soulignent que le sentiment de compréhension ainsi que l'empathie ressentis face à la situation de victimisation est la pierre angulaire d'une expérience positive et sont déterminants dans le processus décisionnel menant à rapporter formellement l'incident ou simplement à solliciter l'aide de ressources jugées compétentes.

5.4.2 Les facteurs entravant le dévoilement des incidents de violence homophobe

S'actualisant à l'inverse, les éléments indiqués plus haut par les victimes comme pouvant faciliter le dévoilement à l'entourage et la dénonciation aux autorités judiciaires d'une victimisation homophobe participeraient à la perception d'une réponse négative lors du dévoilement d'une victimisation entravant dans ce cas la recherche d'aide et la dénonciation aux autorités, qu'il s'agisse : 1) d'un manque d'empathie et de compréhension ressenti ; 2) d'une prise en charge lacunaire ou non-adaptée à la réalité et aux besoins spécifiques des victimes issues de minorités sexuelles ; 3) d'un manque d'accessibilité aux ressources compétentes répondant à leurs besoins de base ou ; 4) d'un suivi inadéquat suite à la déclaration formelle d'un incident. Les victimes ont témoigné avoir ressenti de l'abandon et de la honte lorsqu'elles ont été confrontées à un tel un manque de support.

La perception par la victime d'une réponse positive ou négative s'arrime à son appréciation des actions et comportements des divers intervenants face à l'avènement d'une violence homophobe, les intervenants communautaires ayant meilleure presse que ceux policiers ou judiciaires, ce qui ne devrait pas être une surprise pour les uns et pour les autres, puisqu'eux-mêmes témoignent de façons de faire différentes.

5.4.3 Une perception associée aux rôles des intervenants communautaires et judiciaires

D'une part, les intervenants communautaires reconnaissent tous l'urgence d'agir lors d'une suspicion ou du témoignage d'un acte de violence homophobe et orientent leurs actions en fonction de leur compréhension de l'événement, du degré de gravité et du type d'agression subie ainsi que de l'état psychologique de la victime. Ensuite, bien qu'aucun partenariat officiel n'existe entre les ressources communautaires, les intervenants signalent être à l'affût des ressources tant communautaires que judiciaires existantes et disponibles pour les victimes, qu'ils orientent en fonction des besoins identifiés et de la détresse manifestée.

D'autre part, les policiers attestent que l'intervention psychosociale n'est pas le point central de leur pratique, qu'il est important de demeurer neutre et d'intervenir uniformément indépendamment de l'orientation sexuelle des parties impliquées, qu'ils ne peuvent se permettre de rester auprès d'une victime plusieurs heures afin d'écouter et tenter de comprendre ses besoins en vue de l'orienter vers les bonnes ressources en conséquence, et que, la formation policière reçue consiste à identifier, traiter et résoudre un délit, et non pas à s'impliquer dans une relation d'aide. Néanmoins, une victime, quelle que soit son orientation sexuelle, sera normalement référée au CAVAC ou au CSSS (CLSC), plus habilités à orienter les victimes vers les ressources d'aide appropriées. Aussi, un partenariat tangible entre le PDQ 22 desservant le Village-gai de Montréal et le collectif *Carré rose*, équipe pluridisciplinaire d'intervention auprès de victimes homosexuelles, est considéré comme une pratique prometteuse.

5.4.4 Des éléments motivant plus spécifiquement l'abstention du dévoilement des incidents de violence homophobe

Des facteurs d'abstention du dévoilement des événements de victimisation homophobe identifiés par les divers intervenants et les victimes que nous avons rencontrés, il est possible de dégager quatre catégories, soit : 1) la peur du dévoilement de son homosexualité et la présence de signes d'homophobie intériorisée ; 2) la violence symbolique et les victimisations

antérieures ; 3) la méconnaissance et la crainte face au système judiciaire ; 4) la minimisation des événements de violence homophobe.

5.4.2.1 La peur face au dévoilement de l'homosexualité

Pour ceux dont l'homosexualité n'est pas connue au moment de la victimisation, les intervenants entérinent tous que la peur du dévoilement de l'homosexualité, étroitement liée au concept d'homophobie intériorisée (Weinberg, 1972), peut freiner la déclaration d'un événement de victimisation homophobe, tant aux professionnels qu'à son entourage. En effet, l'homophobie intériorisée traduit, selon les intervenants rencontrés en convergence avec les résultats de Shidlo (1994) et Herek, Cogan, Gillis et Glunt (1998), une perception négative de soi des victimes due à leur orientation sexuelle faisant entrave au dévoilement de celles-ci et, partant à l'attribution d'une nature homophobe associée à un événement de victimisation.

Pour leur part, les victimes reconnaissent que la peur de la confirmation de l'homosexualité est présente, mais nuancent qu'elle peut jouer sur deux registres, soit : la confirmation de son homosexualité à autrui ou la confirmation de sa propre homosexualité (Weinberg, 1972). En effet, cette importante nuance est apportée par les victimes qui estiment se résoudre à ne pas divulguer les violences homophobes subies afin d'une part, ne pas heurter leur entourage immédiat, et d'autre part, parce que la construction identitaire et le processus d'acceptation de sa propre homosexualité ne sont pas achevés. Rappelons toutefois que la phase d'acceptation et d'éveil à l'homosexualité s'est dessinée différemment pour chacune des victimes interrogées, alors ce frein à la déclaration varie sur un continuum individuel et peut varier dans le temps.

5.4.2.2 La présence d'une violence symbolique

L'existence d'une violence symbolique, vécue ou anticipée, est considérée un frein à la reportabilité des événements de victimisation par la plupart des intervenants, car elle se traduit chez les victimes par une appréhension de la déclaration, due, entre autres, à l'intériorisation d'une expérience, collective ou personnelle, d'homophobie. Par l'adoption d'un comportement violent, l'agresseur, en faisant jouer une relation de force où il s'autorise une emprise et

manifeste sa supériorité sur sa victime, affecte la perception qu'a celle-ci de sa propre victimisation, allant jusqu'à la légitimer.

Par ailleurs, différents intervenants soulignent que les schèmes de pensées des victimes, qu'elles aient vécu ou non une forme d'agression par les policiers, peuvent teinter l'image du policier jusqu'à le considérer comme un agresseur potentiel. En effet, les homosexuels peuvent parfois présenter des inquiétudes face à l'attitude des policiers allant jusqu'à craindre une démonstration d'homophobie de leur part. Tel que relaté par Baud (2002 : 34), la violence symbolique s'opère dans l'ordre des représentations:

c'est le critère de la souffrance vécue et perçue par la victime (qui la détermine) [...] Outre son éventuelle incidence corporelle, elle comporte toujours une dimension proprement psychologique : l'anxiété de se sentir vulnérable, le sentiment diffus (ou trop éclatant) d'être mis en infériorité ».

Les entrevues menées auprès des victimes et des divers intervenants formant notre échantillon mettent en relief que l'anxiété faisant se sentir vulnérable découle autant d'une expérience d'abus de pouvoir ou d'arrestation abusive que de l'homophobie intériorisée ou de l'hétérosexisme, et selon certains participants, cette crainte peut varier en fonction de l'ouverture présentée par l'interlocuteur.

Une victime appréhende l'expérience discriminatoire vécue par des homosexuels dans le système de santé soutenant qu'en plus de ne pas solliciter l'aide de ressources communautaires et judiciaires, plusieurs victimes s'abstiennent également de consulter des professionnels de la santé. Cette réticence à la consultation découle habituellement d'une mauvaise expérience passée qu'elles attribuent à un acte discriminatoire.

Bien qu'il y ait divergence de points de vue quant à l'impact d'une victimisation antérieure sur la reportabilité des violences homophobes, la majorité des intervenants s'entendent pour dire que l'intensité d'une agression passée est la variable la plus susceptible d'influencer l'attitude subséquente lors de l'avènement de nouveaux incidents de violence homophobe. Par exemple, bien qu'Antoine déplore une prise en charge policière lacunaire lors d'un premier incident

homophobe le visant, la gravité des blessures subies lors d'un deuxième incident a été prépondérante dans la décision de reporter aux instances policières cette nouvelle victimisation homophobe. Ainsi, le fait d'avoir déjà été victimisé sur la base de son orientation sexuelle ou d'avoir essuyé un jugement péjoratif de la part du réseau social, ou des intervenants communautaires et judiciaires, peut freiner la victime dans son processus de dénonciation.

Dans le récit des victimes, l'incertitude quant à la réponse à venir dans le cadre d'une dénonciation se révèle aussi un frein important à la reportabilité, tout comme la peur d'être culpabilisé ou d'être jugé.

En somme, la reviviscence des incidents de violence et l'anticipation de l'exacerbation du sentiment d'injustice suite à la réponse policière allant jusqu'à la non-reconnaissance de la validité de la démarche de déclaration, contribuerait à la crainte du dévoilement de la victimisation ainsi qu'aux sentiments de honte et de culpabilité vécus par la victime qui varient en fonction des interactions des individus.

L'expression de ces craintes concorde avec les travaux de Roberts (1995) et McDonald et Hogue (2007) qui identifient la peur de représailles et la crainte d'une victimisation secondaire par le système de justice pénale comme freins à la dénonciation. Les auteurs ajoutent que la crainte des victimes peut aussi être issue de la croyance que la victimisation ne sera pas prise au sérieux et que le signalement n'entraînera pas d'aide ou d'action, ce que révèlent aussi les victimes de notre échantillon.

5.4.2.3 La méconnaissance du système judiciaire et du processus de dénonciation

Les policiers convergent à l'idée que la méconnaissance du système et du processus de déclaration peut ternir l'interaction entre les policiers et les victimes, voire même miner la confiance de celles-ci face à la Justice. Ils affirment recevoir des réponses mitigées, tant positives, dues à l'amélioration des relations entre la communauté LGBT et les instances policières, que négatives, dues à des expériences antérieures qui peuvent influencer la

perception de la victime à ce jour. Ils ajoutent que l'image des services policiers projetée par les médias et exacerbée par l'opinion publique peut également influencer les réponses perçues des victimes, ce, même avant le report d'un acte jugé homophobe. En addition, les intervenants communautaires et l'avocat affirment vouloir appuyer et accompagner la victime à dénoncer le ou les incidents de violence homophobe auprès des instances policières, mais perçoivent encore une méfiance des homosexuels envers les policiers. Ils expliquent cette crainte par une appréhension de l'accueil policier et de la non reconnaissance de la victimisation où la personne homosexuelle craint de se faire doublement victimiser.

Pour leur part, certaines victimes ont soulevé l'ampleur du processus de déclaration et la complexité qui peut émaner du système de justice comme freins à la dénonciation. D'une part, la méconnaissance de la gamme d'interventions possibles de la part des policiers, en plus d'affecter la relation avec les victimes, est considérée comme un facteur faisant embûche au rapport d'un incident de violence homophobe. D'autre part, le fait de ne pas être adéquatement renseignée quant aux diverses étapes à suivre engendre des inquiétudes qui freinent la victime dans son processus. Ce manque de connaissances et d'accompagnement devant l'opulence du processus porte la victime, selon les intervenants communautaires, à questionner la pertinence de dénoncer leurs agresseurs.

De grandes lacunes résident dans l'accompagnement des victimes dans le processus judiciaire et les besoins spécifiques des victimes de violence homophobe sont peu ou pas du tout pris en compte : ils y voient un dossier. En somme, les organismes à vocation LGBT font preuve d'une plus grande popularité que les instances policières et entretiennent un rapport différent avec les victimes qui semblent plus portées à déclarer leur victimisation auprès d'intervenants communautaires. Néanmoins, on constate une quasi inexistence d'organismes communautaires pouvant offrir une intervention adéquate à une victime d'homophobie.

5.4.2.4 *La minimisation des événements de violence homophobe*

La minimisation des incidents de violence homophobe est fréquemment observée de la part des victimes homosexuelles interviewées. Ces dernières ont toutes jugé que les incidents vécus

n'étaient pas d'intensité ou de gravité suffisante pour résulter en une déclaration aux autorités judiciaires, et ce, bien que certains aient témoigné avoir été grandement marqués et choqués par les événements.

Il apparaît que l'abstention des victimes de rapporter les événements de victimisation vécus aux instances officielles soit intimement liée à diverses explications soulevées par les intervenants et les victimes interviewés. Premièrement, il appert qu'aucune formation spécifique liée à la violence homophobe n'est offerte aux intervenants communautaires, policiers et judiciaires. Les intervenants admettent tous ne pas être suffisamment outillés pour intervenir dans le cadre d'un tel incident. L'expérience du professionnel s'acquiert donc dans sa pratique et est essentiellement basée sur sa fréquence d'exposition à des incidents de cette nature et sa capacité à mettre ses caractéristiques personnelles à profit.

Toutefois, selon tous les intervenants rencontrés, les événements de nature homophobe seraient peu fréquents, sauf en milieu scolaire où le nombre d'événements visibles est plus élevé, qu'il s'agisse de violence verbale ou physique. Bien que Statistique Canada (2013 et 2015) enregistre une augmentation des crimes avec violence motivés par la haine envers les minorités sexuelles, les policiers interrogés rapportent que les violences homophobes sont plutôt rares et ne seraient pas en augmentation, mais plus fréquentes en été à Montréal.

En contrepartie et tel que témoigné par les divers intervenants, Ouimet et Tessier-Jasmin (2009) soulignent que les statistiques policières ne présentent pas un portrait fidèle des événements de victimisation. Pour compléter les statistiques et tenter d'obtenir un portrait le plus représentatif possible, Wemmers (2003) suggèrent de se tourner vers les sondages de victimisation. Reste que les chercheurs se heurtent sans cesse à l'obstacle de la différence entre le nombre réel de délits commis et le nombre recensé, le hiatus pouvant se révéler encore plus grand en matière de crimes motivés par la haine (Green, McFalls et Smith, 2001).

En effet, le fait que la déclaration des incidents homophobes se fasse sur une base volontaire vient complexifier l'évaluation de leur fréquence et de leur sous-estimation probable (United States Department of Justice, 2000), encore plus vrai lorsque les victimes appartiennent à des

groupes sociaux minoritaires recevant un traitement différentiel fondé sur une caractéristique personnelle ou sociale, ici l'homosexualité, passant de la discrimination à la victimisation (Paul, 1982; Herek, 1989; Herek et Berrill 1990). Roberts (1995) estime que *les crimes motivés par la haine* sont parmi les incidents les moins rapportés et que les rares statistiques en la matière sont nécessairement altérées par la sous-déclaration chronique de ce type d'événements par les victimes.

Comme on a pu le voir dans les témoignages des victimes et points de vue exprimés par les divers intervenants rencontrés dans le cadre de notre étude, nombreux sont les motifs qui peuvent expliquer cette tendance à la sous déclaration, notamment la peur des représailles, la croyance que la victimisation ne sera pas prise au sérieux ou alors la crainte d'une victimisation secondaire où une réponse négative faisant suite à la dénonciation de la victimisation initiale est anticipée en regard de l'orientation sexuelle (Berk, Boyd et Hamner, 1992; Roberts, 1995; American Psychological Association, 1998; McDonald et Hogue, 2007).

La faible fréquence de la dénonciation des événements de violence homophobe peut aussi s'expliquer par le fait que la nature de l'acte ayant la plus grande occurrence, les violences verbales homophobes, est encore, dans une large mesure, socialement acceptée, voire banalisée, ce que Willis (2004) avait déjà souligné. La violence verbale homophobe est en effet la forme d'agression la plus fréquemment observée ou témoignée aux intervenants, qui vont jusqu'à la qualifier de commune.

Rappelons aussi que toutes les personnes interrogées ont souligné que la gravité de l'acte homophobe est déterminante dans le processus de recherche d'aide ou de déclaration aux autorités. Conséquemment, si la violence homophobe verbale est banalisée socialement, il peut en résulter une faible dénonciation de ces événements spécifiques jugés « anodins », bien qu'ils engendrent des conséquences non-négligeables dans la vie des victimes. Cette dernière affirmation converge clairement avec le résultat des consultations menées en septembre 2015 autour du *Projet de loi 59* qui conclue que la définition de la notion de « discours haineux » devait être clarifiée (Richer, 2015).

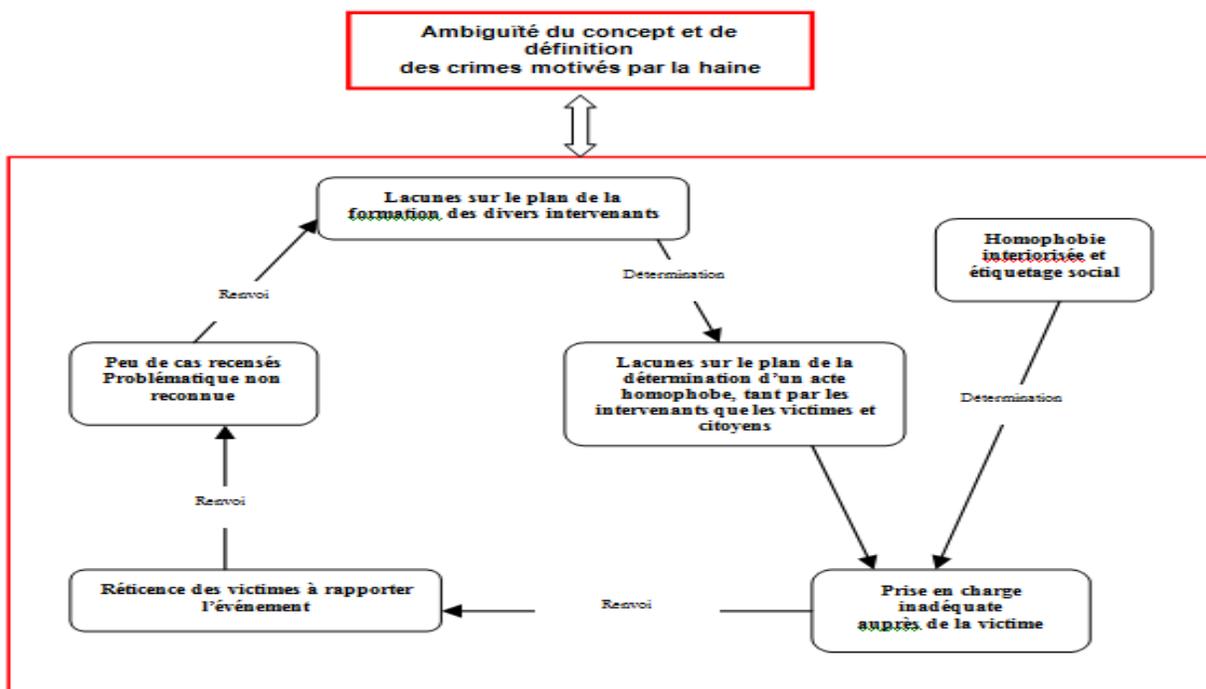
Tel qu'explicité par Green, McFalls et Smith (2001), le défi de la recherche en matière de crimes motivés par la haine est de montrer, autant conceptuellement qu'empiriquement, la façon dont ce type de crime se distingue des autres manifestations de conflits ou d'incidents. Les auteurs ajoutent que les chercheurs ont tendance à être plus inclusifs dans l'élaboration de leur définition du crime motivé par la haine que les responsables des projets de lois, mais admettent que les limites des définitions peuvent varier considérablement d'un contexte à l'autre et aussi d'une recherche à l'autre. Considérant la « nouveauté » du phénomène de dénonciation auprès des policiers et l'utilisation croissante du concept social de « *crime motivé par la haine* », le débat canadien entourant ce type de crime est principalement orienté sur les dispositions des articles du *Code criminel* portant sur la propagande haineuse ainsi que sur l'objectif et les principes de la détermination de la peine (Statistique Canada, 2004). Il est donc possible d'anticiper qu'il y aura sous peu des modifications aux dispositions législatives encadrant les crimes motivés par la haine au Québec. Il faut bien admettre, comme le remarquent Herek, Gillis, Cogan et Glunt (1997), Herek, Gillis et Cogan (1999), Herek, Cogan et Gillis (2002), Craig (2002) et tous les intervenants interviewés dans le cadre de notre étude, les attaques violentes à l'identité des victimes, dont les violences homophobes verbales, créent habituellement un profond malaise chez ces dernières, dont il faut s'occuper.

Pour l'instant, conséquemment à une formation jugée inadéquate par l'ensemble des intervenants confrontés à la réalité de la manifestation de violences homophobes, tous se désolent du fait qu'il n'existe aucune directive dans leur pratique leur permettant de déterminer s'il s'agit ou non d'un incident homophobe. En d'autres termes, pour les intervenants, la détermination d'une violence homophobe repose essentiellement sur l'interprétation et la reformulation des propos tenus par la victime, considérée meilleure juge de sa situation.

Les policiers précisent qu'ils portent un plus grand intérêt à l'identification du délit et à la proposition de solutions qu'aux circonstances et raisons motivant l'agression : la dimension haineuse doit être clairement exprimée lors de l'agression pour que les policiers concluent à un acte homophobe. La dissidence des témoignages des parties impliquées et des témoins peut compliquer la tâche des policiers puisque les dires doivent être équitablement considérés. En

définitive, selon les constats précédemment cités, l'avis de la victime (Baril, 1984) quant à la reconnaissance de sa propre victimisation, l'explication manifestée par le fauteur lorsque possible, la présence de témoins (Scott et Lyman, 1970) et l'intervention d'une autorité compétente (Landreville, 1983) sont autant de facteurs qui peuvent influencer la lecture de l'événement, et conséquemment, son cheminement vers une dénonciation officielle mettant de l'avant son caractère haineux.

Le schéma ci-dessous, qui présente les constats généraux de l'étude.



Premièrement, l'échantillon, constitué de victimes homosexuelles et d'intervenants de divers milieux, a permis une plus grande compréhension du phénomène de sous-déclaration des incidents de violences homophobes, notamment grâce à l'apport de leurs perceptions respectives. Outre le temps requis afin d'observer un changement dans les mentalités d'une société, il est observé que l'écueil principal au dévoilement des incidents de violences homophobes et à la prise en charge adéquate des victimes réside dans l'ambiguïté du concept et des *crimes motivés par la haine*. La recension d'écrits, tout comme nos résultats, indiquent que les rares statistiques en la matière semblent altérées par : 1) l'ambiguïté du concept et de

définition des crimes motivés par la haine ; 2) une sous-déclaration chronique des incidents par les victimes ; et 3) les difficultés pratiques liées à la collecte de données précisant la nature haineuse des événements criminalisables, encore plus vrai lorsque les minorités sexuelles sont impliquées. En effet, puisqu'aucun consensus clair ne semble émerger de la littérature et des instances législatives canadiennes entourant sa définition, il est difficile d'encadrer, de normaliser et d'institutionnaliser des pratiques intégrées auprès des intervenants appelés à intervenir auprès de cette clientèle aux besoins spécifiques.

Deuxièmement, des lacunes sur le plan de la détermination d'un acte homophobe par l'ensemble de la société viennent complexifier la compréhension et la connaissance des recours possibles et des impacts de ce type d'attaque identitaire violent.

Le laxisme, voire l'inexistence de lois et de sanctions qui prohibent ces agressions vient ancrer dans les mentalités, d'une part, que certaines actions non ou faiblement répréhensibles socialement sont « anodines » voire « acceptées », et d'autre part, que les minorités sexuelles ont en tout ou en partie, moins de droits que leurs homologues hétérosexuels : ce qui participe à la mise en infériorité de l'homosexualité.

Troisièmement, la vision constructiviste du monde de chacun des protagonistes a été une dimension essentielle afin de comprendre plus spécifiquement les conditions qui facilitent ou freinent la déclaration d'une victimisation et de mettre en perspective le sens des actions et des interactions quotidiennes pour les victimes. Il est important de souligner que le choix de rapporter un événement de violence homophobe est très complexe. Les victimes et les intervenants interrogés mettent en relief que : 1) la construction identitaire et le degré d'acceptation de son homosexualité, 2) l'intégration à mesure variable de stigmates homosexuels, 3) la perception des victimes des événements de violence vécus et; 4) les interactions pré et post-victimisation sont autant d'éléments qui doivent être considérés afin de dresser un portrait plus fiable des circonstances entourant le report ou non d'une victimisation jugée homophobe.

Le processus de recherche d'aide formelle ou informelle paraît être chez nos victimes fonction de la gravité perçue de l'attaque identitaire et du degré d'incorporation de stigmates homosexuels, qui se module en fonction du nombre et de la gravité perçue des violences homophobes vécues. Les violences haineuses homophobes engendrent de multiples impacts qui varient selon le degré d'acceptation de la victime et les expériences et interactions passées. Il paraît chez les victimes de notre échantillon que l'apposition d'une étiquette négative, l'intégration de stigmates négatifs, l'autostigmatisation, les sentiments entretenus suite aux interactions et l'image que la victime se fait d'elle-même sont, en partie et sur un continuum variable et personnel, d'importants éléments inhérents au processus décisionnel de rapporter ou non un incident de violence homophobe aux autorités judiciaires. L'intégration des stigmates et l'autostigmatisation des homosexuels à l'étude est conséquence : 1) de la présence de forts stéréotypes homosexuels qui lient les minorités sexuelles à des caractéristiques indésirables et des stéréotypes négatifs ; 2) de l'observance d'une société majoritairement hétérosexiste ou d'une relation de pouvoir où l'homosexualité est mise en infériorité ; 3) d'un sentiment de perte du statut « égalitaire » et d'une discrimination quotidienne, ainsi que 4) de l'opérationnalisation sociale d'une distanciation entre le « nous », homosexuels, et le « eux », hétérosexuels.

À la lumière des témoignages recueillis et bien que l'homosexualité soit, dit-on, de plus en plus acceptée socialement, les homosexuels et intervenants sondés ont tous témoigné une triste réalité : la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'homophobie restent cruellement abondantes au sein des interactions quotidiennes. En effet, bien que les perceptions sociales envers l'homosexualité aient connu de grands changements au Canada et au Québec au cours des dernières décennies, notamment grâce à des mesures législatives telles que l'amendement de la Charte des droits et libertés de la personne interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au Québec en 1977 et l'inclusion de l'orientation sexuelle comme fondement illicite de discrimination lors de l'enchâssement de la Charte des droits et libertés canadienne en 1986, les changements de mentalités semblent s'opérer moins rapidement que ceux juridiques. Malgré les avancées importantes sur le plan de la reconnaissance juridique et sociale, les réticences demeurent fortes et l'observance de discrimination à l'endroit des homosexuels est toujours d'actualité (Corriveau et Daoust, 2011). Les groupes gais continuent

de revendiquer le droit à l'égalité car la reconnaissance des conjoints de même sexe et l'adoption de la loi sur l'union civile suscitent encore bien des débats et le plus difficile reste à réaliser. L'homophobie et l'hétérosexisme restent présents et continuent de préoccuper les militants de la communauté gaie car ils constituent les principaux obstacles à la pleine reconnaissance et à l'inclusion en société des personnes de minorités sexuelles (Thibault, 2010; Corriveau, 2006; Corriveau et Daoust, 2011). Ces dernières vivent encore le rejet, l'isolement, la solitude et des difficultés d'adaptation à leur propre réalité. Il est intéressant de constater qu'ordinairement, les lois tardent à suivre les changements sociaux, alors que dans ce cas précis, il semble que malgré les changements apportés à la législation, les changements sociaux tardent à suivre.

Par une mise en infériorité historique des homosexuels, l'ambiguïté du concept et de définition, la non-compréhension de la violence et des répercussions qu'ont les attaques identitaires et la prise en charge inadéquate des victimes des violences homophobes où aucun intervenant ne relate se sentir suffisamment outillé pour répondre à leurs besoins spécifiques, il est possible de comprendre pourquoi les victimes de ce type de violence particulier ne sont pas enclines à aller à la recherche d'une aide appréciable ou de déclarer leurs victimisations formellement.

5.5 Quelques recommandations

Ce dernier chapitre contient quelques recommandations. La réalisation de cette étude a permis d'avoir un regard unique sur les facteurs influençant le choix de dénoncer ou non à l'entourage ou aux autorités judiciaires l'expérience d'une violence homophobe vécue. Au-delà de l'ambiguïté du concept et de la définition des crimes motivés par la haine, les entrevues menées auprès des différents acteurs-clés étaient soutenues par leurs réflexions et la richesse de leur vécu, tant personnel que professionnel. Ainsi, il paraît qu'il faudrait :

- Soutenir les efforts de collecte de données des *crimes motivés par la haine* et favoriser une approche uniforme afin d'émettre des constats plus probants quant à la fréquence et les impacts de cette forme de victimisations. À cet effet, dans son rapport publié en 1995

intitulé *Les crimes motivés par la haine au Canada : un préjudice disproportionné, une analyse des statistiques récente*, Roberts se positionne favorablement vis-à-vis l'adoption d'une approche uniforme et nationale dans la collecte de données sur les crimes motivés par la haine. Néanmoins, le projet de loi C-445 (*Loi sur les statistiques relatives aux incidents dénotant de la prévention contre les minorités*) prévoyant la précision de la nature haineuse des crimes lors de l'enregistrement statistique des incidents, initié en 1993, n'a jamais été adopté (McDonald et Hogue, 2007). Il est donc recommandé d'établir des principes directeurs afin d'uniformiser ou orienter clairement les interventions auprès des victimes ;

- Éduquer la population dès l'enfance, tant dans un cadre familial que scolaire, en adressant la question de l'homosexualité dans une optique d'éloge à la diversité et en prônant des valeurs de tolérance et de respect pour minimiser l'intégration de préjugés homosexuels. À cet effet, deux tendances ressortent des constatations relatives à la place réservée à l'homosexualité dans le curriculum scolaire formel : 1) l'existence d'un silence institutionnalisé sur la question de l'homosexualité dans le curriculum scolaire Québécois et ; 2) la rareté des activités « en lien avec l'orientation sexuelle à l'adolescence » intégrées au curriculum scolaire (Fontaine, 1998 ; Martin et Beaulieu 2002) ;
- À l'exception notable de Temple (2005), aucune étude n'a encore documenté la place de l'homosexualité à travers l'entièreté d'un curriculum scolaire. Aussi, nous recommandons de dresser un bilan actuel de la présence d'activités reconnues en traitant dans les institutions scolaires du primaire à l'université ;
- Tel que recommandé par les experts (Normandeau, Damant, Rinfret-Raynor, 2004), il est important que les programmes d'intervention en matière d'homophobie fassent l'objet d'une évaluation d'implantation et d'impacts, de leur efficacité à modifier les connaissances, attitudes et comportements des jeunes et des adultes afin d'ultérieurement, si les résultats sont concluants avec les objectifs poursuivis, faire l'objet d'une diffusion plus large et être implantés dans l'ensemble des milieux d'intervention (scolaire, communautaire, policière, judiciaire ou même populationnelle). Bien que peu d'études évaluent la mise en place de programmes de lutte contre l'homophobie, ce type d'initiative est associé à une diminution de l'hétérosexisme, à l'augmentation de la visibilité de l'homosexualité et des conséquences de l'homophobie (Conseil permanent de la jeunesse, 2007) ainsi qu'à une diminution du taux de suicide, de dépression, de violence homophobe et d'absentéisme (Blake, 2001, dans Ryan, 2003) ;
- Encourager les collaborations et établir des partenariats clairs avec des rôles définis pour optimiser la prise en charge des victimes ainsi que la rapidité des suivis. Néanmoins, tel

que rapporté par les intervenants et en convergence avec l'étude de Thibault, Lavoie et Chouinard (2013) portant sur *les pratiques émergentes de lutte contre l'homophobie dans les milieux scolaires et jeunesse de l'Outaouais*, l'isolement et l'absence de réseautage professionnel, l'ignorance et les préjugés de certains membres du personnel ainsi que la pénurie des ressources humaines et financières sont des réalités qui nuisent actuellement à l'émergence des pratiques de lutte contre les violences homophobes. À cet effet, nous désirons souligner l'importance d'accroître la visibilité des différentes ressources pouvant être mises à contribution pour pallier la méconnaissance de ces dernières par les minorités sexuelles et la population générale ;

- Offrir une formation complète et spécifique aux policiers traitant du caractère haineux des crimes des impacts spécifiques de ce type de violence pour les victimes et pour la société ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs appelés à interagir avec une victime de violence homophobe en offrant, dans le cadre de toutes les disciplines concernées une formation adaptée portant sur la question des minorités sexuelles de manière à outiller les intervenants pour faire face aux événements de violence envers les minorités sexuelles qui ont des répercussions uniques sur les victimes et la communauté ;
- Favoriser la présence de patrouilleurs et d'enquêteurs spécifiquement formés et sensibles à la réalité des victimisations homophobes dans le Village Gai de Montréal. En effet, la Société de développement commercial (SDC) du *Village a*, en 2011, récolté deux mille signatures de résidents et commerçants afin de témoigner leur désir d'observer des améliorations significatives pour la sécurité publique dans ce secteur (Lafontaine, 2011) et certaines victimes à l'étude ont vécu des événements de victimisation dans le Village Gai de Montréal et témoignent ne plus s'y sentir en sécurité les soirs. Certains intervenants ont aussi souligné que ce secteur pouvait être davantage ciblé lorsque des violences homophobes sont préméditées ;
- Reprendre l'initiative du SPVM lancée en 2010 (Lefebvre, 2012) de rendre disponible un formulaire anonyme sur le site internet du PDQ22, incitant les victimes à dénoncer leurs agresseurs suivant plusieurs agressions commises dans le Village-gai, et l'appliquer pour l'ensemble des PDQ.

RÉFÉRENCES

- Adam, B. D. (1998). Theorizing homophobia. *Sexualities, 1* (4), 387-404.
- Allport, G.W. (1954). *The nature of prejudice*. Garden City, NY: Doubleday.
- Altman, D. (1982). *The homosexualization of America, the Americanization of the homosexual*. New York: St. Martin's.
- American Psychological Association (APA). (1998). *Hate Crimes Today : An Age-old Foe In Modern Dress*, 15 pp.
- Anadon, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives, 26*(1), 5-31.
- Angermeyer, M. et Matschinger, H. (1994). Lay beliefs about schizophrenic disorder: the results of a population study in Germany. *Acta Psychiatrica Scandinavica, 89*, 39-45.
- Anti-Defamation League. (1990). *Neo-Nazi skinheads: A 1990 status report*. New York: Author.
- Anti-Defamation League of B'nai B'rith. (1994). *Anti-Defamation League of B'nai B'rith - Audit of anti-Semitic incidents* Anti-Defamation League: New York.
- Ardley, J. (2005). Hate crimes: A brief review. *International Journal of Sociology and Social Policy, 25* (12), 54-66.
- Beck, F., Firdion, J-M., Legleye, S. et Schiltz, M.-A. (2011). Risques suicidaires et minorités sexuelles: une problématique récente. *Agora débats/jeunesses, 58*, 33-46.
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance* (J.-P. Briand et J.-M. Chapoule, trad.). Paris, France : Métailié. (Ouvrage original publié en 1963 sous le titre *Outsiders*. New York, NY : Free Press).
- Berk, R.A., Boyd, E.A. et Hamner, K. (1992). Thinking More Clearly About Hate-Motivated Crimes. In Herek G.M. et Berril K.T.(eds.) *Hate Crimes : Confronting Violence against Lesbians and Gay Men*. Newbury Park : Sage Publications.
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives, 26*(2), 1-18.
- Blumer, H. (1962). Society as symbolic interaction. Dans A. M. Rose (dir.), *Symbolic Behavior and Social Process : An Interactionist Approach* (pp. 179-192). Boston, MA : Houghton Mifflin Company.

- Blumer, H. (1969). *Symbolic interactionism*. Englewood Cliffs, N.J. : Prentice-Hall.
- Bohan, J. S. (1996). *Psychology and sexual orientation : coming to terms*, New York, Routledge, 284.
- Borillo, D. (2000). *L'homophobie*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je? », 127.
- Borillo, D. (2001). *L'homophobie*, Paris, Presses Universitaires de France. « Que sais-je? », 3-10.
- Bourdet-Loubère, S. et Pugnère J-M. Attirance sexuelle, suicidalité et homophobie intériorisée : étude chez 210 jeunes hommes, in Welzer-Lang, D. et Zaouche-Gaudron, C. (2011). *Masculinités : état des lieux*, ERES « Poche - Société », 113-122.
- Bowes, A.M., McCluskey, J. et Sim, D.F. (1990). Racism and harassment of Asians in Glasgow. *Ethnic and Racial Studies*, 1(13), 71-91.
- Brown, L. S. (1996). Preventing heterosexism and bias in psychotherapy and counseling, in Rothblum, E. D. et Bond, L. A. (dir.), *Preventing heterosexism and homophobia*, Thousand Oaks, Sage Publications, 36-58.
- Cabaj, R. P. (1988). Homosexuality and neurosis: Considerations for psychotherapy. In Ross, M. W. (Ed.), *The treatment of homosexuals with mental health disorders*, New York: Harrington Park Press, 13-23.
- Cahill, S. (2004). Erving Goffman. Dans J. M. Charon, *Symbolic interactionism. An introduction, an interpretation, an integration* (8e éd.) (p.175-188). Upper Saddle River, NJ : Pearson Prentice Hall.
- Cass, V. C. (1979). Homosexual identity formation: A theoretical model. *Journal of Homosexuality*, 4(3), 219–235.
- Cass, V. C. (1984). Homosexual identity formation: Testing a theoretical model. *Journal of Sex Research*, 20, 143–167.
- Causey, K.A. et Duran-Aydintug, C. (1997). Tendency to stigmatize lesbian mothers in custody cases. *Journal of divorce & remarriage*, 28, 171–82
- Chakraborti, N. et Garland, J. (2009). *Hate crime : impact, causes and responses*. Los Angeles : Sage.
- Chakraborti, N., et Garland, J. (Eds.). (2015). *Responding to Hate Crime: The case for connecting policy and research*. Policy Press.
- Charlebois, J.B. (2011). Au-delà de la phobie de l'homo : quand le concept d'homophobie

porte ombrage à la lutte contre l'hétérosexisme et l'hétéronormativité. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 17(1), 112-149.

Chambers, S.A. (2007). An incalculable effect: subversions of heteronormativity, *Political Studies*, 55(3), 656-679.

Charon, J. M. (2004). *Symbolic interactionism. An introduction, an interpretation, an integration* (8e éd.). Upper Saddle River, NJ : Pearson Prentice Hall.

Chauvin, S. in Tin, L.G., (2003) *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, Presses Universitaires de France, 222-226.

Chouinard, V. (2011). *La prévention de l'homophobie et de l'hétérosexisme à l'école secondaire : besoins et perceptions des enseignantes et des enseignants*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 158 p.

Cogan, J.C. (2002). Hate crime as a crime category worthy of policy attention. *American Behavioural Scientist*, 46(1), 173-185.

Coleman, E. (1981–1982). The developmental stages of the coming out process. *Journal of Homosexuality*, 7(2–3), 31–43.

Cook, F.J. (1989). *The Ku Klux Klan: America's recurrent nightmare*. Englewood Cliffs, New Jersey: Messner.

Corneau, S. et Holmes, D. (2008). Détresse psychique et homosexualité : état des connaissances et enjeux méthodologiques de recherche. *Santé mentale*, 132(47), 17-21.

Corrigan PW, Penn DI. 1999. Lessons from social psychology on discrediting psychiatric stigma. *American Psychology*, 54, 765–76.

Corriveau, P. (2006). La répression des homosexuels au Québec et en France—Du bûcher à la mairie. *Sillery: Septentrion*.

Corriveau, P., & Daoust, V. (2011). *La régulation sociale des minorités sexuelles: l'inquiétude de la différence*. Presses de l'Université du Québec.

Couvreur, A., & Lehuède, F. (2002). *Essai de comparaison de méthodes quantitatives et qualitatives à partir d'un exemple: le passage à l'euro vécu par les consommateurs*. CRÉDOC, Département Consommation.

Craig, K.M. (2002). Examining hate-motivated aggression: a review of the social psychological literature on hate crimes as a distinct form of aggression. *Aggression and Violent Behavior*, 7, 85 – 101.

- Craig, K.M. et Waldo, C.R. (1996). So, what's a hate crime anyway?": Young adults' perceptions of hate crimes, victims, and perpetrators. *Law and Human Behavior*, 20(2), 113-29.
- Crocker, J. et Major, B. (1989). Social stigma and self-esteem: The self-protective properties of stigma. *Psychological Review*, 96, 608–630.
- Crocker, J., Major, B., et Steele, C. (1998). Social stigma. Dans D. Gilbert, S. T. Fiske, et G. Lindzey (Eds.), *The handbook of social psychology* (4eme ed., 504–553). Boston: McGraw-Hill.
- D’Emilio, J. (1983). *Sexual politics, sexual communities: The making of a homosexual minority in the United States, 1940-1970*. Chicago: University of Chicago Press.
- Demczuk, I., Dorais, M., Peers, L. et Ryan, B. (1998). *Adapter nos interventions aux réalités homosexuelles : les jeunes, leurs familles et leurs milieux de vie*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Centre québécois de coordination sur le sida, Gouvernement du Québec, 129.
- DiPlacido, J. (1998). Minority stress among lesbians, gay men, and bisexuals: A consequence of heterosexism, homophobia, and stigmatization. In Herek, G.M. (Ed.), *Stigma and sexual orientation: Vol. 4. Understanding prejudice against lesbians, gay men, and bisexuals*, Thousand Oaks, CA: Sage, 138–159.
- Estroff, S. 1981. *Making it Crazy : an Ethnography of Psychiatric Clients in an American Community*, Berkeley : University of California Press.
- Fassin, E. (1999). Le *Outing* de l'homophobie est-il de bonne politique ?, in *L'homophobie, comment la définir, comment la combattre*, Paris, Editions Prochoix.
- Fish, A. (1989). Hate promotion and freedom of expression: truth and consequences. *Canadian Journal of Law and Jurisprudence*, 2, 111-138.
- Fiske, S.T. (1998). Stereotyping, prejudice, and discrimination. Dans D.T. Gilbert, S.T. Fiske, et G. Lindzey (Eds.), *The handbook of social psychology* (4eme ed., vol. 2, 357-411). New York: McGraw-Hill.
- Flores-Aranda, J., Bertrand, K. et Roy, E. (2014). Recruter des minorités sexuelles qui consomment des drogues : survol critique des défis méthodologiques à partir d’une recension des écrits et d’une étude qualitative auprès d’hommes gais et bisexuels. *APORIA*, 6(1). 16-25.
- Fone, B. (2000). *Homophobia: A History*, New York, Metropolitan Books.
- Fyfe, B. (1983). « Homophobia » or homosexual bias reconsidered. *Archives of Sexual Behavior*, 12, 549-554.

- Fife, B.L. et Wright, E.R. (2000). The dimensionality of stigma: a comparison of its impact on the self of persons with HIV/AIDS and cancer. *Journal of Health and Social Behavior*, 41, 50–67.
- Gellman, S. (1991). Sticks and stones can put you in jail, but can words increase your sentence? Constitutional and Policy dilemmas of ethnic intimidation laws. *UCLA Law Review*, 39, 333-396.
- Goffman, E. (1963). *Stigma: Notes on the management of spoiled identity*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Green, D.P., Strolovitch, D.Z. et Wong, J.S. (1998). Defended neighborhoods, integration, and racially motivated crime. *American Journal of Sociology*. 104(2), 372-40.
- Green, D.P., McFalls, L.H. et Smith, J.K. (2001). Hate Crime : An Emergent Research Agenda. *Annual Review of Sociology*, 27, 479-504.
- Guest, G., A. Bunce and L. Johnson (2006). How many interviews are enough? An experiment with data saturation and variability. *Field Methods*. 18(1), 59-82.
- Haaga, D. A. F. (1991). « Homophobia? », *Journal of Social Behavior and Personality*, 6(1), 171-174.
- Herek, G. M. (1986). The social psychology of homophobia : toward a practical theory, *New York University Review of Law and Social Change*, 14, 923-934.
- Herek, G.M. (1989). Hate crimes against lesbians and gay men: Issues for research and policy. *American Psychologist*, 44(6), 948-955.
- Herek, G.M., & Berrill, K.T. (Eds.). (1990). Violence against lesbians and gay men: Issues for research, practice, and policy. *Journal of Interpersonal Violence*, 5 (3).
- Herek, G.M., Gillis, J.R., Cogan, J.C. et Glunt, E.K. (1997). Hate crime victimization among lesbian, gay, and bisexual adults: Prevalence, psychological correlates, and methodological issues. *Journal of Interpersonal Violence*, 12, 195-215.
- Herek, G.M., Cogan, J.C., Gillis, J.R., et Glunt, E.K. (1998). Correlates of internalized homophobia in a community sample of lesbians and gay men. *Journal of the Gay and Lesbian Medical Association*, 2, 17-25.
- Herek, G.M, Gillis, J.R. et Cogan, J.C. (1999). Psychological Sequelae of Hate Crime Victimization Among Lesbian, Gay and Bisexual Adults. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, American Psychological Association.

- Herek, G.M., Cogan, J.C. et Gillis, J.R. (2002). Victim experiences in hate crimes based on sexual orientation. *Journal of Social Issues*, 58, 319-339.
- Herek, G. M. (2004). Beyond “homophobia”: thinking about sexual prejudice and stigma in the twenty-first century, *Sexuality Research et Social Policy*, 1(2), 6-24.
- Hetrick, E. S. et Martin, A. D. (1984). Ego-dystonic homosexuality: A developmental view. In Hetrick, E. S. et Stein, T. S. (Eds.), *Innovations in psychotherapy with homosexuals*, Washington, DC: American Psychiatric Press, 2–21.
- Hewitt, J. P. (2003). *Self and society : A symbolic interactionist social psychology* (9e éd.). Boston, MA : Allyn and Bacon.
- Huberman, M.A. et Miles, M.B. (1994). Data management and analysis methods. Dans N.K Denzin et Y.S Lincoln (Eds), *Handbook of Qualitative Research*, London/New Delhi : SAGE Publications, 428-444..
- Huberman, M. et Miles, M.B. (1991). *Analyse des données qualitatives: recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles: De Boeck Université.
- Hudson, W.W. et Ricketts, W.A. (1980). A strategy for the measurement of homophobia. *Journal of Homosexuality*, 5, 356-371.
- Herek, G.M. (1992). Psychological heterosexism and anti-gay violence: the social psychology of bigotry and bashing. Dans Herek, G.M. et Berrill, K.T. (eds). (1992). *Hate Crimes: Confronting Violence Against Lesbians and Gay Men*. Newbury Park, CA: Sage.
- Iganski, P. (2001). Hate crimes hurt more. *American Behavioral Scientist*, 45 (4), 626 à 638.
- Isay, R.A. (1996). Opposing institutional bias : anti-gay discrimination, In Isay, R.A. *Psychoanalysis becoming gay : the journey to self-acceptance*, New York, Henry Holt and Company, Inc., 154-175.
- Jacobs, J.B. et Heney, J.S. (1996). The social construction of a hate crime epidemic. *Journal of Criminal Law*, 86(2), 366-391.
- Jacobs, J. et Potter, K. (1998). *Hate Crimes : Criminal Law and Identity Politics*, Oxford : Oxford University Press.
- Janhevich, D.E. (2001). *Les crimes haineux au Canada : un aperçu des questions et des sources de données*. Ottawa, Statistique Canada.
- Janhevich, D.E. (2002). *Étude sur les crimes motivés par la haine : sommaire des résultats des consultations*. Statistique Canada : Ottawa.
- Jones, E.E., Farina, A., Hastorf, A.H., Markus, H., Miller, D.T. et Scott, R.A. (1984). *Social stigma: The psychology of marked relationships*. New York: W. H. Freeman.

- Kakai, Hygin. *Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire*, Université de Franche-Comté, 2008.
- Katz, J. (1976). *Gay American history: Lesbians and gay men in the U.S.A.* New York: Thomas H. Crowell.
- Kitzinger, C. (1986). Heteropatriarchal language: The case against “homophobia.” *Gossip*, (5), 15-20.
- Kitzinger, C. (1987). *The social construction of prejudice. The social construction of lesbianism*, Londres, Sage Publications, 153-177.
- Kitzinger, C., et Perkins, R. (1993). *Changing our minds: Lesbian feminism and psychology*. London: Onlywomen Press.
- Kitzinger, C. (1996). Speaking of oppression : psychology, politics, and the language of power, *In* Rothblum, E. D. et Bond, L. A. (dir.), *Preventing heterosexism and homophobia*, Thousand Oaks, Sage Publications, 3-19.
- Krell, G., Nicklas, H. et Ostermann, A. (1996). Immigration, asylum, and anti-foreigner violence in Germany. *Journal of Peace Research*. 33(2),153-70.
- Lawrence, F.M. (1999). *Punishing hate : Bias crimes Under American law*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Levine, M.P. (1979). Gay ghetto. Dans M.P. Levine (Ed.), *Gay men: The sociology of male homosexuality*. 182-204. New York: Harper & Row.
- Levin, J. et McDevitt, J. (1993). *Hate crimes: The rising tide of bigotry and bloodshed*. New York: Plenum.
- Levin, J. (2002). *The violence of hate : Confronting racism, anti-semitism, and other forms of bigotry*. Boston : Allyn & Bacon.
- Levitt, E. et Klassen, A.D. Jr. (1974). Public Attitudes toward Homosexuality : Part of the 1970 National Survey by the Institute for Sex Research, *Journal of Homosexuality I (1)*, 29-43.
- Link, B.G. et Phelan, J.C. (2001). Conceptualizing Stigma. *Annual Review of Sociology*, 27, 363-385.
- Lindquist, N. et Hirabayashi, G. (1979) The Canadian Journal of Sociology. *Cahiers canadiens de sociologie*, 4(2), 87-104.

- Lumby, M.E. (1976). Homophobia : the quest for a valid scale. *Journal of Homosexuality*, 2(1), 39-47.
- Malyon, A.K. (1982). Psychotherapeutic implications of internalized homophobia in gay men. *Journal of Homosexuality*, 7, 59-69.
- Manning, K. (1997). Authenticity in constructivist inquiry: Methodological considerations without prescriptions. *Qualitative inquiry*, 3(1), 93-115.
- Manseau, H. (1988). La définition ou la fabrication de l'abus sexuel d'enfants au Québec. *Revue internationale d'action communautaire*, 19(59), 41-47.
- Manson, G. (2001). Not our kind of hate crime. *Law and Critique*, 12(3), 255-260.
- Mayfield, W. (2001). The development of an internalized homonegativity inventory for gay men. *Journal of Homosexuality*, 41(2), 53-76.
- McDevitt, J., Levin, J. et Bennet, S. (2002). Hate Crime Offenders : An Expanded Typology. *Journal of Social Issues*, 58(2), 303-317.
- McDonald, A.P., Jr. (1976). Homophobia: Its roots and meanings. *Homosexual Conseling Journal*, 3, 23-33.
- McDonald, S. et Hogue, A. (2007). Étude des besoins des victimes de crimes motivés par la haine (N. rr07-vic1f). Repéré à http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic1/rr07_vic1.pdf.
- Mead, J. H. (1965). *L'esprit, le soi et la société*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Meyer, I. H., et Dean, L. (1998). Internalized homophobia, intimacy, and sexual behavior among gay and bisexual men. In Herek, G.M. (Ed.), *Stigma and sexual orientation: Understanding prejudice against lesbians, gay men, and bisexuals*. Thousand Oaks, CA: Sage, 160-186.
- Meyer, I.H. (2003). Prejudice, Social Stress, and Mental Health in Lesbian, Gay, and Bisexual Populations: Conceptual Issues and Research Evidence. *Psychological Bulletin*, 129 (5), 674-697.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie, *Revue française de sociologie*, 16, 229-247.
- Ministère de la Justice. (2009). *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Québec. Récupéré sur <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/homophobie.pdf>

- Moradi, B., Mohr, J.J., Worthington, R.L. et Fassinger, R.E. (2009). Counseling psychology research on sexual (orientation) minority issues: Conceptual and methodological challenges and opportunities. *Journal of counseling Psychology*, 56(1), 5-22.
- Morris, J. F., Waldo, C. R., et Rothblum, E. D. (2001). A model of predictors and outcomes of outness among lesbian and bisexual women. *Journal of Orthopsychiatry*, 71, 61–71.
- Mucchielli, A. (Dir.). (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Mulé, N. J. (2006). Equity vs. invisibility : sexual orientation issues in social work ethics and curricula standards, *Social Work Education*, 25 (6), 608-622.
- National Gay and Lesbian Task Force. (1994). *Anti-gay/lesbian violence, victimization and defamation in 1993*. National Gay and Lesbian Task Force Policy Institute, Washington, DC.
- Neisen, J. H. (1990). Heterosexism : redefining homophobia for the 1990s. *Journal of Gay and Lesbian Psychotherapy*, 1 (3), 21-35.
- Nelson, J. et G., Kiefl. (1995), « Enquête sur les activités motivées par la haine », *Rapport technique* (no TR1995-4f) produit au catalogue du ministère de la Justice Canada, Ottawa : Comité fédéral-provincial-territorial sur les relations multiculturelles et raciales dans le système de justice.
- Norton, J. (1997). “Brain says you’re a girl, but I think you’re a sissy boy”: Cultural origins of transphobia. *Journal of Gay, Lesbian, and Bisexual Identity*, 2, 139-164.
- Nungesser, L.G. (1983). *Homosexual acts, actors and identities*. New York: Praeger.
- O’Connor, N. et RYAN, J. (1993). *Wild desires and mistaken identities*, New York, Columbia University Press, 315.
- Ochs, R., & Deihl, M. (1992). Moving beyond binary thinking. Dans W.J. Blumenfeld (Ed.), *Homophobia: How we all pay the price*, 67-75. Boston: Beacon Press.
- Opala, J. et Boillot, F. (1996). Leprosy among the limba: illness and healing in the context of world view. *Social Science & Medecine*. 42. 3–19.
- Ouellet, F. et Saint-Jacques, M.-C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C., Saint-Jacques, D. Turcotte et collaborateurs (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 71-90). Boucherville, Canada : Gaëtan Morin.
- Paquay, L., Crahay, M. et De Ketele, J. M. (2006). *L'analyse qualitative en éducation: des pratiques de recherche aux critères de qualité: hommage à Michael Huberman*. De Boeck Supérieur.

- Paul, W. (1982). Minority status for gay people: Majority reactions and social context. Dans W. Paul, J.D. Weinrich, J.C. Gonsiorek, et M.E. Hotvedt (Eds.), *Homosexuality: Social, psychological, and biological issues* (pp. 351-369). Beverly Hills: Sage.
- Paul, W., Weinrich, J.D., Gonsiorek, J.C. et Hotvedt, M.E. (1982). *Homosexuality: Social, psychological, and biological issues*. 351-369. Beverly Hills: Sage.
- Peers, L. et Demczuk, I. (1998). Lorsque le respect ne suffit pas : intervenir auprès des lesbiennes, In Demczuk, I. (dir.), *Des droits à reconnaître : Les lesbiennes face à la discrimination*, Montréal : Les éditions du remue-ménage, 77-127.
- Perrin, C., Escoda M.R. et Parini, L. (2012). La notion d'homophobie, ses usages et son rapport au féminisme, *Nouvelles Questions Féministes*, 1(31), 4-11.
- Perry, B. (2002). Defending the color line: Racially and ethnically motivated bias Crime. *American Behavioral Scientist*, 46, 172 à 192.
- Peterkin, A., et Risdon, C. (2003). *Caring for lesbian and gay people: A clinical guide*. University of Toronto Press.
- Phelan, J.C., Link, B.G., Stueve, A. et Pescosolido, B. (2000). Public conceptions of mental illness in 1950 and 1996: What is mental illness and is it to be feared. *Journal of Health and Social Behavior*, 41, 188– 207
- Pincus, F.L. et Ehrlich, H.J. (eds). (1994). *Race and Ethnic Conflict: Contending Views on Prejudice, Discrimination and Ethnoviolence*. Boulder, CO: Westview.
- Plummer, K. (1998). Homosexual categories : some research problems in the labelling perspective of homosexuality, In Nardi, P. M. et Schneider, B. E. (dir.), *Social perspectives in lesbian and gay studies*, New York, Routledge, 84-99.
- Pugnière, J.M. (2011). L'orientation sexuelle : facteur de suicide et de conduites à risque chez les adolescents et les jeunes adultes ? L'influence de l'homophobie et de la victimisation homophobe en milieu scolaire. *Psychologie*. Université de Toulouse le Mirail – Toulouse II.
- Renzetti, C.,M. et Lee, R. M. (ed.), 1993, *Researching Sensitive Topics*, Thousand Oaks, CA, Sage.
- Richer, J. (2015, 23 septembre). Projet de loi 59: Québec va refaire ses devoirs. *La Presse*. Disponible à: <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201509/23/01-4903272-projet-de-loi-59-quebec-va-refaire-ses-devoirs.php>

- Roberts, J.V. (1995). *Les crimes motivés par la haine au Canada : un préjudice disproportionné, une analyse des statistiques récentes*, Ministère de la Justice du Canada ; Ottawa.
- Ross, M. W., et Rosser, S. B. R. (1996). Measurement and correlates of internalized homophobia: A factor analytic study. *Journal of Clinical Psychology*, 52, 15–21.
- Ryan, B. et Frappier, J-Y. (1994). Quand l'autre en soi grandit : les difficultés à vivre l'homosexualité à l'adolescence, in Welzer-Lang et al. *La Peur de l'autre en soi : du sexisme à l'homophobie*, Montréal : VLB Editeur.
- Ryan, B. (2003). Nouveau regard sur l'homophobie et l'hétérosexisme au Canada, *Société canadienne du sida/Canadian AIDS Society*, 102.
- Ryan, M.E. et Leeson, P.T. (2011). *Hate groups and hate crime. International Review of Law & Economics*, 31(4), 256-262.
- Savoie-Zajc, L. (2000). La recherche qualitative/interprétative en éducation. Dans T. Karsenti et L. Savoie-Zajc (Éds), *Introduction à la recherche en éducation* (pp. 171-198). Sherbrooke : Éditions du CRP.
- Schaffer, M. (1996). Criminal Responses to Hate-Motivated Violence: Is Bill C-41 Tough Enough?. *Revue de droit de McGill*, 41, 199 - 250.
- Sedgwick, E.K. (1993). How to bring your kids up gay. Dans M. Warner (Ed.), *Fear of a queer planet: Queer politics and social theory*. 69-81.
- Seeman, M. (1981). Intergroup relations. Dans M. Rosenberg et R.H. Turner (Eds.), *Social psychology: Sociological perspectives*, 378-410. New York: Basic Books
- Shidlo, A. (1994). Internalized homophobia: Conceptual and empirical issues in measurement. In Greene, B. et Herek, G.M. (Eds.). *Lesbian and gay psychology: Theory, research, and clinical applications*. Thousand Oaks, CA: Sage. 176-205.
- Silver, W., Mihorean, K. et Taylor-Butts, A. (2004). *Les crimes motivés par la haine au Canada*. Statistique Canada : Ottawa.
- Smith (1971). In Tin, L.G. (2003). *Dictionnaire de l'homophobie*. Paris, P.U.F.
- Stafford, M. C. et Scott, R. R. (1986). Stigma deviance and social control: Some conceptual issues. Dans S. C. Ainlay, G. Becker, et L. M. Coleman (Eds.), *The dilemma of difference*. New York: Plenum.
- Southern Poverty Law Center. (1994). *Klanwatch intelligence report Southern Poverty Law Center*, Montgomery, AL.

- Statistique Canada. (2004). Les crimes motivés par la haine au Canada : article de Juristat (N. 85-002-XPF, vol. 24, no 4). Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2008). Les crimes motivés par la haine au Canada : 2006 (N.85F0033M au catalogue, n.17). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008017-fra.pdf>.
- Statistique Canada. (2011). *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada : article de Juristat* (N. 85-002-X au catalogue de Statistique Canada *Juristat*). Statistique Canada.
- Statistiques Canada. (2013). *Article de Juristat : Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2011*. (N.85-002-X). Repréré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11822-fra.pdf>
- Statistiques Canada. (2015). *Article de Juristat : Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2013*. (N. 85-002-X). Repréré à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14191-fra.pdf>
- Steffensmeier, D. et Steffensmeier, R. (1974). Sex différences in réactions to homosexuals : Research continuities and further developments. *Journal of sex Research*, 10, 52-67.
- Szymanski, D. M. et Chung, Y. B. (2001). The lesbian internalized homophobia scale: A rational/theoretical approach. *Journal of Homosexuality*, 41(2), 37-52.
- Tajfel, H. (1981). *Human groups and social categories: Studies in social psychology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Tamagne, F. (2002). Homosexualités, le difficile passage de l'analyse des discours de l'étude des pratiques. *Histoire et Sociétés*, 3, 6-21.
- Thibault, S. (2010). *L'homosexualité: du péché à la reconnaissance sociale: état des origines et du développement de la réponse de la société occidentale à l'homosexualité masculine*. Université du Québec en Outaouais, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale.
- Tin, L.G. (2003). *Dictionnaire de l'homophobie*. Paris, P.U.F.
- Troiden, R. R. (1989). The formation of homosexual identities. *Journal of Homosexuality*, 17(1-2), 45-73.
- United States Department of Justice. (1999) US Department of Justice Hate crime statistics 1997 (Publication No. 454820/95464). US Government printing Office, Washington, DC.
- United States Department of Justice. (2000). *Hate crime statistics 2000: Uniform crime reports*. Washington, DC: Federal Bureau of Investigation.

- United States Department of Justice – FBI. (2012). *Uniform Crime Report : Hate Crime Statistics, 2011*. Repéré à www.fbi.gov/about-us/cjis/ucr/ucr.
- United States Department of Justice. (1998). *Hate crime statistics in 1997: Uniform crime reports*. Washington, DC: Federal Bureau of Investigation.
- Verdier, E. et Firdion, J.M. (2003). *Homosexualités et suicide*. H&O Éditions.
- Welzer-lang, D. (2002). Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France, *VEI enjeux*, 128, 10-28.
- Weinberg, G.H. (1972). *Society and the healthy homosexual*, New York, St-Martin's Press, 150.
- Weinberg, G.H. (1973). *Society and the healthy homosexual*. New York : St. Martin's Press.
- Weisburd, S.B. et Levin, B. (1994). « On the basis of sex » : Recognizing gender-based bias crimes. *Stanford Law and Policy Review*, 5, 21-43.
- Williamson, I. (2000). Internalized homophobia and health issues affecting lesbians and gay men. *Health Education Research*, 15, 97–107.
- Willis, D.G. (2004). Hate crimes against gay males : An overview. *Issues in Mental Health Nursing*, 25, 115–132.

ANNEXE I

GRILLE D'ENTRETIEN S'ADRESSANT AUX INTERVENANTS

La grille utilisée pour les professionnels abordera des thèmes principalement axés sur les événements de violence homophobes rencontrés dans un cadre professionnel et leur pratique lorsque ces situations sont portées à leur attention.

1. Fonctions professionnelles et milieux de travail

1.1 J'aimerais que vous me parliez de vos fonctions et des tâches liées à votre environnement de travail ?

2. Les événements de violences homophobes rencontrés dans leur pratique

2.1 Avez-vous, dans le cadre de votre pratique, été confronté à des événements de violences homophobes ?

2.2 J'aimerais que vous abordiez comment, dans votre pratique, il est possible de déterminer *et/ou* de présumer qu'un acte est, ou non, lié à de la violence homophobe ?

3. Leurs rôles et les partenaires avec qui ils travaillent

3.1 J'aimerais que vous abordiez la façon dont les victimes de violences homophobes sont prises en charge – avant *et/ou* après – votre intervention ?

3.2 Pourriez-vous aborder en quoi votre formation répond ou non aux besoins que vous pouvez identifier pour les victimes de violences homophobes ?

3.3 Pourriez-vous aborder votre vision des collaborations, du soutien et de l'accompagnement des victimes de violences homophobes ?

4. Les raisons pouvant influencer le choix de déclaration ou de silence des victimes

4.1 Selon vous, quel est le rapport des victimes de violences homophobes avec les policiers ou les autres ressources pouvant leur venir en aide ?

5. Comment effectuer un diagnostic clair de la situation et référer les victimes aux soutiens adaptés

5.1 À votre connaissance, y a-t-il des outils permettant un diagnostic d'une situation ou permettant de référer les victimes aux soutiens adaptés ?

6. Les bonnes et mauvaises pratiques observées dans l'intervention en matière de crimes motivés par la haine envers les homosexuels

6.1 Dans le cadre de votre pratique, avez-vous observé de bonnes *et/ou* mauvaises pratiques en matière d'intervention auprès des victimes ?

6.2 Au cours des dernières années, avez-vous observés des changements dans la prise en charge des victimes de violences homophobes ? (culture d'intervention)

7. Commentaires ou suggestions sur les méthodes ou possibilités de prise en charge des victimes

7.1 Si vous aviez quelconques commentaires ou suggestions à formuler par rapport aux méthodes et possibilités de prise en charge des victimes, quels seraient-ils ?

ANNEXE II

GRILLE D'ENTRETIEN S'ADRESSANT AUX VICTIMES

La grille d'entrevue utilisée pour les victimes sera de type *récit de vie* afin de répondre aux objectifs de la présente recherche. Il est entrepris d'éclairer le vécu des victimes de violences homophobes et de montrer comment, en une histoire cohérente, les événements vécus et les liens avec les autres individus et l'ensemble de la communauté ont pu teinter leurs actions et réactions en tant que victimes.

1. Expériences de violence homophobes (source, forme, contexte, suites ...)

- 1.1 Considérant que tu aies été victime de violences que tu qualifies d'homophobes, pourrais-tu aborder le ou les événements en question ?
- 1.2 J'aimerais que tu me parles plus en détails de pourquoi ces événements ont eu lieu et de la motivation de ton ou tes agresseurs ?

2. Incidences des violences homophobes vécues, le cas échéant

- 2.1 Pourrais-tu aborder comment tu as vécu ces événements de victimisations ?
- 2.2 Pourrais-tu me dire si tu as constaté certaines modifications de tes comportements et pensées suivant ta victimisation ?

3. Facteurs contributifs au dévoilement - ou non - des expériences de violence homophobes

- 3.1 Suite à l'expérience de violences homophobes, as-tu dévoilé les incidents à un proche, à un organisme de soutien ou à la police ?
- 3.2 Pourrais-tu aborder ce qui a influencé ton choix au silence ou au dévoilement des événements ?

4. Ressources utilisées et moyens pris pour pallier à la situation de violence vécue

- 4.1 Pourrais-tu me parler des moyens que tu as utilisés afin de vivre avec les événements de victimisations vécus ?
- 4.2 Pourrais-tu me parler plus en profondeur de la manière dont chacun des moyens que tu as ?

5. Perceptions / réactions face aux réponses reçues

- 5.1 Comment as-tu vécu ton expérience de prise en charge par ceux auprès desquels tu as cherché de l'aide ?
- 5.2 Quels ont été les points positifs et négatifs de ton expérience de prise en charge ?

6. Enfance et dynamiques familiales

- 6.1 J'aimerais que tu me parles de la dynamique familiale pendant ton enfance ?

7. Contexte d'émergence de l'homosexualité du point de vue du répondant

- 7.1 J'aimerais que tu me parles du contexte d'émergence de ton homosexualité, de ta prise de connaissance que tu étais attiré davantage par les hommes ?

8. Réaction de l'entourage au dévoilement de l'homosexualité

- 8.1 Comment les membres de ton entourage, incluant les membres de ta famille, tes amis et les autres personnes significatives dans ta vie, ont-ils réagi face au dévoilement de ton homosexualité ?
- 8.2 As-tu observé des différences dans les dynamiques familiales, amicales et avec les personnes significatives dans ta vie suite au dévoilement de ton homosexualité ?
- 8.3 Quels ont été les impacts des réactions observées sur ta vie de tous les jours ?

9. Vivre sa sexualité dans la société québécoise actuelle (peut-être parler de trajectoires ?)

- 9.1 J'aimerais que tu me parles de comment tu vis ta sexualité au quotidien ?
- 9.2 As-tu observé certaines différences d'attitude, de traitement ou autre à ton égard par rapport à ton orientation sexuelle ?
- 9.3 Est-ce que certains de tes comportements ou réactions pourraient être teintés par le regard des autres sur ton homosexualité ?

10. Y a-t-il d'autres sujets que tu aimerais aborder avec moi aujourd'hui concernant le ou les événements de victimisation que tu as vécu ?

ANNEXE III

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT S'ADRESSANT AUX PROFESSIONNELS

Titre de la recherche

Les crimes motivés par la haine envers les homosexuels : *une étude compréhensive du stigma homosexuel et de son impact sur la reportabilité des événements de victimisation*

Chercheur : Joey Roy, étudiant à la maîtrise en criminologie, Faculté des arts et des sciences - École de criminologie, Université de Montréal

Directrice de recherche : Marie-Marthe Cousineau, professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

A. RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à approfondir les connaissances actuelles sur les crimes motivés par la haine envers les personnes homosexuelles et l'influence du stigma homosexuel sur dévoilement des événements de victimisation à l'entourage et aux autorités médicales et judiciaires.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste à accorder une entrevue au chercheur étudiant qui vous demandera d'élaborer sur vos expériences professionnelles ainsi que sur la façon dont la question de la violence haineuse envers les homosexuels se dessine dans votre pratique. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription et permettre une écoute vraiment attentive durant l'entretien. Elle devrait durer environ 90 minutes. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweur, selon vos disponibilités.

3. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un nom fictif et seul le chercheur possèdera la liste des participants précisant quel nom fictif le participant s'est vu attribué. De plus, les données seront conservées en lieu sûr, dans un fichier muni d'un mot de passe pour les données informatisées et dans un classeur barré pour les données manuscrites. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée.

Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à une meilleure compréhension de la construction du stigmatisme homosexuel, sa réception ou non sur la population visée ainsi qu'à la compréhension des répercussions de ce stigmatisme sur la vie des homosexuels. De plus, vous contribuerez à mieux comprendre les conditions qui participent à la déclaration ou non des incidents de crimes motivés par la haine envers les homosexuels.

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est que le fait de donner de votre temps. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue et, si requis, je pourrai vous fournir le nom d'un professionnel ou les coordonnées d'un organisme qui pourra vous apporter du support, si vous le souhaitez.

5. Droit de retrait

Il est entendu que votre participation à ce projet de recherche est entièrement volontaire et que vous restez libre de mettre fin à votre participation à tout moment sans avoir à motiver votre décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Advenant que vous vous retiriez de l'étude, demandez-vous que les documents audio ou écrits vous concernant soient détruits?

Oui Non

Cependant, après le déclenchement du processus de publication (où seules pourront être diffusées des informations ne permettant pas de vous identifier), il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données. Si vous décidez de vous retirer de la recherche après l'entrevue, vous pouvez communiquer avec la directrice du mémoire, au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

B) CONSENTEMENT

Je, _____, déclare avoir lu et/ou compris le présent formulaire et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation. J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu, à ma satisfaction.

Par la présente, j'accepte librement de participer au projet et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée : Oui Non

Signature de la participante ou du participant : _____

Fait à _____, le _____ 201_

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur: _____

Date :

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Marie-Marthe Cousineau

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**)

ANNEXE VI

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT S'ADRESSANT AUX VICTIMES

Titre de la recherche

Les crimes motivés par la haine envers les homosexuels : *une étude compréhensive du stigma homosexuel et de son impact sur la reportabilité des événements de victimisation*

Chercheur : Joey Roy, étudiant à la maîtrise en criminologie, Faculté des arts et des sciences - École de criminologie, Université de Montréal

Directrice de recherche : Marie-Marthe Cousineau, professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

A. RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à approfondir les connaissances actuelles sur les crimes motivés par la haine envers les personnes homosexuelles et l'influence du stigma homosexuel sur dévoilement des événements de victimisation à l'entourage et aux autorités médicales et judiciaires.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste à accorder une entrevue au chercheur étudiant qui vous demandera d'élaborer sur votre expérience de victimisation ou sur la façon dont la question de la violence haineuse envers les homosexuels se dessine dans votre vie. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription et permettre une écoute vraiment attentive durant l'entretien. Elle devrait durer environ 90 minutes. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweur, selon vos disponibilités.

3. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un nom fictif et seul le chercheur possèdera la liste des participants précisant quel nom fictif le participant s'est vu attribué. De plus, les données seront conservées en lieu sûr, dans un fichier muni d'un mot de passe pour les données informatisées et dans un classeur barré pour les données manuscrites. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée.

Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à une meilleure compréhension de la construction du stigmatisme homosexuel, sa réception ou non sur la population visée ainsi qu'à la compréhension des répercussions de ce stigmatisme sur la vie des homosexuels. De plus, vous contribuerez à mieux comprendre les conditions qui participent à la déclaration ou non des incidents de crimes motivés par la haine envers les homosexuels.

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est que le fait de donner de votre temps. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des

souvenirs liés à une expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue et, si requis, je pourrai vous fournir le nom d'un professionnel ou les coordonnées d'un organisme qui pourra vous apporter du support, si vous le souhaitez.

5. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Je, _____, déclare avoir lu et/ou compris le présent formulaire et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation. J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu, à ma satisfaction.

Par la présente, j'accepte librement de participer au projet et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée : Oui Non

Signature du participant : _____

Fait à _____, le _____ 201_

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur: _____

Date :

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Marie-Marthe Cousineau

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**)

ANNEXE V

FICHE SIGNALÉTIQUE

1) *Coordonnées de l'entretien*

- Date : _____
- Heure : _____
- Lieu : _____
- Durée : _____
- Technique de cueillette : Enregistrement sur magnétophone
- Nom de l'interviewer : Joey Roy
- Nom de l'interviewé(e) : _____

2) *Caractéristiques sociales de l'interviewé(e)*

→ Variables sociologiques :

- Sexe : _____
- Groupe d'âge : _____
- Origine Ethnique : _____
- Niveau de scolarité : _____
- Profession: _____
- Champ de spécialisation : _____

ANNEXE VI

CERTIFICAT ÉTHIQUE



Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences
(CÉRAS)

No de certificat : CERAS-2014-15-118 -P

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE EN ARTS ET EN SCIENCES (CÉRAS)

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences, selon les procédures en vigueur et en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* de l'Université de Montréal :

TITRE : *Les crimes motivés par la haine envers les homosexuels : une étude compréhensive du stigma homosexuel et de son impact sur la reportabilité des événements de victimisation*

REQUÉRANTS : *ROY, Joey (matricule [redacted]), étudiant à la maîtrise, École de criminologie*
sous la direction de :
COUSINEAU, Marie-Marthe, professeure titulaire, École de criminologie

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche devra être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave devra être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les exigences éthiques en vigueur, **un suivi annuel est minimalement exigé afin de maintenir la validité de ce certificat**, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi peut être consulté sur la page Web du CÉRAS.